



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

Commission permanente de l'aménagement et des équipements

Étude détaillée des projets de loi  
67 - Loi concernant la ville de Schefferville (2),  
97 — Loi modifiant la Loi sur les élections  
dans certaines municipalités  
36 - Loi modifiant la Loi sur les cités et villes et  
37 - Loi modifiant le Code municipal du Québec

Le lundi 16 juin 1986 - No 19

Président : M. Pierre Lorrain

---

QUÉBEC

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Projet de loi 67 - Loi concernant la ville de Schefferville	CAE-925
Décision du président	CAE-925
Mise aux voix de la motion de sous-amendement proposant d'entendre l'Association des mines de métaux du Québec (AMMQ)	CAE-926
Mise aux voix de la motion d'amendement proposant d'entendre la Coalition des résidents et résidentes de Schefferville	CAE-927
Mise aux voix de la motion proposant la tenue de consultations et l'audition du conseil municipal de Schefferville	CAE-929
Motion proposant d'entendre l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec	CAE-929
M. Yves Blais	CAE-930
M. Francis Dufour	CAE-934
M. Denis Perron	CAE-936
Motion d'amendement proposant d'entendre le conseil de bande des Naskapis	CAE-937
M. Denis Perron	CAE-937
M. André Bourbeau	CAE-943
M. Yves Blais	CAE-946
M. Francis Dufour	CAE-948
Motion de sous-amendement proposant d'entendre le conseil des Montagnais	CAE-949
M. Francis Dufour	CAE-949
M. Denis Perron	CAE-954
M. Yves Blais	CAE-956
Mise aux voix de la motion d'amendement	CAE-958
Mise aux voix de la motion principale	CAE-958
Motion proposant d'entendre la société Norbec	CAE-959
M. Yves Blais	CAE-959
M. Francis Dufour	CAE-963
M. Denis Perron	CAE-964
Motion d'amendement proposant d'ajouter les syndicats des employés de l'hôpital et des enseignants	CAE-966
M. Denis Perron	CAE-966
M. Yves Blais	CAE-970
Mme Louise Harel	CAE-972
M. Francis Dufour	CAE-974
Mise aux voix de la motion principale	CAE-976
Questions au ministre	CAE-977
Étude détaillée	CAE-980
Cessation d'existence	CAE-980
Motion d'amendement proposant la tenue d'une séance publique d'information	CAE-981
M. Francis Dufour	CAE-981
M. Denis Perron	CAE-982
M. Yves Blais	CAE-964
Mme Violette Trépanier	CAE-985
Reprise de l'étude	CAE-991
Territoire de la MRC de Caniapiscou	CAE-994
Obligations assumées par le ministre	CAE-996
Acquisition des immeubles	CAE-997
Cession au ministre des biens meubles et immeubles	CAE-1008

## Table des matières (suite)

Projet de loi 97 - Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités	CAE-1013
Projet de loi 36 - Loi modifiant la Loi sur les cités et villes	CAE-1014
Inspection des aliments	CAE-1014
Ententes intermunicipales	CAE-1015
Appel dans les cas portant sur la conduite d'un employé	CAE-1016
Pouvoirs réglementaires	CAE-1017
Régimes de retraite	CAE-1021
Pouvoir d'enquête de la Commission municipale du Québec	CAE-1024
Programme de revitalisation	CAE-1024
Référendum sur emprunt	CAE-1025
Projet de loi 37 - Loi modifiant le Code municipal du Québec	CAE-1030

### Autres intervenants

M. Jean-Guy Saint-Roch, président

M. Michel Bissonnet

M. John J. Kehoe

M. Robert Middlemiss

M. Henri Paradis

M. Maurice Richard

M. Réjean Doyon

M. Réal Gauvin

M. Georges Vaillancourt

M. Guy Chevrette

Mme Madeleine Bélanger

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

Le lundi 16 juin 1986

Étude détaillée des projets de loi 67, 97, 36 et 37

(Dix heures dix-huit minutes)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Projet de loi 67**

La commission de l'aménagement et des équipements reprend maintenant ses travaux pour poursuivre l'étude du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville. Est-ce qu'il y a des remplacements, M. le secrétaire?

**Le Secrétaire:** Oui, M. le Président, on m'a signalé un remplacement. M. Desbiens (Dubuc) sera remplacé par M. Perron (Duplessis).

**Décision du président**

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le secrétaire. Au moment de notre suspension, vendredi soir à 22 h 30, M. le député de Terrebonne avait complété son plaidoyer sur la recevabilité du sous-amendement qu'il avait proposé. J'avais indiqué à la fin de cette session qu'au début de la réunion je rendrais ma décision sur ladite recevabilité. Il va sans dire qu'avec l'article 200 de notre code de procédure tout membre de la commission peut présenter des sous-amendements. D'ailleurs, telle procédure est confirmée par le code de procédure Geoffrion à l'article 182, et je vais citer: "Pour pouvoir proposer ou appuyer comme second un nouveau sous-amendement, il faut avoir le droit de prendre la parole sur l'amendement en discussion." En se référant à notre article 209 qui dit - et je vais citer; - qu'un député peut s'exprimer une seule fois sur une même question, vu que les trois membres présents s'étaient déjà exprimés sur l'amendement, pour cette raison le sous-amendement est jugé irrecevable.

**M. Blais:** Je ne comprends pas, M. le Président. Voulez-vous réexpliquer? Je n'ai rien compris.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Je vais reprendre, M. le député de Terrebonne. L'article 200 de notre code de procédure dit qu'un membre de la commission peut apporter des sous-amendements et ceci est confirmé d'ailleurs par Geoffrion à l'article 182. Mais notre code de procédure Geoffrion,

à 182, émet une restriction et je vais la relire: "Pour pouvoir proposer ou appuyer comme second un nouveau sous-amendement, il faut avoir le droit de prendre la parole sur l'amendement en discussion". Si nous regardons les temps de parole - à l'article 209 du code de procédure il est dit que "...un député peut s'exprimer une seule fois sur une même question" - lorsque nous regardons la motion, chacun des membres s'est exprimé sur l'amendement. Le proposeur s'étant déjà exprimé sur le sous-amendement et l'amendement, pour cette raison l'amendement est jugé irrecevable.

**M. Blais:** Est-ce que je peux vous demander...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** M. le ministre avant.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Si je comprends bien ce que vous nous dites, le député de Terrebonne a parlé trop longtemps sur l'amendement et il a épuisé son temps de parole. Il a déjà parlé une fois, d'ailleurs.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre, ce n'est pas le fait que M. le député de Terrebonne ait parlé trop longtemps, c'est le fait que le député de Terrebonne ait exercé son droit en conformité avec l'article 209. Il s'est déjà exprimé sur l'amendement. Il s'est exprimé sur le sous-amendement. Pour cette raison...

**M. Blais:** Je me conforme mais je voudrais savoir pourquoi je me conforme. J'avais la parole sur le sous-amendement qui était discuté lorsque j'ai proposé un sous-amendement. Je pense qu'on est d'accord sur cela. Mon temps de parole sur le sous-amendement n'était pas terminé. J'ai gardé du temps pour proposer ce sous-amendement à temps. Ce n'était donc pas intempestif. Je n'avais pas terminé mon temps. Alors, je ne comprends pas pourquoi on me dit que j'avais terminé mon temps quand je n'avais pas terminé mon temps. C'est comme au pénitencier, une commission. Il faut faire son temps. Mon temps n'était pas terminé.

**Une voix:** Tu vas le faire, ton temps!

**Une voix:** Aujourd'hui, il y a des libérations conditionnelles.

Le Président (M. Saint-Roch): Je vais essayer d'expliquer à nouveau. Pour pouvoir faire un sous-amendement, il faut avoir du temps sur l'amendement. Vous aviez épuisé votre temps en ayant parlé une fois sur l'amendement. C'est la raison pour laquelle vous ne pouvez être le proposeur d'un sous-amendement.

M. Blais: D'accord. M. le Président, cela voudrait donc dire que sur l'amendement nous avons, admettons, dix minutes et ces dix minutes doivent être prises d'un seul coup. Bon! Comment voulez-vous - je vous demande une explication - demander à un parlementaire qui parle sur un sous-amendement de parler dix minutes en un seul coup sur un sous-amendement? S'il le fait en un seul coup, il ne peut pas sous-amender parce qu'il ne lui reste plus de temps pour revenir après. S'il le fait durant sa période de dix minutes, ses confrères ne peuvent pas parler. Quelle sorte de règlement est-ce, ce Geoffrion?

M. Bissonnet: Question de règlement, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député.

M. Bissonnet: Je pense que vous avez rendu votre décision et votre décision est exécutoire. Je demanderais au député du beau comté de Terrebonne de la respecter et de poursuivre les débats de la commission.

M. Blais: M. le Président, je crois que le député de Saint-Léonard a raison.

M. Bissonnet: M. le Président, question de règlement. Je tiens à informer le député de Terrebonne que le député qui vous parle est le député de Jeanne-Mance et non de Saint-Léonard.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Jeanne-Mance.

M. Blais: Le député de Jeanne-Mance a parfaitement raison. Vous aussi, vous avez raison mais, moi, je demande simplement une explication pour qu'à l'avenir je ne fasse pas perdre le temps aux commissions parce que je ne comprends pas exactement. Je ne discutais pas du tout le jugement du président. Je lui dis qu'il a raison et je demandais des explications pour notre propre gouverne à nous, membres de cette commission. Je suis d'accord avec vous, M. le député de Jeanne-Mance. Quand le

président a pris sa décision et qu'il nous la dicte, c'est exécutoire et je ne discute pas cela. Si vous saviez le respect que j'ai pour les présidents! Même celui des États-Unis!

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jeanne-Mance.

M. Bissonnet: M. le Président, avec votre permission, si le député de Terrebonne a besoin de cours très rapides, après l'ajournement, je pourrai lui en donner durant dix ou quinze minutes, je pense que vous allez très bien comprendre ça.

M. Blais: Merci de me faire confiance, à savoir que je comprendrais un tel règlement dans dix ou quinze minutes. Ce n'est pas le commun des mortels qui pourrait se permettre cela. Merci!

Le Président (M. Saint-Roch): Le sous-amendement étant jugé irrecevable, nous en sommes rendus à l'adoption du sous-amendement qui se lisait comme ceci: "Motion de sous-amendement d'une motion de consultations particulières. L'amendement pour consultations particulières est sous-amendé en ajoutant à la fin de cet amendement les termes suivants: l'Association des mines de métaux du Québec". Est-ce que le sous-amendement est adopté?

M. Blais: Adopté.

M. Bourbeau: Est-ce qu'on peut avoir un vote enregistré, M. le Président?

Le Président (M. Saint-Roch): Oui. M. le secrétaire, pour un vote enregistré.

Le Secrétaire: Oui, M. le Président.

M. Bourbeau: Est-ce que vous pouvez lire la proposition totale avec l'amendement?

**Une voix:** On ne vote pas sur la proposition globale, M. le Président.

M. Bourbeau: Non, non, mais pour comprendre le sous-amendement il faut comprendre l'ensemble de la proposition. Cela fait à peu près six heures qu'on en parle, il faudrait peut-être qu'on y revienne un peu.

#### **Mise aux voix de la motion de sous-amendement proposant d'entendre l'AMMQ**

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le ministre. Je vais vous lire la motion pour tenir des consultations particulières et elle se lisait comme ceci: "Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville

de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet et qu'à cette fin elle entend: le conseil municipal de Schefferville." Il y avait eu un amendement à cette proposition qui se lisait comme suit: "La motion pour consultations particulières est amendée en ajoutant à la fin de cette motion les termes suivants: la Coalition des résidents et résidentes de Schefferville." Il y avait eu un sous-amendement à cet amendement qui se lisait comme ceci: "L'amendement pour consultations particulières est sous-amendé en ajoutant à la fin de cet amendement les termes suivants: l'Association des mines de métaux du Québec."

Alors, nous en sommes à prendre un vote enregistré sur le sous-amendement.

M. le secrétaire.

Le **Secrétaire**: M. Bissonnet (Jeanne-Mance)?

M. Bissonnet: Contre, M. le secrétaire.

Le **Secrétaires** M. Blais (Terrebonne)?

M. Blais: Pour, M. le Président.

Le Secrétaire: M. Perron (Duplessis)?

M. Perron: Pour, M. le Président.

Le **Secrétaire**: M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

Le **Secrétaire**: M. Kehoe (Chapleau)?

M. Kehoe: Contre.

Le **Secrétaire**: M. Middlemiss (Pontiac)?

M. Middlemiss: Contre.

Le **Secrétaire**: M. Paradis (Matapédia)?

M. Paradis (**Matapédia**): Contre.

Le **Secrétaire**: M. Richard (Nicolet)?

M. Richard: Contre.

Le **Secrétaire**: Mme Trépanier (Dorion)?

Mme Trépanier: Contre.

Le **Secrétaire**: M. Bourbeau (Laporte)?

M. Bourbeau: Contre.

Le **Secrétaire**: Contre: 7. Pour: 3.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: M. le Président. Est-ce que pourriez me dire ceux qui ont voté contre, s'il vous plaît?

Le **Président (M. Saint-Roch)**: Oui. On peut les répéter. M. le député de Louis-Hébert n'est pas inclus, si c'est la raison de votre information.

M. Dufour: Alors, cela fait un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept. D'accord. C'est une question de procédure.

Le **Président (M. Saint-Roch)**: Est-ce que la réponse est satisfaisante? Le sous-amendement est donc rejeté.

Nous revenons maintenant à l'amendement. Je me dois de mentionner à ce moment-ci que, du côté de l'Opposition, les temps de parole avaient été utilisés et qu'il reste des temps de parole du côté ministériel. M. le ministre, vous avez écoulé votre droit de parole aussi.

Est-ce qu'il y a d'autres intervenants concernant la motion d'amendement? Est-ce que la motion d'amendement est adoptée?

M. Blais: Non, j'aurais un amendement à apporter, M. le Président.

Une voix: Il ne peut pas le faire, il n'a plus de temps de parole.

M. Blais: Qu'est-ce qu'il y a?

M. Bourbeau: Vous n'avez pas le droit de parole.

Le **Président (M. Saint-Roch)**: Votre temps est...

M. Bourbeau: Il faudrait que vous le fassiez, je ne sais pas, par gestes peut-être.

Le **Président (M. Saint-Roch)**: À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Terrebonne, comme je l'ai expliqué, votre temps de parole sur l'amendement étant écoulé, vous ne pouvez présenter un sous-amendement.

M. Blais: C'est cela.

#### Mise aux voix de la motion d'amendement proposant d'entendre la Coalition des résidents et résidentes de Schefferville

Le **Président (M. Saint-Roch)**: Alors, je vais relire la motion d'amendement, qui se lit comme ceci: "La motion pour consultations particulières est amendée en ajoutant à la fin de cette motion les termes suivants: la Coalition des résidents et résidentes de Schefferville." Est-ce que l'amendement est adopté?

Une voix: Vote enregistré.

**M. Blais:** Même vote, plus le député de...

**Une voix:** Non, non, qu'il prenne le vote.

**M. Blais:** Ah! Le leader...

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré.

**Une voix:** J'ai demandé le vote enregistré.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré. M. le secrétaire.

**Le Secrétaire:** M. Bissonnet (Jeanne-Mance)?

**M. Bissonnet:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Pour, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Doyon (Louis-Hébert)?

**M. Doyon:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Kehoe (Chapleau)?

**M. Kehoe:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Middlemiss (Pontiac)?

**M. Middlemiss:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Bourbeau (Laporte)?

**M. Bourbeau:** Contre.

**Le Secrétaire:** Contre: 8, pour: 3.

**Le Président (M. Saint-Roch):** La

motion est donc rejetée.

**Le Secrétaire:** L'amendement.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'amendement est donc rejeté.

Nous en sommes maintenant à la motion principale qui se lisait comme ceci: "Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende: le conseil municipal de Schefferville." Est-ce que cette motion est adoptée?

**M. Blais:** M. le Président, j'aurais une motion d'amendement, selon l'article 244, paragraphe 2, qui se lirait comme suit: "De rajouter à la fin: l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec."

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne, votre temps de parole étant encore écoulé, pour les mêmes raisons je me dois de la rejeter. Vous pourrez revenir avec votre motion un peu plus tard.

**M. Bissonnet:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jeanne-Mance.

**M. Bissonnet:** Pour l'information des membres de la commission, quels sont les députés qui sont intervenus sur la motion principale?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Sur la motion principale, MM. les députés de Jonquière, de Terrebonne et de Duplessis sont intervenus.

**M. Perron:** Est-ce que mon temps est écoulé, M. le Président?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Oui. Je vais répéter encore l'article 209 qui dit qu'un député ne peut s'exprimer qu'une seule fois sur une même question.

**Une voix:** Vote.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Alors, nous revenons à la motion principale.

**M. Middlemiss:** Nous, nous pouvons l'avouer, nous n'avons pas parlé.

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Perron:** M. le Président, je voudrais vous demander une directive, s'il vous plaît!

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

M. Perron: Si on vote sur cette motion, est-ce qu'en vertu de l'article 244 on peut présenter une nouvelle motion?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis, pour répondre à votre question, lorsque vous allez présenter votre motion, à ce moment-là, j'aurai à me prononcer sur la recevabilité de votre motion. Nous en sommes à la motion telle que je l'ai lue. Est-ce que la motion est adoptée?

**Mise aux voix de la motion proposant la tenue de consultations et l'audition du conseil municipal de Schefferville**

**M. Blais:** Vote enregistré.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Un vote enregistré est demandé. M. le secrétaire.

**Le Secrétaire:** M. Bissonnet (Jeanne-Mance)?

M. Bissonnet: Contre.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

M. Blais: Pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

M. Perron: Pour.

**Le Secrétaire:** M. Doyon (Louis-Hébert)?

M. Doyon: Contre.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

**Le Secrétaire:** M. Kehoe (Chapleau)?

M. Kehoe: Contre.

**Le Secrétaire:** M. Middlemiss (Pontiac)?

M. Middlemiss: Contre.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

M. Paradis (Matapédia): Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

M. Richard: Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Bourbeau (Laporte)?

M. Bourbeau: Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Contre: 7. Pour: 3.

**Le Président (M. Saint-Roch):** La motion est donc rejetée.

**M. Blais:** M. le Président...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**Motion proposant d'entendre l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec**

**M. Blais:** J'aimerais proposer une nouvelle motion: "Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin elle entende l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec."

**M. Bourbeau:** M. le Président, une question de règlement.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre, sur une question de règlement.

**M. Bourbeau:** Est-ce qu'en vertu de nos règlements on peut présenter une motion qui, essentiellement, a à peu près le même objet que la motion précédente?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Nous allons suspendre pour quelques instants.

(Suspension de la séance à 10 h 35)

(Reprise à 10 h 37)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît! La commission de l'aménagement et des équipements reprend ses travaux.

M. le ministre, lorsque nous avons une motion concernant des organismes, le président a à juger seulement de la pertinence du choix de l'organisme en vertu de la loi que nous étudions. Je dois donc conclure que l'organisme ici est tout à fait différent de celui de la motion principale de l'amendement et du sous-amendement. Pour cette...

**M. Bourbeau:** M. le Président, une précision.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

M. Bourbeau: Le fait que vous ayez rejeté précédemment un sous-amendement qui avait pour effet de convoquer le même organisme ne permet-il pas à l'Opposition de faire indirectement ce qu'elle ne pouvait pas

faire directement précédemment?

Le Président (M. Saint-Roch): Non, M. le ministre, j'avais rejeté le sous-amendement, mais non pas pour ces motifs. J'avais rejeté le sous-amendement parce que les membres de l'Opposition avaient épuisé leur temps de parole. C'était la raison du refus du sous-amendement.

Dans ce cas-ci, conformément au deuxième paragraphe de l'article 244, je juge la motion recevable. L'auteur de la motion aura 30 minutes et les autres membres de la commission auront 10 minutes.

M. le député de Terrebonne.

### M. Yves Blais

M. Blais: Je vous remercie beaucoup, M. le Président.

M. le Président, je suis très heureux ce matin d'avoir quelques minutes à ma disposition - il m'a manqué beaucoup de temps vendredi dernier - pour parler de ce projet de loi sous toutes ses facettes. On a beau regarder ce projet tel qu'il nous est présenté, on sent qu'il y a un manque de sérieux de la part du gouvernement. De la façon dont il traite les gens qui sont touchés là-bas par ce projet, on sent un manque flagrant de sérieux.

Comme je le dis depuis le tout début, qu'il faille fermer la ville de Schefferville ou pas, on n'a pas encore décidé de ce côté-ci si on doit approuver cette fermeture ou si on doit être contre cette fermeture. Cependant, on étudie actuellement la fermeture éventuelle et la façon dont cette fermeture semble vouloir être faite. Nous n'acceptons pas la façon dont le gouvernement veut ou voudrait fermer cette ville. C'est là où est le problème. Même si l'on ferme cette ville... On sait que, dans cette ville, il y a environ 400 blancs et environ 480 Montagnais, etc. On dit 900 à 950 - mais le dernier chiffre que j'ai indiqué 980 personnes de couleur, disons des autochtones. Ces gens-là aussi doivent être pris en considération dans la fermeture, autant que ceux qu'on appelle communément les blancs.

Pour ce faire, je reviens toujours à la base de la discussion; si le gouvernement décide de fermer cette ville, il a majorité en Chambre et c'est lui qui décide si on ferme cette ville ou pas, que l'Opposition désire sa fermeture ou pas. C'est sûr qu'à la force du nombre, vous allez l'emporter.

Nous, on n'a pas encore dit qu'on était contre une éventuelle fermeture. On dit qu'on est contre la façon dont vous présentez un projet sur la fermeture. C'est cela, la différence, parce qu'on sait qu'il y a certaines responsabilités gouvernementales qui doivent se prendre dans des circonstances qui ne sont pas toujours gaies. Il y a des fois qu'il faut y aller contre son gré.

Cette fermeture, on l'appellerait quasiment, de la façon dont vous voulez boucler cela, fermeture Éclair. Vous voulez fermer sans qu'on entende les parties. Vous voulez fermer sans qu'on regarde toutes les facettes d'une bonne entente possible pour le mieux-être de ceux qui désirent rester et pour le mieux-être de ceux qui voudraient en sortir. Parmi ceux-là, il faut compter ceux qui restent là-bas. Si nous fermons, c'est la volonté du Parlement, et non pas celle de l'Opposition - je parle toujours de la volonté de la majorité ici. Si on décide que cette ville doit être fermée, il faudrait au moins envisager que les pourvoiries et les gens qui sont là-bas gardent le plus possible cet attrait touristique qui caractérise le Grand-Nord.

Je vous demanderais, si vous fermez cette ville, ce que nous n'avons pas décidé d'appuyer, vu que c'est la capitale des caribous, de la faire avec un peu plus de panache que vous ne le faites actuellement. Si on regarde là-bas, je suis persuadé que la plupart des membres de l'autre côté ont lu beaucoup d'articles à ce sujet et connaissent la richesse de la faune là-bas et le nombre de gibier qu'il est intéressant pour les gens du Sud d'aller chasser, cet apport financier, touristique que la visite des gens du Sud apporte à ces gens, ce qu'on appelle ici le Grand-Nord du Québec, le Nouveau-Québec, le Québec en devenir ou la partie du Québec qui cache le mieux ses richesses. Nous savons au moins que sur le sol de cette partie du Québec qui cache encore le mieux ses richesses, parce que nous ne l'avons pas exploitée, courent des gibiers qui sont, eux aussi, très courus par les gens du Sud.

Personnellement, j'aimerais beaucoup qu'on reçoive l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec, parce que ces gens pourraient nous donner les raisons qui justifient que Schefferville devienne, dans cet arrondissement, dans cette région, une espèce de centre et, devenant un centre de distribution du tourisme ou de réception de l'ensemble du tourisme pour toute une grande partie du territoire, il serait peut-être convenable à ce moment d'envisager la non-fermeture de cette ville. Ce ne sont pas seulement les mines qui doivent justifier, bien que ce soit très important, la marche de cette ville. Il y a aussi autre chose et le tourisme, l'attrait touristique en est. Si on parle de la pourvoirie de la famille Fortier, pour en nommer une, qui possède l'Auberge de la colline, je suis persuadé que vous avez étudié cela, mais j'attire votre attention sur cela, parce que l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec est une association d'une très grande importance quand on parle du Nouveau-Québec. Parmi ces pourvoiries, il y a la famille Fortier, de l'Auberge de la colline. Quel beau nom! Cela vous dit quelque chose? Le mot "colline" lui-même

sonne une poésie nordique qui est attirante. On dirait que cela nous tente immédiatement d'aller se chercher un billet à l'aéroport. L'Auberge de la colline, cela sonne doux à l'oreille; c'est attirant. Il y a des termes comme cela que les gens choisissent spécifiquement pour plaire. Cela s'appelle autrement également: Ouadjil. Ouadjil, il me semble que c'est un peu moins attirant, mais l'Auberge de la colline, cela sonne très doux. Il y en a peut-être qui trouvent que Ouadjil est bien important également. Cela sonne moins doux à mon oreille, quoique je ne sois pas réfractaire à ce nom, mais je préfère l'Auberge de la colline, et de très loin. (10 h 45)

Pour les habitués du Nord, elle a accueilli pas moins de 5000 chasseurs de caribou et de pêcheurs depuis 1972. Cependant, de 1972 à 1985 - cela veut dire treize ou quatorze ans; cela dépend si on compte 1985 ou pas ou si on compte 1972 ou pas, car je ne voudrais pas qu'on dise que je ne sais pas compter - sur une période de douze ou de treize ans, elle a reçu 5000 chasseurs. Un tel apport touristique pour une seule auberge... L'Auberge de la colline a reçu 5000 chasseurs de caribou et pêcheurs, depuis 1972, au pavillon central situé sur la rivière George, soit à ses huit camps satellites. Peut-être, y a-t-il beaucoup de personnes qui nous écoutent. Je sais que cette commission est écoutée avec une grande assiduité. Il y a, à la rivière George, un pavillon central et huit camps satellites. Ceva veut dire que c'est une pourvoirie d'une grande envergure. C'est d'une très grande envergure: un centre et huit satellites. Si le gouvernement persiste à vouloir fermer cette ville, je ne sais pas si les gens du Sud iront en aussi grand nombre dans le Nord. Cette pourvoirie fonctionne depuis 1972. Est-ce que l'Auberge de la colline continuera à offrir les services qu'elle donnait. Est-ce qu'elle est capable seule, sans les apports de la ville?

Je regarde, à ma gauche, mon confrère de Jonquière qui est un spécialiste des affaires municipales. Il sait pertinemment - je le vois à son air approbateur - qu'avec la fermeture de cette ville, il a bien l'impression que la pourvoirie qui en est un peu parasitaire pour certains services va être un peu atrophiée. C'est sûr que si on atrophie l'Auberge de la colline, automatiquement, on handicape le nombre de visiteurs et le nombre de touristes qui vont soit à la chasse au caribou, soit à la pêche. Je crois que cela est dommageable en ce qui concerne le côté financier. Le businessman qui est devant moi doit comprendre que nous enlevons des ressources financières. On dit qu'il en coûterait quelques millions par année pour entretenir cette ville, vu que la mine n'est pas en exploitation présentement. On dit que cette dernière reviendrait en 1990

avec beaucoup plus de force, en exploitant les gisements de platine, etc.

Actuellement, il reste donc quatre ou cinq ans d'investissements éventuels, mais, ciel, regardons un peu ce que 5000 visiteurs ont apporté au gouvernement depuis des années! C'est très difficile à calculer annuellement, mais si on divise 5000 visiteurs par douze ans, cela donne à peu près... Je vais diviser devant vous... Je n'ai pas de tableau. 5000 divisé par douze. Cela veut dire environ 416 personnes et demie par année; 416 personnes et demie par année... Donc, pour les besoins de la cause, un peu plus de 400. Pensez seulement à Quebecair, vous qui vous êtes occupé à un certain moment de Quebecair et qui posiez beaucoup de questions en Chambre sur sa rentabilité. Je me souviens. Oh! que je me souviens de cette époque où vous posiez beaucoup de questions! Mais, en nationalisant la ville de Schefferville, vous nationalisez Schefferville, vous l'achetez et vous la fermez. C'est comme la raffinerie de sucre. Vous autres, vous achetez et vous fermez! En nationalisant cette ville et en la fermant, vous enlevez encore des possibilités de revenu à Quebecair. Est-ce que vous fermez cette ville pour justifier la fermeture de Quebecair? Je crois que votre gouvernement est assez ratoureur pour penser à des choses comme celle-là. C'est sordide en soi. C'est sordide. C'est machiavélique. Téhéran aurait pensé à une chose comme celle-là. C'est digne de l'époque de Mazarin. Oui, c'est digne de Lucrèce Borgia même. La fin justifie les moyens. C'est du Lucrèce Borgia. La fin justifie les moyens. Pour fermer Quebecair, on ferme les villes du Nord; en fermant les villes du Nord, Quebecair est encore moins rentable et on peut nationaliser Quebecair. Est-ce ainsi le détour que vous faites pour justifier certaines positions? La fin justifie les moyens. J'ai beaucoup de difficultés à croire cela. Je ne vous accuse pas, mais je subodore. Pour ne pas être accusateur, je suis "subodoreur". Je subodore chez vous ce machiavélisme qui vous habite depuis un certain nombre de mois et je crois que la démocratie joue moins fort de votre côté depuis votre élection.

Vous écoutez Téhéran en disant: Si on les prend un à un, ces gens là-bas ne savent pas ce qu'ils veulent. Comment voulez-vous qu'ils le sachent collectivement? C'est ce que vous dites. Vous les prenez un à un et vous dites que vous les avez vus et consultés un à un. On vous demande de les rencontrer collectivement et on nous répond: Nous les avons vus un à un et nous disons, nous, les libéraux, de l'autre côté: Ils ne savent pas ce qu'ils veulent individuellement. Alors, comment voulez-vous qu'en les recevant collectivement nous sachions mieux ce qu'ils veulent? Cela aussi, c'est digne de Lucrèce Borgia. C'est digne de Borgia. On revient à

l'époque des intrigues de palais. On revient à l'époque des grosses intrigues de palais, M. le ministre, au monde entier. Il faut le penser que le monde entier nous voit. C'est exagéré de dire le monde entier, mais il y a tellement de monde qui nous voit aller. Le Québec tout entier nous voit aller et il sent les intrigues de palais. On jurerait que vous avez une dent contre le Nord et contre Québécois. En tout cas, personnellement, je ne vous laisserai pas arracher cette dent sans discuter et sans vouloir défendre, même si je vois le député de Duplessis qui nous alimente beaucoup et qui a préparé ce dossier avec son cœur, avec ses talents. Cela fait des mois qu'il travaille sur cela.

Jamais dans une commission parlementaire on n'a eu autant de documentation pour nous permettre d'apporter des précisions sur le sujet. C'est avec cœur qu'il défend ce dossier parce qu'il le connaît, il le maîtrise et il ne veut pas que le gouvernement fasse un geste irresponsable, irréparable, irréfléchi et irrémédiable. Il ne veut pas. Alors, nous le consultons. C'est la base de tous nos moyens d'expression. On ne peut pas - c'est impossible - connaître les problèmes de tous les cotés du Québec, mais même si on ne connaît pas à fond ou dans le tréfonds tous les problèmes qui se posent au Parlement nos confrères nous expliquent les lignes essentielles et nous épousons avec eux le fond. Nous le faisons avec eux parce qu'ils le font. Alors, Schefferville, je tiens à vous dire, M. le ministre, que le député de Duplessis a mis toute son âme, tout son vouloir et toutes ses capacités en ce dossier. Il le défend avec l'énergie qu'on lui connaît. M. le ministre de l'autre côté ajoute, et je l'entends très bien: avec désespoir. Mais le mot "désespoir", vous l'écrivez en un seul mot; le député de Duplessis l'écrit en deux mots au pluriel, "des espoirs", et les espoirs du député de Duplessis sont revalorisants pour l'Opposition. Cela stimule ses confrères. Cela nous encourage au mieux-faire, au bon vouloir, à scruter les dossiers plus profondément pour en connaître les avantages et les désavantages.

Dans ce cas-ci, il dit toujours au ministres Voulez-vous bien regarder la façon dont nous avons fermé Gagnon. Il vous en a parlé l'autre jour. Il a dit: Regardez la façon dont nous avons fermé Gagnon. Contre notre gré, bien sûr. Mais je suis persuadé que vous, quand vous décidez de fermer Schefferville, il y a un petit mouvement intérieur qui est un peu contre votre gré. C'est pour cela qu'on vous dit que c'est sur la manière. M. le député de Duplessis faisait remarquer dans son allocution que 93 % des habitants de Gagnon étaient satisfaits de la façon dont le gouvernement avait fermé la ville. Maintenant, vous avez une pétition signée par 97 % des gens qui sont contre la façon

dont vous voulez procéder à Schefferville.

On voit bien qu'il n'y a pas de commune mesure entre les deux approches. L'approche gouvernementale d'il y a quelques années, alors que le Parti québécois était au pouvoir, était beaucoup plus humaine, beaucoup plus sociale, beaucoup mieux sentie par les gens parce que 93 % des gens étaient satisfaits de la façon dont Gagnon était fermée. Et on arrive ici avec 97 % des gens qui signent une pétition parce qu'ils sont contre. Quelle façon nonchalante! C'est une façon nonchalante, c'est très nonchalant. C'est sûr que vous le faites vite. Vous y allez très vite. Vous voulez la fermer vite. On ne le sait pas, on n'est pas sûr parce que l'article 1 de ce projet de loi dit: "La ville de Schefferville cesse d'exister à compter de la date déterminée par le gouvernement." Serait-ce un traquenard?

Est-ce qu'en fait le gouvernement ne veut pas fermer cette ville, mais que, vu qu'ils sont 99 et que nous ne sommes que 23 dans l'Opposition, il peut se permettre de faire perdre leur temps à 7 ou 8 députés? Et, à faire perdre du temps à vous 3 pour défendre une chose qu'il ne voudrait pas faire, il y gagne. Ces gens nous retiennent ici pour défendre une ville qui ne veut pas mourir et que le gouvernement est prêt à embaumer, M. le Président; il a sorti tous ses attirails. Nous ne voulons pas, en fait, parce que vous ne nous avez pas donné les raisons valables pour qu'on vous approuve. Est-ce que le gouvernement voudrait faire semblant de vouloir fermer pour tenir l'Opposition en haleine, pour tenir la population sur le qui-vive et arriver d'une façon candide après et dire: Nous ne fermons pas cette ville? Sinon, il me semblerait que dans l'article 1 il y aurait au moins une date, M. le ministre. M. le ministre, regardez bien de ce côté-ci. Nous vous demandons avec insistance, avec persistance et avec tout l'intérieur sérieux que nous pouvons avoir, nous vous demandons du tréfonds de nous, du tréfonds de nous...

**Une voix:** Voyons donc! C'est loin, cela!

M. Blais: ...de recevoir des gens qui nous éclaireraient sur cette éventuelle fermeture. Dans notre for intérieur, nous vous demandons: Est-ce que dans votre faible extérieur vous pouvez accepter de recevoir quelques-uns de ces groupes? Nous vous demandons de recevoir les pourvoyeurs.

**Une voix:** ...

M. Blais: Les pourvoyeurs, ce n'est pas une association pour voyeurs, ce sont des pourvoyeurs. Écoute! Il ne faut tout de même pas charrier. L'association de pourvoyeurs...

**Une voix:** Ce sont des "Peeping Tom".  
Ha! Ha! Ha!  
(11 heures)

**M. Blais:** ...qui reçoivent des gens qui vont en excursion de chasse ou de pêche. Ils vont surtout à la pêche. Je reviens toujours à l'Auberge de la colline, avec, sur le fleuve George, son hébergement central et ses huit camps satellites, une pouvoirie où demeurent en outre les règles d'hospitalité d'antan pour les voyageurs de passage. Cette pouvoirie est même citée en exemple pour son hospitalité d'antan. Que nous la connaissons donc, nous, les Québécois! Sa clientèle est surtout composée d'Américains et d'anglophones, le plus souvent des Ontariens. Est-ce que le Parti libéral commencerait à être xénophobe qu'il ne voudrait plus recevoir les Américains, les anglophones et les Ontariens? Je trouve cela très curieux pour un parti qui se dit toujours pour la défense des minorités au Québec. Je trouve que vous posez là un geste de répulsion envers la visite de l'extérieur. Cela m'inquiète. Est-ce que le fait que nos frontières du Nord soient ouvertes aux Américains et aux Ontariens ne vaut pas la peine, du côté touristique, de dépenser quelques milliers de dollars supplémentaires et de garder en même temps cette ville ouverte? Est-ce qu'il n'y aurait pas là, M. le ministre, un argument valable?

Vous savez, le conseil de ville de Schefferville a des hommes responsables à sa tête, c'est bien sûr. Avec ce conseil de ville et l'association des résidents de Schefferville, il y a certainement moyen de faire des ententes pour que l'on continue à avoir des pouvoiries là-bas et qu'on continue à recevoir les Américains, les anglophones et les Ontariens. Je dirais au ministre qu'il a "honte à rien" de vouloir fermer cette ville actuellement. Je trouve cela honteux. Il a "honte à rien" de vouloir la fermer sans plus d'analyse. Vraiment. Il peut me répondre, vu que je suis de l'Opposition: On ne t'a rien demandé. Personnellement, je tiens à lui dire ce que je pense. Je tiens bien à lui dire ce que je pense. Je suis un type qui aime les gens de toutes les races, de toutes les nations, de toutes les couleurs. Quand je vois un geste xénophobe comme celui-là, je sens que le gouvernement manque à son devoir. Je vous disais d'ailleurs qu'un jeune Africain était venu me voir pour me consulter à cause de ma faiblesse reconnue pour les gens de toutes les races. À l'Université Laval, on cite le député de Terrebonne en exemple pour les relations avec les Africains. Je vais très souvent à leurs réceptions. Quand on parle des besoins de l'Afrique, j'y vais souvent. J'ai même été conférencier l'an passé à l'Université Laval à ce sujet. J'ai beaucoup d'Ontariens qui sont aussi... J'ai même des députés ontariens qui sont de mes amis intimes.

**Une voix:** Nommez-les.

**M. Blais:** Ah oui! Gilles Pouliot, entre autres.

**Une voix:** Ensuite.

**M. Blais:** Il est député de Hearst dans le Nord de l'Ontario. Vous connaissez Hearst. J'en ai plusieurs. Je peux vous en nommer.

**M. Kehoe:** Il n'y en a pas qui...

**M. Blais:** Je le connais très bien et on discute ensemble. Justement sur l'environnement, on a de très très grosses discussions.

M. le Président, j'ai moins d'amis aux États-Unis, c'est bien sûr, quoique j'en aie aussi, mais cela me peine de voir que ces gens-là ne pourront plus, avec leur dollar qui vaut beaucoup... Vous vous souvenez du référendum. On avait dit que si cela passait, le dollar vaudrait 0,85 \$. Il n'a pas passé et le dollar vaut 0,74 \$, 0,72 \$ ou 0,70 \$. Imaginez!

**M. Bourbeau:** S'il avait passé, il vaudrait 0,35 \$.

**M. Blais:** Absolument pas. Les gens étaient, à cette époque-là... Vous vous souvenez de la caravane de la Brink's qui amenait l'argent à Toronto...

**M. Bourbeau:** Ce n'était pas au référendum, c'était en 1976.

**M. Blais:** En 1976. C'est la même chose. Les gens prennent donc les Québécois pour des naïfs.

**M. Bourbeau:** Le député est tout mêlé, là.

**Une voix:** Mais Schefferville...

**M. Blais:** C'est effrayant.

**Une voix:** Ce n'est pas très pertinent.

**M. Blais:** J'en parle parce que c'est pertinent.

**Mme Trépanier:** Impertinent.

**M. Blais:** Il y avait un de ces wagons qui partait de Schefferville justement. Cela se rencontra à Montréal. J'ai l'impression que c'est ce camion-là que le Parti libéral ne veut plus revoir dans le parcours. C'est pour cela qu'il ferme la ville. Il allait porter l'argent à Toronto. Il disait que notre argent déprécierait si le Parti québécois prenait le pouvoir. Il envoyait l'argent à Toronto, imaginez donc s'ils nous trouvent naïfs, stupides. On disait des choses comme cela et

il y a des gens qui y ont malheureusement cru. Supposons qu'une semaine après, cela passe. Il y a quelqu'un qui s'en va à New York. Il arrive avec 100 \$ et dit: Je voudrais avoir de l'argent américain. Les gens lui disent: Est-ce que tes 100 \$ viennent de Toronto ou de Montréal - c'est le même maudit billet de 100 \$ - car je veux savoir combien je vais te donner pour? J'ai dit: Ils l'ont donc cru na?f. Mais, sur Schefferville, il ne faut pas que cette naïveté paraisse. En tout cas, du côté de l'Opposition, elle ne paraîtra pas. Il faut que cela soit fait avec le sérieux qu'on se doit d'avoir.

Donc, je le demande avec une insistance, sinon remarquée ou remarquable, je veux le faire avec une insistance qui réponde à mon intérieur et au sérieux que je veux qu'on apporte à ce projet de loi avant de l'étudier article par article. Personne n'a la science infuse, y compris le Parti libéral. On a une certaine science lorsqu'on vient au monde. On a des aptitudes naturelles, mais, dans notre cerveau, dans notre mémoire et dans notre petite partie de cerveau qui s'appelle le jugement, pour pouvoir juger correctement, il faut voir les différentes facettes d'un problème. Je crois qu'ici - le député de Duplessis nous l'a répété, nous l'a prouvé - les gens intéressés n'ont pas été assez consultés. S'il y a eu consultation suffisante de la part du ministre lui-même - c'est possible que cela soit vrai - il est le seul ici à le savoir s'il a assez consulté. Ce n'est pas suffisant en démocratie qu'il y ait une seule personne qui se dise prête à prendre une décision. D'abord, c'est vexant pour l'Opposition et c'est humiliant pour ses confrères. Si, lui, personnellement et de façon égocentrique, a pris tous les renseignements dont il a besoin pour porter un jugement, c'est humiliant pour ses confrères qui n'ont pas vu ces gens-là et qui ne sont pas capables, pas plus que nous ici, sauf le député de Duplessis parce qu'il va dans le comté, de se faire une idée ferme, une idée solide. C'est pour cela que nous demandons avec insistance que les gens puissent venir.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dix secondes.

**M. Blais:** Il me reste dix secondes et, dans ces dix secondes, M. le Président, je vous remercie de m'avoir entendu. Je me garde trois secondes au cas où on serait obligé de revenir. Merci beaucoup.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Terrebonne. M. le député de Jonquière.

**M. Francis Dufour**

**M. Dufour:** M. le Président, ce qu'on

tente de faire depuis la semaine dernière, c'est de convaincre le gouvernement qu'il aurait tout intérêt à prendre...

**Une voix:** Du chantage.

**M. Dufour:** ...son temps, un peu plus de temps, avant de décider de mettre la clef dans la porte. Mon collègue de Terrebonne a fait allusion à une pourvoirie, mais il y a plus d'une pourvoirie à Schefferville. Il y a plusieurs pourvoiries à Schefferville depuis de nombreuses années et qui donnent à des gens qui aiment la chasse et la pêche un service en retour de sommes d'argent importantes. Pour le Québec qui se cherche des avenues, qui se cherche des moyens de développer l'économie, il est important à mon sens qu'on développe de plus en plus de bases de plein air tantôt pour faire du ski, tantôt pour créer des emplois ou occuper tant de loisirs, pour permettre à des gens d'apprécier et d'aimer mieux leur Québec ou mieux leur pays.

Il y a un certain nombre de pourvoiries qui existent au Québec et je voudrais prendre à témoin les clubs qu'on peut nommer ici: le Club de chasse et pêche Tuktuk; Carrière; le club Montagnais; l'Auberge de la rivière George; l'auberge Wedge Hills; les Pourvoyeurs des Laurentides et de l'Ungava; le club Chambeaux; Air Schefferville, plus celle dont mon collègue parlait tout à l'heure.

Donc, effectivement, il y a certainement un avenir assez important à rattacher, à regarder ou à examiner relativement aux pourvoiries proprement dites. Ce qui existe dans le Nord du Québec existe ailleurs, bien sûr. C'est évident que cela existe en Abitibi et que cela existe au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Il y a des pourvoiries importantes qui constituent un apport important pour l'économie du Québec. Pour ceux autour de cette table qui ont tendance à être fédéralistes, c'est aussi une source intéressante d'entrée d'argent pour le fédéral. Il s'agit de prendre pour témoin le nombre d'Américains qui viennent à ces parties de chasse ou de pêche et qui y laissent des sommes d'argent appréciables. En même temps, cela leur permet de mieux connaître le Québec. C'est surprenant comme nos voisins américains connaissent peu le Québec ou même le Canada. Ils le connaissent quand ils ont des besoins très précis. Je pense que ce sont seulement les gens au sommet de la hiérarchie qui peuvent prendre un peu de temps pour comprendre ce qui se passe au Québec comme au Canada. La semaine dernière, je lisais justement un article qui parlait de gens des États-Unis qui sont venus ici et qui sont en période d'immersion totale. Ils s'apercevaient, après un certain temps, qu'ils venaient juste de commencer à comprendre le Québec.

Il y a une richesse naturelle, tout de même, qui existe dans le Nord, actuellement, qui s'appelle la chasse et la pêche, qui pourrait permettre à ces gens-là de prendre des cours accélérés de connaissance du pays. Au CEPAL, à Jonquière, il y a des Américains qui viennent justement pour aller à la pêche. Il viennent spécialement au Québec pour aller à la pêche. C'est une base qui n'a pas l'importance de celle de Schefferville; il n'y a aucune commune mesure entre ce qui se passe à Schefferville et ce qui se passe au CEPAL. Il y a plusieurs pourvoyeurs qui existent à Sept-Îles et ces gens-là injectent dans l'économie du Québec de 6 000 000 \$ à 8 000 000 \$. Cela développe aussi une connaissance que nos gens du Québec ont dans le système de vol de brousse. Je pense que les Québécois sont reconnus comme les meilleurs pilotes de brousse. Donc, quand on parle d'une pourvoirie: 5000 heures de vol, c'est quelque chose. Il y a des écoles de pilotage, au Québec, à Saint-Hubert, mais la plus importante je pense, est à Saint-Honoré au Saguenay. Ces gens apprennent d'abord à piloter en brousse. En même temps, c'est une façon de découvrir. On voit même des gens qui, à partir des écoles de pilotage, vont à l'extérieur; ils vont même en Afrique pour rendre service aux Africains. Si on n'a jamais d'endroits où ces gens-là peuvent perfectionner leur métier, c'est peut-être le temps de penser à fermer les écoles parce qu'on ne pourra pas instruire nos pilotes de brousse.

C'est une façon de développer l'économie. Tantôt l'objectif est pour la chasse et la pêche, mais pour atteindre cet objectif, cela prend un réseau interne complet de développement des connaissances. Pour les gens qui suivent des cours de pilotage, c'est justement une des façons de développer leurs connaissances et leurs aptitudes afin de devenir meilleurs. Je pense qu'on cherche l'excellence et c'est une bonne façon, pour les gens, d'apprendre leur métier en étant d'abord des pilotes de brousse. J'ai connu, à quelques reprises, de ces gens-là, parce que j'ai eu l'occasion d'aller à la pêche en avion; j'ai pu apprendre de ces gens-là tout le plaisir qu'il y avait à aller dans le Nord. C'est une question de choix pour ces gens. Il y en a qui ont piloté des avions beaucoup plus gros, mais qui reviennent à la brousse parce qu'il y a une attirance pour cela que l'on pourrait appeler l'appel du Nord. Ces gens-là, justement, peuvent, à partir d'une base, aller un peu plus loin. Est-ce qu'on n'aurait pas intérêt à entendre parler ces gens-là pour nous dire si vraiment Schefferville, pour eux, c'est une entité importante qui devrait continuer à exister pour s'alimenter, se sustenter et pour aller chercher, à partir de là, l'endroit pour aller plus loin et pour aller aussi, en même

temps, explorer? Ce sont ces gens-là qui pourraient nous dire à quoi cela sert. (11 h 15)

Tantôt, on parlait de pourvoyeurs pour la chasse et la pêche. Ces gens-là ont aussi une compétence certaine pour amener des gens plus loin, pour l'exploration. Donc, est-ce qu'on a besoin d'une infrastructure minimale pour garder ces gens-là en mesure d'agir et aussi en mesure de rendre des services importants et potables? Les gens qui vont dépenser 2000 \$ pour venir à la chasse ou à la pêche ont besoin d'avoir des services minimaux. Qui mieux que ces gens-là pourraient venir dire: Vous savez, Schefferville, peut-être qu'on n'en a pas besoin dans sa teneur actuelle, peut-être qu'on pourrait garder des éléments de base et cela serait suffisant pour nous; à partir de ça, on pourrait prendre les services dont on a besoin. C'est un élément qui manque à notre discussion. C'est un élément important qui manque à notre discussion pour savoir si, à partir de sa connaissance d'un ensemble de pourvoiries qui fonctionnent là depuis un certain nombre d'années, vingt ans et plus, ces gens ne pourraient pas venir nous dire: Vous savez, on devrait garder un minimum dans Schefferville pour pouvoir permettre d'exercer nos activités. On parle de 8 000 000 \$, on parle de 15 000 000 \$, il y a de l'argent là. On parle de civilisation de loisirs, on dit que les gens de plus en plus ont tendance à faire des choses autres. Comment peut-on faire pour enlever le stress de la population? Je sais qu'il y a des pilules, et le gouvernement actuel est contre cela. Il est normal qu'on devrait avoir des gens en bonne santé. Comment peut-on faire pour développer la santé des gens? C'est peut-être de leur faire penser que, dans le Nord, il y a de l'air pur, dans le Nord, il y a des activités qui pourraient se faire, et on pourrait se reposer en faisant une activité lucrative pour le Québec. C'est cela, concilier plusieurs activités au profit de l'ensemble de la collectivité.

Quand on parle de pourvoyeurs, on parle de gens qui sentent en eux l'appel de l'aventure. C'est toujours vers cela, vous avez vécu cette expérience-là, quand on parle d'aller à la chasse ou à la pêche, il y a des grandes distances comme aller vers le Nord, c'est vraiment un pays de découverte. C'est une façon d'aller voir ce qui se passe ailleurs, c'est vraiment l'appel de l'aventure. Tout cela fait qu'on aurait intérêt, M. le Président, en terminant mon exposé, à aller voir ou à entendre ces gens pour qu'ils viennent nous dire comment ils voient cette fermeture. Est-ce qu'ils sont favorables, est-ce qu'ils ont des restrictions? Je pense que, comme parlementaires, on aurait intérêt à les écouter pour que, si on pose un geste, au moins, on soit peut-être collaborateurs de la fermeture, mais, avant de fermer, il faudrait

s'assurer que toutes les avenues ont été explorées. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Duplessis.

### M. Denis Perron

M. Perron: Merci, M. le Président, Si vous permettez, bien sûr que j'approuve d'emblée l'amendement qui a été apporté par mon collègue de Terrebonne se rapportant au fait qu'il y ait des consultations particulières avant la passage de la loi, ici même en commission parlementaire, avec les organismes qui ont déjà été mentionnés, et ce, malgré que le Parti libéral qui est en face de moi ait refusé à l'unanimité l'ensemble des motions d'amendement que nous avons déposés ici dans cette commission. J'ai toujours espoir qu'il est possible que, malgré tout, le gouvernement révisé sa position quant à entendre des mémoires des personnes et des organismes intéressés lors de cette commission parlementaire. Dans la pétition que j'ai remise et que j'ai lue à l'Assemblée nationale, il y a environ deux semaines, il était mentionné que cette coalition était formée d'une vingtaine de membres, d'une vingtaine de représentants et représentantes de groupes oeuvrant dans le milieu de Schefferville. Chacun de ces groupes a été élu par la population lors de l'assemblée publique qui s'est tenue en date du 17 mai dernier. Dans cette coalition il y a les commerçants, les pourvoyeurs, les transporteurs aériens, les organismes sans but lucratif, les femmes, l'association des taxis, les services essentiels, les chômeurs, les syndicats et la Société de développement du tourisme Norbec. Quand on regarde l'ensemble des pourvoyeurs du Nouveau-Québec, qui sont au nombre de onze, on peut se rendre compte que ces onze pourvoyeurs, dont sept ou huit sont regroupés dans l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec, ont des investissements globaux, dans le Nord de Schefferville et à Schefferville, de l'ordre de 14 000 000 \$. Le chiffre d'affaires annuel, qui est de l'ordre de 8 000 000 \$ pour Schefferville ainsi que pour l'ensemble du Nouveau-Québec et du Québec lui-même, est un chiffre d'affaires tout de même intéressant.

En passant, je voudrais aviser les membres de cette commission, d'un côté comme de l'autre, que, lorsque l'annonce a été faite par le ministre des Affaires municipales par le biais d'un journal anglophone selon laquelle la ville de Schefferville fermerait ses portes... Comme les pourvoyeurs ont annuellement environ de 5000 à 6000 permis à vendre dans le Nouveau-Québec pour pouvoir rentabiliser leurs activités, c'est que cet article de

journal et cette annonce ont fait en sorte que, sur un minimum de 5000 permis, qui devaient être vendus, il y en a seulement environ 3500 qui ont été vendus, ce qui met en doute la rentabilité des pourvoyeurs du Nouveau-Québec pour l'année 1986. Une perturbation a été créée par cette annonce de journal et a aussi rendu les quelque 3500 chasseurs ayant demandé des permis à différents pourvoyeurs; ceux-ci se posent des questions sur la façon dont se feront les activités au cours de l'année 1986. Cela sera-t-il à partir de Schefferville? Le ministre me dit oui. Cela sera-t-il à partir d'ailleurs au Québec? Normalement, il y a des pourvoyeurs qui oeuvrent à partir d'autres endroits comme Schefferville, ou à partir du Saguenay—Lac-Saint-Jean ainsi qu'à partir de la ville de Québec et de Montréal. Il reste, cependant, que, sur le fond de la loi apportée par le ministre des Affaires municipales et par le gouvernement, et après avoir discuté avec plusieurs propriétaires des pourvoires dans l'ensemble du Nouveau-Québec, ces derniers ont fait appel à la sensibilité gouvernementale et même à la sensibilité de l'Opposition pour qu'on les entende en commission parlementaire et qu'on sache exactement à quoi s'en tenir au cours des prochaines années. Bien sûr, jusqu'à maintenant, le gouvernement s'est toujours refusé, par le biais du ministre des Affaires municipales, à entendre les mémoires ou encore les gens qui voulaient se faire entendre devant cette commission parlementaire.

M, le Président, je voudrais rappeler que, dans la pétition que j'ai déposée à l'Assemblée nationale, aux éléments f, i ainsi que l'élément e, il est démontré, dans les considérants, que plusieurs inquiétudes sont émises par la population de Schefferville. On parle, par exemple, dans un des considérants que la population n'est pas informée concrètement du rôle d'évaluation choisi pour indemniser les propriétaires résidents et non résidents: cela touche bien sûr les pourvoyeurs parce que ceux-ci ont déjà des installations, dans certains cas, dans la ville de Schefferville et, en particulier, assez près de l'aéroport actuel.

Il y a, bien sûr, un autre considérant que le considérant f qui dit qu'aucun inventaire ne fut effectué à ce jour pour évaluer les biens mobiles des commerçants et des petits industriels. Lorsqu'on parle de commerçants et de petits industriels, je laisse au ministre le soin de choisir à l'intérieur de quel groupe entrent les pourvoyeurs; je crois que c'est dans les deux.

On voit, par exemple, dans le considérant i, que la décision gouvernementale compromet le tourisme en général pour les années futures, je pense qu'il n'y a pas de doute là-dessus, et si on décide vraiment de fermer la partie blanche de la

ville de Schefferville, il est sûr et certain que l'avenir du tourisme nordique... Le ministre, l'autre jour, a fait allusion au tourisme du sud par rapport au tourisme nordique. Il y aurait peut-être lieu que le ministre fasse un petit voyage en Suède et en Norvège pour regarder exactement ce qu'il y a comme tourisme nordique dans ces régions. Il est vrai que ces pays existent depuis plus longtemps que le Québec. Il reste quand même qu'il y a des possibilités énormes de tourisme nordique et il y a des gens qui sont prêts à aller de l'avant en réalisant certains investissements et c'est la raison d'être» d'ailleurs, d'un des membres de la coalition, lequel s'appelle Norbec.

Lorsqu'on parle de la décision gouvernementale, je voudrais bien qu'on tienne compte de la décision qui avait été prise par l'ancien gouvernement en date du 23 mars 1983, à savoir d'intervenir pour assurer l'avenir de Schefferville. Rappelez-vous, c'était mars 1983, un mois après les audiences de la commission parlementaire, où il y avait eu des représentations de faites pour maintenir l'entité juridique de la ville par toutes les instances locales, dans le temps. Bien sûr, par la suite, la compagnie Iron Ore a décidé de faire toutes les pressions qui s'imposaient auprès du gouvernement, de l'ancien comme du nouveau, pour faire en sorte que l'entité juridique de la ville de Schefferville disparaisse afin qu'elle puisse donner suite à ses intentions: Démolir à peu près 90 % des maisons qu'il y a à Schefferville.

Il ne faut pas oublier que, dans les conclusions, au cours des années 1983, 1984 et 1985, l'ancien gouvernement s'était toujours refusé de tenir pour acquis une décision de fermeture de la ville de Schefferville. Nul doute que vous comprendrez que cette décision fait mal à tout le monde, autant à celui qui vous parle qu'à ceux et celles qui sont toujours à Schefferville actuellement, même à ceux et celles qui sont partis mais qui sont toujours propriétaires.

#### Motion d'amendement proposant d'entendre le conseil de bande des Naskapis

En terminant, je voudrais dire qu'effectivement il existe d'autres groupes qui sont membres de la coalition et qui veulent se faire entendre. Je voudrais apporter un amendement à la motion principale, qui se lirait comme suit: "La motion pour consultations particulières est amendée en ajoutant, à la fin de cette motion les termes suivants: Conseil de bande des Naskapis."

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis, votre amendement est recevable.

**M. Perron:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'aimerais vous rappeler, M. le député de Duplessis, que vous avez maintenant 30 minutes, étant l'auteur de ce sous-amendement.

**M. Perron:** Je vous remercie de votre suggestion d'utiliser 30 minutes.

M. Bourbea: Il est possible d'en prendre moins aussi.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** J'espère que vous...

**Le Président (M. Saint-Roch):** C'est seulement un rappel de vos droits.

**M. Perron:** ...ne me tiendrez pas rigueur de ce que je viens de dire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** C'est strictement un rappel de vos droits.

#### M. Denis Perron

**M. Perron:** Merci, M. le Président. Donc, je change mes mots pour dire que je vous remercie de me rappeler mes droits ici, à cette commission parlementaire.

Je vais commencer en vous disant que, lors de l'assemblée publique qui a été tenue à Schefferville le 17 mai 1986, donc en mai dernier, la population amérindienne, incluant les Naskapis et les Montagnais, n'était pas présente à cette assemblée. Les Blancs de Schefferville ainsi que les Métis, lors de cette soirée du 17 mai, ont décidé de ne pas intervenir publiquement dans la pétition collective des résidents et des résidentes de Schefferville par respect pour ces populations.

Je voudrais que les membres de la commission partent une attention toute spéciale à la pétition, laquelle a été commencée, ce soir-là, à la suite de l'accord unanime des quelque 90 personnes présentes lors de l'assemblée du 17 mai, et où l'ensemble des considérants et des revendications ont été adoptés à l'unanimité.

Bien sûr, par la suite, j'ai eu l'occasion de discuter avec des Montagnais et des Naskapis, puisque j'ai passé quatre jours à Schefferville au cours de cette même période. Aussi, j'ai eu l'occasion de discuter par téléphone avec quelques Naskapis, en particulier avec le directeur général des Naskapis, M. Paul Wilkinson. Je ne comprends pas du tout l'attitude gouvernementale et je ne comprends pas du tout que le ministre nous dise à l'Assemblée nationale, à la période des questions et en commission parlementaire, ainsi que dans les discours

qu'il a prononcés et les conférences de presse qu'il a tenues, je ne comprends pas du tout l'attitude du ministre quand il dit qu'il a consulté tous et chacun, toutes et chacune. (11 h 30)

Bien sûr, le gouvernement a eu des discussions, probablement par le biais des fonctionnaires, avec certains représentants et représentantes de Schefferville, soit du conseil de bande des Naskapis, des Montagnais ou encore du conseil municipal. Là-dessus, je crois que je dois prendre la parole du ministre. Mais, de là à dire que le ministre lui-même a consulté chacun et chacune de ces représentants et représentantes... Je ne veux pas aller jusqu'à dire que je mets la parole du ministre en doute, mais je crois que tout n'a pas été fait dans le dossier de Schefferville pour qu'on puisse écouter attentivement chacun des organismes qui voudraient se faire entendre, dont, bien sûr, les Naskapis.

Pour l'information du ministre, lorsqu'il y a eu le débat de deuxième lecture, la semaine dernière à l'Assemblée nationale, des représentants des Naskapis étaient dans les galeries. Le lendemain après-midi, M. Wilkinson que M. Arsenaud connaît, je crois, m'a téléphoné pour me demander s'il y avait une commission parlementaire concernant l'avenir de Schefferville. Il a été très surpris lorsque je lui ai annoncé que la position du gouvernement était négative à cet effet, mais que nous étions, par contre, en commission parlementaire et que nous devions présenter certaines motions pour entendre les représentants et représentantes de certains organismes et, bien sûr, les représentants et représentantes du conseil de bande des Naskapis de Schefferville, c'est-à-dire de la réserve Kawawachikamach.

M. le Président, je voudrais vous mentionner ici combien il serait important que le gouvernement révise ses positions. Je vais le faire à partir de certains articles de journaux qui ont paru par la suite, concernant le fait que le gouvernement avait pris une décision unilatérale, trop rapide et ce, sans consultation avec les gens du milieu.

Le ministre a beau me dire qu'il a discuté en particulier avec le conseil municipal, je voudrais lui rappeler que, depuis l'automne 1984, la population en a contre le conseil municipal qu'elle avait elle-même élu. C'est la raison fondamentale pour laquelle, en février et en mars 1985, cette même population a demandé la tutelle du conseil municipal de Schefferville, ce que s'est refusé l'ancien gouvernement malgré toutes les pressions que j'ai faites, à ce moment-là, auprès du gouvernement et non pas auprès de la Commission des affaires municipales.

Puisqu'on parle des Amérindiens, que ce soient les Naskapis ou les Montagnais - dans ce cas-ci ce sont les Naskapis puisqu'on

demande d'entendre en commission parlementaire le conseil de bande des Naskapis - je voudrais vous dire que la population blanche de Schefferville est actuellement celle qui dessert l'ensemble des services fournis à la population des Naskapis. Je ne peux cacher le fait que, à la suite de l'entente de la Baie James et du Nord québécois, signée en 1978 entre l'ancien gouvernement et la bande naskapie de Schefferville, il y a eu des changements sur la réserve Kawawachikamach avec des services comme, par exemple, des services scolaires que se sont donnés les Naskapis à la suite de cette entente.

Il reste tout de même que ces Naskapis reçoivent des services directement du Centre hospitalier de Schefferville au moment où l'on se parle. Il en est de même pour la bande montagnaise de Schefferville. Nul doute que ces gens sont très inquiets quant aux services essentiels qui seront dorénavant maintenus si le gouvernement maintient sa décision relative à la fermeture ainsi qu'à la disparition légale de la ville de Schefferville. Pour les Montagnais, on en parlera plus tard.

Il reste, M. le Président, et ce, par sens démocratique, par sens du civisme, que j'ai toujours eu, envers les populations de mon comté, peu importe que ce soit la population anglophone de la Basse-Côte-Nord et du golfe Saint-Laurent ou encore que ce soient les Blancs qui demeurent dans le comté de Duplessis ou encore que ce soient les Inuit qui étaient sous la juridiction du comté de Duplessis entre 1976 et 1981, un énorme respect, en tant que représentant du peuple, pour les peuples qui faisaient partie du Québec et qui demeuraient sur le territoire québécois.

Si je tiens, avec mes collègues de l'Opposition, à défendre le fait que des organismes viennent en commission parlementaire, ce n'est pas nécessairement pour empêcher la décision gouvernementale d'aller de l'avant, parce que cette décision pourrait être prise effectivement après avoir entendu les mémoires et après avoir entendu les personnes à la commission.

Donc, je trouve inconcevable qu'après neuf années comme membre du gouvernement... À la demande de l'Opposition du temps qui était l'Opposition libérale, on s'était rendu à ces demandes pour faire en sorte, dans plusieurs cas de projets de loi, de réglementations et de problèmes spécifiques vécus par les populations concernées, qu'on entende, même à la demande de l'Opposition libérale du temps, des mémoires en commission parlementaire et qu'on discute avec les gens.

C'est la raison fondamentale pour laquelle je ne peux comprendre l'attitude libérale dans le cas de Schefferville. On a beau me dire qu'on a consulté des gens et des représentants de Schefferville, cela ne

répond pas à ma question. Je crois, au fond de moi-même, qu'un telle discussion n'a vraiment pas eu lieu.

Prenons l'exemple du conseil municipal de Schefferville que je donnais tout à l'heure. Bien sûr, il y a un maire et il y a cinq conseillers. Mais je voudrais que le ministre comprenne que le conseil municipal de Schefferville, c'est actuellement le maire et un des conseillers et que les décisions prises par le maire viennent surtout de ce conseiller. Je ne donnerai pas son nom, mais c'est le conseiller impliqué dans l'achat des maisons pour un dollar. Et je n'irai pas plus loin là-dessus.

Lorsque le ministre me dit qu'il a consulté le conseil municipal, j'ai de forts doutes, puisque ces deux personnes qui ont dirigé le conseil municipal au cours des dernières années et en particulier au cours des deux dernières années, sont des personnes qui, pour des raisons personnelles et pour d'autres raisons inconnues actuellement, veulent la fermeture de leur ville.

Je trouve déplorable que le ministre se rallie à la position du conseil municipal en disant: Nous avons consulté le conseil. Mais je crois fermement - j'y crois du fond de moi-même - qu'il n'y a pas eu de consultation. Je sais que je me répète, mais je voudrais bien faire comprendre aux membres de la députation libérale que, dans ce cas précis, même s'il y a eu une commission parlementaire où il y a eu des consultations - 23 mémoires d'entendus les 10 et 11 février 1983 - une certaine évolution s'est faite.

Il y a des gens qui sont partis de Schefferville. Il y a des gens qui sont demeurés en place pour desservir les populations blanche, métisse, naskapie et montagnaise. Il y a des gens qui y sont demeurés pour donner des services à l'aéroport, au centre hospitalier et pour l'éducation.

Il faut bien comprendre que, sur le fond, dans ce dossier, ce n'est pas le fait que la population soit contre la fermeture, mais c'est ce que la population veut avoir avant de se prononcer, ce sont toutes les informations relatives à ce que le gouvernement va faire.

M. le Président, j'inviterais le ministre à regarder de quelle façon on a procédé démocratiquement dans le dossier de Gagnon pour qu'il comprenne que c'est essentiel que cela se fasse également dans le dossier de la ville de Schefferville. Je voudrais que le ministre se mette également dans la tête que dans le cas de Gagnon, il y a eu des discussions pendant des semaines et des semaines avec les organismes de la ville de Gagnon: La minière SIDBEC-Normines, la minière Québec Cartier, le syndicat des métallos, au mois et à l'heure, le conseil municipal impliqué dans le coup, sept sur

sept. Vous avez eu des organismes du milieu qui se sont regroupés dans une coalition. Il y avait 17 organismes, y inclus le club de motoneiges et le club Le Trotteur des neiges pour le ski de fond. Tout le monde était représenté au sein du comité de reclassement par le biais d'organismes ou de personnes. C'est cela qui n'a pas été fait dans le cas de Schefferville. J'inviterais le ministre des Affaires municipales à bien regarder la façon dont le comité de reclassement a été formé en 1982-1983, à la suite de la décision de la minière IOC qui a été annoncée le 3 novembre 1982. De ce comité de reclassement, les résultats ont donné qu'il y avait trois comités de reclassement au lieu d'un qui aurait regroupé tous les organismes. Il y en avait trois qui se tiraient dans les jambes, qui tiraient dans à peu près toutes les directions. On a eu les résultats qu'on a eus. C'est bien sûr que l'ancien gouvernement a investi des fonds pour ce qui est des pourvoyeurs, afin de les aider dans les immobilisations, et pour la création d'emplois.

M. le Président, il faut absolument que ce gouvernement change sa position et entende les personnes, le monde en vie de Schefferville. Ces personnes représentent des organismes, personnes qui ont été élues à l'unanimité, j'ai mentionné tout à l'heure qui étaient les représentants et les représentantes de ces organismes. Je ne voudrais pas répéter ce que j'ai dit. Je voudrais bien que le gouvernement comprenne qu'à cet organisme de coalition tous les organismes sans exception - même un membre du conseil municipal a accepté d'y siéger - tous les organismes de Schefferville sans exception sont représentés. Si ces organismes sont représentés par le biais de personnes, c'est parce qu'ils voulaient obtenir tout d'abord des informations pour ensuite prendre une décision éclairée en tenant compte qu'il y a des gens qui veulent rester et d'autres qui veulent partir, c'est vrai.

Lorsqu'on parle de sondage... Je vous le dis, je remets en question et j'ai toujours remis en question le sondage que le maire de Schefferville a fait à la demande du ministère des Affaires municipales. Je l'ai toujours remis en question ce sondage de janvier parce qu'il n'a pas été fait dans les formes et selon les habitudes lorsqu'on fait des sondages et qu'on pose des questions à la population. Il y avait une question de posée. Le comité de citoyens, avant l'existence de la coalition, avait fait un sondage avec six questions. Il s'est avéré que c'est le contraire que la population désirait. Comme j'ai été élu non pas par le conseil municipal, mais par la population de Schefferville et d'ailleurs dans le comté de Duplessis et comme j'ai du respect pour ces gens qui ne sont pas nécessairement membres du conseil municipal, je voudrais qu'on aille de l'avant

et qu'on entende le maximum d'organismes, dont celui dont nous parlons ici devant cette commission parlementaire.

Si on veut parler du conseil de bande des Naskapis, il ne faut pas oublier que le conseil de bande des Naskapis est aussi impliqué dans le cas de la chasse et de la pêche avec des Blancs à Schefferville, jusqu'à une certaine limite. C'est la raison pour laquelle il y a un genre de coalition qui s'est faite entre les Blancs de Schefferville et les Naskapis de la réserve Kawawachikamach. Le plus bel exemple que nous possédions, c'est M. Albert Fortier, qui est propriétaire de l'hôtel Royal à Schefferville et qui est en même temps pourvoyeur de Wedge Hills. Je ne vous lirai pas l'article au complet, mais cette personne a démontré à un journaliste de la Côte-Nord, Marc Saint-Pierre, les faits suivants: D'abord, Albert Fortier, 62 ans, doyen de Schefferville, n'entend pas descendre dans le Sud après 30 ans dans le Nord. Ceci, même si la ville est à toutes fins utiles rayée de la carte du Québec. C'est ce que M. Fortier, pourvoyeur et hôtelier de la ville de Schefferville, a indiqué au Soleil au cours d'une entrevue. L'homme d'affaires, gaspésien d'origine, a emménagé à Schefferville en septembre 1956. Il est probablement - et il a raison là-dessus - le seul Scheffervillois qui soit venu au Nord sans passer par la filière de la compagnie minière IOC.

Plus loin, il dit: La pourvoirie de la famille Fortier Wedge Hills, pour les habitués du Nord, a accueilli pas moins de 5000 chasseurs de caribous et pêcheurs depuis 1972. M. Fortier, qui est un blanc et qui travaille dans le domaine de l'hôtellerie et dans le domaine de la chasse et de la pêche, est très impliqué avec les Amérindiens, autant avec les Naskapis qu'avec les Montagnais. La raison fondamentale, c'est que les Naskapis et les Montagnais sont effectivement de très bons guides lorsqu'on sait les choisir. On pourrait parier longtemps des Naskapis. On peut remonter jusqu'en 1600 lorsqu'il y a eu la bataille entre les Inuits et les Montagnais qui voulaient repousser les Naskapis vers le Nord. Lorsque les Naskapis sont arrivés dans le Nord, ils ont été repoussés par les Inuits pour s'en revenir dans le Sud. Ils ont été pris dans un carcan, puis, c'est là qu'ils se sont établis aux alentours de Schefferville depuis à peu près 300 ans. On sait très bien que les Naskapis, qui sont au nombre de 452 actuellement à Schefferville, dans Kawawachikamach, ont déjà été au nombre de 8000 dans la région de Schefferville et au nord de Schefferville jusqu'à Kuujuaq. Des batailles ont eu lieu entre les Amérindiens et les Inuits. (11 h 45)

Il y a eu aussi le fait que ce peuple Naskapis a été décimé, il y a à peu près 150 ans, par le scorbut. C'est pour cela qu'il en

reste seulement 452 dans tout le Québec et dans le monde. Ce sont des choses que vous ne saviez pas. Ce sont des choses que vous ne vous êtes pas donné la peine d'étudier. Ce sont des faits qui ont été relatés dans les livres d'histoire du monde, cette question des Naskapis. C'était déjà un grand peuple, puis aujourd'hui, on vient devant cette commission demander qu'on entende les Naskapis par le biais de leur chef Jos. Guanish ou encore par le biais de leur représentant, le directeur général des Naskapis, M. Paul Wilkinson, et on viendrait dire à un peuple complet - il n'en reste plus gros, c'est vrai - c'est non! On l'a dit aux Blancs jusqu'à maintenant, c'est non! On l'a dit au sujet du conseil municipal; on l'a dit au sujet de la coalition; on l'a dit au sujet de l'association; on l'a dit aussi au sujet de l'autre association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec.

Je regrette, M. le Président, mais ce n'est pas comme cela qu'on fait la démocratie. Cela n'est pas de cette façon que l'on travaille auprès des peuples. Nous, au Parti québécois, nous avons toujours considéré les Amérindiens du Québec et les Inuits comme étant des peuples. Je ne suis pas sûr que le Parti libéral pense cela, surtout de la façon dont il agit actuellement en rapport avec les Naskapis, les Montagnais et tous les autres groupes de Blancs qui représentent des organismes à Schefferville. D'ailleurs, je me pose de sérieuses questions sur tous les projets de loi qui seront amenés au cours des prochaines années par ce Parti libéral. Est-ce qu'on voudra entendre des mémoires? Est-ce qu'on va faire en sorte... Je l'ai dit l'autre jour, au risque de me répéter, que lorsque c'est rendu qu'en commission parlementaire, le gouvernement libéral permet d'entendre des mémoires concernant la santé des animaux et qu'on refuse d'entendre des mémoires concernant le monde en vie, les gens, cela me dépasse. Je vous le dis honnêtement: cela me dépasse. Je vais continuer de défendre les intérêts de ces gens-là tant et aussi longtemps que je ne verrai pas plus de possibilité auprès de ce gouvernement. Je suis très sérieux en disant cela. Je parle peut-être un peu par déformation professionnelle, parce que je suis un ancien syndicaliste, mais quand le train a passé, je ne l'ai pas regardé passer, j'ai embarqué dedans. J'ai justement embarqué dans un train que l'on appelle un train populaire. La raison fondamentale pour laquelle j'ai embarqué dans ce train populaire, c'est que je suis dans le train avec le Parti québécois, avec ses quelques 166 000 membres. On a toujours eu du respect, contrairement à vous autres, par exemple, surtout au cours des derniers mois, pour les promesses qu'on avait faites et aussi pour la population du Québec, peu importe quelle population.

Une voix: Baie-Comeau.

M. Perron: On peut en parler de Baie-Comeau-Hauterive. Mais on n'est pas là-dessus.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! J'aimerais...

M. Perron: Je ne suis pas choqué, je suis déçu.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Duplessis!

M. Perron: Je parle peut-être fort, c'est une habitude chez moi. Je ne suis pas choqué, je suis déçu. Que voulez-vous que je vous dise, je suis déçu. Il n'y en a pas un de vous autres, ici, qui peut se vanter, même pas se vanter, il n'y en a pas un de vous autres qui a goûté à la médecine de fermeture. Mais il y a des gens, par exemple, quand on parle de la fermeture de Gagnon, lorsqu'on parle de la fermeture éventuelle de Schefferville... Vous, les libéraux d'en face, vous avez oublié les fermetures que vous avez faites. Rappelez-vous de Dignité I, Dignité II et Dignité III.

**Une voix:** On s'est fait fermer des usines...

M. Perron: Bien oui, faire fermer des usines! Mais qui les a fermées, les usines? C'étaient les entreprises. C'étaient les propriétaires des entreprises qui fermaient les usines. Je m'excuse, mais on ne parle pas d'une usine, mais d'une population. On ne parle même pas seulement d'une population, on parle de quatre populations.

M. Bourbeau: Pensez-vous pouvoir le faire?

M. Perron: Je m'excuse, M. le Président. Est-ce que j'ai la parole ou si c'est le ministre qui l'a?

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Duplessis.

M. Perron: Combien de temps me reste-t-il, M. le Président?

Le Président (M. Saint-Roch): Il vous reste sept minutes, M. le député de Duplessis.

**Une voix:** ...

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Perron: Il n'y a pas de problème. M. le Président, tout cela pour dire que,

lorsqu'on regarde ce qui s'est passé au cours des derniers mois et en particulier ce qui se passe dans le dossier de Schefferville et ce qui va se passer dans le dossier de Schefferville, cela m'inquiète énormément face à la démocratie au Québec. Je voudrais rappeler à certains membres de cette commission qu'à la suite de la décision du maintien de Schefferville en 1983, c'est-à-dire le 23 mars, afin d'intervenir pour assurer l'avenir de Schefferville, à l'exception du rôle de service à la communauté autochtone, les activités économiques actuelles - on disait cela dans le temps, ce n'est pas changé aujourd'hui - et prévisibles à moyen terme sont presque nulles. C'est vrai. Mais il y a de l'avenir quand même. C'était en 1983. En trois ans, il y a eu des modifications qui ont été apportées, il y a eu des choses qui se sont faites. Comme je le disais tout à l'heure, l'ancien gouvernement a investi dans le Nord, dans le Nouveau-Québec, il a investi dans la fosse du Labrador. Cette année, le gouvernement que vous représentez va investir aussi dans la fosse du Labrador, si ma mémoire est bonne, un montant de 3 400 000 \$ dans la recherche et les sondages. On dit que l'aéroport va être maintenu, que le train va être maintenu. Mais quelles sont les garanties que nous avons actuellement puisque l'entente Canada-Québec n'est pas connue et qu'on ne l'a toujours pas signée. Avez-vous pris connaissance de l'entente? Non. L'entente doit toucher, non seulement les autochtones, mais aussi la participation financière du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec dans le maintien de certains services essentiels. L'entente n'est même pas signée. Je suis assuré que peut-être même le ministre des Affaires municipales n'a pas vu cette entente, à moins que je me trompe. Mais il n'y en a pas un d'entre vous, à part le ministre, qui a vu l'entente, probablement, ou qui a vu des écrits sur une entente possible. Vous savez, j'ai certains contacts avec un certain bureau du premier ministre à Ottawa et je sais que cela n'avance pas plus vite qu'il le faut dans ce domaine. Là, on prend la décision de fermer une ville et on touche quatre populations, les Blancs, les Montagnais, les Naskapis et on touche les métis, et on vient nous dire qu'on va fermer la ville sans négociations et sans consultations avec ces gens-là. Ce n'est pas l'expression de la démocratie, M. le Président. Pour votre information, pourquoi les métis sont-ils dans le secteur blanc? Je vais vous le dire, pourquoi. C'est parce que les métis, en fonction de la loi des Indiens et de certains usages sur les réserves indiennes, ne peuvent pas y entrer pas plus que les Blancs, d'ailleurs, sans l'autorisation du conseil de bande lorsque le territoire du conseil de bande est décrété. Le lendemain, même si,

au conseil de bande, on dit oui, vous pouvez venir demeurer sur la réserve, ils peuvent les sacrer dehors trois jours après. Avez-vous pensé à cela? Avez-vous regardé les impacts négatifs que cela pourrait créer chez les métis et chez les Blancs? On me dit oui, de l'autre côté. Mais j'ai la forte impression qu'on ne sait même pas la différence entre un métis, un Blanc et un Indien!

**Des voix:** Oh! Oh! Aie! Aie!

**Une voix:** C'est pas mal bas!

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Perron: Lorsqu'on a parlé de maintenir le statut de Schefferville en 1983, bien sûr, il fallait convenir des modalités pour éteindre la dette municipale de 3 100 000 \$ dans le temps. Cela n'a pas été fait. C'est vrai. Malgré que, si cela avait continué comme cela allait antérieurement, par suite de la décision d'IOC, ce serait beaucoup plus grave aujourd'hui. L'ancien gouvernement, sur recommandation, dans bien des cas, de M. Arsenault, qui est présent à cette table, à côté du ministre... C'est vrai qu'il y a des recommandations qui ont été suivies, mais pas des recommandations de fermeture, des recommandations de maintien à un certain niveau. Je crois effectivement que, s'il y a des choses qui avaient été faites comme moi je le voulais et comme probablement et sûrement l'ancien ministre le voulait face à Schefferville - parce qu'on ne m'a pas fait la preuve du contraire - c'est qu'aujourd'hui, on ne serait pas devant un projet de loi comme celui que nous avons en face de nous. Il y aurait maintien du tissu urbain, et possiblement qu'une entente Canada-Québec aurait été signée. La question de la police aurait été réglée dans l'entente Canada-Québec. Ce sont toutes des choses qui nous tenaient à cœur, qui nous tiennent toujours à cœur, qui tiennent à cœur à la population de Schefferville, mais on n'a aucune réponse de part et d'autre.

Le ministre à beau me dire que, face aux Naskapis, face aux Montagnais, aux métis et aux Blancs, que cela va être fait dans l'ordre, moi, je n'ai rien vu d'écrit là-dessus encore. Je n'ai rien vu concernant le comité de reclassement. Je n'ai rien vu concernant les allocations de logement. Je n'ai rien vu encore de quelle façon seront indemnisés les propriétaires qui sont non-résidents, mais qui sont toujours propriétaires parce qu'ils sont partis, il y a trois ou quatre ans, et rien non plus pour les propriétaires actuellement résidents. Je n'ai rien vu de cela. De quelle façon va-t-on indemniser les pourvoyeurs à Schefferville, s'il y a indemnisation? De quelle façon va-t-

on régler le dossier avec les Naskapis et avec les Montagnais? Je n'ai rien vu de cela. Je veux bien prendre la parole du ministre, mais il est important qu'on regarde... Non, il n'y a rien d'inscrit dans la loi. Je m'excuse, mais ce qui est marqué dans la loi, on prendra cela article par article et vous allez voir qu'il y a des amendements qui vont probablement être apportés et vous allez les juger nécessaires...

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Perron: M. le Président, je voudrais terminer en vous disant qu'il faut absolument - je le dis de tout mon être - que le gouvernement, face aux organismes de la coalition qui sont bien représentés, révise sa position et qu'il entende les personnes et les organismes concernés pour qu'on puisse savoir exactement où on s'en va, où ces gens-là vont s'en aller par la suite. C'est essentiel dans une démocratie. On ne prend pas une décision comme celle-là unilatéralement sans en parler avec le monde en vie. Comme tout le monde, je l'ai appris par les journaux. Pourtant, je représente cette population-là. Je l'ai appris par les journaux comme tout le monde. C'est cela que je trouve déplorable.

Je termine en invitant, encore une fois, et en invoquant la décence afin que le gouvernement révise sa position et qu'il entende les organismes concernés et, en particulier, qu'il entende les Naskapis. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Duplessis.

Comme il est maintenant près de 12 heures, s'il y a consentement, la commission pourrait ajourner ses travaux. Est-ce qu'il y a consentement?

M. Bourbeau: M. le Président, un mot avant de partir. J'avais demandé le droit de parole. Si nous nous réunissons de nouveau cet après-midi, est-ce que je crois comprendre que la parole sera au député de Laporte?

Le Président (M. Saint-Roch): La parole va être à M. le ministre parce que vous aviez effectivement demandé la parole, M. le ministre.

M. Bourbeau: Très bien, merci!

Le Président (M. Saint-Roch): La commission ajourne maintenant ses travaux sine die.

(Suspension de la séance à 11 h 59)

(Reprise à 14 h 30)

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission de l'aménagement et des équipements reprend ses travaux pour poursuivre l'étude du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville. Au moment de la suspension, M. le ministre avait la parole.

M. le député de Duplessis.

M. Perron: Est-ce que vous me permettez de donner une information à la commission?

Le Président (M. Saint-Roch): Certainement, M. le député.

M. Perron: Comme le ministre a un certain engagement qu'il a discuté avec nous, il devra s'absenter cet après-midi pour un bout de temps, vers 15 h 30. Il y a une adjointe parlementaire et il serait de mise qu'on laisse le ministre aller faire ce qu'il a à faire au Conseil des ministres, à condition qu'il revienne dans les plus brefs délais.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci.

M. Dufour: Et qu'il laisse plein pouvoir à l'adjointe parlementaire.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Duplessis. M. le ministre.

M. Bourbeau: Sauf que j'ai indiqué au porte-parole de l'Opposition que ce que j'avais à faire, entre autres, c'est un projet de loi qui comprend quelque 800 articles. Alors, cela peut prendre quelques minutes.

**Une voix:** Je vous comprends.

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Vous avez la parole, M. le ministre.

### M. André Bourbeau

M. Bourbeau: À ce stade-ci, j'aimerais faire le point, en ce qui concerne la partie ministérielle, sur l'état du dossier, sur l'étude en commission parlementaire du projet de loi sur la ville de Schefferville. Nous avons, avec beaucoup de patience, écouté les revendications de l'Opposition qui réclame depuis de nombreuses minutes la tenue d'une commission parlementaire, enfin qui réclame que le gouvernement convoque ici, à la table de la commission parlementaire, certains groupes pour consultation. D'une façon plus précise, au terme de l'amendement ou de la motion d'amendement qu'on étudie présentement, je crois qu'on en est rendu à vouloir convoquer les groupes de pourvoyeurs. Est-ce que c'est

le cas, M. le Président?

Le Président (M. Saint-Roch): Le Conseil de bande des Naskapis.

**Une voix:** Et l'Association des pourvoyeurs...

M. Bourbeau: Et, M. le Président, vous excuserez ma confusion. On a présenté tellement de motions, d'amendements, de sous-amendements et de "sous-sous-amendements", que j'avais un peu perdu le souvenir, à savoir sur lequel de ces nombreux amendements nous étions en train de discourir. Bien sûr, personne n'est dupe et, en bons parlementaires qu'ils sont, les gens de l'Opposition tentent de consumer des minutes et des heures pour faire ce qu'on appelle en langage parlementaire un "filibuster". Je leur accorde ce droit, je leur reconnais ce droit plutôt. C'est un droit qui est reconnu dans notre Parlement d'affirmer son opposition à une mesure législative par une méthode qui peut s'apparenter à ce qu'on appelle la résistance passive. C'est, comme on dit dans le jargon, de bonne guerre. Bien que nous ne soyons pas particulièrement au comble de l'enthousiasme d'avoir à participer d'une façon passive à cette démonstration d'éloquence, nous reconnaissons quand même le droit de l'Opposition d'agir de cette façon.

Je voudrais commenter brièvement parce que, si ce n'est pas dans notre intérêt de faire de longs discours pour prolonger indûment les travaux, je voudrais quand même faire le point sur un certain nombre d'affirmations qui ont été faites au cours des dernières heures et qui mériteraient d'être commentées de notre part.

Premièrement, la question de la consultation. L'objet de l'amendement que nous étudions présentement est de consulter. Consulter qui? Consulter la réserve ou la bande amérindienne des Naskapis. M. le Président, j'aimerais rappeler ce que j'ai dit à plusieurs reprises, soit en Chambre, soit ici à la commission parlementaire, à savoir que le ministère des Affaires municipales a procédé à de nombreuses consultations au cours des derniers mois et même, je dirais, au cours de la dernière année. En ce qui concerne les Naskapis d'une façon plus précise, ils ont été consultés à des nombreuses reprises par des fonctionnaires du ministère et, encore récemment, le 13 mai dernier, le sous-ministre associé aux Affaires municipales a rencontré le Conseil des Naskapis pour discuter du dossier.

Nous avons également consulté - je l'ai dit à plusieurs reprises - les citoyens de Schefferville. Le 12 mai, le sous-ministre associé a rencontré l'ensemble des citoyens réunis en assemblée. Nous avons rencontré le conseil municipal de Schefferville à de

nombreuses reprises, pas seulement le maire, mais également tous les conseillers.

Bref, M. le Président, je peux dire que nous avons largement consulté au cours des derniers mois. Je souligne que le maire de Schefferville a été reçu au bureau du ministre au mois de mars. En plus, nous avons consulté également les représentants de la bande amérindienne des Montagnais, nous avons consulté les gens de la compagnie Iron Ore Company of Canada et nous avons consulté très fréquemment également les autorités fédérales.

M. le Président, le député de Duplessis, ce matin, laissait entendre que les Naskapis n'étaient pas d'accord avec la proposition gouvernementale. J'aimerais faire lecture au député de Duplessis et aux membres de l'Opposition d'une lettre que j'ai devant moi et qui est signée par M. Paul Wilkinson, un individu dont parlait abondamment ce matin le député de Duplessis. Dans cette lettre, M. Wilkinson, parlant en sa qualité de conseiller de la bande des Naskapis, fait état du grand intérêt des Amérindiens à participer aux travaux de démolition qui doivent avoir lieu dans les semaines et dans les mois qui viennent. Cette lettre est un mémo daté du 15 mai dont une photocopie nous a été envoyée. Dans cette lettre, le conseiller des Naskapis, justement, fait état d'un télégramme qu'il a fait parvenir, et dans lequel il réitère l'intérêt des conseils de bande des Naskapis et des Montagnais d'ailleurs, je dois le dire, de rencontrer les représentants des gouvernements du Canada et du Québec, pour discuter de l'avenir de Schefferville. Il y indique également - je traduis parce que c'est en anglais - qu'il demande que les conseils puissent travailler pour s'assurer que les bandes amérindiennes et leurs corporations, leurs compagnies, puissent avoir la préférence dans l'emploi et dans les contrats qui seront donnés pour la démolition. M. le Président, je pense que si les bandes amérindiennes prennent la peine de faire des démarches pour avoir leur part des contrats, c'est donc qu'il ne s'opposent pas nécessairement à la démarche que nous entreprenons.

Dans ce télégramme, on fait état de la rencontre - Je vais corriger ce que j'ai dit tout à l'heure. On ne demande pas une rencontre avec les représentants des gouvernements du Québec et du Canada - on fait état de la rencontre du 13 mai 1986 du conseil des Naskapis et des Montagnais qui a eu lieu à Schefferville. Comme je le disais tout à l'heure, dans le télégramme, les deux conseils demandent la préférence en ce qui concerne les politiques d'emploi et les contrats de démolition. On fait état que les bandes ont des corporations, des compagnies québécoises qui sont en mesure d'effectuer ces contrats. Je peux peut-être en citer une partie: "We have access to the necessary

technical expertise to advise us and to supervise our work. We see no reason why the Naskapis and Montagnais could not undertake all the necessary works..." etc.

M. le Président, également, j'aimerais faire état du procès-verbal d'une réunion qui a eu lieu à Schefferville même. Cette réunion a eu lieu, non pas à Schefferville, mais plutôt ici même à Québec, et elle réunissait les représentants du gouvernement du Québec et ceux de la bande des Naskapis. Cette réunion a eu lieu le 17 avril 1986. Étaient présents, représentant les Naskapis, M. Johnny Mameanskum, M. Jean Guanish-Vachon, le secrétaire général de la Société de développement des Naskapis, le premier étant un représentant de la bande des Naskapis; il y avait également Denise Geoffroy, conseillère de la Société de développement des Naskapis et M. Paul Wilkinson, que connaît très bien le député de Duplessis et dont il parlait abondamment ce matin. Ces procès-verbaux font état de la rencontre qui a eu lieu et qui traite justement du dossier. Voilà, M. le Président, en ce qui a trait à la consultation des Naskapis. Je pense qu'ils ont été largement consultés.

Le député de Duplessis s'inquiétait également de savoir comment nous allions procéder en ce qui concerne les expropriations ou les achats de propriétés, à Schefferville. Je l'ai déjà dit et je peux le rappeler rapidement. Nous avons l'intention d'acquérir, soit de gré à gré ou par expropriation, les immeubles qui sont situés à Schefferville, sauf, bien sûr, les immeubles appartenant à la compagnie Iron Ore qui, vraisemblablement, les démolira elle-même. Nous ne paierons pas pour les immeubles de l'Iron Ore, de toute façon, si jamais nous devons les acquérir; ce n'est pas notre intention de déboursier.

Pour ce qui est des résidences privées, les indications que nous avons des experts en évaluation sont qu'il y a une nette différence entre une résidence qui est occupée par un propriétaire occupant et une résidence qui n'est pas occupée, qui a été achetée à des fins spéculatives et qui est vacante. Dans ce dernier cas, les experts que nous avons consultés nous disent que si on a payé une maison 1 \$ - je dis cela pour rassurer les députés de l'Opposition et tous les députés, d'ailleurs - si on a payé une maison 1 \$ et qu'elle a été acquise parce qu'elle ne valait pas plus que 1 \$, puisque le vendeur ne pouvait pas avoir un meilleur prix, si la maison n'a jamais été louée parce qu'il n'y a pas de locataire pour l'utiliser, c'est donc dire que la valeur économique de la maison est à peu près nulle et comme cette maison ne serait pas considérée comme une résidence mais plutôt comme un placement, les évaluateurs utiliseraient la méthode du revenu, un peu comme une maison à

appartements. Or, les maisons à appartements sont toujours évaluées en fonction de la méthode du revenu - "the income approach", comme on dit en anglais - et dans ce cas, comme le revenu est nul et comme il n'y a pas de marché non plus pour la location, il est vraisemblable que la valeur marchande de l'immeuble est la même que celle qui a été payée. Dans ces conditions, il semble que nous n'ayons pas à payer beaucoup plus que ce qui a été payé par ceux qui possèdent ces maisons.

Maintenant, M. le Président, il y aura un autre point. On a également fait état tout à l'heure de l'avenir des activités minières. On a largement parlé de la fosse du Labrador, on a parlé de l'avenir des activités touristiques. Je voudrais simplement rappeler aux députés que nous avons ici au dossier des lettres qui proviennent des gens qui ont la charge de ces dossiers au gouvernement et qui nous informent. Par exemple, la lettre du 4 avril 1986 provenant du sous-ministre associé aux mines du ministère de l'Énergie et des Ressources nous dit: "Dans l'état actuel des choses, je vous confirme donc que nous n'avons aucune assurance de développement minier dans la région de Schefferville à court ou à moyen terme."

Cela ne veut pas dire, M. le Président, qu'il ne pourrait pas y avoir des travaux de prospection mais ce dont nous parlons ici, ce n'est pas de la prospection, mais de possibilités de maintenir une ville. Une ville est maintenue non pas pour des fins de prospection, mais pour des fins de maintenir sur place l'exploitation d'une mine, la population qui verrait à l'exploitation de la mine. Or, pour ce qui est de l'exploitation de la mine, on nous dit qu'il n'y a aucune assurance pour la région de Schefferville d'un développement à court ou à moyen terme.

En ce qui concerne les développements touristiques, nous avons également fait toutes les recherches voulues et obtenu toutes les assurances voulues et nous avons ici au dossier une lettre du sous-ministre adjoint au tourisme qui fait état du fait que la fermeture éventuelle de Schefferville n'aurait vraisemblablement aucun impact négatif sur le développement du tourisme nordique. Ceci, M. le Président, bien entendu, parce que nous avons affirmé et nous continuons d'assurer les députés que seront maintenus en activité non seulement l'aéroport mais également la ligne ferroviaire. Bien sûr, si nous maintenons en exploitation l'aéroport, il y aura aussi sur place les produits dont les chasseurs auront besoin en termes de carburant, carburant pour s'approvisionner à des fins de voyages de pêche ou de chasse. Il y aura également sur place toutes les denrées alimentaires dont on pourrait avoir besoin à des fins de tourisme ou aux fins des pourvoyeurs puisqu'il y aura sur place non

seulement les bandes amérindiennes, mais également une certaine quantité de gens de race blanche qui vont voir à faire fonctionner les services administratifs dont ont besoin les bandes amérindiennes.

Bref, M. le Président, je pense que nous sommes en mesure de répondre à l'essentiel des préoccupations de l'Opposition. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas par entêtement que le gouvernement refuse de convoquer en commission parlementaire les groupes, que ce soient les pourvoyeurs, les Naskapis ou le conseil municipal. C'est parce que - et je pense que les députés de l'Opposition vont comprendre ce point de vue - la session doit ajourner dans cinq jours et que, si nous retardions les travaux de la commission encore davantage, il deviendrait impassible, après la comparution de ces groupes, de faire adopter la présente loi avant la fin de la présente session. Or, M. le Président, faire retarder davantage l'adoption de la loi signifierait, à toutes fins utiles, que la loi ne pourrait pas être adoptée avant l'automne, avant le mois de novembre ou décembre.

(14 h 45)

Parmi les services fournis actuellement par le gouvernement, il y a, par exemple, les services d'écoles, les services de l'hôpital, etc. Cela veut dire qu'à toutes fins utiles le gouvernement devrait maintenir pendant une autre année complète tous les services gouvernementaux à Schefferville, ce qui causerait, évidemment, un préjudice au gouvernement en ce sens que nous aurions à dépenser des millions de dollars additionnels, millions de dollars, bien sûr, que nous croyons pouvoir mieux dépenser ailleurs, entre autres, peut-être dans la recherche, la prospection ou encore pour venir en aide à ceux qui sont les plus démunis de la société.

M. le Président, la décision que nous prenons de ne pas voter en faveur de l'amendement ne tient pas au fait que le gouvernement est têtue, mais simplement au fait que le temps ne nous permet plus de consulter. Nous pensons avoir largement consulté au cours des dernières semaines et des derniers mois. Les députés savent qu'une commission parlementaire s'est rendue à Schefferville il y a deux ans. Elle a fait sur place une étude détaillée de la situation, les députés qui se sont rendus là ont pris connaissance des problèmes, ils les connaissent. Ils ont rencontré les intervenants à ce moment-là et je pense que, d'une façon générale, les députés sont très bien informés de la situation qui prévaut à Schefferville.

En conclusion, je dirais que, bien que nous soyons sympathiques à la cause que défendent les députés de l'Opposition, et plus particulièrement le député de Duplessis, que nous comprenions son point de vue, étant donné que Schefferville est une municipalité qui est située dans son comté et que

forcément il est plus sensibilisé encore que la majorité des autres députés aux problèmes des gens de Schefferville, je pense que nous devons, en bons administrateurs que nous sommes, tenir compte non seulement de l'intérêt particulier des gens de Schefferville, mais aussi de l'intérêt public. Dans le cas présent, il nous apparaît que l'intérêt public fait en sorte que nous devons procéder immédiatement à l'adoption du projet de loi sur Schefferville, le projet de loi 67. Je fais appel à tous les députés pour que nous cessions nos "luttres fratricides", entre guillemets, et que nous procédions avec le plus de célérité possible à l'adoption du projet de loi 67. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le ministre. M. le député de Terrebonne.

### M. Yves Blais

M. Blais: Très bien. Je vais rentrer dans une minute dans le vif du sujet. Je vais être pertinent dans une minute. Je vais au moins, comme le ministre a fait vingt-cinq minutes hors texte, prendre une seule minute. Vous n'avez pas été pertinent, mais on vous a laissé aller.

**Une voix:** Pardon?

M. Blais: M. le ministre n'était pas pertinent à l'amendement que nous faisons, mais je vous ai laissé aller avec plaisir, je n'ai pas fait appel au règlement. Je ne vais répondre qu'à une seule petite partie. Vous semblez, dans le dernier membre du dernier paragraphe de votre exposé, vouloir nous faire supporter l'odieux d'un éventuel refus d'adopter cette loi avant la fin de cette session. J'aimerais bien vous dire, M. le ministre, que, lorsqu'on tient à une loi, on la dépose avant et on la met à l'ordre du jour avant. Elle a été déposée il n'y a pas longtemps et on vient juste de commencer à l'étudier. Ne vous en prenez qu'à vous et à la façon dont votre loi a été déposée.

**M. Perron:** Le 15 mai.

M. Blais: Elle a été déposée le 15 mai et on vient juste de l'appeler. Je ne supporterai pas l'odieux de ça. Je me sentirais fort aise si elle ne passait pas de ce côté-là, ô Dieu, que je ne me sentirais pas odieux! Je tenais tout simplement à vous dire cela avant de faire mon intervention, qui est pertinente comme toujours. J'ai toujours une intervention pertinente. Alors, je tombe dans la pertinence. Merci.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Kehoe: Encore une fois.

M. Blais: Oui, pour une fois, M. le Président, si vous disiez au député de Chapleau d'arrêter de faire ses onomatopées. Si vous le lui disiez vous-même, cela me ferait bien plaisir, pour une fois, que cela vienne de vous. Je vous dis cela tout simplement comme cela, car, à tout bout de champ, on entend des croassements et je sais qu'ils viennent de Chapleau, alors, je vous le signale bien humblement.

M. Kehoe: C'est plus fort que moi lorsqu'il parle.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Merci, M. le Président. Nous avons une motion pour avoir ici la visite des Naskapis. Ce n'est pas un prétexte pour retarder l'étude de cette loi. D'ailleurs, nous sommes dans l'étude de cette loi. Pour bien étudier cette loi, nous voulons connaître les facettes des gens touchés par cette loi. Les Naskapis sont, avec leurs 400 personnes là-bas, des gens directement touchés par cette éventuelle fermeture de Schefferville.

D'un autre côté, le ministre nous dit qu'il a consulté tout dernièrement le chef, M. Joe Guanish. Selon le renseignement que nous avons pris de notre côté, nous ne croyons pas que le chef de la bande des Naskapis, M. Joe Guanish, ait été consulté. Les Montagnais sont indirectement touchés, mais ils le sont, parce que installés à Matimekosh. Étant à Matimekosh, ils sont moins directement impliqués, mais ils sont impliqués dans le dossier de façon indirecte, circonstancielle et par la bande, dirais-je. Mais la bande la plus concernée, c'est la bande des Naskapis et c'est pour cela que c'est à elle que nous adressons notre première demande. C'est pour elle que nous implorons le ministre et cette commission de lui faire place ici, dans ce lieu de la démocratie, le lieu où la parole doit être maîtresse, le lieu où les idées doivent fleurir et l'endroit où, quelles que soient les circonstances, quelles que soient les circonstances, M. le Président - cela me tenterait encore de me répéter - nous devons faire place au bon jugement, à la modération, à la tolérance, à la compréhension mutuelle, à l'ouverture d'esprit. Car on ne sait jamais. Si un parti au pouvoir ne laissait pas ouvert le pont de la compréhension, comment pourrait-il vouloir traverser cette rivière lui-même quand il serait dans l'Opposition, s'il a brûlé ce pont pendant qu'il était au pouvoir? Le pont de la compréhension va des deux côtés de la Chambre.

Si, lorsqu'on est au pouvoir, à cause de notre force, nous brûlons le pont de la tolérance, de la compréhension et du respect mutuel, bien entendu, si jamais les

circonstances historiques font que cela change de côté, si le pont a été brûlé, comment pourrions-nous réclamer traverser la rivière à notre tour?

Quand nous étions au pouvoir, nous étions excessivement tolérants. Nous avons fait place, de façon continue, de façon constante et, je dirais, M. le Président, de façon exemplaire, à la démocratie et à la recherche du consensus lorsqu'une solution un peu hybride se présentait devant nous, lorsque nous arrivions, dans une discussion, à la croisée des chemins et que nous ne savions pas exactement vers quelle fourche nous engager. Nous n'y allions pas à l'aveuglette, M. le Président. Nous arrêtons les moteurs, nous demandons aux gens qui sont concernés: Où allons-nous? mais ensemble.

Je vois des députés de l'autre côté qui oscillent de la tête parce qu'ils la connaissent cette ouverture d'esprit que nous avons. Dans un cas comme celui-là, il ne s'agit pas de la fusion forcée de deux villes où vous avez fait un train d'enfer. Il s'agit de la disparition d'une ville, c'est encore plus difficile que le simple jumelage ou la simple association de deux entités municipales. Je sais que le ministre actuel est un ancien maire. Il sait qu'une fusion est plus facile à accepter pour une ville que sa disparition. Cela va de soi. Vous avez fait une obstruction systématique en engageant des firmes à gros prix, via les villes concernées. Nous, qu'avons-nous fait? Nous avons laissé jouer la démocratie. À la fin, après 150 ou 200 heures, bien sûr, vient un temps où nous devons agir. Mais, nous avons toujours recherché le consensus.

Je regarde devant moi les yeux qui me brûlent le front par leur intensité de compréhension. Je vois qu'on essaie de comprendre. Mais il ne s'agit pas seulement d'essayer. À quoi le ministre joue-t-il en refusant, de façon systématique, de rencontrer les gens concernés par ce dossier? Il refuse de façon systématique. Il ne savait même pas quelle résolution nous débattions. On voit jusqu'à quel point il est désintéressé dans le sens qu'il ne s'intéresse pas à... Parce que "désintéressés" peut avoir deux sens. L'un, on apporte tellement d'attention qu'on n'a pas d'intérêt personnel à une chose. Il est "désintéressé" dans le deuxième sens du mot: il n'est pas intéressé à la chose. C'est dans ce sens. Dans le sens qu'il manque d'intérêt.

Je trouve que si le ministre manque d'intérêt dans ce dossier, c'est capital. Si le ministre manque d'intérêt dans un dossier comme celui-là, c'est capital! Nous demandons à la bande des Naskapis de venir à la table pour que nous les entendions. Nous voulons les entendre. Le ministre s'y refuse, malgré l'insistance du député de Jonquière en cette Chambre et malgré les phrases

éclairées dans un domaine qu'il connaît presque de toute éternité: les villes et les relations des gouvernements avec les villes. Le député de Duplessis, lui, subit le tort que cette loi va faire à des gens de son comté qu'il connaît bien, qu'il côtoie depuis plusieurs années, qu'il rencontre. Je suis persuadé que le député de Duplessis connaît par coeur le prénom des 400 Naskapis! J'en suis persuadé. C'est un type qui connaît son comté, qui se promène dans son comté. Et viendront certainement aussi les Montagnais un peu plus tard. J'en reparlerai. Mais, les Naskapis - c'est dans la pertinence du débat - les 400 Naskapis... Imaginez-vous donc, les Montagnais sont au nombre de 575. Ils sont un peu plus loin. C'est pour cela qu'on va probablement les faire venir en deuxième. Mais, on aimait mieux faire venir les Naskapis. Ils sont plus proches aussi.

M. Bourbeau: Question de règlement, M. le Président. Le député est en train d'inclure la commission en erreur. Je signalerais au député que les Montagnais sont plus rapprochés que les Naskapis de la ville de Schefferville.

M. Blais: Un instant! Peut-on suspendre cinq secondes?

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Perron: Cela fait longtemps que le ministre n'est pas allé à Schefferville.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: M. le Président, je suis obligé...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: M. le Président, pour le bénéfice de la commission. La réserve Kawawachikamach - si vous êtes capable de prononcer le nom...

M. Blais: Kawawachikamach, oui...

M. Perron: ...est située à 12 kilomètres de Schefferville. La réserve Matimekosh est juste à côté de la frontière légale de la ville de Schefferville.

M. Bourbeau: M. le Président, le député de Duplessis dit la même chose que moi.

M. Perron: En direction de Matimekosh.

M. Bourbeau: C'est le député de Terrebonne qui est dans les patates, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Blais: M. le Président, est-ce que le ministre a le droit de m'envoyer des légumes comme il vient de le faire?

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît, M. le député de Terrebonne! (15 heures)

M. Blais: J'ai bien l'impression qu'on n'a pas le droit... On n'est pas dans un salon d'horticulture, on est au salon rouge. C'est à s'y tromper, si on l'écoute, c'est à s'y tromper. De toute façon, M. le ministre, ce n'est pas un ou deux kilomètres de différence qui va changer quelque chose. Vous ne voulez pas qu'ils partent de Schefferville pour venir nous rencontrer, et, nous, il y a deux ans, on est allé les rencontrer tout un groupe. On vous a permis l'Opposition d'aller les voir, on vous l'a permis, mais vous ne permettez pas à l'Opposition d'aujourd'hui d'aller les voir et même pas de les rencontrer. Je suis un peu outragé, c'est outrageant. On dirait que le ministre s'en "archicontrebadigeonne", on le jugerait. L'expression classique, c'est celle-ci. Ce projet vous ne le traiter pas avec intérêt, vous vous en "archicontrebadigeonnez" comme l'omoplate d'une fourmi, saucée dans une solution ammoniacale. Cela veut dire que vous ne portez pas grand intérêt à ce projet. C'est simple à comprendre. Vous trouvez ça d'une simplicité malade et vous n'acceptez aucune de nos recommandations. M. le Président, devant une telle situation je me place en faux, et j'aimerais bien que les Naskapis nous visitent pour nous dire ce qu'il y a de néfaste dans cette loi qui vient. J'espère qu'elle ne viendra jamais. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Terrebonne. M. le député de Jonquière.

### M. Francis Dufour

**M. Dufour:** Je pense bien que l'amendement qui est devant nous, c'est de faire intervenir un peuple fondateur, le peuple qui était là avant les Québécois, donc des gens qui ont certainement, par rapport à leur façon de faire, leur façon de vivre, des choses à dire, des choses à penser, d'abord si ce n'est que par leur grande philosophie, puisque ces gens vivent avec l'espace, avec le temps. Ce sont des gens qui ont le temps de réfléchir et de voir ce qui pourrait être bon et moins bon pour eux. C'est évident que le ministre nous dit qu'en 1983, il y a eu une commission parlementaire qui a eu lieu à Schefferville où l'Opposition du temps est allée avec le gouvernement entendre sur

place ce que ces gens avaient à dire. À ce moment-là, c'était la fermeture de l'iron Ore, ce n'était pas nécessairement la décision de fermer le village.

En temps et lieu, on doit se demander ce que l'Opposition est allée apprendre quand elle est allée à Schefferville? Est-ce qu'elle est allée là pour faire un voyage de plaisir, un voyage d'agrément ou est-ce qu'ils sont allés là pour écouter, essayer de transposer dans les faits ce qu'ils ont appris? Il s'agit de consulter les commissions parlementaires du temps pour se rendre compte que les Naskapis ont été consultés. Ces gens n'ont pas une grosse opinion de nous. Je pense qu'ils n'ont pas demandé que Schefferville soit développée. Ils ne l'ont pas demandé, ils ont vécu une situation de fait. Schefferville a été ouverte à la civilisation, a été ouverte à la prospection et à l'exploitation des ressources naturelles. Ces gens ont subi le coup de l'ouverture sur le monde. Ils ont sûrement eu des contrecoups assez forts. Il n'y a pas seulement eu que le coup de l'ouverture de Schefferville, il y eu aussi tout ce qui s'appelle la Baie James. Ces gens aussi on subi par la Baie James certains contrecoups, l'ouverture à la civilisation. On a changé leurs us et coutumes, on les a mis plus dépendants des Blancs, beaucoup plus dépendants. Ces gens ont appris qu'ils avaient accès à l'instruction, la santé. Ce sont des choses bonnes en soi, mais cela les met dans un sentiment de dépendance qu'ils n'avaient jamais connu. Par rapport à cette ouverture qui a été faite du Nord, ces gens auraient certainement des choses à dire. Pourquoi acceptent-ils que Schefferville soit fermée? Au même titre que les autres intervenants qu'on s'est efforcé de convaincre cette commission de faire venir devant nous pour pouvoir les écouter, ce sont des intervenants tout de même qui ont une nature permanente. On pourrait toujours dire que, pour les Blancs de Schefferville, c'est fini, et qu'ils sacrent leur camp. Mais, ce gens-là vont y demeurer; il n'est pas question de les déraciner et de les ramener à la civilisation. Ces gens qui subissent rapidement un tel changement, la civilisation leur fait mal.

Donc, est-ce qu'on va amener ces gens chez nous? D'abord, ils ne le voudront pas. Je ne pense pas qu'ils le désirent. Mais, ils ont besoin d'un minimum vital pour continuer à vivre, ce qui n'était pas le cas avant que les Blancs aillent dans ces territoire. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles les Blancs devraient se sentir responsables par rapport à ces gens. Il ne s'agit pas juste d'ouvrir un territoire et quand il n'y a plus rien, quand on l'a pressuré, vidé, pour une raison ou pour une autre, à cause de l'économie mondiale ou d'autres raisons comme la fin de l'exploitation des ressources ou la fin des ressources comme telles, parce que cela

s'épuise, ce sont des ressources qui ne se renouvellent pas... Ces gens, qui n'ont rien demandé... Je pense que le rôle social... Actuellement, on agit comme une firme comptable. On a fait des additions de chiffres et on est prêts à soustraire, à additionner et à mettre un trait là-dessus.

Ce n'est pas tout à fait comme cela que j'aurais vu la fermeture d'une ville, la fermeture d'un milieu de vie auquel ces gens sont habitués. On a habitué les Blancs comme les Indiens à vivre ensemble, à être dépendants les uns des autres. On a des Blancs qui sont venus au monde dans ce coin-là. Mais, par rapport à la fermeture d'une municipalité, quelles pourraient être les attentes de ces gens en ce qui nous concerne? Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour les aider? Si ce n'est pas d'arrêter la fermeture d'une ville, qu'est-ce qu'on pourrait faire pour qu'ils gardent une meilleure opinion de nous et que ces gens trouvent une plus grande satisfaction de leur vécu? Ces gens-là se sont fait instruire. Ils ont pensé que l'ouverture de cette municipalité pourrait leur apporter des bénéfices. Qu'est-ce qu'on leur apporte? Actuellement, je pense qu'on leur a apporté beaucoup plus de problèmes que de solutions.

J'ai l'impression que cette attitude est dommageable pour ces gens-là et que notre commission aurait pu trouver un grand intérêt - non seulement la commission, mais je pense que l'ensemble des parlementaires, des Québécois et des Québécoises - à entendre ces gens et dire ce qu'ils pensent de la fermeture, pourquoi ils peuvent ou ne peuvent pas accepter qu'elle soit fermée. Il y a des enjeux importants. Il y va probablement de la survie d'un peuple déjà fortement diminué. Si on se reporte aux chiffres été avancés par le député de Duplessis, ce matin, à savoir qu'ils sont dans ce coin-là depuis 1600 qu'ils ont éprouvé de3 difficultés pour s'établir dans ces territoires, et où nous, comme Blancs, s'il n'y avait pas eu de richesses, probablement qu'on n'y serait jamais allés pour les exploiter... Donc, on a appris l'importance de ce territoire pour autant qu'on a pressuré des richesses au bénéfice surtout des Blancs, à mon point de vue. Pendant de nombreuses années, on aura soutiré de ces territoires non seulement des richesses naturelles, mais, au point de vue économique, des sommes d'argent extrêmement importantes pour les gouvernements; ces dites sommes qu'on a extraites, extirpées du sol, je serais surpris de voir les chiffres correspondants, à savoir comment on a soutiré par rapport à ce qu'on leur a remis. Donc, en fait, des sommes qui se traduisent - je pense que le gouvernement devrait comprendre cela, je parle en termes comptables, on parle d'un plus par rapport à un moins... Là, on est prêt à faire une croix et à leur dire: C'est fini. Vous n'avez qu'à

vivre de votre belle vie, de votre belle mort. C'est un peu cela qu'on leur propose. Ce n'est pas un gros avenir. Malheureusement, c'est le cas aussi de beaucoup de faits qui se passent au Québec. On les enlève, on les déracine, on les exploite et, en même temps, on ne leur donne aucun espoir, même pas aux pourvoyeurs en vue du développement des ressources comme la pêche, la chasse. Même là, on a dit: Il n'y a pas beaucoup d'avenir là-dedans.

#### **Motion de sous-amendement: proposant d'entendre le conseil des Montagnais**

M. le Président, je pense que c'était un cas important et à mon sens, un cas qui aurait amené une plus grande réflexion, plus précise et plus sérieuse. Je calcule qu'il y a deux peuples fondateurs dans ce coin-là. Il y en avait trois peut-être, mais les Montagnais font partie des deux qui ont été enracinés et c'est pour cela, M. le Président, que j'aimerais amender la motion pour consultations particulières et ajouter à la fin de cette motion les termes suivants: conseil des Montagnais.

**Une voix:** Un peuple fondateur, les Montagnais.

M. Dufour: Bien oui.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! La motion est recevable.

M. le député de Jonquière.

#### **M. Francis Dufour**

M. Dufour: M. le Président, bien sûr que la motion que je viens de présenter pourrait être considérée comme une motion identique à la précédente. Mais je m'inscris en faux en stipulant que les Montagnais sont aussi un peuple fondateur, mais ils sont plus nombreux. Il sont plus nombreux et en même temps, ils ont fait connaître leurs doléances et leur point de vue rapidement, surtout à la commission parlementaire de 1983 où ils ont exprimé très fortement comment ils voyaient leur façon de vivre.

D'abord, pour ces gens-là, il n'est pas question d'enlever la chasse, le trappage, la pêche. Ils vont devenir de plus en plus dépendants de ce mode de vie parce que s'ils n'ont rien pour se replacer ou se resituer, que leur restera-t-il sinon les bases de ce qui peut faire qu'en dehors d'une société, de la civilisation... Ces gens-là vont être de plus en plus tributaires de la chasse, du trappage et de la pêche.

Lors de l'ouverture de cette municipalité, les Montagnais ont pensé que la venue des hommes blancs, comme on les appelle, aurait eu pour effet de les enrichir économiquement, physiquement, moralement

et socialement. Malheureusement, ils se sont rendu compte que l'ouverture à la civilisation voulait dire, non seulement une dépendance possiblement moins grande de la chasse, du trappage et de la pêche, mais une dépendance beaucoup plus grande par rapport à la civilisation. Comment ces gens ont-ils pensé pouvoir s'en sortir? C'est peut-être en croyant que les Blancs leur donneraient la chance de gagner leur vie, de travailler dans les mines et en même temps, dans le développement normal des services qui existaient dans ce coin-là. Donc, ils ont fait instruire leurs jeunes, mais cela n'a pas donné les résultats escomptés. Actuellement, il y a de jeunes Indiens qui sont beaucoup plus instruits, mais ils n'ont pas nécessairement plus de travail, parce qu'ils ont éliminé le travail dans le coin en fermant une ville. Cela ne donne certainement pas l'espoir aux jeunes et contrairement à ce que le ministre actuel de l'Énergie qui, à l'époque, faisait partie de l'Opposition et de la commission parlementaire, disait: On devrait ouvrir nos esprits et ouvrir aussi le Nord au développement industriel pour les jeunes. Mais on s'est rendu compte qu'il n'y a plus rien qui existe.

Les Montagnais sont aussi conscients que les plus grandes ressources sont les ressources humaines. On n'a pas attaché nécessairement une importance capitale à cette ressource et ces gens-là, maintenant que tout le développement est fait, d'après ce que nous a dit le ministre des Affaires municipales, restent avec absolument rien ou presque rien. Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour essayer de les aider? Ils pourraient venir nous dire dans quelle mesure ils ont besoin de certains services dans leur ville ou dans leur coin, que ce soit l'aqueduc, que ce soit l'égout, que ce soit les routes et même dans les loisirs. On pourrait penser que les gens qui sont dans le Nord, qui font de la chasse, de la pêche et du trappage, n'ont pas besoin de loisirs. Au contraire, M. le Président, ces gens, si je prends ce qu'ils nous disent, ont besoin de loisirs. Nous quand on va à la chasse et à la pêche, c'est un loisir. Mais eux c'est pour gagner leur vie. C'est toute la différence du monde. Je pense que cela porte à réflexion. C'est dire comment on peut considérer des éléments comme un travail et, pour d'autres, c'est un loisir. Ce qu'on fait là, c'est un travail, alors que pour certains individus, ce pourrait être un loisir. Voilà, c'est un peu cela qu'il faut considérer.

(15 h 15)

À propos de la santé et de l'éducation, ces gens-là sont certainement inquiets, à savoir de quelle façon cela va continuer une fois la ville fermée. Quand les Blancs seront partis ou presque tous partis, ou quand la ville sera fermée, comment les Matimekosh de la réserve indienne, qui est dans ce coin-là vont-ils vivre dans ce milieu? Ils ont

besoin de savoir. Ils ne savent pas, au moment où on se parle, de quelle façon des éléments essentiels d'une vie leur seront desservis quand on est habitué de vivre en milieu urbanisé. Ces gens-là ont vécu dans des réserves et dans un milieu urbain en même temps. Je pense qu'il y aurait un intérêt certain à entendre ces gens-là nous dire ce dont ils ont besoin, de quelle façon ils vont pouvoir s'adapter et quel est l'engagement aussi du gouvernement du Québec vis-à-vis d'eux si vraiment la décision est de fermer. On a beau dire: On va transférer tout cela au fédéral, à mon avis, ce n'est pas suffisant. Le Québec avait la responsabilité première, en ouvrant ce village nordique, non seulement d'aller chercher des ressources et extirper des montants d'argent dans ce coin-là; c'était surtout un engagement social envers les individus qui étaient autour. M. le Président, c'est sérieux.

En même temps qu'on regarde ces services qui sont nécessaires pour une vie décente, parce qu'ils y sont habitués... je ne dis pas de créer de toutes pièces ces services-là s'ils sont inexistantes. Je pense que ce serait une bonne chose, mais il faut faire attention. Ce qu'on considère bon pour les Blancs - on va s'appeler des Blancs pour les fins de la discussion - ce qu'on considère bon pour nous, est-ce que c'est vraiment bon pour eux? Je pense qu'il y a des éléments importants de réflexion. Si ces gens-là venaient nous parler, nous raconter leurs attentes, cela pourrait peut-être nous empêcher plus tard de répéter des expériences malheureuses, des expériences qui ne devraient pas être répétées. On a besoin de maintenir un minimum dans leur vie de tous les jours, non seulement pour les services essentiels, mais il y a aussi d'autres éléments à leur donner pour lesquels ces gens-là comptent sur nous.

Au point de vue des communications, c'est certain qu'ils sentent le besoin de communiquer, pas seulement communiquer entre eux, mais communiquer aussi avec le reste du monde. Ces gens-là ont senti cette nécessité de communiquer. De quelle façon pourrait-on leur permettre de continuer à vivre? Ils ont besoin du chemin de fer. On a l'assurance verbale que le chemin de fer devrait être maintenu. C'est bon pour leur approvisionnement. Il semble aussi qu'au point de vue des communications par air, cela pourrait continuer avec les pourvoyeurs, mais je pense qu'on a démontré assez largement que les pourvoyeurs sont loin d'être assurés de pouvoir continuer indéfiniment si on ne leur assure pas un minimum vital.

On ne sait pas, M. le Président, depuis le début de cette commission, comment on va recevoir ces gens-là, ce qu'ils ont à dire. On ne les a pas entendus. On refuse de les entendre. On refuse à l'Opposition la chance

de les entendre et de savoir aussi ce qu'ils ont à dire pour leur bien-être et leur façon de vivre en société après que se sera produite la fermeture de leur village. Quels seront les relations qui continueront d'exister? D'une part, comment le gouvernement du Québec va-t-il maintenir ses relations avec ces gens-là? Ce sont des peuples fondateurs, mais ce sont aussi des peuples qui font partie intrinsèquement du Québec, donc on a besoin qu'ils aient des relations suivies et continues avec le gouvernement du Québec. Que je sache, les Montagnais n'ont pas signé de convention avec le gouvernement du Québec et avec le fédéral. Ils ont besoin d'être rassurés. Ce qu'on a fait, on a non seulement ouvert les mines, mais on les a aussi rendus de plus en plus dépendants non seulement dans le secteur des mines, mais aussi avec la Baie James.

Comme on se prépare ou comme on pense qu'il y aura des ouvertures, à un moment donné, pour un autre barrage, est-ce que, déjà, on commence à croire qu'ils ne sont plus dans le portrait? Est-ce que ces gens, qui vivent depuis toujours dans le pays, on va les considérer comme des gens de deuxième classe ou des gens de première classe? Comment va-t-on établir les quotas de chasse et de pêche? Il va falloir que l'on continue à parler avec eux. Il y a des coûts qui vont s'additionner pour les relations à maintenir entre le gouvernement du Québec et ces gens-là. On ne le sait pas; personne ne nous dit comment cela se fera. On a juste une parole, celle du ministre qui dit: Cela va se faire comme cela, on va le faire quand cela va nous le dire. Quand on va penser que c'est correct, on fera un arrêté en conseil quelque part et on décidera que c'est fermé. Vous, les gens qui étiez là depuis toujours, on peut se permettre impunément de changer votre mode de vie même si vous ne le demandez pas. On arrive avec nos gros sabots, nos gros pieds, on tasse tout ce monde-là et on dit: Nous, on va vous amener les bienfaits de la civilisation. On vient dire à ces gens-là que l'on vient de faire la découverte du siècle. Après un certain temps, on dit: C'est fini. On les considère comme s'ils n'existaient pas ou à peu près pas et on dit: Tout ce qu'on a fait, cela ne compte plus, on met un trait là-dessus et on s'en va ailleurs et vous allez vous contenter de cela.

Je pense que ces gens-là ont besoin, M. le Président, d'être rassurés. Je pense que la meilleure façon de les rassurer, c'est de les amener devant une commission parlementaire pour que l'on puisse parler avec eux et leur demander ce qu'ils pensent de la fermeture de leur coin. La disparition des Blancs, pour eux, qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-ce que cela veut dire comme développement? Qu'est-ce que cela veut dire fondamentale-

ment? Qu'est-ce qu'il reste avec tout cela?

Donc, il y a des règlements qui doivent continuer d'être appliqués. Je pense bien que le Québec n'acceptera pas que, dans le Nord, on fasse n'importe quoi avec la faune. Il faudra continuer à maintenir des règlements. Donc, il y a beaucoup d'éléments qui nous permettent de croire que l'on pourrait régulièrement et avantageusement continuer d'avoir des relations avec ces gens-là. La meilleure façon de le faire, c'est en maintenant un minimum de services, au moins, qui pourraient servir et qui vont effectivement servir à ces gens-là. Ils pourraient aussi servir à d'autres, mais, fondamentalement... Ces gens-là, même si on les a déjà considérés comme des nomades, actuellement ils sont sédentaires au même titre que nous. Ils ont marqué leur territoire, ils ont décidé que c'était à eux, ce territoire et que la meilleure façon, c'était de l'occuper, ce territoire. Ils l'occupent comment? En profitant de la chasse, de la trappe et de la pêche et aussi en ayant des services essentiels qui leur permettraient d'avoir, sinon le confort moderne, au moins un minimum vital.

Dans quelles conditions sont ces services? Comment va-t-on les maintenir? Ce serait important pour eux de le savoir. La preuve, c'est qu'ils n'ont pas voulu s'engager jusqu'à maintenant. Le ministre nous a dit: On va fermer cela et on va négocier après. Négocier avec qui? Comment? Est-ce que le fédéral y est disposé actuellement? Je n'ai pas vu, dans le petit discours du ministre, tout à l'heure, qu'il était prêt à déposer des papiers d'entente avec le fédéral. Il a dit: On va négocier après. Qui a déjà vu cela, négocier après? Prendre une police d'assurance après que le feu soit pris, cela ne se fait. Au même titre, on ne peut pas tout fermer, en disant: Après cela, on va aller négocier. C'est aller négocier les pieds et les mains liés. Il n'y a personne qui va négocier avec quelqu'un ainsi. Il ne négociera pas, il va se le faire imposer. Ne parlons pas de négociation. Disons que le fédéral décidera de la façon qu'il voudra servir ces gens-là. C'est vraiment presque dire: Je m'en fous. C'est du je-m'en-foutisme. On n'a pas le droit de traiter ainsi ces individus qui sont les peuples fondateurs. On ne serait probablement pas ici s'ils n'avaient pas été là. Ces gens-là ont un droit fondamental sur le territoire et ils ont des droits fondamentaux et je pense que le gouvernement précédent a compris depuis toujours que c'est important d'en tenir compte et de respecter ces gens-là, de les respecter dans leurs us et coutumes, dans leur langue et aussi dans leur façon de vivre.

Donc, actuellement, on ne sent pas une volonté, de la part du ministre, de protéger les acquis que ces gens-là ont depuis toujours dans notre société. Ce serait le temps de

réfléchir ensemble. Aussi, peut-être que le temps est venu pour le ministre d'accepter les efforts que l'Opposition fait pour l'amener à faire un geste ou à poser un acte au moins de compréhension envers ces peuples fondateurs du territoire qui ont subi tous les préjudices que la société a pu leur faire subir. Ils ont subi le préjudice de se faire enlever ou exploiter leur territoire en amenant le cortège d'à peu près tous les maux. Il y a peut-être des bienfaits à la civilisation, mais il y a aussi une bonne partie des maux qu'on propage et qu'on transporte malheureusement partout où on va. Je ne suis pas sûr que chaque fois qu'un Blanc a fait une découverte, a pris ou s'est emparé d'une terre, qu'il est allé là pour évangéliser seulement. Je pense qu'économiquement, il avait des raisons plus fondamentales et que ce n'était pas seulement pour protéger les intérêts de ces gens-là.

Je pense qu'avec la façon dont l'ouverture de Schefferville s'est faite, on a presque la preuve évidente que cela a été fait le plus mal possible, malgré tous les moyens qu'on a. Il n'y a pas eu tellement d'études d'impact avant qu'on ouvre Schefferville. On n'a pas eu d'étude environnementale. On est allé s'installer, on a décidé pour tout le monde, on s'est emparé d'à peu près tous les éléments qu'il y avait là sans tenir compte du fait qu'on changeait une civilisation complète de gens qui n'avaient pas demandé cela et qui n'ont même pas participé à cette ouverture. On a réussi à les embrigader ou à les embarquer là-dedans - et regardez ce qui se passe - assez souvent, en leur disant: On va signer après. (15 h 30)

On a demandé à ces gens, après qu'on fût installé, de venir signer des conventions. Vous avez vu comment ils ne signent pas souvent. Ce sont des gens qui, en principe, ne sont pas habitués à négocier de la même façon que nous. Nous autres, on dit: Combien cela coûte-t-il? On met le paquet sur la table et on négocie. Mais les Indiens ne sont pas habitués à se comporter tout à fait de cette façon. Ils n'ont pas accepté de signer de convention avec les Blancs. Les Montagnais n'ont pas signé de convention avec les Blancs. Le ministre dit: Je vais être plus fin, je vais aller fermer cela et je vais aller négocier avec Ottawa. Cela ne se peut pas. C'est élémentaire, on ne peut pas signer quand on n'a rien à négocier! Comment peut-on faire une négociation valable avec Ottawa quand on n'a plus rien à négocier? Et ils disent que cela va faire économiser le Québec. On n'a pas les coûts encore, mais on sait une chose: On va sûrement être obligé de garder, à moins qu'on ne soit complètement irresponsables, certains minimums pour maintenir une partie de ce coin de pays, sinon vivant, du moins avec un

peu de souffle, pour qu'il puisse continuer dans certains domaines.

Je pense que le ministre nous a dit qu'il ne le pourrait pas. Il a signé, d'abord, avec les Naskapis. On a signé une convention. Pour ces gens, il y a un minimum au moins à préserver et ce minimum à préserver va coûter quelque chose encore au Québec! On ne peut pas préserver des acquis ou quelques acquis qu'il y aurait sans que cela ne coûte quelque chose au Québec. Donc, ce qu'il nous reste à faire, c'est de transférer la différence à Ottawa et le gouvernement fédéral, ces temps-ci, n'est pas "payeux". Je ne suis pas sûr, au bout du compte, que le Québec va s'en tirer à aussi bon marché qu'on a voulu nous le laisser croire. Je suis loin d'être convaincu. Je suis loin d'être convaincu que le Québec va s'en tirer à aussi bon marché. Globalement, le coût va être payé quand même par les mêmes contribuables. Que ce soient les gens du Québec, que ce soit au fédéral, au provincial ou au municipal - on le dit et on le répète - ce sont toujours les mêmes contribuables. Cela pourrait se résoudre pour le Québec avec des coûts moindres, mais dans l'ensemble, c'est toujours Jos. Bleau qui continue à payer les coûts sociaux que ces problèmes ont engendrés et engendrent dans notre société.

M. le Président, on insiste fortement et, je pense, avec raison, pour que le ministre accepte de consulter ces gens et de leur demander ce qu'ils en pensent, non seulement pour sa propre compréhension mais pour l'ensemble des parlementaires. C'est nécessaire, M. le Président, à mon sens, d'avoir des rencontres de temps en temps et des contacts avec des gens si on veut savoir exactement à quoi ils pensent et ce qu'ils veulent. Comment est-ce que je peux deviner, moi, que les Naskapis ou les Montagnais ont besoin de certaines choses? Les seuls éléments qu'on a, c'est de voir en commission parlementaire ce que ces gens-là demandaient et ce qu'ils demandent encore. Qu'est-ce qu'il va rester à ces gens quand les Blancs seront partis? Des mines, des trous dans la terre? C'est cela qu'on va laisser? Quelques éléments dans lesquels on vit et on ne sait pas ce que cela va coûter. Mais qu'allons-nous faire pour continuer à avoir des relations avec ces gens-là? Ces gens, n'oublions pas qu'ils se sont fait instruire depuis le temps. Des jeunes qui ont vécu dans ce coin se sont instruits. Qu'est-ce qu'on fait pour maintenir ces gens en vie?

Il y en a probablement qui ne veulent pas nécessairement faire seulement du trappage et de la chasse. Ils veulent peut-être faire autre chose que de la trappe, de la chasse et de la pêche. Est-ce qu'on a pensé... On ne le sait pas. On sait un peu ce qu'ils nous ont dit, mais on ne sait pas, en retour, comment vont continuer les relations

entre ces gens et nous. On sait, par exemple, que ces gens auraient voulu apprendre certains métiers. Est-ce qu'on a mis sur pied un système qui leur permet de se perfectionner et d'apprendre un métier? Ce seront peut-être des métiers traditionnels, car, si on leur montre des systèmes trop perfectionnés, ils vont être obligés de sortir de là. Il y a des choses qu'ils ne pourront pas se permettre. S'ils veulent rester là, c'est cela, ils vont travailler, que ce soit dans la sculpture, le tissage, je pense à tout l'artisanat. C'est dans ce sens qu'on peut penser que ces gens-là pourraient continuer à vivre. Est-ce qu'ils ont besoin de connaître l'électricité ou l'administration? Il faudrait leur demander s'ils ont besoin de le savoir et s'il est nécessaire qu'ils connaissent ces métiers. Ce serait peut-être intéressant.

À nous, parlementaires, on nous demande un acte de foi envers le gouvernement en place. Fermez le village et ne vous occupez pas du reste, les petits gars. On va vous arranger cela. Ce n'est pas ainsi que cela se fait par des gens qui... Je suis un petit peu inquiet de donner un accord à une volonté gouvernementale sans connaître les éléments qui nous préoccupent.

J'ai demandé, à un moment donné, une réponse en Chambre pour savoir sur quoi on s'était basé pour arriver à une fermeture de village. Le ministre des Affaires municipales m'avait dit: En tout cas, on a des documents, on a beaucoup de documents et beaucoup d'études de faites. Alors, je lui ai dit que j'aimerais les voir. Il m'a dit: Ah! vous savez comment faire. Comment faire? Je pensais que la bonne façon, c'était de m'adresser au ministre des Affaires municipales pour avoir des papiers. Comme parlementaire, je m'attendais à avoir une caisse de documents. On ne décide pas cela ainsi, cela ne tombe pas du ciel, une décision comme celle-là. Je me disais: Je dois avoir un lot d'affaires. Je vais être renseigné après cela. Je vais passer la fin de semaine là-dessus. C'est arrivé en catastrophe le vendredi ou le samedi matin et je suis allé chercher cela à l'autobus pour voir ce que j'avais là. J'arrive et c'était une petite enveloppe, deux pages et quart - même pas et quart, deux pages et un huitième - de texte. C'est là-dessus que le ministre a basé sa décision, selon ce que j'ai vu. Je ne pense pas qu'il ait voulu me cacher quelque chose. Il m'a dit publiquement à l'Assemblée nationale qu'il avait des papiers sur lesquels se baser et que j'avais juste à les demander, que je les recevrais. Demandez et vous recevrez. J'ai reçu cela, M. le Président. C'est impressionnant, deux pages et un huitième de texte où on parle des solutions possibles, de la fermeture de la municipalité, des implications législatives, des implications financières, et de la situation financière. Coût pour le gouvernement en perspectives

données. Cela vient de M. Bourbeau, ministre des Affaires municipales, John Ciaccia, ministre de l'Énergie et des Ressources, et Gil Rémillard, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. Le sujet était l'opportunité d'une modification au statut du territoire de la ville de Schefferville.

Quand on voit cela, pensez-vous que, comme Opposition, nous avons des éléments pertinents qui nous permettent de dire: Nous allons accepter une fermeture d'un village comme cela? C'est un acte qui n'est pas plus grave que cela. Il y a juste 250 personnes dans le coin. Il y a quelques Indiens. Ce n'est pas plus grave que cela, les petits gars, on met un trait de plume, c'est fini, le gouvernement fédéral va s'occuper de nous autres. Je pense, M. le Président, que cela ne fait pas sérieux. Cela m'attriste de voir des choses comme celles-là. J'aurais pensé que le gouvernement prenait des décisions basées sur des éléments, pas seulement sur quelques éléments mais sur l'ensemble des éléments parce que, présentement, on travaille avec la vie des gens. Ce n'est pas seulement une question de dire: Je te paye ton automobile qui vient d'être accidentée, je te paye ton automobile. Ce n'est pas un règlement de sinistre normal. C'est la fermeture d'un village. C'est l'évacuation des gens de l'endroit. C'est de laisser vivre les autres de n'importe quelle façon. Alors qu'à nous, comme Opposition, la seule chose que vous nous demandez, c'est de vous faire confiance que vous allez arranger cela.

M. le Président, je pense que c'est arrivé trop souvent. S'il est déjà arrivé dans le passé qu'on ait pris des décisions aussi importantes sans plus d'éléments, cela m'inquiète. Je crois que l'Opposition d'avant 1985 a travaillé très fort dans des dossiers qui revêtaient un peu moins d'importance que celui-là. Je pense que le gouvernement qui était en place dans le temps a offert sa collaboration et a donné les outils pour que les parlementaires aillent se renseigner sur place, pour savoir ce dont ils avaient besoin. Je crois qu'il n'y a pas eu de cachette. Présentement, on a l'impression qu'on veut nous proposer une solution dont on ne connaît pas toutes les facettes ni toute l'ouverture d'esprit du ministre.

Je veux bien croire qu'on a envoyé un haut fonctionnaire à Schefferville pour s'assurer que tout le monde était d'accord. J'ai beaucoup de respect pour les fonctionnaires mais, en même temps, je m'en méfie un peu. Sans cela, qu'est-ce que font les élus, s'ils sont là seulement pour ratifier des décisions de fonctionnaires? Je pense que les élus ont une responsabilité supplémentaire. Ils ont la responsabilité d'appliquer des solutions qui ne sont pas nécessairement tout le temps écrites dans le ciel, mais qui

sont tout le temps écrites sur papier. Je pense que les élus ont la responsabilité et le devoir de trouver des solutions qui vont plus loin. J'appelle cela des solutions sociales. C'est pour cela qu'on est élu. Si c'est seulement pour appliquer des règlements dans n'importe quoi, on n'a pas besoin d'être élu. On n'a qu'à prendre des policiers pour appliquer les règlements. Il n'y a pas besoin d'avoir des solutions très fortes. Ils appliquent le règlement et Dieu sait si, des fois, ils passent à côté!

De temps en temps, il semblerait qu'il y ait des solutions. C'est vrai pour l'ensemble de la population, des corps et des groupes dans la société. Si, à travers cette démarche, la décision facile est de fermer en additionnant des chiffres et qu'au bout du compte, c'est un plus ou un moins. C'est dehors! À ce moment-là, je ne pense pas qu'on ait besoin de faire une commission parlementaire. Je crois même que la commission parlementaire présente est de trop. On n'aurait même pas dû la faire. Je ne sais pas s'il y a moyen de voter des lois sans qu'on fasse de commission parlementaire, parce que je n'ai pas compris jusqu'à maintenant si le ministre était très ouvert à quelques suggestions de l'Opposition.

On a décidé en haut lieu qu'on passerait la fermeture de Schefferville sans considération quelconque des individus, des éléments qui sont en place, des perspectives d'avenir, en fonction de l'ensemble de nos responsabilités et cela m'inquiète bien gros. On est en frais de se couper de la réalité. On est en train de l'oublier. C'est vrai dans ces questions mais c'est également vrai dans d'autres dossiers, M. le Président. On ne vit pas seulement un dossier de fermeture. On pourrait parler de la privatisation et de la liquidation. On vient de fermer les livres. Cela ressemble à une liquidation. Malheureusement, il reste des actifs à l'intérieur. Ce sont les actifs les plus importants. Ce sont des actifs humains. Je m'en fouterais si c'était seulement... Je ne suis pas sûr. Il y aurait d'autres gens qui viendraient nous faire la guerre. Ils nous parleraient de l'environnement. Ils nous parleraient des caribous. Je ne parlerai pas des caribous mais des pauvres gens qui demeurent là et qui vont continuer à y demeurer, après leur avoir fait miroiter qu'on était pour l'ouverture du Nord, pour la grande ouverture économique de ces gens.

M. le Président, il est évident que la décision a été prise. Si c'est seulement cela, j'espère qu'il y a d'autres documents que cela. J'étais sous l'impression de m'avoir fait dire à l'Assemblée nationale que je connaissais la façon d'obtenir des renseignements, car j'ai pris la méthode la plus facile, la plus normale. Je me suis adressé au ministre des Affaires municipales pour avoir tous les dossiers sur lesquels s'est prise

une décision aussi importante que la fermeture de Schefferville. Je vois dans ces documents qu'on parle de sommes d'argent: 5 000 000 \$, 6 500 000 \$, 9 200 000 \$. C'est pas mal d'argent quand on regarde cela. Ce n'est pas à cela que je m'attendais.

On aurait pu nous parler des problèmes qui seront causés par cette fermeture. On ne veut pas en parler. C'est certain que si on commence à parler des problèmes, on ne pourra pas la fermer. Cela prend du courage pour la fermer. Ce que l'on demandait, c'est que l'on est peut-être prêt à se rallier à une fermeture, mais en gardant des éléments vitaux dans le coin, puis en s'assurant que l'on ne cause pas de dommages ou que l'on maintient un minimum vital pour que ces gens-là - que ce soient les Indiens ou les Blancs - qui veulent y vivre, continuent d'y vivre avec un minimum vital de services. C'est dans ce sens-là qu'on aurait tout intérêt à rencontrer les Montagnais qui font partie d'un des deux peuples fondateurs du pays et en particulier de ce pays. Pour ma part, je considère que ce serait leur rendre justice.

Le **Président (M. Saint-Roch)**; Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Duplessis?

**M. Denis Perron**

**M. Perron**: Merci, M. le Président. Avoir entendu le ministre il y a quelques minutes avant l'intervention de mon collègue de Jonquière, cela me dépasse énormément, parce qu'il n'a répondu à pratiquement aucune des questions qu'on lui a posées au cours de ces jours de débats en commission parlementaire se rapportant à la fermeture de la ville de Schefferville.

M. le Président, j'aimerais ici appuyer bien sûr en tant que membre de l'Opposition cette motion d'amendement qui a été apportée par mon collègue de Jonquière, pour entendre la bande montagnaise ici même en commission parlementaire. Je dois vous avouer sincèrement que je ne crois pas que les membres du gouvernement qui sont en même temps membres de cette commission parlementaire acceptent cette motion d'amendement, puisque ces mêmes membres ont débouté l'ensemble des motions que nous avons faites au cours des derniers jours. Ce qui est frappant dans l'ensemble de ce dossier, c'est que ce sont surtout les Montagnais qui sont touchés dans le cas de la fermeture en tant que peuple amérindien et qu'on a décidé illico de ne pas entendre ces personnes et ces représentants en commission parlementaire.

M. le Président, je veux souligner ici qu'il est vrai que la municipalité de Schefferville a des problèmes administratifs ainsi que des problèmes financiers, et cela

ne remonte pas à hier. Ce que l'on essaie de faire par le projet de loi, et ce, sans négociations, d'après ce que l'on connaît au moment où on se parle, c'est de prendre les difficultés administratives et économiques qui sont traversées actuellement par les populations de Schefferville et de les offrir très gracieusement au Conseil de bande montagnais ainsi qu'au ministère des Affaires indiennes du fédéral.

M. le Président, cela me rappelle quelque peu, pour le peu qu'on a eu d'information d'ailleurs, la partie accessible au public dans la décision du 17 avril 1986 qui, en passant, est une décision qui a été amenée au Conseil des ministres dans un mémoire par le ministre des Affaires municipales, le ministre de l'Énergie et des Ressources, ainsi que par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, et qui s'intitulait d'ailleurs "Opportunité d'une modification au statut du territoire de Schefferville".

Donc, à partir du moment où ce mémoire a été apporté au Conseil des ministres et par le sujet que je viens de mentionner, le gouvernement avait déjà fait son lit en rapport avec la fermeture de la ville et la disparition juridique de cette même ville. Lorsque l'on regarde à la page 2, comme je le disais tout à l'heure, pour le peu d'information qu'on a eue, parce que le restant n'est pas là, on ne sait pas exactement sur le fond le pourquoi de cette décision. On mentionne à un certain moment, dans un des paragraphes concernant les solutions possibles, le maintien de la municipalité... Pardon, dans un des paragraphes concernant la fermeture de la municipalité, parce qu'on a très peu étudié le maintien de la municipalité et ses aspects positifs, on dit que la fourniture de tous les services deviendrait alors la responsabilité du gouvernement fédéral.

Ce que je comprends dans cela, puis on l'a vu dans d'autres domaines aussi, c'est le fait que le gouvernement du Québec, c'est-à-dire le gouvernement libéral, veut vraiment lancer la balle dans le camp du gouvernement fédéral pour se laver les mains de l'avenir de Schefferville. Et je considère aussi que c'est un lavage de mains se rapportant à la fosse du Labrador. On remettrait dans les mains des Montagnais de Schefferville le dossier de la ville actuelle en grande partie, éventuellement, par suite d'une négociation dont on ne connaît pas la teneur, par suite d'une entente Canada-Québec qui serait signée éventuellement sur l'ensemble des procédures de fermeture et du maintien en ce qui concerne la bande montagnaise, le peuple montagnais.

(15 h 45)

Je voudrais aussi relever quelques parties de l'allocution du ministre lorsqu'il est intervenu, il y a environ une demi-heure.

Lorsqu'il parle des coûts excessifs, par exemple, se rapportant au maintien de la ville de Schefferville, il ne s'est basé que sur ce qu'il avait comme chiffres qui lui avaient été transmis, sans tenir compte d'un tissu urbain éventuel qui aurait pu être modifié substantiellement en le rapetissant d'une façon très correcte d'ailleurs. Il n'a pas parlé d'une autre étude concernant le corps de police qui pourrait être transféré soit à la Sûreté du Québec ou qui pourrait être maintenu par le biais d'une entente Canada-Québec. Ce qui est frappant dans le mémoire qu'il nous a remis, c'est qu'on peut lire ici: "Cette solution - on parle de maintien de la municipalité. Il y a juste deux paragraphes parce que le ministre n'était pas plus intéressé que cela à la solution de maintien parce que les études n'ont pas été complétées nulle part dans ce que j'ai mentionné - implique globalement l'instauration d'un régime spécial par lequel le gouvernement du Québec, une fois établie la contribution minimale des résidents, aura à combler annuellement un déficit d'opération des activités municipales en plus de continuer à donner des services à la population par différents ministères, car les revenus provenant des taxes locales d'un niveau acceptable aux résidents ne suffiront pas à défrayer le coût des services dispensés par la municipalité." Plus loin, on dit: "Cela requiert du gouvernement du Québec, pour 1986-1987, une implication financière de l'ordre de 4 200 000 \$. Le gouvernement pourrait être obligé d'ajouter 1 600 000 \$ à titre de subvention spéciale d'équilibre", etc.

Ce qui est frappant dans ce qu'a dit le ministre, c'est qu'il a toujours mentionné des chiffres en rapport avec cette fermeture et il n'a jamais mentionné à qui que ce soit, sinon par des bribes ici et là, les possibilités de maintien et ce que cela coûterait pour maintenir. Ce que j'ai comme information, actuellement, c'est que cela pourrait coûter entre 400 000 \$ à 500 000 \$ par année pour maintenir un tissu urbain acceptable pour la ville de Schefferville, pour maintenir un corps de police, pour maintenir l'administration municipale soit par le biais d'administrateurs nommés par Québec ou par le biais d'un contrôle par la MRC de la partie blanche. Cela pourrait faire partie d'une entente Canada-Québec quant à l'ensemble du dossier à cause de la question des Amériindiens et, en particulier, dans le cas des Montagnais. Comme la négociation de cette entente avait commencé il y a environ un an et demi, sous l'ancien gouvernement, à la suite de l'arrivée au pouvoir de M. Mulroney qui, lui aussi, est impliqué dans le dossier de Schefferville, parce que cette ville se trouve dans son comté, je crois que, assurément, le ministre n'a pas répondu aux questions importantes que nous lui avons posées comme membres de l'Opposition. Le

ministre n'a pas non plus répondu à ce qu'ont demandé concrètement les membres de la coalition par le biais de la pétition, c'est-à-dire les revendications des membres de la coalition. Il ne faut pas oublier, M. le Président, que, dans cette pétition, il y avait comme revendication un des éléments les plus importants. D'abord, on demandait qu'un moratoire sur le processus législatif soit établi et, deuxièmement, on disait ceci: "La population de Schefferville revendique la tenue d'une commission parlementaire pour entendre la position de toutes les parties concernées par l'avenir de la ville." Bien entendu, lorsque les gens de Schefferville, les Blancs et les Métis, ont signé cette pétition, ils parlaient de "les parties concernées", ils parlaient par sous-entendu - mais on ne voulait pas l'inscrire à l'intérieur de la pétition parce que c'était leur droit - des Naskapis et bien sûr aussi des Montagnais.

M. le Président, je terminé en vous disant que je ne serais pas surpris de voir que les membres du Parti libéral vont débouter une fois de plus cette motion d'amendement que nous avons apportée. Je vais trouver cela encore une fois très dommage qu'on n'en vienne pas à une entente sur le fait qu'on entende plusieurs mémoires de plusieurs groupes et de plusieurs représentants de groupes au sein d'une commission parlementaire pour que les choses se fassent correctement et dans le sens le plus démocratique du terme. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Duplessis. M. le député de Terrebonne.

#### M. Yves Blais

**M. Blais:** M. le Président, les dernières paroles du député de Duplessis sont imbues d'une sagesse qui devrait orienter Mme la représentante du gouvernement. Je crois que si la profondeur des dernières paroles du député de Duplessis ne vous a pas ébranlés, c'est à n'y rien comprendre. On a beau s'acharner à vouloir défendre des groupes... Dans ce cas-ci, nous voulons que ce soient les Montagnais qui viennent nous dire quelles sont les conséquences éventuelles de cette fermeture éventuelle de cet éventuel projet qui, éventuellement, sera probablement voté. On voudrait que les Montagnais viennent nous le dire, eux à qui le gouvernement actuel veut encore passer par une éventuelle entente - tout est éventuel, comme vous le voyez - Québec-Ottawa qui donnerait aux Montagnais une responsabilité d'une partie de la ville, tandis que l'autre partie, la partie blanche - il y aurait une autre partie, la partie des métis; c'est un peu ambigu - serait sous la juridiction de la municipalité régionale de comté de Caniapiscau. C'est

incroyable! Au bout du monde!

C'est bien sûr que la conciliation d'un gouvernement, c'est de rapprocher les extrêmes, mais les extrêmes géographiques, avec toute la bonne volonté, ne se rapprochent pas. Les extrêmes géographiques demeurent des extrêmes géographiques. Là, je me vois presque bouche bée, à court d'arguments devant cette obstination gouvernementale pour une chose aussi évidente que la consultation pure et simple d'individus touchés par un problème qui leur est commun. Comment peut-on accepter un tel rejet systématique? Est-ce que ce rejet de rencontre est pour mieux cacher une faiblesse latente de ce gouvernement? Est-ce que l'esprit de décision qui doit animer un gouvernement, cet esprit de décision qui habite le Parti libéral comme tout parti au pouvoir, ne veut pas être ébranlé sur son socle par des gens qui ont quelque chose à dire? Est-ce qu'ils ont peur que le socle se cisaille, se fendille, craquelle, éclate? On n'est pas sûr de ses bases quand on a peur de recevoir les gens. Où sont les bases de la démocratie de ce gouvernement? Où sont les grands ténors à la défense des faibles et des opprimés? Où sont-ils? Ils se sont tus depuis le 2 décembre. Il se sont tus. C'est cela, ils se sont tus. Où sont-ils ces grands ténors, ces grands défenseurs? Aux premières neiges, ils étaient tous purs et virginals dans leur campagne. Oh! Que c'était beau de les voir aller, cela avait l'air d'un parti de Maria Goretti! Ils arrivent au pouvoir après le 2 décembre. Je ne peux pas les comparer, après le 2 décembre; je peux tout simplement dire que c'est le jour et la nuit. C'est le jour et la nuit, M. le Président! Le Parti libéral est ébranlé sur le socle de sa crédibilité par son non-vouloir de recevoir les gens qu'on invite, l'un après l'autre. Si j'étais de ce parti et que j'avais - comme je suis persuadé de la plupart des yeux qui me regardent - ce sens inné, intrinsèque de la démocratie la plus vive, la plus virulente et la mieux vécue, je m'inscrirais en faux contre la décision de mon ministre de refuser, de façon systématique, de recevoir les gens qu'en bonne compagnie, c'est-à-dire l'Opposition, nous voulons que vous "rencontrassiez". Ne jouez pas au plus-que-parfait si vous ne rencontrez même pas les Montagnais. Je vous donne ma parole que, tôt ou tard, il vous sera fait reproche d'avoir, entre eux et vous, mis une clôture de broche. Vous les isolez. Vous savez, toutes les zones du Québec sont importantes, même si certaines zones sont moins densément habitées que d'autres. Il n'y a pas de "bébé zone" au Québec. Ce sont toutes des zones importantes. Si les gens considèrent certaines zones du Québec comme des zones un peu plus puériles, un peu moins importantes, des "bébé zones", c'est cela, ce ne sont pas des zones d'enfants; ce sont des

adultes qui sont là. Ce n'est pas densément peuplé, c'est un fait. Mais, quand on est moins nombreux, on se sent abandonné. Et, c'est dans ce cas-là qu'on devrait, nous, être plus condescendants pour les entendre.

Il ne faut pas faire croire au monde que la lanterne de la compréhension s'est allumée le 2 décembre, à l'avènement de votre gouvernement. Vous savez "Que la lumière soit, la lumière fut", il y a un Être qui a dit cela il y a longtemps. Mais, un gouvernement n'a pas la science infuse. Il ne peut pas dire comme Diogène: ôte-toi de devant mon fanal. Quand on arrive au gouvernement, on est des êtres humains. On a déjà été là, nous, au gouvernement et on consultait. On a consulté sur Schefferville. On a fait une consultation multidisciplinaire...

**Une voix:** Multisectorielle.

**M. Blais:** ...multisectorielle, multi-directionnelle, M. le Président et multiplié par plusieurs intervenants. Nous avons commencé par une consultation où nous traînions l'Opposition avec nous. C'est le vrai mot, nous la traînions, parce qu'on voit bien, aujourd'hui, qu'elle ne voulait pas faire de consultations; elle refuse de les compléter avant d'écrire sa loi, avant de la légaliser, cette éventuelle fermeture.

Je dis que les autochtones sont brimés dans leurs droits par la volonté gouvernementale. Quand ils nous disent qu'on leur a volé leur terre, c'est vrai. Mais, cependant, consultons-les au moins. On va dire: On a consulté, l'ancien gouvernement a consulté il y a deux ans. Trop rassuré ne casse pas! Dans ce cas-ci, ce serait: Trop rassuré par la consultation ne casse pas. J'aimerais et nous vous suivrions sur cette route de la compréhension, de la consultation, de la bonne poignée de main de l'amitié, de la fraternité, de la compréhension et de la liberté mutuelle. Est-ce que ce sont des mots qui sont sortis du dictionnaire depuis le 2 décembre? Est-ce que le dictionnaire, au fur et à mesure que nous avançons dans la législation, diminue de page en page? Je vais prendre mon dictionnaire et aux mots "concertation" et "consultation", je vais déchirer la page. C'est un mot qui ne sert plus à Québec. Le gouvernement a décidé de ne plus se servir du mot "concertation", du mot "consultation". Tout ce qu'on a, c'est "science infuse", science infuse.

On m'avertit que mon temps achève. Juste avant que mon temps ne se termine, j'aimerais vous faire une proposition, M. le Président, pour demander que vous ajoutiez que nous recevions la Société de développement touristique Norbec à cette commission. C'est terrible, on est brimés.

**Une voix:** Encore!

**Le Président (M. Saint-Roch):** La commission va suspendre ses travaux pour quelques instants.

(Suspension de la séance à 16 h 1)

(Reprise à 16 h 2)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît! En ce qui concerne la recevabilité du sous-amendement, pour la même raison que nous avons donnée ce matin, nous ne pouvons déclarer ce sous-amendement recevable.

**M. Blais:** M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Je ne veux pas - et loin de moi encore une fois cette idée - aller contre votre décision, mais pour le bien de ceux qui vont lire ce qui se passe, je tiens à dire ici que je n'accepte pas la réalité qui est votre autorité intrinsèque de ne pas recevoir cette compagnie.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne, je vous remercie.

À ce moment-ci, nous en sommes au sous-amendement et à l'adoption du sous-amendement que je vais lire. Le sous-amendement tel que proposé se lit comme suit: "La motion pour consultation particulière est amendée en ajoutant à la fin de cette motion les termes suivants "Conseil des Montagnais". Est-ce que le sous-amendement est adopté?"

**Une voix:** Adopté.

**M. Perron:** Vote enregistré, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Duplessis. M. le secrétaire.

**M. Perron:** On enregistre très bien le vote des rouges.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Duplessis.

À l'ordre, s'il vous plaît!  
M. le secrétaire.

**Le Secrétaire:** Mme Bélanger (Mégantic-Compton)?

**Mme Bélanger:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Je suis pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

M. Richards Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre.

**Le Secrétaire:** Contre: 4  
Pour: 3

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le secrétaire, il y a une erreur. On a oublié de le demander à M. le député de Montmagny-L'Islet.

**Le Secrétaire:** Je m'excuse. M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

**M. Gauvin:** Je suis contre.

**Le Secrétaire:** Le résultat est donc:  
Contre: 5  
Pours 3

**Le Président (M. Saint-Roch):** Le sous-amendement est donc rejeté. Nous en sommes maintenant à la motion d'amendement de la proposition principale. La motion se lisait comme ceci: "La motion pour consultation particulière est amendée en ajoutant à la fin de cette motion les termes suivants: "Conseil de bande des Naskapis".

**M. Perron:** Vote nominal, M, le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Duplessis. M. le secrétaire, vous voulez procéder.

**Le Secrétaire:** Mme Bélanger (Mégantic-Compton)?

**Mme Bélanger:** De quoi s'agit-il, là?

**Une voix:** On vote.

#### Mise aux voix de la motion d'amendement

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis a demandé le vote enregistré sur l'amendement à la motion

principale qui se lisait comme ceci: La motion pour consultations particulières est amendée en ajoutant, à la fin de cette motion, les termes suivants: Conseil de bande des Naskapis.

**Le Secrétaire:** Mme Bélanger (Mégantic-Compton)?

**Mme Bélanger:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

**M. Gauvin:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Contre: 5  
Pour: 3

#### Mise aux voix de la motion principale

**Le Président (M. Saint-Roch):** La motion est donc rejeté. Nous en sommes maintenant à la motion principale qui se lisait comme ceci: Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet et qu'à cette fin elle entende l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec. La motion est-elle adoptée?

**M. Blais:** Vote enregistré.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré, M. le député de Terrebonne? M. le Secrétaire, veuillez procéder!

**Le Secrétaire:** Mme Bélanger (Mégantic-Compton)?

**Mme Bélanger:** Contre.

(Reprise à 16 h 12)

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

**M. Gauvin:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre.

**Le Secrétaire:** Contre: 5  
Pour: 3

**Le Président (M. Saint-Roch):** La motion est donc rejetée.

**M. Blais:** J'ai une motion à présenter, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Si vous voulez me donner juste un instant, M. le député de Terrebonne. Allez-y, M. le député de Terrebonne.

#### Motion proposant d'entendre la société Norbec

**M. Blais:** Motion pour tenir des consultations particulières. Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet et qu'à cette fin elle entende la Société de développement touristique Norbec.

Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** La commission va suspendre ses travaux pour quelques instants,

(Suspension de la séance à 16 h 10)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît! La commission reprend maintenant ses travaux. La motion présentée par le député de Terrebonne, qui se lit comme suit: "Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet et qu'à cette fin, elle entende: la Société de développement touristique Norbec", est recevable. M. le député de Terrebonne.

#### M. Yves Blais

**M. Blais:** Merci beaucoup, M. le Président. Parmi les nombreuses réalisations qualitatives qui ont été faites durant les neuf dernières années à Québec, il y a eu la création des fonds industriels régionaux pour le développement de certaines petites villes qui, par leur petitesse, ne pouvaient s'offrir un commissaire industriel. Dans mon comté comme dans la plupart des comtés des gens de l'Opposition - cela me fait plaisir de voir que des gens de Québec se sont joints à nous, les députés de la ville de Québec - les villes un peu plus petites, dont Schefferville, elle aussi, ont bénéficié de cette création du gouvernement du Parti québécois, soit de fonds pour le développement régional. À Schefferville, cette association s'appelait La Société de développement touristique Norbec donc M. Michel Dubreuil est un des principaux fonctionnaires et M. François Durette en est le président.

La disparition éventuelle de Schefferville ne devrait en rien affecter le fonctionnement de la Société de développement touristique Norbec. On aimerait beaucoup que cette société vienne nous rencontrer parce que, il n'y a pas tellement longtemps, le 9 juin 1986 - c'est tout récent - M. François Durette qui est président de la Coalition des résidents de Schefferville nous envoyait la lettre suivante - il envoyait cela à M. Michel Grégoire, délégué régional de l'OPDQ, au 625, boulevard Lafèche, bureau 352, Baie-Comeau, G5C 1C5: "Monsieur, Nous - en disant "nous", il veut dire le groupe dont François Durette est président, la coalition des résidents - apprenions récemment que la Société de développement touristique Norbec éprouvait des difficultés quant à l'obtention d'une dernière tranche de subvention de la part de l'OPDQ pour le maintien de son secrétariat."

**Une voix:** Je n'ai pas compris.

**M. Blais:** J'ai lu trop vite, je recommence: "Nous apprenions récemment que la Société de développement touristique Norbec - que nous voulons recevoir ici par cette motion - éprouvait des difficultés quant à

l'obtention d'une dernière tranche de subvention de la part de l'OPDQ pour le maintien de son secrétariat pour l'année 1986-1987." Ceci veut dire, en mots clairs, nets, précis et simples, que le gouvernement actuel, qui doit fournir les fonds nécessaires pour que les sociétés de développement fonctionnent normalement, le gouvernement actuel qui fournit les fonds, dis-je, tarde à envoyer une tranche importante de subventions, de sorte que la Société de développement touristique Norbec se sent menacée et sent que sa survie n'est pas assurée.

(16 h 15)

!! faut quand même que nous fassions la part des choses. Cette Société de développement touristique, Norbec, c'est elle qui voit au développement de Schefferville et des environs. C'est d'une importance capitale que survive cette association. Je ne comprends pas pourquoi, au Québec, on parle continuellement de survie, de survie de la langue, de survie de nos traditions, de survie de la démocratie, de survie de la majorité qui est une minorité canadienne, bien sûr, celle de la majorité québécoise. On est continuellement en bataille. Une chance qu'il y en a qui se battent, Ô glorieuse victoire que nous avons quand nous nous engageons de façon permanente à lutter pour nos droits, le droit des minoritaires, des battus, des éloignés, des moins nantis, des laissés pour compte. C'est ce qui arrive encore avec cette Société de développement touristique Norbec.

Le gouvernement, du haut de sa grandeur, veut les laisser choir et, d'après la moue que je constate de l'autre côté, ils sont tous prêts à dire: Peu m'en chaut. Mais il ne faut pas que vous disiez "peu m'en chaut". Il faudrait que ceci vous intéresse. Il n'y a aucun gouvernement qui ne tient en place et c'est son rôle principal de s'occuper des plus démunis, des plus déshérités, des plus éloignés. Dans le cas de Schefferville, ce ne sont pas des gens démunis, mais ce sont des gens éloignés. Ce sont des gens éloignés, et il ne faut pas pour autant que nous éloignons comme gouvernement nos responsabilités envers ces gens. Ce n'est pas de vous défiler qui fait que les gens là-bas, comme on dit en québécois, vont mieux "filer". C'est un anglicisme, je m'en excuse, c'est plus facile à comprendre. Le gouvernement se défile quand on sait que cette association, la Société de développement touristique Norbec, pourrait venir ici nous dire de quelle façon ce gouvernement pourrait agir afin de maintenir en place des structures qui pourraient rendre probablement rentables les activités de Schefferville.

Le député de Jonquière comprend immédiatement. Pourquoi ai-je tant de difficulté à faire comprendre cela de l'autre côté? Peut-être parce qu'on lit les journaux, peut-être parce qu'on n'écoute pas ce que je

dis. Mais qu'on devrait donc écouter! Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre. Il n'y a pas plus sourds que ceux qui ne veulent pas entendre. Je voudrais que vous compreniez. Êtes-vous aveugles? J'en braille à force que je le dis. Vous n'êtes pas que sourds. On dirait qu'ils sont aveugles. Ils ne voient pas les faits. Vous avez certainement vu les rapports. Au mois de juillet 1983, cette Société de développement touristique Norbec avait en main des esquisses de schémas d'évolution et de développement, et que de talents ces gens-là avaient pour mettre en oeuvre ce schéma de développement d'une simplicité presque naïve! Même un libéral comprendrait s'il lisait. Je vous le jure, M. le Président, même un libéral. En dehors de tourisme, chasse et pêche, ce qui est extrêmement important pour la survie d'une ville nordique, bien sûr, il existe deux autres formes de tourisme plus traditionnel: le tourisme d'affaires, le tourisme industriel, le tourisme ethnoculturel, le tourisme d'observation ou d'interprétation de la nature, le tourisme d'aventure et de reconnaissance des lieux, qui est un tourisme fort apprécié, de façon générale, et les infrastructures sont déjà en place, Mme la représentante du ministre.

Qu'est-ce qu'il y a en place déjà? Cette société a déjà des bases pour faire le développement. Il y a déjà un hôtel de 37 chambres, avec bar, salle à manger et cafétéria. C'est l'hôtel Royal. Il y a déjà une base pour permettre le développement. Il y a un disco-bar aussi. Après la chasse au caribou, on peut aller là faire un tour pour comparer les panaches et les prises de la journée. On peut le faire. Il y a une brasserie. Écoutez, il y a quand même des infrastructures! Le restaurant La Renaissance. Que les repas et que les goûters sont bons! Il y a des spécialités au cari. Je vous le disais, il faut le prendre tiède, car lorsque le cari bout, on se brûle la langue. Mais, il y a des caris à prendre tièdes avec différents gibiers. Extraordinaire! Il y a des mets qui ont été inventés au restaurant La Renaissance qui pourraient faire courir les gourmets, les fines gueules-

**Une voix:** Les gueules tout court.

M. Blais: ...les fines gueules dans tout le monde. Il y a là de ces produits rarissimes. Mais, que voulez-vous, quand on ne veut pas voir, on ne voit pas.

Il y a aussi onze pourvoiries déjà en place pour aider à la Société de développement touristique Norbec à prendre ses responsabilités, qu'elle tient d'ailleurs à prendre, et il y a les moyens de transport bien connus: il y a le train et l'avion. Bien sûr, on peut y aller à pied, mais c'est un peu long. Le train et l'avion. Cette société veut absolument prendre ses responsabilités.

Je vais vous lire les trois premières lignes de cette lettre qui en a une trentaine. Je vais passer à travers, si j'en ai la possibilité, car c'est cette société que nous aimerions beaucoup recevoir. M. le Président, j'aimerais beaucoup recevoir la Société de développement touristique Norbec. Le refus du gouvernement de verser la part de subvention qui lui revient, nous le croyons fermement, retarde dangereusement le développement et la promotion touristiques de la région de Schefferville pour la période été-automne 1986 et, conséquemment, pour son avenir.

D'autre part, la décision du ministre des Affaires municipales de céder éventuellement Schefferville aux Montagnais ne doit pas porter atteinte aux infrastructures et aux services touristiques mis sur pied pour répondre à une grande demande et à des besoins essentiels pour assurer l'image de marque de notre région. Est-ce que l'attitude gouvernementale actuelle, en plus d'être ambiguë, nébuleuse, marécageuse, serait, en même temps, teintée d'une espèce de partisanerie? Lorsque les Blancs étaient là, on pouvait donner des sommes à l'OPDQ, mais maintenant que les Montagnais seraient là pour régir, on refuserait d'envoyer les sommes nécessaires à l'opération.

Je n'accuse pas. Je regarde. Les mots sont les mots. Quand on ne regarde pas les m,o,t,s, on a des m,a,u,x après. Ce ne sont pas des Esquimaux. Ce sont des Montagnais. Les Montagnais sont des gens pour qui j'ai beaucoup de respect. J'aimerais que vous les traitiez de la façon dont ils s'attendent que nous les "traitions". Encore là, ce serait une éventuelle entente entre Québec, Ottawa et les Montagnais afin qu'ils prennent une partie de Schefferville. Toute cette kyrielle d'éventualités me laissent coi, perplexe, à court de mots même, moi qui ai tendance à m'exprimer. J'ai une tendance naturelle à m'exprimer. Mais dans un cas comme celui-là, je suis presque bouche bée. C'est estomaquant. Cela nous cisèle le verbe à la sortie de l'oesophage qui ne traverse pas la lnette. On dirait qu'on est incapable de s'exprimer tellement c'est outrageant de voir cette attitude de répulsion totale. M. le Président, c'est une répulsion.

Mais qu'avez-vous à vouloir tenir loin les gens intéressés par cette cause? D'où prenez-vous vos sources d'information? Sur quoi basez-vous votre raisonnement pour que le simple mot "consultation" fasse que vous sembliez être horripilé. Il y a quelques petits rictus par-ci par-là de contentement parce que la majorité fait triompher cette répulsion à recevoir des gens en consultation. Regardez ici. Nous sommes à vous proposer tout innocemment, sans partisanerie aucune, sans aucune partisanerie, de consulter les gens qui doivent se faire entendre. Je vois que certains hauts fonctionnaires restent ici

espérant que vous consentiez enfin. Ils ont tellement hâte de voir arriver un groupe. Ils ont très hâte de voir arriver un groupe. Mme la députée... Ils ont hâte et nous aussi. La Société de développement touristique Norbec. On m'a dit de l'autre côté de faire bien attention, qu'on pouvait me prendre au mot et la faire venir. C'est ce qu'on cherche. C'est ce que l'on veut. C'est ce qu'on désire le plus intensément pour le mieux-être des natifs de ce coin de terre et de ceux qui ont choisi d'aller y vivre, quoique non natifs. Pour leur mieux-être, nous aimerions les recevoir parce que cette société est censée en faire sa coordination, son développement autant économique que culturel ou social, parce que tout s'ensuit.

Il me reste combien de temps, M. le Président?

Ah bon! On me dit qu'il me reste quelques minutes encore!

Cette société nous dit: Bref, nous considérons que le développement économique et touristique du Nord ne doit en aucune façon être remis en question par des décisions gouvernementales s'appuyant sur des suppositions sans lendemain. Des suppositions sans lendemain. Au-dessus de tout cela se lit entre les lignes une grande déception en devenir. Il n'y a pas encore une teinte d'amertume dans ces lettres que nous lisons, mais elle ne tardera pas à s'implanter. Ce ne sont pas les sourires de contentement que je vois de l'autre côté qui vont faire que ne naisse pas cette amertume. C'est vrai.

(16 h 30)

Les organismes gouvernementaux doivent supporter les réalisations d'un milieu riche, d'un potentiel exceptionnel et d'un dynamisme ayant fait ses preuves. On le disait que dans le milieu minier, 33 % de la somme des exploitations, que l'on considère avoir été dans les quinze dernières années de l'ordre d'environ 9 000 000 000 \$, 33 % sont allés dans les goussets gouvernementaux et cette société de développement nous dit: La réalisation d'un milieu riche, d'un potentiel exceptionnel et d'un dynamisme ayant fait ses preuves. Les preuves sont faites que de l'argent peut être versé au gouvernement. Ah oui, M. le Président. Alors, espérant un dénouement heureux, si ce n'est pas cela un début de paragraphe d'un optimisme débordant!

Il nous écrit en disant: Espérant un dénouement heureux, pendant que nous sommes ici à vouloir retarder la fermeture de cette ville qui a rendu tant de services au sud du Québec, cette ville nordique qui nous implore de la regarder vivre et de la laisser vivre nous dit: Espérant un dénouement heureux. Un dénouement heureux, c'est quoi? C'est de verser ce qu'il faut à la Société de développement touristique Norbec pour que ces réalisations se fassent, pour que des développements continuent, pour que le

tourisme afflue. C'est cela le problème réel.

Je vois arriver de nouveaux adeptes de la classe libérale et je suis persuadé qu'ils viennent pour nous encourager. Ils viennent nous aider à parler à la représentante du ministre qui est toute là. Elle est là dans son entière position de gouvernement pour s'opposer à l'Opposition. J'aimerais que vous lui susurriez à l'oreille quelques paroles de tendresse, afin qu'elle compatisse à ce qu'il y ait un dénouement heureux, parce que ce dénouement heureux qu'on nous demande, on essaie bien de ce côté-ci, on lui souffle à tout le monde, dans chacune des deux oreilles. Ils entendent, mais c'est entre les deux qu'on a de la misère à faire comprendre. C'est entre les deux oreilles qu'on a de la misère à saisir ce que le gouvernement veut dire. Alors, j'apprécie l'aide que vous apportez.

Pendant que la majorité veut fermer une ville, on voit encore le 9 juin quelqu'un nous écrire comme une espèce de supplique. Cette lettre est comme la cigarette du condamné. Elle est la cigarette du condamné. Cette lettre nous dit: Espérant un dénouement heureux. Ah! et rapide. Cela veut dire qu'ils ne voudraient pas que l'on tergiverse. Il ne faut pas tergiverser et il faudrait absolument dire à cette ville: Nous allons vous donner la transfusion nécessaire pour votre survie. C'est ce qu'ils attendent de nous. Veuillez accepter mes salutations distinguées. Imaginez! C'est la cigarette du condamné. Je ne trouve rien qui pourrait mieux griller vos esprits que cette cigarette du condamné qui est mise sur votre route comme on met de temps en temps des perches de reconnaissance. Cette lettre est comme un arrêt que l'on met au gouvernement. Vous allez dire un "stop" bien sûr. C'est un arrêt que l'on pose au gouvernement pour qu'il arrête absolument de vouloir mener la barque comme on mène un bulldozer. Devant votre barque, il y a un iceberg énorme. Cet énorme iceberg est la démocratie de la consultation. Vous voulez que nous passions à travers cela. C'est difficile de passer à travers un iceberg avec une petite barque gouvernementale. La consultation et la démocratie sont beaucoup plus fortes que la volonté d'un gouvernement. La démocratie demeure et les gouvernements meurent. La démocratie demeure.

Vous avez tout récemment vu des choses et vous n'êtes pas en période de crise pour que... Parfois, la population nous juge mal sur des réalisations extraordinaires et, après une crise, cela peut arriver. Le prisme de la crise déforme l'image dans laquelle on voit ses dirigeants. Je le sais. Il n'y a pas de prisme de crise, là. S'il y a une crise, elle sera provoquée par vous qui ne voyez pas l'iceberg de la démocratie, perchés au haut de votre barque. Mais elle n'est pas si haute, cette barque. Est-ce que vous voulez

contourner l'iceberg de la démocratie par une loi? Jamais. Du côté de l'Opposition, nous nous y opposons. Nous ne pouvons pas laisser passer une chose comme celle-là. On ne le peut pas, c'est strictement impossible. Je vois Mme la députée de Dorion et je suis persuadé... Dans votre regard, je vois que, si ce n'était de cette solidarité ministérielle, vous ne contourneriez donc pas cet iceberg de la démocratie parce qu'il est révélateur des besoins d'une population qui, de l'autre côté de cet iceberg, crie au secours.

Non, ce n'est pas à conseiller non plus de prendre une petite chaloupe pour débarquer de la grosse barge du gouvernement. Je ne vous le conseille pas. Vous vous noieriez seule. Mais, seulement, j'aimerais beaucoup que vous fassiez remarquer à vos confrères et consoeurs qu'une société entière crie après vous de l'autre côté de cet iceberg et que ces cris peuvent être assez puissants pour fendiller l'iceberg pour que les voyiez à travers cette fente qui serait révélatrice d'une vérité. Nous voulons que ces gens, plutôt que de clamer haut leur désespoir, viennent ici, sans clameur, sans tambour ni trompette, dire de façon démocratique... Regardez les fauteuils, cela nous a coûté tellement cher. C'est cher et ils ne servent pas. Cela ne fait pas cher l'heure, le prix de ces fauteuils, depuis que vous êtes arrivés au gouvernement. Ils sont vides. Ils sont toujours vides. Le gouvernement tourne à vide. Il ne consulte personne et encore dans cette loi, il s'oppose à la consultation. Croyez-vous que c'est ainsi qu'on bâtit des générations, une force nationale? Jamais! C'est dans l'échange de la réciprocité des facettes des vérités que l'on écrit le livre de la nation. Dans chacune des positions qu'on a à prendre, fût-elle une position anodine, on en a besoin, on n'a pas de science infuse. Il y a rien d'inné en nous, sauf cette force que la nature nous donne d'avoir le discernement d'aller consulter. Non, non, "renon", et non. Jamais nous ne nous laisserons, de ce côté-ci de l'Opposition, écraser par 99 contre 23. On ne nous écrasera pas.

M. Kehoe: Ce n'est pas assez.

M. Blais: Nous allons faire notre travail, nous allons vous dire de façon constante et continue que vous manquez à vos obligations, que vous êtes aux prémices de vos cinq ans, à vos tout premiers balbutiements comme gouvernement. Faites donc en sorte que les mots soient compréhensibles, que cela ne sorte pas comme des rots que j'entends souvent, que cela ne sorte pas comme un "rotte" à travers la porte, que cela sorte comme un balbutiement intelligible et compréhensible.

Cette façon de toujours vouloir faire seul, sans consultation, il n'y a aucun peuple

au monde qui peut vivre de cette façon, pas plus le peuple du Québec - si vous le reconnaissez comme tel - qu'un autre peuple dans le monde. On voit des minorités autochtones - c'est là que j'ai beaucoup de difficulté à comprendre - vivre autour de cette ville, dans cette ville, de cette ville et par cette ville. Ce respect minimum, on doit l'avoir pour ces gens qui sont, en fait, les vrais propriétaires de ces terres que nous habitons. On s'est fait voler par les Anglais à notre tour. Pour ces gens qui ont été ici les premiers, on devrait avoir assez de respect au moins pour qu'ils viennent nous dire de quelle façon, à la rigueur, on doit fermer cette ville, si on doit la fermer. Merci beaucoup, M, le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Terrebonne. M. le député de Jonquière,

#### M. Francis Dufour

**M. Dufour:** On est toujours dans le même dilemme depuis le début, M. le Président. D'un côté, il y a les gens qui veulent exercer la démocratie au meilleur de leur connaissance, mais aussi protéger les richesses et les avoirs des Québécois. Pourquoi s'évertue-t-on à demander que la commission parlementaire siège pour recevoir différents groupes? C'est qu'on pense que c'est seulement par cette démarche que l'on peut s'assurer d'une meilleure connaissance, d'une meilleure compréhension de l'acte que l'on s'apprête à poser, qui est de fermer la ville. Acceptons d'emblée que la Société de développement touristique Norbec représente dans ce coin de pays des éléments que l'on retrouve un peu partout, régionalement, dans toutes les parties du Québec. Tantôt, c'est une association touristique, mais cela peut être aussi d'autres sociétés qui ont à coeur de développer leur coin de pays.

Je me souviens, il y a quelques années, vers 1972 ou 1973, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean avait été l'objet d'une étude commandée par le gouvernement de l'époque. On était arrivé à la conclusion qu'il n'y avait rien à faire au Saguenay--Lac-Saint-Jean et que ce n'était pas une région touristique. Les grands penseurs, les grands planificateurs, les gens de l'extérieur - je ne sais pas leur nom, c'était Tours-quelque chose - avaient décidé que le Saguenay—Lac-Saint-Jean, il n'y avait pas d'avenir là-dedans. Pourtant, il y a un fjord dans toute l'Amérique du Nord et il est situé chez nous. Il est classé par le guide Michelin comme étant peut-être la huitième merveille naturelle au monde. Le fjord du Saguenay, c'est un élément important à considérer.

**Une voix:** C'est moi, la neuvième.

**Des voix:** Ha! Ha!

**M. Dufour:** On n'écrira pas cela. Le fjord du Saguenay est un élément excessivement important. Il y a des montagnes aussi, chez nous, qui méritent actuellement... qui auraient pu être développées. À ce moment-là, c'étaient des arguments qui étaient avancés pour développer le tourisme au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Donc, après qu'on eut eu pris connaissance de ce plan... Évidemment, l'ensemble de la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui était habituée d'abord à se fier à elle-même avant de se fier aux autres, a décidé de prendre son développement en main.  
(16 h 45)

Après une douzaine d'années environ, on voit des résultats assez extraordinaires de la volonté d'un milieu. Qu'est-ce que l'on peut voir actuellement dans le milieu saguenéen et jeannois? Il y a le parc Saguenay qui est en train de se développer actuellement. On regarde toutes les infrastructures touristiques dont les municipalités se sont dotées. On regarde le camping provincial; on ne sait pas combien de temps cela va durer, mais il y en a un au lac Kénogami, un lac qui a 23 milles de long, une richesse extraordinaire, un lac qui a pratiquement toute sa pureté. En même temps qu'on l'a développé, on a développé d'autres éléments, que ce soit Val-Jalbert, le musée Louis-Hémon. Pensons donc, le musée Louis-Hémon! Qui aurait pu penser, il y a dix ans... En tout cas, il y a quelqu'un qui y a cru. Je pense qu'on doit le respecter beaucoup. Cette personne a réussi à convaincre tout le monde et c'est quelqu'un de l'extérieur qui est venu convaincre les gens du milieu qu'il y avait quelque chose à faire. On a un musée qui vient d'être ouvert aux visiteurs. Je pense qu'il fera sûrement l'orgueil des gens de ce milieu. Il y a le zoo. Il se compare avantageusement, je pense, à tous les investissements gouvernementaux qu'on a pu faire dans d'autres zoos, avec beaucoup moins d'efforts financiers.

On regarde un peu partout, que ce soient toutes les municipalités, la ville de Chicoutimi, la ville de Jonquière, la ville de La Baie, même les petites paroisses disséminées un peu partout, Sainte-Rose-du-Nord, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, cela devient presque tous des mots à consonance touristique. On a réussi à rendre ces gens très fiers de leur milieu. On a développé chez eux un sentiment d'appartenance, et même dans les places un peu plus nordiques, si on pense à Montréal. On participe aussi aux concours "Villes et Villages fleuris". Imaginez-vous que les gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean participent à ces concours provinciaux! Pourquoi? Parce qu'ils veulent faire partie d'une collectivité globale qu'on

appelle le Québec.

Malgré les conclusions d'une étude, on est en train de revirer cette étude afin de démontrer qu'ils ont erré en fait et en réalité. Il y a des réalisations extraordinaires. Il y a un centre de ski qui fonctionne à plein; qui s'appelle le mont Valin, qui est loin d'avoir fini de se développer, qui se compare avantageusement à d'autres endroits au Québec, donc, qui a une vocation. Quand on parle de la motoneige, on peut aller à peu près partout. Même si on commence à avoir des attaques pour éliminer des endroits, on s'aperçoit qu'actuellement c'est une bonne "partance" pour développer le tourisme un peu partout.

Ce qu'on a fait chez nous, au Saguenay, et ce qui s'est fait partout au Québec, pourquoi cela n'aurait-il pas pu se faire à Schefferville, dans ce coin-là? Il y a des gens qu'on appelle la Société de développement touristique Norbec qui ont pensé, qui ont réfléchi à des plans; ils y ont cru et ils croient à leur milieu. Ces gens ont fait un certain nombre de propositions. Ils ont déjà convaincu le gouvernement d'investir, par l'office de planification régional, par le Fonds de développement régional, afin de développer certaines bases touristiques. Tantôt, cela peut être de la pourvoirie, mais cela aurait pu être aussi d'amener des gens voir comment vivent les Indiens, voir ces gens sous toutes les facettes de leur vie régulière. Je pense qu'on a à apprendre de ces gens. Cela aurait pu être un tourisme d'observation ou industriel; cela aurait pu être des touristes qui viennent à certains endroits sans enlever quoi que ce soit au milieu. Il y a des sortes de tourisme: il y a des touristes consommateurs et des touristes qui n'affectent pas la nature. Je pense qu'un touriste qui vient pour la chasse ou la pêche pressure une richesse naturelle qui existe. Un touriste qui vient observer, qui vient voir les animaux dans leur nature, qui vient regarder comment vivent les autochtones, pour moi, c'est un touriste qui ne prend rien; au contraire, il ajoute à des valeurs.

Mais il faut penser qu'en développant ce tourisme, on fait profiter l'ensemble de la population; en tout cas, on essaie d'exploiter au maximum tous les investissements des différents intervenants depuis que la ville de Schefferville est ouverte, depuis 31 ans, si je ne m'abuse. Il y a des maisons, des bâtisses qui ont été payées à même les taxes de l'ensemble des contribuables, donc, qui ont été payées, construites et mises au service de différentes personnes. Il y a encore de ces bâtiments qui sont exploitables. Il y a aussi des infrastructures qui ont été payées de la même façon. Il y a aussi tout un réseau de chemins de fer qui est là, qui est à la portée des gens, qui pourrait aussi amener des gens venir voir ce qui se passe

dans le coin. C'est un peu à cela que ces gens-là ont pensé. J'ai en main l'esquisse d'un schéma de développement touristique pour Schefferville. Elle vient de quelqu'un qui s'appelle Henri Jamet, responsable du développement touristique Baie-James—Nouveau-Québec à de la Direction générale du tourisme. C'est le MIC, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec. Ce n'est pas n'importe qui.

Le précédent gouvernement a travaillé pour essayer de trouver des avenues et des facettes, mais, à partir du 2 décembre, les oreilles se sont bouchées, les yeux se sont fermés et on a dit: On n'a plus besoin de consulter parce que, nous autres, on est un gouvernement de "business". La "business", ça commence où on veut et ça s'arrête où on veut et, dans ce coin-là, on a décidé qu'il n'y avait pas de "business" à faire et on a décidé aussi que c'est fini les folies; on ne veut plus entendre personne. Dans le passé, on a tenu des commissions parlementaires de 200 heures et on s'offusquait parce qu'à un moment donné on trouvait qu'il n'y en avait suffisamment. Aujourd'hui, après 25 ou 30 heures, on dit: C'est assez; c'est trop déjà. Mais à ces commissions parlementaires, on avait entendu des gens. Ici, on n'entend parler personne d'autre que les gens qui font partie de la commission. Donc, un accroc assez grand à la démocratie. Je pense que le geste est assez important. Quand on décide de fermer une ville, le moins qu'on puisse faire, c'est d'entendre différents responsables. Merci, M. le Président.

Le **Président (M. Saint-Roch)**: Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Duplessis.

#### M. Denis Perron

**M. Perron**: Merci, M. le Président. Je tiens à souligner que la Société de développement touristique Norbec est membre de la coalition de Schefferville, qu'elle compte actuellement trois employés et qu'elle est constituée légalement, en vertu de nos lois du Québec, depuis maintenant près de trois ans.

M. le Président, je me demande combien de motions principales ou encore combien de motions d'amendement nous devons présenter à ce gouvernement et aux membres de la commission parlementaire, à ceux du Parti libéral, pour qu'on puisse au moins obtenir - je dis "au moins", c'est un minimum - qu'un organisme soit entendu, et un organisme compétent, malgré que l'Opposition à l'Assemblée nationale voudrait entendre l'ensemble de tous les organismes qui ont été suggérés au gouvernement jusqu'à présent. On réclame des convocations, que certains organismes soient convoqués en commission parlementaire. Il est sûr qu'on se

répète à tour de rôle, en donnant certaines explications aux membres du gouvernement afin que ces derniers comprennent qu'il est essentiel de les entendre et d'étudier attentivement, par la suite, le projet de loi 67 concernant la fermeture de la ville de Schefferville.

Par exemple, le ministre, qui a cru répondre lui-même à certaines des questions que nous lui avons posées au cours de ces dernières journées, n'a pas répondu à la grande majorité d'entre elles. Lorsqu'il mentionnait avoir rencontré antérieurement des représentants, etc., est-ce que le ministre leur a souligné qu'il y aurait un projet de loi, qu'il y aurait d'abord une décision prise par le gouvernement se rapportant à l'éventualité d'un projet de loi? Est-ce que le ministre des Affaires municipales avait avisé les organismes en question, incluant Norbec, qu'il n'y aurait pas de commission parlementaire pour entendre des mémoires? Je crois que les discussions ont surtout eu une portée très générale entre le ministre, ses représentants et les organismes concernés.

Le ministre disait, dans son allocution, que ce n'était pas par entêtement que le gouvernement refusait d'entendre des mémoires. M. le Président, après ce qu'on a vécu au cours des dernières journées, je me demande si ce n'est vraiment pas de l'entêtement que de refuser systématiquement d'entendre d'une façon démocratique, ici même à Québec, en commission parlementaire, les personnes touchées par cette fermeture de ville.

Ce qu'il est important de souligner, M. le Président, c'est que le ministre veut absolument que cette loi soit entérinée avant la fin de la session. Si tel était le cas, pourquoi le ministre n'a-t-il pas présenté son projet de loi avant le 15 mai dernier lorsqu'on sait très bien que la décision aurait été prise vers la mi-avril sur recommandation de trois ministres du gouvernement libéral? Tout à coup, on nous arrive avec un avis au feuillet et, quelques jours après, avec un dépôt de projet de loi, dans la dernière journée prévue en vertu de nos règlements, c'est-à-dire le 15 mai? Le ministre n'a pas tenu compte non plus des membres de la coalition, incluant, bien sûr, une des membres de la coalition, c'est-à-dire la Société de développement touristique Norbec, dans ses revendications, pas plus que dans ses considérants d'ailleurs. Dans les revendications qui ont été faites afin que le projet de loi soit remis à plus tard, qu'il y ait un moratoire sur la question de la législation se rapportant au projet de loi, et qu'il y ait une commission parlementaire pour entendre les organismes qui voudraient bien se faire entendre, aucune réponse là-dessus, sinon celle que nous avons en cette commission parlementaire. Fait à remarquer,

en passant, c'est que malgré le dépôt de la pétition à l'Assemblée nationale, au nom de la coalition, cette coalition n'a pas reçu vraiment de réponses du gouvernement aux questions qui étaient posées. Je trouve cela déplorable.

M. le Président, j'ajoute à ce que je viens de dire que les interventions du Parti libéral du Québec et, en particulier, des membres du gouvernement qui sont membres de cette commission, se font très rarissimes. Il y eu bien sûr deux ou trois interventions qui ont été faites sur le fond, dont une par le député de Matapédia qui n'est pas ici, mais qui était en quelque sorte erronée. Il est dans la salle, mais il n'est pas à son siège. M. le Président, quand on parle d'une société comme la société Norbec qui, au cours des dernières années, à la suite de sa création à l'invitation de l'OPDQ, ces personnes qui représentaient l'organisme, avec un conseil d'administration, ont réussi à travailler dans un sens positif dans le domaine de l'accueil à l'ensemble des chasseurs et des pêcheurs qui se présentaient à Schefferville, ce qui était d'ailleurs un supplément à l'accueil que faisaient les pourvoyeurs ainsi qu'à l'accueil que faisaient certains organismes du milieu autres que Norbec.

Il y a des projets qui ont été mis en marche avec l'aide financière du gouvernement du Québec dans le domaine du camping sauvage, par exemple, dans le domaine des infrastructures pour recevoir des personnes intéressées au tourisme nordique. Il y a, bien sûr, comme vous avez pu le remarquer, la lettre qui a été lue tout à l'heure par mon collègue de Terrebonne, qui s'adressait aux instances gouvernementales et qui portait sur une troisième tranche de subvention pour une troisième année consécutive de la part du gouvernement, puisque c'était un engagement de l'ancien gouvernement. Là-dessus, je vous avoue honnêtement que, depuis environ deux mois, les réponses ont toujours été remises à quelques jours ou quelques semaines plus tard. Et ce n'est pas la façon dont on doit répondre à un organisme comme Norbec face à l'avenir de la ville de Schefferville, pas plus que face à l'avenir de la société Norbec elle-même.  
(17 heures)

Ce qu'il est important de savoir aussi, c'est que la Société Norbec a fonctionné au cours des dernières années en s'impliquant main dans la main avec tous les intervenants et toutes les intervenantes et même avec l'extérieur, comme certains ministères du gouvernement, en particulier l'Office de planification et de développement du Québec, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et, bien sûr, dans des actions positives face aux pourvoyeurs. Les prévisions étaient à l'effet de travailler aussi main dans la

main avec les pourvoyeurs.

**Motion de sous-amendement proposant  
d'ajouter les syndicats des employés  
de l'hôpital et des enseignants**

**M.** le Président, je voudrais vous informer de nouveau, puisqu'on est en train d'essayer de convaincre le gouvernement de l'importance d'écouter des organismes du milieu, des organismes de Schefferville, je vous présente, dès maintenant, une motion d'amendement à la motion principale dans le sens suivant: La motion pour consultation particulière est amendée en ajoutant, à la fin de cette motion, les termes suivants: "le syndicat des employés et employées de l'hôpital de Schefferville, CSN, et le syndicat des enseignants et des enseignantes de la région du fer".

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Duplessis. Je déclare l'amendement recevable.

M. le député de Duplessis.

**M. Denis Perron**

**M. Perron:** Merci, M. le Président. La motion que nous avons devant nous, actuellement, représente quelque 70 personnes, hommes et femmes membres des deux syndicats en question et qui demeurent actuellement dans la ville de Schefferville. Ces dernières personnes travaillent surtout dans le domaine de l'éducation ainsi que dans le domaine hospitalier.

Donc, comme résultat, sur les 188 personnes actuellement au travail dans la ville de Schefferville, il en reste actuellement quelque 118 qui font partie des autres organismes n'ayant pas encore été consultés par le gouvernement libéral.

Je sais très bien, M. le Président, que ce n'est pas l'habitude d'un gouvernement libéral - que j'ai très bien connu entre 1970 et 1976 comme ancien syndicaliste - peu imparte lequel, d'écouter attentivement les syndicalistes et les membres des syndicats, peu impotent lesquels au Québec.

Ce n'est pas l'habitude de ce gouvernement non plus, pas plus aujourd'hui qu'entre 1970 et 1976, de procéder à des consultations et d'agir d'une façon démocratique envers des représentants et des représentantes d'organismes à travers le Québec. Dans le cas qui nous touche de près, il ne faut pas oublier que, dans l'ensemble de nos structures d'organismes à travers le Québec, s'il en est une qui est importante, c'est bel et bien la structure syndicale. Il y a des syndicats, actuellement, dans à peu près tous les domaines et on sera sûrement appelés très bientôt - et je crois que les membres du gouvernement sont informés - à quelques lois sur quelque chose concernant la

construction. Il est à peu près impossible que ce gouvernement entende, dans le cas que je viens de mentionner, les personnes concernées en ce qui a trait au dossier de la construction, pas plus qu'il n'est possible que ce gouvernement décide de se rendre à la demande que nous lui faisons dans le cas du syndicat des employés et employées de l'hôpital de Schefferville ainsi que du syndicat des enseignants et des enseignantes de Schefferville. M. le Président, bien sûr que ce gouvernement - et c'est probablement le cas de Schefferville - a écouté très attentivement les recommandations d'un certain comité qu'on appelle le comité des sages. Dans le cas qui nous touche, face au syndicalisme et face à une ville comme Schefferville ainsi que face à des résidents et des résidentes de cette même ville, ce n'est pas ce gouvernement qui a été et qui sera étouffé par la démocratie. Je voudrais rappeler à certains membres de la commission parlementaire, qui sont membres du Parti libéral et du gouvernement libéral, certaines choses qui ont été dites en commission parlementaire à Schefferville par certains de vos collègues qui sont toujours en place et qui d'ailleurs sont actuellement responsables en grande partie de ce qui se passe à Schefferville.

Par exemple, en date du 10 février 1983, lors de la commission parlementaire à Schefferville, M. Pierre-C. Fortier disait: "C'est qu'il s'agit de la fermeture d'une ville nordique, pas n'importe quelle. De plus, comme il est question de fermeture d'autres villes nordiques, je crois qu'il est important pour les parlementaires de voir, par expérience personnelle, de constater et de rencontrer les gens du milieu et de comprendre les problèmes que vivent les gens de Schefferville, et par conséquent les problèmes des autres villes nordiques qui malheureusement pourront être fermées dans l'avenir. Plus loin, il continuait: "Mais nous, du Parti libéral du Québec, sommes déjà sensibilisés aux problèmes humains - ce n'était pas le député de Duplessis qui parlait, c'était le député d'Outremont - qui sont créés par la fermeture de la mine et nous tenterons de collaborer avec tous les intervenants qui feront des recommandations positives dans ce sens. Cependant, ce que j'aimerais souligner, c'est qu'il est également important d'assurer le développement à long terme de Schefferville, des autres villes nordiques et de la Côte-Nord dans son ensemble. Nous sommes convaincus que la Côte-Nord, les villes nordiques et Schefferville en particulier ont un avenir et un avenir brillant." Fait à remarquer, M. le Président, lorsqu'on voit des écritures comme celles que je viens de lire et qui datent du 10 février 1983, dans la page B-12141 des débats de la commission parlementaire qui a été tenue à Schefferville, on peut se poser

de sérieuses questions quant à l'attitude de ce gouvernement.

M. le Président, je continue, en vous mentionnant - je n'ai pas changé d'idée là-dessus, - ce que moi j'avais dit à la suite d'appel concret qui avait été fait par le député d'Outremont et je cite, à la page B-12144, pour votre information, en date du 10 février 1983: "Il est à espérer que les membres de cette commission et que le gouvernement du Québec - je faisais appel à mon gouvernement du temps - en particulier tiendront compte, lors des décisions qui seront prises éventuellement, de toutes les personnes et de toutes les familles qui sont déjà parties de Schefferville et qu'ils tiendront compte aussi de ceux et celles qui restent, qu'ils tiendront compte aussi de la population syndiquée par le biais des métallos qui, dans un certain sens, a obtenu une partie des demandes que les métallos avaient faites, mais il faut aussi tenir compte de toutes ces personnes qui sont dans l'entreprise privée et qui demeurent toujours à Schefferville, mais qui ne sont pas syndiquées." Toujours pour l'information des membres de cette commission: Puisque les deux syndicats en question font partie de la coalition des citoyens et des citoyennes de Schefferville, ces derniers, c'est-à-dire ces deux syndicats se sont engagés à défendre, non pas strictement les opinions des employés syndiqués qu'ils représentaient, mais les opinions de l'ensemble de la population de Schefferville, comme l'ont fait d'ailleurs les métallos dans le dossier de la ville de Gagnon. M. le Président, je disais en terminant ma courte allocution et je cite: "En terminant, M. le Président, mon plus grand souhait - encore une fois, au risque de me répéter - est que tous les membres de cette commission, le gouvernement et toutes les instances se concertent pour faire en sorte que Schefferville vive, qu'elle ne vive pas seulement pour deux jours, mais qu'elle vive pour le reste des temps. Merci, M. le Président." C'est ce que j'avais dit en cette journée du 10 février dernier.

On se rend compte qu'un certain député libéral, plus loin dans l'une de ses allocutions, faisait aussi une déclaration le 10 février 1983, à la page B-12163, et il s'agissait, bien sûr, du député de Hull. Je cite certains bouts de phrases de sa courte allocution: "Je tiens simplement à vous souligner que nous ferons simplement notre travail et nous sommes à votre entière disposition pour traiter de n'importe quel sujet que vous souhaiteriez, tenant compte que le gouvernement est souvent là pour refuser, alors que l'Opposition est là pour fouetter ce gouvernement à prendre action vis-à-vis de la population de Schefferville."

M. le Président, en conclusion de cette lecture du **Journal des débats** du 10 février 1983, je tiens à vous souligner que nous

intervenons exactement dans le même sens que proposaient les députés libéraux, lorsque ces derniers étaient dans l'Opposition et que nous défendons les intérêts de la ville de Schefferville, de ses citoyens et de ses citoyennes.

M. le Président, j'ai eu le plaisir, en fin de semaine, de lire la grande majorité de ce que j'ai retrouvé à l'intérieur de cela, et vous n'avez rien entendu. Vous n'avez rien entendu, par exemple, lorsque les députés libéraux parlaient des syndiqués et des syndiquées. Ce n'était pas possible d'entendre ces gens, qui tout à coup, se déclaraient syndicalistes ou pro-syndicaux. Lorsque ces gens de l'Opposition officielle du temps, en février 1983, ont rencontré les représentants et les représentantes des organismes, ils ont fait toutes sortes de déclarations à l'emporte-pièce, de toutes les façons qui s'imposaient pour aller se chercher du crédit politique. Aujourd'hui, on les voit dans une action concrète, ici même en cette Assemblée nationale que j'ai toujours respectée depuis neuf ans et demi et où j'ai eu l'occasion, en commission parlementaire d'entendre des mémoires, à tour de bras, de différents organismes. Je ne comprends vraiment pas l'attitude libérale d'aujourd'hui, dans un dossier aussi important, et qui refuse de venir abattre... à nous donner gain de cause pour entendre des organismes.

Vous savez, lorsqu'on parle du syndicat des employés et employées de l'hôpital de Schefferville et lorsqu'on parle du syndicat des enseignants et des enseignantes de la région du fer, on ne parle pas d'un syndicat qui est venu au monde hier. On parle d'un syndicat qui est venu au monde il y a des dizaines d'années. Il y a des dizaines d'années, on voyait les gouvernements successifs et certaines entreprises du milieu qui faisaient le maximum pour empêcher l'existence des syndiqués et aussi du mouvement syndical.

M. le Président, si vous me le permettez, je voudrais - car on ne semble pas connaître vraiment, sur le fond, la position de l'ancien gouvernement - vous donner celle d'avril 1985, qui a été sienne jusqu'au 2 décembre dernier et qui est celle de l'Opposition, aujourd'hui, face au dossier de Schefferville.

Les positions de l'ancien gouvernement étaient les suivantes: convenir des modalités pour éteindre la dette municipale de 3 100 000 \$ de la ville de Schefferville; convenir de régulariser les budgets de 1984 et 1985 par l'abandon des plaintes de la minière IOC dans le cadre d'un règlement global; convenir des négociations avec le gouvernement fédéral et d'une nouvelle compensation à verser.

(17 h 15)

Pour votre information, M. le Président, avant que vous n'interveniez pour me

rappeler à l'ordre, me ramener à la pertinence du débat, je vous souligne que les représentants et les représentantes des deux syndicats concernés sont très intéressés à connaître non seulement la position que nous avons à cette commission parlementaire en tant qu'Opposition officielle, car elle est identique à celle que nous avions il y a trois ans, mais encore la position formelle de ce gouvernement, de ces membres du Parti libéral pour en arriver à quelque chose de concret concernant l'expression de la démocratie dans les murs de cette Assemblée nationale, c'est-à-dire en commission parlementaire.

Je continue en disant que l'ancien gouvernement avait pris la décision de convenir des modalités de partage des coûts entre les contribuables locaux et les gouvernements aux fins d'effectuer des immobilisations importantes, pour remplacement ou amélioration aux infrastructures et équipements, de compléter la préparation et de mettre en oeuvre le programme de resserrement du tissu urbain. C'est la raison fondamentale pour laquelle l'ancien gouvernement a subventionné la ville de Schefferville, pour en arriver à quelque chose de concret dans le domaine du resserrement du tissu urbain. C'est un mémoire ou une étude dont n'a pas tenu compte le gouvernement actuel, en passant, M. le Président. Il avait pris la décision de négocier avec le ministère de la Justice le remboursement à 100 % des frais entraînés par le corps de police ou son remplacement par la Sûreté du Québec - rien de fait de ce côté-là de la part du gouvernement libéral: zéro plus deux barres - d'engager la procédure de modification du rôle d'évaluation. On a fait cela. C'était une décision de la municipalité de Schefferville en accord avec l'ancien gouvernement pour connaître sur le fond les coûts, les immobilisations, le rôle d'évaluation lui-même en rapport avec la ville de Schefferville, et on a le résultat qu'on connaît. On ne sait même pas actuellement quel est le rôle d'évaluation que le ministre prendra pour indemniser les gens qu'il décidera de sacrer dehors de Schefferville.. On n'en a aucune idée. Il faut bien spécifier ici qu'il y a eu le rôle d'évaluation de 1982, avant l'annonce de la fermeture. Il y a eu le rôle d'évaluation qui a été fait à compter de 1983 et il y a le rôle d'évaluation qui a été commandé l'an dernier et qui serait en application cette année, au cours de 1986.

Je mentionnais dans mon allocution à l'Assemblée nationale que, si on compare le rôle de 1985 avec le nouveau rôle de 1986, dans un cas précis où, dans le rôle de 1985, l'entreprise était évaluée à 134 000 \$, cette entreprise tombe à 22 000 \$ sous le nouveau rôle d'évaluation applicable en 1986. C'est la même chose pour une autre entreprise qui était évaluée en 1985 à 566 000 \$; on

l'évalue aujourd'hui dans le nouveau rôle à 79 000 \$. De quelle façon ces deux entreprises et tout le restant des propriétaires seront-ils indemnisés au cours du processus de fermeture de la ville? Quels sont les chiffres que le ministre des Affaires municipales prendra? Il ne faut pas oublier que, dans les cas qui nous touchent de près, les syndiqués dont on parle ici, ces gens sont aussi des propriétaires dans la ville de Schefferville. Le syndicat, que je sache, ne l'est pas. Mais les syndiqués, les hommes et les femmes qui sont syndiqués avec ces deux organismes syndicaux sont effectivement propriétaires dans la ville de Schefferville. Ces gens-là ne connaissent même pas de quelle façon ils seront indemnisés de la part de ce gouvernement libéral.

Tout cela pour vous dire, M. le Président, que, lorsqu'on regarde, qu'on retourne en arrière et qu'on voit la position de l'ancien gouvernement en 1985, c'était la même position que ce gouvernement avait en 1983, la même position. C'est la position qu'aujourd'hui l'Opposition défend pour une raison fondamentale. Parce que, avant de prendre une décision comme celle que vous êtes en train de prendre actuellement se rapportant à la loi 67 et à la ville de Schefferville, la disparition de l'entité légale de cette ville, on a discuté avec du monde, des gens avec qui vous autres, comme membres du gouvernement, vous refusez de discuter. Que le ministre des Affaires municipales ne vienne pas me dire qu'il a discuté avec le syndicat des enseignants et des enseignantes de la région du fer. Que le ministre des Affaires municipales ne vienne pas me dire qu'il a discuté avec le syndicat des employés et des employées de l'hôpital de Schefferville, la CSN. Non, je doute énormément que ce ministre ait discuté avec les gens concernés.

On en arrive maintenant à la position de la députée de Dorion qui a été annoncée à la suite du discours qu'elle a prononcé à l'Assemblée nationale et où un Telbec - je ne sais pas comment il a coûté, soit dit en passant - a été envoyé sur les ondes en date du 12 juin dernier, à la suite de la décision libérale. C'est bel et bien inscrit: Députée libérale de Dorion. On lit, dans le Telbec, ce qui suit: "Dans un énoncé judicieux, la députée libérale de Dorion et adjointe parlementaire au ministre des Affaires municipales et responsable de l'Habitation, Mme Violette Trépanier a appuyé sans réserve - je dis bien sans réserve - son collègue député ministre, M. André Bourbeau, convaincue qu'il s'agit là du seul geste responsable qui s'impose." Je continue: "Mme Trépanier a souligné les nombreuses rencontres et les maintes discussions entre son collègue, le personnel de cabinet, les membres du conseil municipal, les deux bandes indiennes - Qui a fait les discussions? Je n'en ai aucune idée -

et les représentants de l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec". Pour votre information, c'est un représentant et il s'appelle Alain Méthot. Il est le directeur général de l'Association des pourvoyeurs du Nouveau-Québec. Et Mme la députée continue: "Presque tous les intervenants - c'est le mot "presque" qui me frappe - concernés par la décision ont été consultés. À cet égard, de dire la députée libérale de Dorion et adjointe parlementaire dans ce dossier, la démarche gouvernementale s'inscrit dans la plus pure tradition libérale - c'est vrai, dignité un, dignité deux, dignité trois, et là c'est Schefferville - qui consiste à traiter les conseils municipaux comme des interlocuteurs privilégiés en considération du mandat qu'ils tiennent démocratiquement de leurs concitoyens."

C'est vrai, M. le Président, que normalement, peu importe le gouvernement ou les gouvernements qui se succèdent, tous les gouvernements regardent attentivement les positions municipales avant de prendre quelque décision que ce soit. Mais comment voulez-vous, dans le cas qui nous touche et qui se rapporte à la ville de Schefferville, prendre une décision avec un conseil municipal que l'on remet en question depuis l'automne 1984 et en particulier, depuis février et mars? Par la pétition que je viens de déposer à l'Assemblée nationale et qui date du 17 mai dernier, on remet en question la valeur des conseillers municipaux, on remet en question l'administration de la municipalité concernée et on remet en question l'ensemble des actions du gouvernement que nous avons en face de nous aujourd'hui. Je comprends, en quelque sorte, pourquoi la députation libérale refuse d'entendre les représentants et les représentantes d'organismes qui viendraient de Schefferville. Il est probable que certains et certaines d'entre eux et d'entre elles se chargeraient de leur dire probablement leurs quatre vérités.

**Une voix:** Et oui, et oui.

M. Perron: C'est ce qu'on essaie de faire ici...

Mme Trépanier: Question de règlement, M. le Président.

M. Perron: ...M. le Président, au cours des derniers jours.

Mme Trépanier: Question de règlement, M. le Président. Je trouve cela extrêmement agréable...

Le Président (M. Saint-Roch): Mme la députée de Dorion.

Mme Trépanier: ...de voir M. le député

de Duplessis citer mes communiqués, mais je voudrais qu'il en revienne à la pertinence du débat. Je pense qu'on est loin des syndicats et des employés d'hôpitaux. S'il vous plaît!

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, Mme la députée de Dorion.

M. le député de Duplessis, sur l'amendement, s'il vous plaît.

M. Perron: M. le Président, sur la question de règlement. Quand on parle d'un dossier comme celui de Schefferville et qu'on parle de consultations avec des représentants d'organismes qu'elle mentionne ici... Je faisais allusion au mot "presque" dans son texte. Lorsqu'on dit "presque", il y a sûrement quelques-uns de ces organismes qui n'ont pas été consultés dont, par exemple, le syndicat des employés et employées de l'hôpital de Schefferville, CSN...

Le Président (M. Saint-Roch): Vous pouvez continuer votre intervention, M. le député de Duplessis.

M. Perron: ...et en même temps, le syndicat... Pardon?

**Une voix:** La boucle est bouclée.

Le Président (M. Saint-Roch): Vous pouvez continuer votre intervention, M. le député de Duplessis.

M. Perron: Je reviens à la pertinence.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député.

M. Perron: Il y a aussi le syndicat des enseignants et des enseignantes de la région du fer.

M. le Président, lorsqu'on regarde un communiqué comme celui-là, comme je le mentionnais tout à l'heure, il doit avoir coûté quelques piastres. C'est d'ailleurs un communiqué que n'ont pas reçu, en passant, les gens de Schefferville, parce qu'ils sont trop éloignés. J'aurais aimé cela, à un moment donné, que la députée de Dorion leur envoie une lettre, peut-être à titre personnel, pour les inviter à une commission parlementaire, pour inviter différents organismes, différents syndicats que la motion mentionne, pour leur dire: Le gouvernement libéral a décidé d'avoir une commission parlementaire sur le sujet qui vous touche de près et qui concerne votre avenir. Nous agissons en ce sens parce que nous sommes un gouvernement démocrate, un gouvernement transparent, un gouvernement qui veut bien informer l'ensemble de la population du Québec, y inclus les syndiqués qui font partie des deux syndicats intéressés. Mais cela n'a pas été le cas et je trouve

cela regrettable. Pour moi, c'est un Telbec, un communiqué qui est effectivement de très beau style, de style libéral bien entendu, qui semble très compréhensif et très humain, mais qui ne libère sûrement pas la population de Schefferville du joug que vous êtes en train de lui imposer et ce, sans consultation préalable de la grande majorité de ces organismes.

Mme la députée de Dorion ne semble pas d'accord avec moi. C'est normal dans son cas. Je peux vous dire que, contrairement à l'ensemble de la députation libérale, je suis allé faire mon tour assez souvent à Schefferville et j'ai eu l'occasion, toutes les fois que j'y suis allé, de rencontrer, de faire des assemblées publiques parce que c'est de cette façon que je fonctionne dans le comté de Duplessis. Je n'ai pas l'occasion de les rencontrer quatre ou cinq fois par année comme cela peut être le cas dans certains comtés, autant de membres de l'Opposition que de libéraux et de libérales. Je procède toujours d'une façon très démocratique et je rends des comptes à ceux et celles qui m'ont élu.

M. le Président, lorsqu'on voit - et là je reviens à la question du dossier de Gagnon - de quelle façon l'ancien gouvernement a traité les syndicats qui existaient à Gagnon... Ils ont été les premiers à être informés, d'abord, de la situation et, par la suite, régulièrement de la décision qui était en voie d'être prise, en particulier le Syndicat des métallurgistes unis d'Amérique. À ce moment, il y avait d'autres syndicats d'impliqués en même temps, le Syndicat des enseignants, le même que je viens de mentionner et le même qu'on demande d'entendre; c'est aussi le même syndicat en rapport avec le centre hospitalier de Gagnon qui existait dans le temps. Ce gouvernement les a rencontrés pour les informer. Il a étudié les questions avec les représentants et les représentants des syndicats intéressés et on en est venu à des choses concrètes.

Comme je le mentionnais dans un exposé que j'ai fait à l'Assemblée nationale, il est sûr et certain que la population de Gagnon n'était pas d'accord à 97 % avec la fermeture de sa ville. Par contre, lorsque tout a été mis sur la table - ce n'est pas le cas en ce qui concerne Schefferville: il n'y a rien sur la table - ces hommes et ces femmes ont dit que, maintenant qu'ils savaient à quoi s'en tenir et qu'ils connaissaient la façon dont le gouvernement les traitait, je peux dire aux membres de cette commission parlementaire qui siège aujourd'hui que, dans l'ordre de 93 %, la population qui devait partir était d'accord, non pas avec la fermeture, mais avec les décisions se rapportant à toutes les allocations, y compris, bien sûr, la formation du comité de reclassement.

Pensez-vous que les deux syndicats en

question ne seraient pas intéressés à avoir des représentants ou des représentantes au comité de reclassement? La semaine dernière, j'ai dit à la députation libérale de faire bien attention parce que, lorsqu'on forme un comité de reclassement, il est essentiel de former ce comité de reclassement avec toutes les parties intéressées pour ne pas qu'on tire dans toutes les directions, comme cela a été le cas dans la quasi-fermeture de Schefferville, en 1982-1983. J'ai vécu l'expérience à ce moment-là. Là, des gens ont eu des problèmes. Il y a des gens qui ne sont plus à Schefferville aujourd'hui, qui étaient syndiqués ou pas et qui sont rendus dans le paysage québécois ou même ailleurs, et qui n'ont eu aucune, je dis bien aucune, allocation de départ. Mais l'expérience de la quasi-fermeture de Schefferville m'a permis, en tant que député, de régler et d'aider à régler l'ensemble du dossier de Gagnon. Si on regardait le dossier de Gagnon, je serais très surpris de voir les documents qui ont été lus par cette députation libérale élue le 2 décembre 1985. Je serais très surpris de voir si ces gens ont lu le rapport final concernant la ville de Gagnon. Je serais très surpris que les représentants du Parti libéral aient lu attentivement la façon dont s'est formé le comité de reclassement dans la ville de Gagnon. Il faudrait que vous preniez une décision... En passant, Mme la députée de Dorion me montre un document et je peux vous dire qu'elle s'est sûrement trompée de document, parce que le document dont je parle, c'est une brique d'environ un pouce d'épais. Ce n'est pas avec sept, huit ou dix feuilles que l'on va réussir à avoir quelque chose de vraiment concret, mais peut-être avec une vingtaine de feuilles.

(17 h 30)

M. le Président, je veux terminer en disant que, bien sûr, comme proposeur de cette motion d'amendement, je vais voter pour tout en espérant, encore une fois, que le groupe libéral va finir par nous donner gain de cause et réviser sa position quant à entendre des organismes qu'il est pour nous nécessaire d'écouter en commission parlementaire dans le but de prendre une décision beaucoup plus consciente et beaucoup plus intéressante pour les citoyens et les citoyennes de Schefferville. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Duplessis. M. le député de Terrebonne.

### M. Yves Blais

M. Blais: Merci beaucoup, M. le Président. Avant que la députée de Maisonneuve vienne prendre la parole et, comme nous, appuyer certainement avec

force la motion que nous avons présentée, je tiens à dire que nous demandons en fait que les forces syndicales viennent devant la commission. Pourquoi? Parce que ces groupes sont... et, à travers le Québec, les syndicats ont été une source très forte d'inspiration de droit en général; surtout dans les coins les plus éloignés, c'est encore plus vrai. Pourquoi voudrais-je que nous recevions ici les forces syndicales? C'est que les forces syndicales sont les forces les plus stabilisatrices des valeurs sociales du milieu. Ces représentants sont la source la plus percutante d'information sur la capacité des agents du milieu. De plus, les forces syndicales sont un gage de meilleure orientation de l'avenir des gens du milieu, et elles sont actuellement les garants et le meilleur soutien de l'ensemble de la population de ce coin nordique.

Ils sont le soutien de l'ensemble de la population à plusieurs points de vue. J'aimerais bien qu'on s'arrête quelques instants. Trêve de balivernes autour de cette loi; mettons-y quelques gouttelettes de sérieux! On jette autour de cette loi, il semblerait, un flux de paroles, un ensemble de paroles, et on dirait que l'on ne prend pas la chose au sérieux. Comme on dit dans certains cas: C'est un flux de mots dans un désert d'idées. Mais chacune des paroles que l'on dit pour défendre ces gens des coins nordiques, chaque grain qu'on amène au moulin devrait faire comprendre au gouvernement ce que nous défendons avec véhémence. La force syndicale de ce coin de pays devrait venir devant nous, car cette force syndicale, je le répète, est le meilleur soutien de l'ensemble de la population dans ses droits les plus primaires et dans les droits qui intrinsèquement font partie de l'essence des revendications que chacun des coins du Québec se doit d'avoir. D'abord, c'est un coin très éloigné: manque de communications, manque souvent de renseignements. Alors, les syndicats sont les mieux placés pour revendiquer les droits les plus élémentaires, comme la protection des moins nantis à l'intérieur de cette population. Qui mieux que les agents syndicaux sont placés pour connaître les revendications les plus essentielles d'un groupe, d'une association? Qui mieux que les agents syndicaux qui travaillent dans les soins de santé, dans ce milieu, connaît les problèmes de drogue et d'alcoolisme? Qui mieux qu'eux peut soutenir ces gens en difficulté? Voilà pourquoi nous aimerions qu'ils viennent. Ils sont, en plus d'être une force stabilisatrice, une source percutante de renseignements de valeur; ils sont un gage d'orientation future pour l'ensemble de cette population, dans ses besoins les plus primaires, comme je le répète depuis le tout début. Il semblerait que l'on oublie l'essence de ce qui forme cette société nordique et que l'on voudrait passer tout de go le

pinceau sur ce tableau pour en oublier les couleurs les plus primaires.

Je vois que lorsque l'on parle de force syndicale, le ministre semble un peu plus présent. Cette attention particulière qu'il commence à apporter... Il a levé les yeux de ses documents; il était pris à prendre des notes depuis au moins une heure et demie ou deux heures, et là il laisse son document pour nous regarder. Je suis fier que ce soit le fait que nous demandions à la partie syndiquée de venir nous voir qui fasse que le ministre retrousse la tête et nous regarde. M. le ministre, je vous regarde de façon directe, avec une insistance on ne peut plus forte. Dans ce coin nordique, M. le ministre, il faut absolument que vous alliez chercher les gens les mieux renseignés pour qu'ils viennent à leur tour nous renseigner de la meilleure façon possible sur la situation actuelle des gens, sur leur situation en devenir et sur les problèmes que ces gens-là ont.

Pensons, du côté éducatif, aux problèmes que ces gens ont de façon quotidienne. Pensez, lorsque les gens arrivent à l'âge du secondaire ou à l'âge de fréquenter l'université, aux difficultés de transport, au déracinement de ces gens. Qu'on le veuille ou non, leur avenir dépend de ce déracinement durant un certain nombre de mois chaque année, fût-il intempestif pour d'autres organisations ou d'autres besoins essentiels de la vie. Nous avons besoin de recevoir ces agents syndicaux parce qu'ils connaissent beaucoup mieux que d'autres, dans ce coin-là, les idéaux de développement personnel propres à cette région du Québec, autant du côté éducatif, du côté culturel, du côté ethnoculturel que du côté social. Ce sont les gens syndiqués qui, à cause de leurs relations directes avec le sud de façon assez soutenue, connaissent mieux les problèmes; ils ont, aussi à cause de leur contact avec le sud, beaucoup plus de moyens d'obtenir des renseignements pour donner de l'espoir et pour aussi donner envie à la jeunesse de là-bas de se développer. Qui mieux que ceux qui sont dans le secteur de l'éducation même, M. le Président, peut venir nous parler de ces problèmes inhérents à cette terre aride qu'est la terre du Grand-Nord du Québec?

Vous savez, il n'y a pas beaucoup de différences entre les êtres humains, de façon intrinsèque. On est tous pareils, quelle que soit notre couleur, quel que soit l'endroit où nous sommes nés. Ce qui nous différencie, c'est justement le coin de terre que nous habitons et l'ambiance que la nature frappe sur notre derme, sur notre épiderme, sur notre intérieur. C'est la nature qui nous frappe, qui nous cisèle dans une certaine orientation. La compréhension entre les êtres, que je vous demande d'avoir en recevant la partie syndicale, vous qui

passez... M. le Président, voyez la belle excuse pour ce ministre, qui fait partie d'un gouvernement de "business men", un gouvernement pro-patronal; on lui demande de recevoir le syndicat. Ce serait un moyen pour le gouvernement de prouver que ce n'est pas vrai ce que l'on dit souvent, qu'il est trop pro-patronal, en recevant ceux qui, pour eux, sont des gens secondaires dans notre société: les syndicalistes.

M. Bourbeau: Présentez une motion pour convoquer les patrons aussi.

M. Blais: On trouve que ce sont des gens de premier ordre et que vous devriez accepter de les recevoir.

M. le Président, vous me faites signe qu'il me reste 33 secondes. Durant ces 33 dernières secondes, je supplie le ministre - j'allais dire "responsable", mais j'enlève ce mot - qui s'occupe de cette loi, de recevoir les gens qui, à mon point de vue, sont peut-être les plus éclairés du coin et qui seraient pour nous les plus éclairants: c'est la section syndicale de Schefferville. Je vous remercie, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Terrebonne. Mme la députée de Maisonneuve.

#### Mme Louise Harel

Mme Harel: Merci, M. le Président. Finalement, toute cette histoire est assez lamentable quand on examine dans quelle sorte d'indifférence sur les conséquences se discute ce projet de loi. C'est, finalement, j'imagine presque heureux que les gens de Schefferville ne puissent pas nous écouter parce qu'ils seraient très profondément indignés, je crois, qu'on puisse discuter d'une façon un peu cavalière, comme on le fait présentement, des décisions qui auront pour eux une importance telle qu'elle déterminera sans doute, pour plusieurs d'entre eux, le cours de leur vie.

Je pense que l'Opposition - je l'ai dit à mes collègues, d'ailleurs - doit épuiser tous les moyens qui sont à sa disposition pour que, à défaut d'épuiser des solutions qui pourraient permettre de faire vivre ce village nordique, puisque le ministre a décidé d'écarter toute solution autre que la fermeture, au moins nous puissions symboliquement ici, à l'Assemblée, manifester notre opposition en épuisant toutes les hypothèses de consultation auxquelles on aurait pu donner suite.

Je ne vois pas quelle est l'urgence d'adopter un projet de loi comme celui-là, sauf de pouvoir permettre au ministre d'offrir des indemnités aux partants de Schefferville avant le début de l'hiver; je ne sache pas qu'il y ait d'autres motifs pour

justifier qu'on fasse aussi rapidement... Cela s'évalue dans une balance, cela s'appelle 4 000 000 \$, semble-t-il. C'est à peu près au maximum, me dit-on, ce qu'il en coûte pour le maintien des activités et de l'infrastructure de Schefferville.

En contrepartie, dans cette balance, c'est une décision qui, autant pour les Blancs que pour les Amérindiens, se fait sans aucune considération, mais vraiment aucune considération. Il est même bouleversant quand on examine le dossier, même quand il ne nous est pas très familier, de se rendre compte jusqu'à quel point cette décision a pu se prendre ici, du haut de la Grande-Allée, sans que, d'aucune façon, on ait même envisagé possibles d'autres modèles de développement, sans qu'on ait fait étudier... Et là, qu'on ne nous ramène pas la consultation de la commission parlementaire qui s'est tenue en 1983, car celle-ci portait sur la fermeture des mines de fer. La preuve en est que la commission qui s'est déplacée était celle de l'énergie et des ressources de l'époque et non pas celle des affaires municipales; et ce ne sont pas du tout des parlementaires qui avaient comme préoccupation, à ce moment-là, le développement ou le maintien des services ou des activités de la ville qui sont allés rencontrer la population. Je ne sais pas, je vous le dis sincèrement, quelle serait l'issue d'un débat public qui pourrait se tenir; je n'en connais pas l'issue, mais je ne préjuge pas non plus de l'issue d'un tel débat.

(17 h 45)

Au terme d'une commission parlementaire qui aurait permis d'aller examiner toutes les hypothèses, pour le meilleur intérêt de la population locale, pour le meilleur intérêt du développement économique, pour le meilleur intérêt du développement du Québec tout court, je ne sais pas quelle aurait été finalement l'issue des discussions. Mais je sais que le fait qu'elles n'aient pas eu lieu préjudicie et vicie entièrement la proposition qui est devant nous. Le fait que ces discussions n'aient pas eu lieu non seulement laisse songeur sur les attitudes qui sont en cause. Notre collègue de Matapédia n'est pas là, mais j'imagine un peu quelle pourrait être la réaction si un gouvernement déposait un projet de loi pour fermer les paroisses de l'arrière-pays. Elles coûtent cher, les paroisses de l'arrière-pays, elles coûtent cher à la société québécoise. Et pourtant, c'est un choix de société de maintenir des paroisses où vivent des populations, plutôt que de les entasser dans des centres urbains où elles dépérissent de toute façon sur le plan social et économique non seulement si le gouvernement déposait un projet de loi dans ce sens pour l'arrière-pays, mais si les gens de l'arrière-pays apprenaient à la télévision un soir qu'un projet de loi doit être déposé à

l'Assemblée... Il me semble en tout cas, tout au moins, que les gens de Schefferville ont appris la décision de fermer leur ville au cours d'un reportage à la télévision de Radio-Canada, sans que d'autres informations leur soient acheminées.

Je crois, M. le Président, que c'est une décision qui n'a peut-être pas beaucoup d'écho maintenant, mais qui fera date d'une certaine façon et qui sera sans doute un exemple à ne pas suivre. Je suis convaincue que dans quelques années on fera des études pour savoir où en sont rendus les gens qui ont dû descendre dans le sud, le sud étant, comme ils l'expliquent bien d'ailleurs, non pas les Bermudes et la Jamaïque, mais le Nouveau-Brunswick ou le Québec. Et eux-mêmes, ceux d'entre eux qui y sont nés, ceux d'entre eux qui y vivent depuis bien des années, disent avec quelles difficultés ils auront à s'adapter à un nouveau marché de l'emploi, à s'adapter à un nouveau mode de vie, avec comme perspective le chômage ou l'aide sociale. Je pense à ces études qui seront faites dans quelques années pour démontrer que ce fut une mauvaise décision, un mauvais choix. Mais c'est ainsi fait, cela fait partie des règles du jeu de penser que de revenir sur une décision est un signe de faiblesse. À partir du moment où un gouvernement s'est engagé, même dans une voie qui mène à un cul-de-sac, il continue. Ce serait comme un signe de force qu'il manifesterait en poursuivant, même aveuglément, un projet qui pourrait éventuellement, si tant est qu'il en était ainsi démontré, se révélait la solution mais qui, loin de là maintenant, s'avère avoir été décidé sans aucune consultation.

M. le Président, la motion qui est devant nous propose d'entendre les travailleurs syndiqués de l'hôpital de Schefferville et les enseignants. Je vous disais tantôt que ni les Blancs ni les Amérindiens ne semblent, sauf le maire, semble-t-il... En fait c'est la seule et unique voix discordante de tout cet écho, un écho qui nous vient de loin, mais qui est presque unanime. Les Blancs, évidemment, qui, à bon droit, invoquent l'absence totale de consultation. Cela se passerait ailleurs... J'imagine, par exemple, c'est peut-être un exemple qui vient de loin, mais les déplacements de population dans des États d'Amérique centrale, lesquels sont décriés, sont dénoncés vigoureusement comme contraires aux droits des personnes... Mais qu'est-ce qu'on fait, là, M. le Président? On va faire un déplacement de population au nom d'un profit. Il faut bien voir s'il n'y a pas d'autres solutions qui auraient pu être introduites dans ce projet de peuplement dans le Grand-Nord, lesquelles auraient permis un certain développement et une croissance. Rien ne dit que le tourisme nordique n'aurait pas pu être développé, rien

ne nous dit que les pourvoies n'auraient pas pu l'être, rien ne nous dit que l'exploration n'aurait pas pu être développée. Rien ne nous dit que l'absence d'une base réelle de fonctionnement pour les pourvoyeurs, les explorateurs, pour le tourisme nordique, n'aura pas, au contraire, des effets négatifs de décroissance.

Ce qui m'inquiète le plus, d'une certaine façon, c'est l'espèce de hauteur ou de mépris que je considère qu'on affiche à l'égard des bandes montagnaises. Dans les journaux, il y a eu des titres à l'effet qu'on remettait cette partie du territoire à la nation amérindienne, mais il faut comprendre qu'aucune consultation n'a été faite et que, bien loin d'avoir été parties prenantes et associées à cette décision, le 16 juin 1986, il me semble que les bandes montagnaises sont loin d'avoir fait l'unanimité là-dessus et d'être même favorables à un tel transfert.

Cela me rappelle, pour en avoir fait un peu le tour et avoir des neveux et nièces montagnais, cela me fait penser à quels déplacements on a... C'est terminé, M. le Président?

Le Président (M. Saint-Roch): En conclusion, s'il vous plaît, Mme la députée.

Mme Harel: Alors, en conclusion, les Montagnais et les Naskapis ont plus que raison d'être prudents, compte tenu de tous les déplacements auxquels ils ont été soumis depuis quarante ans. À preuve, la fermeture possible de l'hôpital de Schefferville. Le docteur Yves Poisson - lit-on dans le Soleil du 14 mai - qui est en poste à Schefferville, a indiqué qu'il est de l'intention du ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre la hache dans l'hôpital dont justement les Indiens sont et de très loin les plus grands utilisateurs.

M. le Président, je pense qu'il serait tout à fait légitime que les travailleurs et travailleuses de cet hôpital, plus encore que le conseil d'administration de cet hôpital et plus encore que les porte-parole du ministère des Affaires sociales, viennent faire savoir à cette commission quelle est l'intention du ministère en termes de maintien des services de soins de santé, quel est le projet en ce qui regarde la vocation de cet hôpital.

Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, Mme la députée de Maisonneuve. Je ferai remarquer à M. le député de Jonquière, avant qu'il commence son exposé, que nous n'aurons pas le temps de compléter les dix minutes avant la fin de nos travaux de cet après-midi.

M. Dufour: Il y aurait deux solutions possibles, M. le Président. Ce serait qu'on ajourne immédiatement pour la reprise à 20

heures ou que je commence mon intervention.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Pour ajourner et pour la reprise à 20 heures, il me faudrait un consentement.

**M. Dufour:** Je suis prêt encore.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Comme il n'y a pas de consentement...

**M. Bourbeau:** Aussi bien boire notre calice maintenant, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

#### M. Francis Dufour

**M. Dufour:** M. le Président, il est vrai que depuis deux jours on se penche sur le cas de Schefferville d'une façon plus intensive en essayant de convaincre le gouvernement ou le ministre des Affaires municipales de recevoir différents groupes ou des individus à une commission parlementaire pour essayer, pour nous de l'Opposition, de favoriser ou faciliter la prise de décision qu'on aura à faire, qu'elle soit positive ou négative ou même si on demeurerait sur nos positions.

Il demeure que fermer un village, fermer une ville nordique est un problème majeur. Il y en a déjà eu des fermetures jusqu'à maintenant. Dieu sait si cela a amené des prises de position du gouvernement actuel qui était l'Opposition, même si l'ancien gouvernement avait pris un ensemble de mesures pour faciliter ou pour diminuer les impacts négatifs d'une fermeture de municipalité, même si elle est nordique.

Il faut se référer à ce qu'on a comme éléments soumis par le gouvernement pour savoir de quelle façon on traite la fermeture de Schefferville: une loi de 11 articles, un exposé de la situation financière qui a servi, semblerait-il, pour la prise de position du Conseil des ministres. Pour accéder à la demande, cela a pris trois ministres pour pondre deux pages et un huitième. Donc, c'est à partir de cela que nous avons un certain nombre d'interrogations. Et on n'est pas surpris qu'il y ait des groupes qui sont restés sur leur appétit, qui sont restés avec un nombre d'interrogations. Les groupes dont on parle actuellement, qui sont les groupes syndiqués, que ce soit de l'hôpital ou de la commission scolaire sont des groupes qui ont certainement vécu une expérience extrêmement difficile depuis l'annonce de la fermeture de la ville de Schefferville. De quelle façon ces gens seront-ils traités? Est-ce que vraiment on s'est penché, on s'est interrogé pour savoir ce qu'il adviendrait des cadres, des enseignants et des employés de

soutien? Quelles seraient les possibilités de demeurer dans Schefferville? Faudra-t-il s'en aller, purement et simplement? S'il est question de s'en aller, il y a certainement des questions que ces gens se sont posées et se posent concernant la mise en disponibilité, la prime de séparation, l'extension du processus de relocalisation dans la province, le financement et la sécurité d'emploi.

En fait, tous ces gens ont eu à s'interroger sur ces différentes avenues qui leur étaient ouvertes, sans savoir s'ils y avaient accès, s'il était possible que cela réponde à certains critères, de quelle façon ils pourraient recevoir des montants d'argent pour faciliter leur séparation. Il est certain que ce sont des employés, des gens qui sont, d'une part, des employés gouvernementaux par extension, du gouvernement du Québec, mais aussi qui demeurent dans une "incertitude certaine" considérant ce qui s'est passé ou ce qui se passe pour les employés qui travaillent pour l'Iron Ore. Les gens de Schefferville ou les gens syndiqués de Schefferville, les employés de soutien, les employés scolaires, les cadres ou les employés des hôpitaux ont un certain nombre de questions auxquelles ils n'ont pu avoir de réponse. C'est facile de comprendre qu'il n'y a pas eu de réponse, parce que nous, dans l'Opposition, on ne les a pas, les réponses, parce que le ministre a dit: On va fermer le village et on va négocier après.

J'insiste là-dessus, parce que cela se fait très rarement ou cela prend presque une confiance aveugle envers les partenaires avec qui on discute pour dire: On va prendre les décisions et après on verra à discuter, à s'asseoir ensemble et à ce moment-là on est certain qu'on va trouver des solutions. Non, cela ne se fait pas comme ça normalement et c'est certain que pour l'Opposition cela suppose ou présuppose un certain nombre de questions auxquelles nous voulons faire écho, non seulement nos questions à nous mais les interrogations des gens qui ont demeuré à Schefferville, qui ont accepté d'y vivre et qui actuellement sont les victimes d'une décision gouvernementale disant qu'elle devra fermer. C'est une décision d'autant plus surprenante, si j'en juge par les papiers qu'on a en main, ce sont deux pages et un huitième. Je pense bien que le ministre a pensé qu'on n'avait pas de temps pour lire. Quand j'ai demandé en Chambre un document du ministre des Affaires municipales, il m'a dit: Ces documents sont disponibles, vous savez comment faire.

J'ai donc demandé un document, les documents sur lesquels on se basait pour prendre la décision et c'est arrivé par courrier, par autobus. Je pensais que j'allais avoir une boîte de documents et je suis arrivé avec cela. Il faut comprendre, et je pense que tout le monde pourrait être surpris de voir sur quoi on s'est basé. Je comprends

que le Conseil des ministres n'a peut-être pas le temps d'étudier tout cela vu qu'il était allé à Schefferville, il avait étudié sur place avec l'ancien gouvernement pour savoir ce qui se passait à Schefferville, ce qu'il arriverait. On avait pris un certain nombre d'engagements, un certain nombre de positions vis-à-vis de ces gens. On avait peut-être intérêt à oublier cela au plus sacrant, parce que c'est fatigant d'avoir dit qu'on devrait bâtir une espèce d'industrie dans le coin, qu'il ne faudrait pas leurrer ces gens. Après ces deux ans ou trois ans, on est parti, on est le pouvoir, on peut se comporter comme des propriétaires, on décide qu'on vient de mettre une croix sur le Nord. Je pense que c'est une décision extrêmement importante qui marque ces gens, mais qui marque aussi l'ensemble du Québec. J'ai l'impression qu'on vient d'oublier le Nord pour un bon bout de temps et je pense que c'est là où était l'avenir ou une partie de l'avenir du Québec. Beaucoup de gens ont cru à cela. On continue d'y croire et on pense...

Le Président (M. Saint-Roch): Je m'excuse, M. le député de Jonquière. Il est maintenant 18 heures.

M. Dufour: Donc, on proposerait, M. le Président...

Le Président (M. Saint-Roch): Il vous restera, M. le député de Jonquière, trois minutes lors de la reprise des travaux.

M. Dufour: Je serai le premier intervenant à 20 heures, est-ce cela?

Le Président (M. Saint-Roch): Vous serez le premier intervenant.

La commission de l'aménagement et des équipements suspend maintenant ses travaux jusqu'à 20 heures. Je signale aux membres de la commission que les travaux auront lieu dans la même salle.

(Suspension de la séance à 18 h 1)

(Reprise à 20 h 11)

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission de l'aménagement et des équipements reprend ses travaux pour poursuivre l'étude du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville.

La parole était à M. le député de Jonquière et il vous reste trois minutes, M. le député.

M. Dufour: M. le Président, je parlais de la nécessité d'entendre les groupes, le syndicat des enseignants et le syndicat des

hôpitaux, car ces gens-là n'ont pas eu de réponse à leurs doléances ou à leurs questions quant à leur avenir et quant à leur devenir. Dans le fond, on prend des gens qui ont des emplois déterminés à des endroits et on leur annonce la fermeture de la ville. Est-ce que l'hôpital va continuer de fonctionner avec le même nombre de personnes? Est-ce qu'au point de vue scolaire c'est complètement fermé, il n'y a plus rien à faire? Il y avait des commissions scolaires française, anglaise protestante. Il y avait tout cela: amérindienne, francophone, anglophone catholique au niveau primaire. Donc, il y avait un certain nombre de services éducatifs qui se donnaient à toute cette clientèle blanche, amérindienne, francophone et catholique.

Qu'est-ce que cela aura comme conséquence, le fait qu'on enlève tout cela? Est-ce que ces gens seront obligés d'aller chercher leur instruction à l'extérieur? Comment va-t-on les organiser pour qu'ils puissent au moins avoir le minimum? Avant d'aller au régional, il est évident qu'ils doivent commencer par le primaire. Mais, par rapport à cela, je pense que l'intérêt de la commission scolaire, des commissaires et des parents des élèves était, vraiment et franchement, une inquiétude globale relativement à leur instruction et autant pour les services de santé. Effectivement, on peut fermer la ville de Schefferville, mais il faut que l'hôpital continue à dispenser certains soins à la population.

Donc, il aurait été important, à mon point de vue, que ces gens-là soient entendus pour qu'ils puissent, encore une fois, nous dire d'une façon nette, claire et précise... Ce n'est pas seulement avec un petit document de deux pages et un huitième que je peux me faire une idée et que mes collègues assis à côté de moi, de chaque bord, peuvent se faire une idée sur ce qui adviendra de la ville de Schefferville, du personnel de la commission scolaire et des hôpitaux. Donc, il aurait été important, à mon point de vue, qu'on écoute ces gens-là qui ont vécu et qui sont directement concernés par cette loi, puisqu'ils auront à subir les conséquences que la loi 67 leur fait planer sur la tête. Plus que cela, c'est certainement plus la décision gouvernementale que ce qui est écrit dans la loi, car, dans la loi, il n'y a rien qui couvre ces gens. Donc, ils devront vivre avec ce projet de loi et avec tout ce qu'il comporte. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement? Nous allons passer à l'adoption de l'amendement qui se lit comme ceci: "La motion pour consultations particulières est amendée en ajoutant, à la fin de cette motion, les termes suivants: "le

syndicat des employés et employées de l'hôpital de Schefferville (CSN), le syndicat des enseignants et enseignantes de la région du fer". Est-ce que la motion est adoptée?

**M. Blais:** Vote enregistré.

**M. Perron:** Vote enregistré, oui.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré, M. le député de Terrebonne? M. le secrétaire.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** C'est moi.

**Des voix:** Ah! Ah! Ah!

**M. Blais:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Dubuc)?

**M. Perron:** Duplessis.

**Le Secrétaire:** Excusez-moi, M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

**M. Gauvin:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Doyon (Louis-Hébert)?

**M. Doyon:** Contre.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Bourbeau (Laporte)?

**M. Bourbeau:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** 6 contre, 3 pour.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Nous en sommes maintenant à l'adoption de la motion principale qui se lit comme suits "Que la commission tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi 67, Loi

concernant la ville de Schefferville, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet et qu'à cette fin, elle entende: la Société de développement touristique Norbec."

Est-ce que la motion est adoptée?

**M. Bourbeau:** Non, M. le Président.

Une voix: Adopté.

**M. Perron:** Je demande le vote, M. le Président.

#### Mise aux voix de la motion principale

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré, M. le député de Duplessis? M. le Secrétaire.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Doyon (Louis-Hébert)?

**M. Doyon:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

**M. Gauvin:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Paradis (Matapédia)?

**M. Paradis (Matapédia):** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre, M. le Président.

**Le Secrétaire:** M. Bourbeau (Laporte)?

**M. Bourbeau:** Contre, M. le Président.

Le Secrétaire: 6 contre, 3 pour.

**Le Président (M. Saint-Roch):** La motion est donc rejetée.

Une voix: M. Vaillancourt.

**Le Secrétaire:** Il y a M. Vaillancourt.

Je m'excuse, M. le Président, j'ai oublié M. Vaillancourt (Orford).  
(20 h 15)

**M. Vaillancourt:** Contre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Quel est le résultat du nouveau vote?

**Une voix:** Le vote le plus important.

**Le Secrétaire:** 7 contre, 3 pour.

**Le Président (M. Saint-Roch):** La motion est donc rejetée.

J'appelle maintenant...

**M. Blais:** Si on pouvait se parler une minute avant, j'aimerais bien, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Voulez-vous suspendre?

**Une voix:** Oui.

**M. Blais:** Oui.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Nous suspendons pour quelques secondes.

**M. Blais:** Non. Je voudrais parler ouvertement.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Ouvertement?

**M. Blais:** Oui.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Je m'excuse. La commission continue ses travaux. M. le député de Terrebonne.

#### Questions au ministre

**M. Blais:** M. le ministre, avant que nous n'entreprenions, de notre côté, certains amendements à proposer ou l'étude un peu plus productive, vu que vous avez été assez tenace pour tenir tête à l'Opposition jusque-là, pour votre plus grand malheur, j'aimerais savoir si vous avez des papillons à ce projet de loi et si nous pourrions les avoir immédiatement avant de commencer l'étude.

**M. Bourbeau:** La réponse, c'est oui. On va vous les faire parvenir incessamment.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Oui, M. le Président. Pour l'information des membres de la commission, est-ce que le ministre a l'intention de déposer certains documents relatifs à certains sujets qui ont été évoqués à cette commission parlementaire, par exemple, la

formation du comité de reclassement, les services essentiels qui sont maintenus ou qui seraient maintenus, etc.?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Présentement, on n'a pas de document à déposer. Il faut bien comprendre que tant que le projet de loi n'est pas adopté, nous ne pouvons pas présumer de son adoption. Forcément, cela aurait été même une insulte à l'Opposition que de présumer que le Parlement aurait adapté un projet de loi sans qu'il soit voté. Dès que le projet de loi sera voté, les comités vont être mis sur pied. D'ailleurs, il y a déjà eu une rencontre préliminaire, à Schefferville, pour discuter de la formation du comité de reclassement. Il y a eu des contacts avec la population.

**M. Blais:** Sont-ils déjà en place?

**M. Bourbeau:** Non, le comité n'est pas formellement en place, mais il y a eu des rencontres de fonctionnaires, à Schefferville, entre les fonctionnaires des gouvernements fédéral et provincial, les 3 et 4 juin.

**M. Dufour:** Les 3 et 4 juin?

**M. Bourbeau:** Les 3 et 4 juin.

**M. Perron:** Est-ce que des documents ont été déposés quand vous y êtes allés?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Ce n'est pas mon ministère. Ce sont les fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu du gouvernement du Québec et non pas des Affaires municipales. Il n'y a eu aucun document de déposé, mais il y a eu des rencontres de ces fonctionnaires avec les comités de citoyens, pour les sensibiliser à la formation éventuelle de ce comité. On leur a demandé de réfléchir sur la question, et, aussitôt que la loi va être adoptée, le comité va être formé.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Est-ce que la rencontre a eu lieu avec le comité de citoyens ou avec la coalition des résidents et des résidentes de Schefferville?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

M. Bourbeau: On nous a dit que la réunion avait eu lieu avec le regroupement et on me dit que c'est la même chose que la coalition de citoyens.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: M. le ministre, j'ai peine à croire ce que je viens d'entendre depuis deux ou trois minutes. Premier jet, on vous pose une question. Avez-vous des documents à déposer? Premier réflexe, ce serait manquer de discrétion et d'honneur envers le Parlement, envers l'Opposition ou envers le Parlement, de déposer des supposées ententes, des ententes éventuelles, avant que la loi soit votée. Et, virgule, vous continuez, le 3 et le 4, on a un comité, là-bas, qui est en train de consulter des gens, de se renseigner. Ce sont des choses qui sont contradictoires en soi. Cependant, j'aimerais mieux que vous nous disiez... Je pense ceci. Ce projet de loi n'est pas prêt. C'est cela qu'il y a. Il n'est pas prêt. Et vous avez refusé depuis le tout début des consultations, et on vous demande, on y va... Vous pensiez ce soir que nous aurions demandé encore... On aurait peut-être dû continuer à demander d'être éclairés. Vous n'avez rien de prêt, d'après ce que vous nous dites. C'est impensable. Si vous n'avez rien de prêt, pourquoi amenez-vous ce projet de loi? C'est un projet de quelques articles, il y a beaucoup de choses. Et je sais que le député de Duplessis n'a pas fini de vous demander les documents parce que c'est normal, parce qu'il y a des choses qui ont été faites de façon très humaine, la plus civilisée possible, comme la fermeture de Gagnon. On voudrait que celle-ci se fasse de la façon la plus civilisée - une demi-minute - et je ne ferai pas intervenir mon Africain ici pour nous donner des façons de fermer une ville.

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Je présume qu'on discute sur une question de règlement ou sur une question d'organisation des travaux.

M. Blais: ...avant de commencer.

M. Bourbeau: Je pense qu'il n'y a absolument pas de contradictions, au contraire. Je pense que ce que nous faisons a beaucoup de sens. D'une part, nous ne pouvons pas présumer de l'adoption de la loi et, donc, nous ne pouvons pas officiellement former des comités de reclassement tant qu'on n'est pas certains que la loi va être adoptée. Ce serait mettre la charrue devant les boeufs. D'autre part, on peut quand

même présumer qu'il y a des chances que la loi soit adoptée, seulement des présomptions, et, dans ce sens, on a fait des réunions préparatoires de fonctionnaires dans le but d'amorcer la réflexion. C'était tout à fait respectueux de la souveraineté de l'Assemblée nationale. On n'a pas dit la loi est adoptée, on forme des comités. On a dit, si la loi est adoptée, on formera des comités, et on a demandé aux gens, pour ne pas perdre de temps, pour être prêts au moment de l'adoption de la loi, de se préparer. Au moment où la loi va être adoptée, si elle l'est, quand elle sera adoptée, qu'on soit prêts, immédiatement, à mettre la machine en marche pour ne pas perdre de temps. Il me semble que c'est tout à fait logique et respectueux de la souveraineté de l'Assemblée nationale.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: M. le Président, je vous avoue franchement que je considère que le ministre charrie en nous disant ce qu'il vient de nous dire. Je voudrais informer les membres de cette commission que les arguments du ministre sont complètement farfelus. Je ne reprendrai pas l'ensemble de ce qu'il a dit, mais lorsqu'il parle, par exemple, d'intentions, de réflexions, dans le cas de Gagnon, il y a des documents qui ont été déposés, même avant la décision qui annonçait la fermeture de Gagnon. Même s'il n'y avait pas de loi dans le cas de Gagnon. La personne qui vous accompagne est très bien informée de cela. Le ministère des Affaires municipales a déposé des documents, il y a des documents qui ont été déposés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, il y a des documents qui ont été déposés par le ministère du Travail, de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, il y avait même une personne qui avait été mandatée strictement sur le dossier de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu et du ministère du Travail, pour Gagnon. À peu près tous les gens - c'est vrai que c'était à huis clos - impliqués savaient ce qui s'en venait à la suite de l'annonce de la décision. C'est là que je ne comprends pas l'attitude du gouvernement et l'attitude du ministre.

D'abord, il ne veut pas entendre des mémoires en commission parlementaire. Deuxièmement, il tient mordicus à dire qu'il a eu des consultations alors qu'il en a eu à peu près le quart et il a discuté avec qui il a bien voulu discuter. Troisièmement, il vient dire devant les membres de la commission, à la demande de l'Opposition, qu'il n'a pas de document à déposer. Je trouve cela vraiment ridicule, M. le Président. Lorsque l'on touche une population comme celle de Schefferville, il y a des familles, des hommes, des femmes et des enfants qui sont touchés. Il y a, en

fait, trois peuples qui sont touchés, si l'on inclut les Métis avec les Blancs, en fonction des lois du fédéral, et il y a les Montagnais et les Naskapis. Il n'y a rien de déposé comme document. Il n'y a aucune information écrite qui vient de la part de ce gouvernement pour nous dire exactement ou à peu près au moins de quelle façon les gens seront traités.

Je termine en disant, M. le Président, que je ne peux pas faire autrement que de manifester ma déception et la déception des membres de l'Opposition en rapport avec l'attitude gouvernementale. Cela n'a pas de bon sens! Là, on ne touche pas à des meubles; on touche à des gens en vie et l'on touche à des gens ordinaires qui ne savent même pas où ils vont aller dans les prochains mois et dans les prochaines semaines. Je ne comprends pas le gouvernement qui se dit transparent, qui se dit ouvert, qui se dit ceci, qui se dit cela, ne mette jamais en pratique ce qu'il prêche. J'aime autant arrêter là, M. le Président, parce que...

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député. M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, je reconnais qu'il n'y a pas beaucoup d'informations qui circulent. Si on peut finir par adopter le projet de loi, on pourra en faire circuler, de l'information. D'ailleurs, actuellement, on n'a pas encore pu donner aux citoyens toute l'information qu'ils voudraient avoir parce qu'il y a des retards. Dès que ce sera adopté, je peux assurer le député que les citoyens seront inondés de documentation.

Pour revenir au problème de Gagnon, le député sait fort bien que, dans le cas de la fermeture de la ville de Gagnon, il n'y a pas eu de projet de loi.

M. Perron: Je l'ai dit tout à l'heure.

M. Bourbeau: D'accord. Alors, ce n'était pas le même problème que maintenant. On n'était pas sujet à l'adoption d'une loi par l'Assemblée nationale et le gouvernement de l'époque n'avait pas à passer par le purgatoire d'une commission parlementaire avant de prendre sa décision.

M. Perron: On était déjà passés.

M. Bourbeau: Bien non, il n'avait pas besoin de...

M. Perron: Je m'excuse, M. le Président, mais, en ce qui concerne Gagnon, on était déjà passés en commission parlementaire; que l'on se rappelle la commission parlementaire.

M. Bourbeau: Oui, je comprends, mais non pas une commission qui avait pour objet d'étudier article par article un projet de loi sur la fermeture. À ce moment-là, administrativement, dès que la décision a été prise, ce fut facile de rencontrer les citoyens et d'enclencher le processus. Nous, nous avons à passer par le processus d'une loi. C'est ce qui fait qu'actuellement tout est arrêté et que nous attendons que le législateur se soit prononcé avant de, administrativement, commencer les procédures qui visent à informer les citoyens.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Seulement une question d'ordre général qui touche quelques articles de la loi. Concernant l'article 1, lorsqu'on parle de la date en question, est-ce que le ministre a déjà arrêté cette date?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: La réponse à la question du député, c'est qu'il est impossible, présentement, de savoir à quel moment l'opération va être terminée à tout point de vue. On me cite comme exemple la ville de Gagnon. Actuellement, la ville de Gagnon, n'est pas fermée officiellement. On devra éventuellement déterminer une date définitive où la ville de Gagnon aura cessé d'exister. Il n'y a pas seulement des biens tangibles, il y a aussi des choses intangibles; il y a des dettes, il y a des créances, il y a des réclamations. Tant que le dossier n'est pas entièrement terminé, juridiquement, il faut que quelque chose demeure dans le décor pour continuer à mettre fin au processus de fermeture de la municipalité.  
(20 h 30)

Dans le cas présent, on ne pourra proclamer la cessation d'existence de la ville de Schefferville qu'au moment où, administrativement, on aura attaché tous les fils. Tant qu'on ne l'aura pas fait, on n'est pas en mesure de déterminer la date. C'est pour cela que le gouvernement se réserve le droit de proclamer cette date plus tard, quand tout sera terminé.

M. Perron: Une dernière question à poser au ministre.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Tout à l'heure, le ministre a vaguement parlé de ses intentions, pour ce qui est de la suite de l'adoption du projet de loi. Est-ce que le ministre peut me certifier que, dans le cas de la population et des organismes de Schefferville, tout va être

déposé sur la table avant l'arrêt de la décision concernant une date?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Est-ce que vous parlez de la date de l'article 1?

**M. Perron:** Disons celle de la décision gouvernementale. Ce que je veux dire, c'est que, à un moment donné, il va y avoir une date d'émission par décret du gouvernement. Est-ce que le ministre peut me certifier que les documents, concernant, par exemple, le programme de mobilité spéciale, les frais de réinstallation, etc., tout ce qui a été fait dans le cas de Gagnon, seront déposés? Si oui, à quel moment entend-il les déposer? Est-ce que cela va être en septembre ou en décembre? À quel moment ces documents vont-ils être déposés?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Les documents, évidemment, il y en a de divers ordres. Pour ce qui est de l'évaluation des immeubles, c'est un sujet qui préoccupe beaucoup les propriétaires, nous donnons incessamment un mandat pour actualiser l'évaluation des propriétés qui vont être acquises et pour faire des recommandations au gouvernement.

Pour ce qui est du reclassement et de tout ce qui a trait à la mobilité, les fonctionnaires du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ont déjà été à Schefferville et ils vont se mettre immédiatement au travail. On m'indique que, vraisemblablement, d'ici à un mois, toute la documentation devrait être disponible à l'égard des gens de Schefferville.

**M. Perron:** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dois-je en conclure que nous passons, maintenant, à l'étude de l'article 1?

**M. Dufour:** Oui.

#### Étude détaillée

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 1.

#### Cessation d'existence

**M. Bourbeau:** M. le Président, cet article prévoit que la ville de Schefferville cesse d'exister à compter de la date déterminée par le gouvernement. En vertu de l'article 11.1 de la Loi sur l'exécutif, le décret gouvernemental fixant la date de fermeture sera publié à la **Gazette officielle**

du Québec au plus tard 30 jours après son adoption.

**M. Perron:** Après l'adoption de quoi?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Ouplessis.

**M. Dufour:** Après l'adoption de la loi.

**M. Perron:** Après l'adoption de la loi?

**M. Bourbeau:** Non, non, après l'adoption du décret. En vertu de la Loi sur l'exécutif, un décret devra être adopté par le gouvernement fixant la date de fermeture et celui-ci devra être publié à la **Gazette officielle** au plus tard 30 jours après son adoption.

**M. Perron:** Si je comprends bien, M. le Président...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** ...je m'excuse auprès de mon collègue de Jonquière, mais dans l'éventualité où le gouvernement adopterait son décret le 1er septembre, sans nécessairement arrêter de date ici - c'est un exemple que je donne - cela veut dire que 40 jours après le 1er septembre, la mise en application du décret se fait.

**Une voix:** C'est 30 jours.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Je dirai que le député a, à la fois, raison et tort. Il a tort en ce sens que... Non, il a tort sur les deux côtés. Premièrement, il a tort parce que ce n'est pas 45 jours, c'est 30 jours. Donc, à partir du moment où le décret sera adopté...

**M. Perron:** J'avais parlé de 40 jours. C'est 30 jours?

**M. Bourbeau:** Oui, 30 jours.

**M. Perron:** J'avais compris 40.

**M. Bourbeau:** Non, non, c'est 30. Il doit être publié à la **Gazette officielle** dans les 30 jours. Cependant, on m'indique qu'il n'y a aucune possibilité que le décret soit adopté au mois de septembre, parce qu'on ne prévoit pas être en mesure de pouvoir officiellement fermer Schefferville avant un an ou un an et demi, si on se fie à l'expérience de la ville de Gagnon, par exemple.

**M. Perron:** Merci, M. le Président. Je cède la parole.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**Motion d'amendement proposant la tenue d'une séance publique d'information**

**M. Dufour:** Vous avez appelé l'article 1. C'est sûr que cela ne me rassure pas quand on parle d'un an ou d'un an et demi et qu'on parle d'une "pressitude", d'une urgence à adopter la loi, après tous les efforts qu'on a faits pour entendre une commission parlementaire.

M. le Président, j'aurais aimé proposer un amendement à l'article 1 du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, par l'addition, après le premier alinéa, du suivant: "Avant que le gouvernement puisse procéder à la fixation de cette date, le ministre des Affaires municipales doit tenir une séance publique d'information, à Schefferville, sur le contenu du chapitre". Il reste juste à indiquer le numéro de chapitre du projet de loi 67. En fait, c'est la loi comme telle.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Jonquière. L'amendement est recevable.

**M. Dufour:** M. le Président?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière, vous avez 20 minutes.

**M. Francis Dufour**

**M. Dufour:** Je ne sais pas si on parlera durant 20 minutes. Au moins, il faudrait peut-être se rendre compte que les gens de Schefferville ont appris la fermeture de leur municipalité par un communiqué de radio ou de télévision et par les journaux. Ces gens-là, à mon sens, ont été certainement traumatisés, jusqu'à un certain point, par cette annonce. On a vu aussi qu'à partir de ce moment-là, ils ont uni leurs efforts pour proposer au gouvernement un certain nombre d'éléments à la réflexion des parlementaires.

Il est évident qu'à partir de cela, nous avons fait une série d'amendements proposant qu'on tienne une commission parlementaire avec différents groupes pour leur donner de l'information. On s'apprête légalement à annihiler la ville, à l'éliminer complètement. Il demeure sur les lieux un certain nombre de personnes blanches, plus les Montagnais et les Naskapis, et un certain nombre d'éléments dont le gouvernement devient propriétaire, même avant la fermeture. Dès l'adoption de la loi, le gouvernement deviendra propriétaire de toutes ces infrastructures.

Il me semble qu'en bon père de famille, il serait normal que le ministre des Affaires municipales aille voir sur les lieux, car il

devient, par la loi, le légataire de tout ce qui existe et je ne pense pas qu'il pourrait confier uniquement à des fonctionnaires ses relations avec l'ensemble de ces intervenants sur les lieux.

L'amendement que nous proposons est pour qu'il aille rencontrer ces gens-là pour les rassurer au moins, et pour leur dire: On ne vous a pas parlé avant, je ne suis pas allé vous rencontrer avant sur les lieux, mais à partir de maintenant, je vais agir comme un bon père de famille et je vais aller vous parler et vous rassurer. On va vous dire ce qui existe dans la loi pour que vous ne preniez pas panique.

Il me semble que, dans le sens de ce contenu ou de cet amendement, c'est élémentaire et que ce qu'on demande est effectivement dans le domaine du possible. Cela va permettre au ministre d'aller voir ce qui se passe à Schefferville. Il va aller prendre le pouls de la population et je suis convaincu que c'est pour le bien. Je me demande même si on aurait dû faire l'amendement quand on y pense comme il faut, car, si le gouvernement ne fait pas cela, je me demande s'il ne s'expose pas à avoir des problèmes. C'est certain que l'ensemble des intervenants qu'on a demandé de rencontrer devraient être rassurés. On devrait leur dire comment cela se fait, pourquoi on ferme, pourquoi on ne ferme pas. Tous ces éléments ont besoin de réponse. Le minimum qu'on exige, c'est que le ministre aille donner un minimum de réponse et qu'il aille leur expliquer ce qui sera fait avec tous les éléments de ce contenu.

C'est l'essence de notre proposition. On croit qu'elle est raisonnable. Ce serait une séance publique d'information. Je ne pense pas qu'elle engage les deniers du gouvernement. C'est vraiment le minimum auquel ces gens peuvent s'attendre. Il semblerait que, dans l'intérêt de tout le monde, ce serait une bonne chose que cela se fasse. Comme on nous dit que Schefferville ne fermera pas avant un an ou un an et demi, je pense qu'il y a une latitude, une marge de manoeuvre assez grande pour que le ministre aille les rencontrer. Il pourrait partir d'ici à un mois pour aller voir ces gens. Il pourrait même additionner cela avec ses vacances. Ce ne serait pas mauvais de faire cela. Dans le Grand-Nord il y a encore du saumon dans le coin, à ce qu'on me dit. La chasse au caribou n'est peut-être pas commencée mais il y a au moins la pêche au saumon qui est permise. Effectivement, cela accorderait sinon avant, au moins après l'importance qu'aurait dû revêtir cette fermeture avec l'analyse de tous les dossiers et de tous les éléments. Si cela n'a pas été fait, il me semble qu'à partir de maintenant il faut que ces gens qui vont assister au démantèlement et à la fermeture de leur municipalité

puissent entendre dire de la bouche du ministre ce qui va advenir des propriétés qui sont là, quelles sont les mesures qui seront prises pour protéger leurs intérêts, comment ils pourront être membre du comité de reclassement, combien de personnes ils auront besoin pour s'activer sur les lieux, comment on va déplacer les gens qui veulent être déplacés et ce qu'on va faire avec les gens qui veulent y demeurer.

Il y a aussi beaucoup d'argent en cause. Il en va de l'intérêt public à travers cela. J'espère que l'amendement que nous proposons sera accepté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Duplessis.

### M. Denis Perron

**M. Perron:** M. le Président, tout d'abord, la raison d'être de cet amendement est que ce que nous avons entendu au cours des derniers mois et, en particulier, depuis le dernier mois concernant les positions gouvernementales se rapportant au projet de loi 6? se rapporte à une foule de sujets qui sont susceptibles d'être discutés lors des négociations avec les représentants et les représentantes de Schefferville. Lorsque je parle de représentants et de représentantes, cela ne veut pas dire strictement le conseil municipal, c'est-à-dire son maire et un des conseillers, je veux dire les représentants et les représentantes des organismes, surtout par le biais de la coalition.

Il ne faut jamais oublier que, face à cette coalition, il y a une vingtaine de considérants que je n'énumérerai pas. Tout le monde les connaît. On en a assez parlé au cours de la commission parlementaire depuis quelques jours et je n'ai pas l'intention de les relire un par un. Cependant, il y a effectivement des considérants qui, en termes techniques, demandent énormément d'information de la part de la population et il faudra absolument que le ministre des Affaires municipales prenne le temps nécessaire pour préparer son dossier pour aller sur place. Au niveau technique, on n'a pas entendu le ministre des Affaires municipales parler beaucoup. Donc, aller sur place informer la population locale à savoir quelles sont ses intentions fermes et recevoir des gens du milieu afin de connaître leurs intentions concernant les dossiers qui les touchent de près. Je pense qu'on ne dira jamais assez combien il est essentiel que dans des cas comme ceux qui nous touchent il est important que les informations se rendent rapidement dans le milieu afin que les gens puissent décider s'ils demeureront à Schefferville ou en partiront.

(20 h 45)

Nul doute que vous comprenez le sens

de mon intervention. S'il y en a qui veulent y demeurer à cause de tous les impacts de la fosse du Labrador, à cause de la question des Amérindiens, autant les Naskapis que les Montagnais, à cause des services essentiels qui doivent demeurer sur place, et Dieu sait - il y a peut-être des gens du gouvernement qui ne le savent pas - sans mettre en doute la bonne foi des Amérindiens, qu'il est évident que, pour le nombre de population amérindienne qu'il y a à Schefferville, il sera impossible aux Amérindiens eux-mêmes de se donner ces services. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous invitons le ministre à se rendre directement à Schefferville et même avec son adjointe parlementaire pour qu'elle puisse toucher du doigt les problèmes des gens du milieu. À ce moment-là, il y aura peut-être des surprises pour le ministre. Non pas que les gens seraient rébarbatifs, les gens sont quand même très hospitaliers. Mais cela pourrait peut-être faire comprendre au ministre que la façon dont la population a été traitée n'était pas la façon la plus normale ni la plus humaine. Il va falloir que le ministre tienne compte de cela lorsqu'il se rendra à Schefferville, si jamais il a l'intention de s'y rendre.

Je veux bien comprendre que le ministre a déjà passé quelques mois ou quelques semaines à Schefferville lorsqu'il était étudiant, mais il faut se rappeler que cela fait quelques années et que depuis sa présence à Schefferville comme étudiant, il y a eu des changements. Des changements ont été annoncés au cours des années, c'est-à-dire vers 1975 jusqu'en 1983. Il y a une annonce aussi qui a été faite en 1982 que tout le monde sait, c'est-à-dire le 3 novembre. Il y a eu la commission parlementaire. Par la suite et il y a eu des changements qui sont arrivés au cours de ces dernières années qui ont fait en sorte que l'avenir de Schefferville n'était peut-être pas assuré à 100 %, mais qu'il était tout de même, jusqu'à un certain point, très intéressant de voir de quelle façon les natifs du milieu et les autres personnes qui sont intéressées à demeurer sur place étaient en train de s'aligner pour les prochaines années. Avec la décision gouvernementale, on sait très bien que cela amène un réseau de questions à n'en plus finir.

Comme je ne suis pas membre du gouvernement, je laisse au gouvernement le soin de répondre. Comme on demande, dans la loi, au ministre de se rendre sur place, j'ai l'impression qu'il va falloir qu'il fasse ses devoirs ou que ses fonctionnaires les fassent pour lui, ou que les deux les fassent, c'est-à-dire les fonctionnaires et le ministre. Il ne faut pas oublier que, dans le cas de Schefferville, il va falloir que des gens aient des renseignements se rapportant à la tarification du chemin de fer, par exemple,

parce que le ministre a annoncé que le chemin de fer serait maintenu. Quel sera le rythme de visite du petit train du Nord vers Schefferville? Est-ce que ce sera une fois par mois? Est-ce que ce sera une fois par deux semaines? Est-ce que ce sera seulement le vendredi ou si ce sera le mardi et le vendredi?

**Une voix:** Une fois par année.

**M. Perron:** Il faudra aussi, dans le cas des transporteurs aériens, que le ministre ait une position et fasse son lit. Des renseignements devront être donnés à la population quant aux services éventuels à la suite de la fermeture de la ville elle-même et à la suite de l'adoption de la loi qui fera en sorte que la ville de Schefferville n'existera plus légalement. Il y a encore, dans la question des frais de déménagement, la réadaptation. Vous savez, quand on parle de réadaptation, on ne parle pas strictement du mot lui-même. Cela comporte beaucoup d'éléments dont, par exemple, la déportation. Une clause spéciale sur le "hors normes", je ne sais pas s'il y en a parmi vous qui savent ce que c'est. Vous irez voir dans le dossier de Gagnon et vous allez le savoir. En ce qui a trait aux rescapés du Nord, les natifs de là, ceux qui sont venus au monde là, ils en veulent peut-être un peu plus que les autres qui sont arrivés là il y a 20 ans, 15 ans ou 10 ans.

En ce qui a trait à l'arrachement lui-même du milieu social, qu'est-ce que le gouvernement a l'intention de faire? Lorsqu'on parle de la réintégration dans un autre milieu que celui de Schefferville, de quelle façon le gouvernement va-t-il réagir face à des demandes qui seront faites dans ce sens-là? Les frais de transport pour services? Les pertes de salaires? Je disais, lors de mon allocution à l'Assemblée nationale, que sur les 253 personnes adultes à Schefferville, il y en avait 188 qui travaillaient, soit pour l'entreprise privée, soit pour le gouvernement du Québec dans le domaine hospitalier ou le domaine scolaire, soit pour le gouvernement fédéral. À ce niveau-là, il y a plus de 70 personnes qui sont touchées sur les 188. Quels seront les frais de transport alloués, par exemple, pour les services? Quelle sera la prime de cessation d'emploi quand les gens partiront de Schefferville?

En ce qui concerne la réinstallation, il faudra penser qu'il y a des maisons mobiles à Schefferville et qu'il y a des gens qui y demeurent. Dans le cas des frais de déplacement des maisons mobiles, l'achat du terrain ou le loyer, l'installation et les frais inhérents à tout cela, comme, par exemple, le téléphone, les porches, les aménagements, l'électricité, l'eau, la fosse septique, etc. Par exemple, lorsqu'on parle des maisons où il y

a des propriétaires, tes taxes municipales qui sont à payer, qu'est-ce qu'on fait pour les propriétaires en ce qui concerne les courtiers d'assurances, les notaires, le téléphone, l'électricité, les taxes municipales, les taxes scolaires, les services, les augmentations de ceci et de cela? Que fait-on pour les personnes qui sont à loyer actuellement dans certaines résidences de Schefferville? Il y a une augmentation des coûts de réinstallation, parce que ces gens-là sont très souvent installés à Schefferville depuis de nombreuses années. Pour se réinstaller ailleurs, cela va comporter des coûts.

Je pourrais enchaîner, je pourrais en donner long de tout ce qu'il y a à faire et que le ministre... Ce n'est pas pour rien que je disais que le ministre et le gouvernement devront faire leur devoir. On peut parler du programme de mobilité spéciale, de la question des frais de prospection, de la recherche d'un logement; même si j'ai parlé de logement tout à l'heure, on parle de recherche maintenant.

Dans le cas de l'inscription des travailleurs et des travailleuses dans un registre spécial, parce que vous savez que, pour la fermeture de la ville de Gagnon, un registre spécial a été établi qui a été transporté dans chacun des centres Travail-Québec. C'est à partir de cette liste-là que beaucoup de gens ont réussi à se replacer dans le même domaine où ils travaillaient avant: la plomberie, l'électricité, la menuiserie, pour ceux et celles qui avaient décidé de ne pas aller à Fermont ou de ne pas aller à Port-Cartier. La liste est extrêmement longue et c'est la raison pour laquelle, si nous voulons que le ministre se rende à Schefferville pour discuter... C'est un peu dans le sens de la commission parlementaire qui n'a rien donné. En fait, on n'a pas entendu de mémoires. Les membres de la commission ne connaissent même pas l'opinion des gens de ce milieu. Chacun à votre tour, les libéraux qui étiez présents ici et les libérales qui étiez présentes, vous avez systématiquement refusé à tour de rôle, vous avez carrément dit non aux demandes que nous faisons en rapport avec le fait qu'il fallait écouter les gens et qu'il fallait les entendre en commission parlementaire.

Je termine en vous disant que je suis énormément déçu de l'attitude gouvernementale et, quant à nous, bien sûr que l'on va voter en faveur de cette motion d'amendement et je sais très bien que l'amendement en question ne fait pas plaisir au ministre. Il y a peut-être des gens qui se posent la question: Comment le ministre va-t-il pouvoir y aller? Mais je pense qu'il doit le faire. Le minimum de décence dans le cas qui nous touche actuellement, c'est qu'il le fasse au plus vite pour que lui-même aille toucher du doigt les problèmes des gens et des humains là-bas. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Duplessis. M. le député de Terrebonne.

### M. Yves Blais

M. Blais: M. le Président, je suis complètement abasourdi. Je présente un amendement ici qui est sûrement nécessaire et il manque des personnes dans la salle qui devraient être ici pour écouter. Jusqu'au titre de ce projet de loi qui est en soi un leurre, une duperie, une tromperie. C'est une loi concernant la ville de Schefferville. On n'a même pas le courage d'écrire dans la loi ce que c'est. C'est: loi nationalisant Schefferville ou loi pour la disparition de la ville de Schefferville. Lai concernant la ville de Schefferville: Pour planter des arbres? aller semer deux rangs de carottes? C'est un leurre depuis le tout début, une duperie, une loi où la tromperie est reine et où les libéraux sont rois. C'est pour cela que l'on présente un amendement ici. Après avoir demandé de toutes les façons possibles et inimaginables, avec différents genres de phrases, en insistant chacun à notre manière pour que le ministre entende des gens, comme cela n'a pas réussi, le critique du gouvernement en affaires municipales, le député de Jonquière et le responsable du comté de Duplessis, ensemble, apportent cet amendement que je dois moralement défendre en leur nom. Si le ministre ne veut pas que les gens viennent ici, il faut au moins que le ministre condescende à y aller, pour voir ce qui se passe sur place. J'espère bien que, cette fois-là, on comprendra qu'il faudrait du moins aller voir ce qui se passe pour beaucoup de choses.

Si on nous dit et que c'est vrai: il n'y a rien de prêt, aucun tableau, aucun chiffre de compensation, aucune sorte de prévision de dépenses, tout en disant que l'on pense que cela va coûter un peu moins de 4 000 000 \$, c'est tout de même curieux encore que l'on dise une chose d'un côté de la bouche et que l'on dise autre chose de l'autre côté de la bouche. On sait ou on ne sait pas combien cela va coûter. Si on le sait, c'est qu'on a fait des calculs, c'est que des rapports ont été faits et qu'on a en main des études. On dit qu'il n'y en a pas à nous présenter, parce qu'on en n'a pas fait. C'est difficile à comprendre. La compensation pour le déménagement, l'exportation de ces gens-là, l'expropriation, l'allocation, la déportation, la réinsertion des gens ailleurs, la nationalisation pure et simple de la ville. Cette loi-là dit que les avoirs des particuliers deviennent propriété du ministère, que pour les avoirs des compagnies et des commerces, c'est la même chose, que tous les avoirs de la ville deviennent propriété du ministère. Est-ce que ce sont des périphrases pour dire

nationalisation? Comment cela se fait-il que dans le titre on écrive: Loi concernant la ville de Schefferville? Si on nationalise la ville, il faudrait au moins qu'on le marque. Quand on a nationalisé Hydro-Québec, on n'a pas écrit: loi concernant Hydro-Québec. On a eu l'audace... C'est vrai que c'était sous le gouvernement Lesage, le meilleur gouvernement que le Québec ait connu; avant qu'on n'arrive, bien sûr, et depuis que Lesage est mort, les libéraux se cherchent un chef. Ils n'en ont jamais trouvé. Il y a Bourassa, Ryan, Bourassa; là, ce sera Ryan le prochain. Ils se remplacent l'un l'autre. C'est sûr.

Mais pourquoi et comment cela se fait-il? J'espère qu'il y a de bons secrétaires qui vont transmettre aux autorités ce que l'on dit. On est à l'article 1 d'une ville qui est à l'article de la mort. Il n'y a personne pour lui apporter le viatique. Je ne comprends pas. Il y en a qui, comme les pharisiens, sont partis. Depuis le tout début, ils nous disaient: Si vous commencez l'article 1, nous allons être là pour étudier de façon sérieuse cette loi. Vous voyez que je suis poli, je ne nomme personne. Mais, mon Dieu, que la langue me travaille! J'ai l'oesophage qui frétille. Frétillez, madame, allez-y! Pensez à l'attribution financière pour les années de sacrifices de ces gens-là que l'on va déporter, qui n'est pas encore évaluée. (21 heures)

On va me faire croire, à moi, Joseph Louis David Yves Blais, dit Gladu, député de Terrebonne, qu'on n'a pas encore fait d'étude pour savoir quel montant on donnerait à ces gens-là pour les déporter de leur territoire. Jamais! Non, jamais! Les frais de retrouver un travail ailleurs, il y a des frais qui sont inhérents à cela, la vexation d'un retour comme chômeur et de chercher dans sa spécialité par tout le Québec une façon de se réadapter, de se réinsérer socialement. Où sont les grands défenseurs des travailleurs? Ils sont de ce côté-ci de la table, M. le Président. De ce côté-cil On peut faire les rictus de mécontentement qu'on voudra, si on me dit, et si on est sincère, qu'on n'a pas encore fait d'étude pour évaluer les frais de réinsertion sociale des gens qu'on exproprie, qu'on expatrie, qu'on déporte, si on n'a pas fait cela, on ne s'occupe pas du sort des travailleurs. On y va à la vas comme je te pousse, à l'aveuglette. On n'entend rien et, en plus, on y va à l'aveuglette. Bien, si on ne subodore pas en ne voyant pas et en n'entendant pas, je ne sais pas quel sens il reste pour orienter une loi. Cela fait plusieurs sens qui manquent, en tout cas. Surtout pas le gros bon sens, si on ne sait rien. C'est presque scandaleux, M. le Président.

Mais, avant de m'offusquer, j'aimerais bien savoir si ce simple amendement, tout menu, tout simple, tout incitatif à respecter un tantinet cette démocratie, moribonde

depuis votre arrivée, j'espère que, par bienséance si ce n'est pas par intuition ou par conviction, par bienséance, l'Opposition va l'accepter.

M. le Président, sur cela, je laisse la parole au ministre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Terrebonne. Mme la députée de Dorion.

### Mme Violette Trépanier

**Mme Trépanier:** M. le Président, nous avons délibéré depuis de nombreuses heures. Il a été dit et redit qu'il y avait eu de la consultation de faite sur la fermeture de la ville de Schefferville, que les gens avaient été consultés. Même le 12 et le 15 mai dernier, le sous-ministre, à ma gauche ici, a participé à une rencontre avec les bandes indiennes à Schefferville. On vous a dit aussi ce soir qu'aussitôt que la loi serait passée, il y aurait de l'information de diffusée et que les gens de Schefferville seraient très informés.

Cela étant dit, il faut aussi ne pas oublier qu'il y a un comité de reclassement qui est en voie de formation et qui n'est pas encore officiel parce que la loi n'est pas là. Il ne faut pas mettre la charrue avant les boeufs. Ce comité de reclassement comprendra un membre du ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu de Québec, un membre d'Immigration Canada, un représentant du regroupement des citoyens, un représentant du conseil de ville et un président qui sera neutre et qui pourra venir ou de la ville ou de l'extérieur, selon le bon vouloir des quatre autres membres du comité de reclassement. Il faut se rappeler aussi que, les 3 et 4 juin dernier, il y a une rencontre entre le représentant d'Immigration Canada et le regroupement des citoyens. Alors, ce sera ce comité qui verra à répandre l'information et à ce que la fermeture se fasse de façon équitable.

Avant le 15 juillet, nos fonctionnaires se rendront à Schefferville, discuteront avec le comité de reclassement et verront à faire une offre globale en ce qui concerne les maisons, les terrains, les primes de mobilité, etc. Je pense qu'il est un peu exagéré de dire que ce sera fait de façon trop rapide, qu'on a besoin davantage de consultations. Vous avez dit tout à l'heure: Il faudrait que le ministre y aille ou que des fonctionnaires et le ministre y aillent ou qu'il mandate des fonctionnaires. Alors, on peut vous assurer d'ores et déjà qu'il y a des réunions qui sont prévues et que, avant le 15 juillet, les fonctionnaires du ministère y iront et que tout sera fait dans l'ordre.

Je ne vois pas l'opportunité, à ce moment-ci, d'adopter un amendement de la sorte. Je pense qu'il est superflu.

**M. Dufour:** M. le Président?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je constate, et probablement pour de bonnes raisons, que le ministre des Affaires municipales est absent. Est-ce qu'il est de coutume qu'on vote quand le ministre qui pilote la loi, n'est pas là. Je suis prêt à accepter les opinions de madame, mais si elle avait un élan du coeur... Au féminin, normalement, c'est plus ouvert en principe. Madame aurait pu dire que cela avait du bon sens ce que nous proposons. Cependant, elle engagerait le ministre. C'est cela le problème.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Mme la députée de Dorion.

**Mme Trépanier:** Je suis convaincue que si j'engage le ministre trop à fond, il y aura peut-être des gens du sexe masculin pour me rappeler à l'ordre. Pour le moment, je pense que je n'ai pas engagé le ministre...

**M. Dufour:** Engagez-le!

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière, je prends en note votre question et je vais suspendre pour quelques minutes.

(Suspension de la séance à 21 h 5)

(Reprise à 21 h 8)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, si'il vous plaît!

M. le député de Jonquière, relativement à la question que vous nous avez posée, après vérification auprès du contentieux, on aurait pu procéder au vote même si M. le ministre n'était pas, là parce que c'était un vote sur un amendement. Le seul article qui s'applique à ce moment-là, c'est l'article 156 qui est la règle du quorum, d'avoir quorum avant de procéder au vote.

**M. Blais:** M. le Président.

**M. Bourbeau:** M. le Président, maintenant que je suis ici, il avait été entendu avec l'Opposition que je m'absenterais pendant quelques minutes.

**Une voix:** Oui.

**M. Bourbeau:** Bon. Alors?

**M. Blais:** M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Durant l'absence très justifiée, selon ce qu'on m'a dit, la députée de Dorion nous a dit que des fonctionnaires iraient là-bas, des représentants et même vous-même iriez avant le 15 juillet...

Mme Trépanier: Ce n'est pas cela que j'ai dit.

M. Blais: Peut-être vous-même.

Mme Trépanier: Non, je n'ai pas dit cela.

M. Blais: Madame, si vous voulez parler, vous demanderez la parole.

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!

Mme Trépanier Question de règlement, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

Mme Trépanier: Wo!

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!

M. Bourbeau: Je comprends que le député de Terrebonne faisait des blagues.

M. Blais: Cela va?

Mme Trépanier: Vous voyez, je n'ai pas encore perdu les pédales.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! M. le député de Terrebonne.

M. Blais: La députée de Dorion disait que les sous-ministres, des fonctionnaires et plusieurs, peut-être vous...

Mme Trépanier: Ce n'est pas vrai.

M. Blais: ...iriez à Schefferville - et vous opinez du bonnet; donc, elle avait raison - avant le 15 juillet. C'est ce qu'elle a dit. Je présume qu'elle était mandatée pour ce faire. Vu que vous nous dites, par l'intermédiaire de Mme la députée de Dorion, que toute une série de fonctionnaires iront faire des consultations avec le comité de classification et pour faire une offre globale... Attention, c'est très engageant. Donc, j'ai bien aimé son exposé, il était très court, très succinct, très bien étoffé. Si vous acquiescez et si vous dites qu'elle était mandatée pour ce faire, c'est donc dire qu'elle nous dit, en termes à peine voilés, qu'avant que le gouvernement puisse procéder à la fixation de cette date, le ministre des Affaires municipales doit tenir une séance d'information à Schefferville. C'est donc dire que cela se fera. Donc, je présume qu'elle

voulait nous dire que vous et votre groupe allez voter pour cet amendement et j'en suis extrêmement réjoui.

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Il faudrait quand même replacer un peu les choses dans leur contexte. La députée de Dorion a dit que des fonctionnaires se rendraient à Schefferville au cours des prochaines semaines, rencontreraient la population et procéderaient à la mise en place des divers comités, etc. Je ne pense pas qu'elle ait dit autre chose en ce qui concerne le ministre, mais je peux dire aux députés que j'ai l'intention éventuellement de me rendre à Schefferville et d'aller constater sur place l'avancement des travaux, et possiblement de consulter ou de rencontrer la population. Cela se fera à une date qui précédera certainement celle où cessera d'exister la ville de Schefferville, soit la date qu'on indiquera éventuellement à l'article 1.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais À cette date-là, avant le 15 juillet a-t-elle précisé, il y aura une proposition globale qui sera faite, donc, c'est pour cela que je dis que dans son essence, l'exposé fort chargé de la députée de Dorion veut dire exactement ce que nous demandons. Je repose ma question pour la dernière fois quand même: Est-ce que cela veut dire que votre formation politique, ci-devant la formation gouvernementale, va approuver cet amendement?

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Le député de Terrebonne confond, je ne dirais pas à dessein, d'une façon probablement inconsciente, deux dates. Il mentionne constamment la date du 15 juillet qui est la date dont on a parlé à plusieurs reprises jusqu'ici et la date à laquelle on pense que tous les documents seront déposés et le processus est très bien enclenché. Quant à la possible visite éventuelle du ministre des Affaires municipales dans le but de tenir une séance d'information ou de consultation, j'ai dit que la date serait plutôt celle qui apparaîtra éventuellement à l'article 1. Ce n'est pas nécessairement le 15 juillet. Je pense que le député devrait comprendre les nuances.

M. Blais : Moi non plus, je n'ai jamais

dit ça, c'est vous qui ne faites pas de nuances, M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Alors, on dit la même chose, parfait.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions concernant l'amendement?

**M. Dufour:** En fait, je ne sais pas si ça m'a mêlé un peu tout ça.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je vais essayer de me démêler. À la date déterminée par le gouvernement, qu'est-ce que cela veut dire? Vous avez parlé d'un an, un an et demi, on parle du mois de juillet. La sanction de la loi ce n'est pas la détermination, de la date de fermeture. La date de fermeture, dans votre esprit, est-ce qu'elle va être fixée à dans un an, un an et demi? Le sens de l'amendement qu'on fait, c'est que vous alliez au plus sacrant rencontrer ces gens pour leur dire: C'est ça qu'on va faire, c'est ça qui va arriver, pour les rassurer. Si c'est dans un an ils n'auront plus besoin d'être rassurés ils vont tous être morts ou ils auront tous sacré leur camp, il ne restera plus rien. C'est ça que j'aimerais savoir. Est-ce que j'ai bien compris?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, j'ai déjà donné l'information à deux reprises. Le député regardera le **Journal des débats**, je pense que ce que j'ai dit est très clair.

**M. Dufour:** M. le ministre, le Journal des débats, le **Journal des débats**, vous avez beau me référer au Journal des débats, je dois me fier à votre parole, je ne l'ai pas le Journal des débats. Vous voulez qu'on ajourne l'Assemblée jusqu'à ce qu'on ait le journal en main?

**M. Bourbeau:** Cela ferait l'affaire du député, cela permettrait d'adopter la loi l'an prochain. M. le Président, il est évident que le ministre n'aura pas le temps de se rendre à Schefferville avant le 15 juillet. Le ministre doit être à la conférence annuelle des ministres de l'Habitation au début de juillet. J'ai de nombreux engagements à la fin de juin ou au début de juillet et il y aura les vacances estivales. J'ai l'intention, effectivement, d'aller faire un tour à Schefferville à une date indéterminée, mais qui sera certainement avant la date mentionnée à l'article 1. Je pense que c'est clair.

(21 h 15)

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, le ministre des Affaires municipales a mentionné tout à l'heure que dans le cas de Gagnon - je pense qu'il a raison là-dessus - il existe une loi et l'ancien gouvernement avait fait le dépôt de toutes les offres sur la table, sans déposer de projet de loi qui modifie le statut de la ville de Gagnon, pendant que dans le cas de Schefferville il a décidé du contraire. Est-ce que le ministre peut m'expliquer pourquoi?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** C'est que pour fermer la ville de Gagnon, on a procédé par l'intermédiaire de la compagnie minière qui appartenait également au gouvernement. Le gouvernement avait déjà sur place un organisme qui était en mesure d'acquérir les immeubles. Alors, SIDBEC-Normines qui est une compagnie de la couronne mais qui était contrôlée par le gouvernement a fait l'acquisition des immeubles et le gouvernement n'avait donc pas besoin d'une loi pour lui permettre de le faire. L'objectif du projet de loi 67 est de donner au gouvernement le pouvoir d'acquérir les immeubles, entre autres choses. Dans le cas de Gagnon, on n'a pas eu besoin d'une telle loi puisqu'on a procédé par l'intermédiaire de SIDBEC-Normines. Cela a évité d'avoir à adopter une loi.

**M. Perron:** Là, je ne comprends plus.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, de quelle loi parle le ministre? Est-ce que c'est de la loi de SIDBEC-Normines ou encore de la loi de la ville de Gagnon?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Je dis qu'il n'y a pas eu de loi, je ne parle donc d'aucune loi.

**M. Perron:** Oui, mais à ce moment-là, comme il y avait déjà une loi sur la ville de Gagnon, qu'est-ce qui fait en sorte que le ministre a décidé de faire une loi pour Schefferville? Il aurait pu faire les offres à tout le monde, cela aurait empêché de placer le monde dans l'embarras. Il aurait pu déposer ses offres, il aurait pu déposer l'ensemble des documents nécessaires à ce que le gouvernement voulait faire et, par la suite, il aurait pu apporter un projet de loi, comme cela va être fait dans le cas de

Gagnon. C'est là que je ne comprends pas son attitude. C'est deux poids, deux mesures.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, c'est sûr qu'il y a une loi qui régit la ville de Gagnon, comme il y a la charte de la ville de Montréal, c'est la loi constituante, mais cette loi-là a été adoptée au début pour donner naissance à la ville. Éventuellement, quand on décidera de fermer le dossier, cela prendra une loi pour proclamer la fin de l'existence juridique de Gagnon. Présentement, comme on n'a pas de compagnie gouvernementale sur place à Schefferville qui pourrait acquérir les immeubles, c'est le gouvernement qui doit le faire lui-même. Cela prend donc une loi, maintenant, pour permettre au gouvernement d'acquérir les immeubles.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Comment le ministre peut-il concilier le fait que l'ancien gouvernement a procédé sans loi en mettant les offres sur la table et qu'il y a quelque temps ce même ministre m'a dit qu'il ne pouvait déposer les offres avant l'adoption de la loi? Comment peut-il m'expliquer cela?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, il n'y a rien de contradictoire là-dedans. L'ancien gouvernement n'a pas adopté de loi... Je sais que cela fait rire le député de Terrebonne, mais qu'il ne s'imaginer pas que je suis embêté par la question, elle n'est pas compliquée du tout.

M. Blais: Je n'ai pas dit qu'elle était compliquée non plus!

M. Bourbeau: L'ancien gouvernement n'a pas eu besoin de procéder par une loi puisqu'il a utilisé le canal d'une compagnie de la couronne qui appartient au gouvernement, SIDBEC-Normines qui, elle, a acquis les immeubles. Alors, forcément, il a déposé les offres au moment où la décision a été prise. Dans le cas présent, nous devons procéder par une loi. Comme on ne peut pas présumer de la décision de l'Assemblée nationale, on attend que la décision soit prise pour déposer les offres.

M. Blais: C'est impossible.

M. Bourbeau: Dans le cas de la ville de Gagnon, on a fait la même chose. On a pris une décision et on a déposé les offres. Ici,

on attend que la décision soit prise et on va faire exactement la même chose, on va déposer les offres après.

M. Perron: Oui, mais, M. le Président, le ministre admettra avec moi qu'il aurait pu déposer les offres quand même, cela n'aurait nui à personne. Cela aurait aidé tout le monde, au contraire.

M. Bourbeau: Avant que la décision soit prise?

M. Perron: La loi ne l'empêchait pas de déposer les documents dont j'ai donné la liste tantôt.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, il faut introduire un peu de logique là-dedans.

M. Perron: On peut entendre votre mémoire, si vous le voulez. On ne vous a pas entendu parler depuis deux jours.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît!

M. Bourbeau: Dans le processus, on réfléchit, on discute, comme on le fait depuis plusieurs jours, et on prend une décision. Une fois la décision entérinée, on l'exécute, c'est-à-dire qu'on dépose le document. C'est ce qu'on a fait dans le cas de Gagnon. Le gouvernement s'est consulté lui-même. Il n'a pas consulté l'Opposition à ce moment-là, pas du tout. Il a pris une décision comme gouvernement. Il a donné des instructions à SIDBEC-Normines et la décision étant prise, SIDBEC-Normines a déposé les documents auprès de la population.

Nous faisons la même chose. Nous réfléchissons. Étant un gouvernement démocratique, nous en discutons avec l'Opposition. Nous allons collectivement prendre une décision et j'espère qu'elle sera unanime. Quand la décision sera prise par l'Assemblée nationale, à ce moment-là, nous déposerons les documents. C'est le même processus que dans le cas de Gagnon.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Je m'excuse, M. le Président, mais lorsque le ministre a mentionné le cas de Gagnon, il a parlé d'une décision démocratique dans ce cas-ci parce qu'il a déposé un projet de loi et d'une décision qui aurait été non démocratique parce qu'un projet de loi n'a pas été déposé. Il faudrait tout de même qu'il arrête de charrier. Dans le cas qui nous touche, ce

n'est pas la même chose que Gagnon, car il n'y a pas eu de loi dans le cas de Gagnon. Il y a eu une décision prise par le Conseil des ministres, c'est vrai. Qu'on se rappelle ce qui s'est passé en août 1984, alors que les actionnaires de SIDBEC-Normines ont décidé d'aller de l'avant et de fermer à cause de la question de British Steel.

**M. Bourbeau:** Est-ce que le député me permettrait...

**M. Perron:** Il faudrait peut-être que le ministre se rappelle cela. Lorsque les actionnaires, à l'unanimité, ont décidé de... Il faudrait peut-être que le ministre regarde aussi les 16 contrats que je mentionnais l'autre jour, non seulement le contrat de gérance, mais le contrat des actionnaires. Il est très important, il a été le premier.

Selon le contrat des actionnaires, SIDBEC-Normines ne pouvait pas prendre la décision de fermer, même si elle détenait 50,1 % des actions. Là, je vais revenir au cas de Schefferville...

**M. Bourbeau:** Est-ce que le député me permettrait de lui poser une question?

M. Perron: C'est deux poids deux mesures.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Est-ce que l'Opposition a été consultée par l'ancien gouvernement avant que soit fermée la ville de Gagnon?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** On n'avait pas à consulter l'Opposition, on a consulté la population. Savez-vous pourquoi on n'avait pas à consulter l'Opposition dans le temps? C'est parce que, justement, il n'y a pas eu de loi. Mais, là, il y a une loi.

**M. Bourbeau:** Bon, alors, cela ne change rien au fait que le gouvernement du temps n'ait pas consulté l'Opposition. Nous sommes encore un peu plus respectueux. Nous consultons l'Opposition. Nous avons consulté le député de Terrebonne qui s'est exprimé à de nombreuses reprises depuis trois jours. Le député de Jonquière a fait de brillants discours. Le député de Duplessis a été très éloquent pendant des journées entières et nous l'avons écouté, non seulement avec patience, mais avec ravissement à l'occasion, M. le Président.

Je dois avouer que cela a été extrêmement intéressant comme expérience. Quant à moi, je trouve que cet exercice a permis à la démocratie de jouer son jeu et que,

possiblement, nous aurons fini par nous convaincre mutuellement de la justesse de la décision gouvernementale.

**M. Perron:** M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Vous admettez qu'il est vrai que, dans le cas de l'Opposition, le gouvernement a effectivement été démocratique, mais il avait une obligation selon notre règlement de venir en commission parlementaire pour ce projet de loi. Mais, ce n'est pas ce qu'on voulait. On voulait que le gouvernement aille encore plus loin dans sa supposée démocratie et qu'il écoute les gens de Schefferville par le biais de représentants et de représentantes d'organismes.

Il n'est pas allé jusque-là. Cela a été non, "niet" et "no" partout comme cela. À partir du moment où cela a été ainsi, cela ne nous donnait rien de demander à entendre d'autres organismes. Le gouvernement ne voulait pas écouter. Le ministre ne voulait pas et ses collègues ne voulaient pas non plus. À ce moment-là, que vouliez-vous qu'on fasse? La population de Schefferville jugera le gouvernement comme il a été et comme il a agi et j'espère que cela arrivera dans les plus brefs délais.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Une simple chose. Vous savez, M. le ministre, il y a deux façons de procéder, même dans la consultation, ou deux façons de procéder dans la non-consultation. Il y a un...

**Une voix:** ...quatre.

M. Blais: Oui, cela peut faire quatre iotas. L'ancien gouvernement a procédé de la façon suivante. Il a mis sur la table combien il donnait pour les immeubles et combien il donnait pour le reclassement des gens. Il a tout mis sur la table. Après que tout le monde se fut mis d'accord là-dessus, et l'Opposition était à même de consulter la documentation, vous nous demandez à nous - j'ai bien confiance en vous. Ai-je le droit de dire cela? Bon - mais, en vous seulement.

**M. Dufour:** Je ne sais pas si c'est parlementaire.

M. Blais: Je sais que vous êtes obligé d'être solidaire et que vous ne faites pas ce que vous voulez, sinon, vous m'auriez donné ma subvention de PAIRA pour La Plaine parce que j'y avais droit, mais on vous a obligé à ne pas me la donner. Bon! Je sais

que vous ne faites pas seulement ce que vous voulez.

**M. Bourbeau:** Est-ce que c'est pertinent, cela, M. le Président?

**M. Blais:** Ce n'est pas pertinent du tout, je le sais. Je le dis quand même et je le répéterai si cela adonne. M. le Président...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** Oui, la pertinence, merci. On voit ici que l'on vous donne carte blanche: "Le ministre des Affaires municipales est autorisé à acquérir, de gré à gré ou - si cela ne marche pas - par expropriation, tous les immeubles..." Les conditions, en gros... On parle de la loi en général. C'est l'article 4, on y reviendra. En gros, on vous donne carte blanche pour faire ce que vous voulez. Ce n'est pas normal, démocratiquement, cela. Normalement, on s'entend avec les gens. Regardez, vous venez de faire avec moi, dans un autre contexte - c'est pertinent parce que je voudrais mener un parallèle - la ville de La Salle. Vous avez fait là à peu près la même opération comptable, c'est-à-dire une extorsion ou une expropriation des gens, comme si c'étaient des numéros, comme des comptables. Vous avez agi comme des comptables et vous agissez encore comme des comptables. On dirait que vous êtes des robots de la bonne gouverne. Il faut bien savoir que... Oui! Des robots de ta bonne gouverne! Mais il y a un cœur qui bat dans l'être humain, il n'y a pas seulement le cœur de l'image sur les dix piastres.

**M. Bourbeau:** C'est mieux d'être robots de la bonne gouverne que de la mauvaise gouverne.

**M. Blais:** Non! Vous me répondez, si vous voulez, ensuite, mais laissez-moi une minute ou deux encore. Laissez-moi au moins me vider un peu. Je trouve cela effrayant. On est écrasé sous le nombre! Je ne dis pas qu'on est écrasé sous la qualité, je dis sous le nombre. Vous nous demandez à nous un blanc-seing, un chèque en blanc, et, à cause du nombre, on est obligé de vous le donner. C'est sûr que l'on va voter contre. Mais c'est incroyable! C'est ce que l'on appelle de la démocratie à rebours. En tout cas, je suis obligé de laisser aller parce que l'on ne fera pas un "folie-buster" là-dessus.

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!

**M. Vaillancourt:** Juste un commencement.

**M. Blais:** On ne peut tout de même pas se permettre un "folie-buster" sur cette loi-

là! Mais vous nous pardonneriez, je crois, très aisément d'essayer de faire triompher une plus grande parcelle de démocratie qui, selon nous, j'en suis convaincu, est complètement absente de ce projet de loi.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'amendement? Est-ce que l'amendement proposé par M. le député de Duplessis qui se lit comme suit: L'article 1 du projet de loi 67, Loi concernant la ville de Schefferville, est modifié par l'addition, après le premier alinéa, du suivant: "Avant que le gouvernement puisse procéder à la fixation de cette date, le ministre des Affaires municipales doit tenir une séance publique d'information à Schefferville sur le contenu du chapitre (indiquer ici le numéro du chapitre du projet de loi 67)".

**M. Blais:** M. le Président, juste une petite correction pour le Journal des débats. Cette proposition est faite par le député de Jonquière.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Je m'excuse. Alors, c'est une proposition faite par M. le député de Jonquière.

**M. Blais:** C'est exact.

**M. Dufour:** Le député de Duplessis aurait pu le faire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'amendement est adopté?

**M. Blais:** Vote enregistré.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Vote enregistré demandé par M. le député de...

**M. Blais:** Duplessis.

**Le Président (M. Saint-Roch):** ...Duplessis. M. le secrétaire.

**M. Dufour:** Pour l'amendement?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Oui, pour l'amendement.

**Le Secrétaire:** Mme Bélanger (Mégantic-Compton)?

**Mme Bélanger:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Blais (Terrebonne)?

**M. Blais:** Pour, M. le Président! Pour, M. le Président!

**Le Secrétaire:** M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

Le Secrétaire: M. Dufour (Jonquière)?

M. Dufour: Pour.

Le Secrétaire: M. Gauvin (Montmagny-L'Islet)?

M. Gauvin: Contre.

Le Secrétaire: M. Middlemiss (Pontiac)?

M. Middlemiss Contre.

Le Secrétaire: M. Paradis (Matapédia)?

M. Paradis (Matapédia): Contre.  
(21 h 30)

Le Secrétaire: M. Richard (Nicolet)?

M. Richard: Contre, M. le Président.

Le Secrétaire: Mme Trépanier (Dorion)?

Mme Trépanier: Contre.

M. Blais: Même elle!

Le Secrétaire: M. Vaillancourt (Orford)?

M. Vaillancourt: Contre.

Le Secrétaire: M. Bourbeau (Laporte)?

M. Bourbeau: Contre, M. le Président.

Le Secrétaire: Contre: 8  
Pour: 3.

#### Reprise de l'étude

Le Président (M. Saint-Roch): Donc, l'amendement est rejeté. Nous en revenons à l'article 1.

M. Dufour: Tout à l'heure, M. le Président...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière. M. le ministre, à moins que vous ne vouliez parler?

M. Bourbeau: En fait, c'est tout simplement ce que j'avais à dire au tout début, je pense que, quant à nous, nous sommes prêts à adopter l'article 1.

M. Dufour: Comme...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...l'article a beaucoup de conséquences, puisqu'on déclare immédiatement que la ville cesse d'exister à compter de la date déterminée par le gouvernement, la question est de savoir, puisqu'il y a d'autres personnes qui ne sont

pas inscrites dans le projet de loi, ce qui va leur arriver au moment où la ville cessera d'exister. Autrement dit, qu'est-ce qui se passera? Mais, il y avait un autre responsable qui s'appelait Ottawa et, en date du 13 mars, il était déjà connu qu'il y avait une décision de fermeture. Est-ce qu'il y a eu des démarches d'entreprises avec Ottawa et où en est-on rendu avec cela? Ce qui m'intrigue un peu, c'est qu'il y a des réserves indiennes. Les Indiens n'ont pas dit qu'ils étaient intéressés à prendre ce territoire. Le gouvernement d'Ottawa n'a pas dit qu'il était intéressé. Qui est-ce? Qu'est-ce qui va arriver<sup>9</sup>

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, les pourparlers avec Ottawa continuent, visant à faire en sorte que le gouvernement fédéral puisse, éventuellement, déménager la réserve indienne des Montagnais de son site actuel à un nouvel endroit qui serait dans le périmètre de la ville actuelle de Schefferville. La réserve indienne pourrait occuper une partie de la municipalité, y compris les équipements, les bâtisses, les maisons. Elle pourrait bénéficier des infrastructures. Dans cette hypothèse, le gouvernement du Québec procéderait à un échange de terrains avec le gouvernement fédéral en vertu duquel le Québec acquerrait le site actuel de la réserve des Montagnais et le gouvernement fédéral une partie du territoire de la ville de Schefferville.

M. Dufour: Une deuxième...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...question. Il y a aussi des pourvoyeurs qui sont là. Ils vont être à la merci de la réserve indienne. Qu'est-ce qui...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Les pourvoyeurs continueront à utiliser les voies d'accès à Schefferville, que ce soit le chemin de fer ou l'aéroport. Il va rester quand même, sur place, des aménagements, des équipements pour faire en sorte que l'aéroport et le chemin de fer puissent être en service. Également, il y aura des Blancs qui demeureront à Schefferville pour s'occuper de ces équipements et d'autres chargés des responsabilités du gouvernement du Québec à l'endroit des Amérindiens. Ces gens ne vivront pas d'amour et d'eau fraîche, ils vont devoir se sustenter. Il y aura des provisions, des endroits où l'on pourra se procurer des aliments, comme on pourra se

procurer également du carburant, puisque c'est une denrée qui intéresse beaucoup les pourvoyeurs. À toutes fins utiles, les pourvoyeurs pourront continuer d'obtenir à Schefferville ce dont ils ont besoin pour exercer leur métier; les chasseurs et les pêcheurs également.

**M. Dufour** Est-ce que cela veut dire, M. le Président...

**M. Bourbeau:** Également, les gens qui veulent venir en avion, les bases d'hydravions vont demeurer sur place et pourront être utilisées.

**M. Dufour:** Mais, comme le territoire...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** ...va devenir possiblement une réserve indienne - je dis possiblement, je ne le sais pas - ou en partie, est-ce que l'ancien territoire de la réserve indienne possédait un réseau d'égouts et d'aqueduc? Est-ce qu'il y avait cela?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Il y a effectivement dans la réserve indienne des Montagnais, un réseau d'aqueduc et d'égout qui n'est pas en très bonne condition et qui est branché sur le réseau maître de la ville de Schefferville. Éventuellement, si le déménagement se fait, les Amérindiens utiliseraient le réseau de Schefferville. L'ancienne réserve serait alors démolie.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Cela veut dire que le territoire qui ne fait pas partie de la réserve indienne deviendrait la responsabilité de la municipalité régionale de Caniapiscau. Juridiquement, cela ressemble un peu à cela. En ce faisant, est-ce qu'il y a assez d'évaluation à travers cela pour que la municipalité régionale de comté soit capable de s'en tirer élégamment ou est-ce que c'est une charge supplémentaire qu'on va donner à cette municipalité régionale de comté?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Il n'y aura pas de charge supplémentaire. Il n'y aura rien. Cela va être du terrain vacant.

**M. Dufour:** Même pour les territoires non organisés, les municipalités régionales de comté ont une certaine responsabilité,

surtout s'il y a des équipements en place. Il faut que quelqu'un les administre. S'il n'y a rien, il n'y a rien. Je suis d'accord avec vous. Mais s'il y a quelque chose, il faut qu'on en tienne compte. C'est comme donner des permis. C'est la municipalité régionale de comté qui le fait. Les évaluations.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Les équipements qui pourraient rester en dehors de la ville de Schefferville seraient des équipements sous le contrôle soit du gouvernement fédéral, soit de l'Iron Ore Company. Ces équipements ne seront pas laissés là sans responsabilité, de sorte que la MRC n'aurait pas à s'en occuper.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, compte tenu de ce que vient de dire le ministre se rapportant au tissu blanc actuel qui deviendrait un tissu montagnais, à la suite de l'entente Canada-Québec qui pourrait être éventuellement signée, est-ce que l'ensemble du territoire de Schefferville - et cela va amener d'autres questions - est-ce que l'ensemble du territoire blanc de la ville de Schefferville va être considéré comme faisant partie du territoire des Montagnais?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre?

**M. Bourbeau:** Selon les négociations qui ont cours actuellement, les Montagnais, s'ils étaient transférés dans Schefferville, n'occuperaient pas la totalité du territoire de Schefferville mais une partie seulement.

**M. Perron:** Qu'est-ce que le ministre a l'intention de faire avec le reste?

**M. Bourbeau:** Le reste deviendrait un territoire non organisé qui ferait partie de la municipalité régionale de comté de Caniapiscau.

**M. Perron:** Si on exclut, de l'éventuelle réserve montagnaise, La Baie, le restaurant La Renaissance, l'hôtel Royal, les deux stations-service Esso, est-ce que ces bâtiments vont être rasés?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** En ce qui concerne ce dont vient de parler le député, on m'informe que, selon toute vraisemblance, ces bâtisses seraient conservées. Elles seraient probablement à l'intérieur de ce qui pourrait

être la réserve des Montagnais.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Oui, mais à ce moment-là, c'est là que va arriver le litige entre les Blancs et les Indiens.

**M. Bourbeau:** Je voudrais ajouter ceci. M. le Président, est-ce que je pourrais compléter ma réponse.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Un instant, s'il vous plaît! M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Il n'y a pas de décision définitive de prise encore en ce qui concerne exactement l'endroit où serait la réserve indienne. Les négociations ne sont pas terminées avec le fédéral. Si vous me nommez toutes les résidences ou tous les édifices de Schefferville, je ne peux pas, tant que les négociations ne sont pas terminées, vous dire qu'une telle bâtisse serait dans le territoire de ce qui pourrait être la réserve et qu'une autre n'y serait pas. On m'indique que les bâtisses dont le député de Duplessis a parlé tout à l'heure seraient vraisemblablement incluses dans la partie qui serait conservée.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Donc, cela deviendrait territoire montagnais. Ces bâtiments, même s'ils sont conservés, demeureraient sur le territoire montagnais, dans la réserve montagnaise.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Oui, on me dit que ce n'est pas le seul cas où il y aurait un magasin La Baie à l'intérieur d'une réserve indienne. Cela existe partout sur les réserves indiennes à travers le Canada, me dit-on.

**M. Perron:** J'invite...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** ...le ministre à regarder très attentivement avant de prendre une telle décision. Il ne faut pas oublier que les Indiens ont leurs droits face aux lois fédérales et à la réglementation fédérale, mais que les Blancs comme Québécois et les Blanches comme Québécoises ont aussi leurs droits. Je m'explique. Si les bâtiments dont j'ai parlé reviennent à l'intérieur du territoire de la réserve indienne et que ce sont des Blancs qui en sont propriétaires, il

faudra considérer que les Amérindiens, sur leur territoire en réserve, sont en droit de laisser entrer pour y demeurer des Blancs ainsi que des Métis. Mais dans l'éventualité où le conseil de bande décide demain matin ou après demain matin de ne pas permettre que les Blancs demeurent sur le territoire de la réserve, le ministre va s'embarquer dans un problème qui sera très crucial. Cela va être un problème racial. Je ne dis pas que cela va arriver et je ne le souhaite pas. Mais il y a un danger en ce qui concerne la juridiction et la légalité.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Je pense que le député dramatise pour rien. On me dit que c'est une situation qui existe très fréquemment dans les réserves où des baux à long terme sont signés avec Hudson Bay, avec d'autres entreprises qui détiennent des immeubles sur la réserve, les exploitent, font le commerce. Apparemment, on me dit que c'est une chose qui arrive très fréquemment. Donc, je ne vois pas où est le problème.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Donc, si je comprends bien, la ville blanche de Schefferville est actuellement vouée à la disparition dans le sens où elle sera remise en totalité au conseil de bande montagnais, à la suite de l'entente, et qu'il n'y aura plus de tissu blanc avec des résidents blancs à l'extérieur de la réserve. C'est cela que je viens de comprendre, d'après l'explication du ministre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** On me dit que, vraisemblablement, il ne devrait pas y avoir de Blancs qui demeureraient à l'extérieur de la réserve indienne et que, s'il y en a, ils demeureraient à l'intérieur de la réserve indienne, dans des propriétés qui appartiendraient au gouvernement fédéral.

**M. Perron:** Écoutez, je pense que...

**M. Bourbeau:** On me dit que c'est ce qui se passe dans d'autres réserves actuellement. C'est comme cela que ça se passe.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Il est possible que cela puisse se passer dans certaines réserves, mais j'invite le ministre à aller voir les réserves au Québec qui, actuellement, ont ce genre

d'installations blanches à l'intérieur du territoire d'une réserve indienne. Il n'a qu'à regarder la réserve Maliotenam, à Sept-îles, dans le bout de Moisie, il n'a qu'à regarder la réserve Sept-îles, il n'a qu'à regarder Bersimis, il n'a qu'à regarder ce qu'il y a actuellement dans Matimekosh, à Schefferville, il n'y a pas de Blancs qui demeurent là et il n'a qu'à regarder aussi ce qui se passe dans la réserve Kawawachikamach. J'invite le ministre à faire bien attention dans la décision qu'il va prendre, dans les baux qu'il va signer en rapport avec la décision qui sera prise par son gouvernement quant au tissu qui sera entièrement transféré. J'ai compris par le biais du ministre que le territoire qui va rester sous la tutelle de la MRC de Caniapiscou, c'est un territoire qui est presque entièrement vide d'immobilisations etc.

(21 h 45)

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, je prends note des recommandations formulées par le député de Duplessis. Le député de Duplessis connaît bien les lieux. Nous allons prendre note de ses suggestions et les étudier attentivement.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Tantôt je disais au ministre que loin de nous l'idée de faire un "filibuster" sur cette loi et pour le prouver nous demandons le vote sur l'article 1, nous-mêmes.

**Une voix:** Est-ce que les troupes sont prêtes?

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 1. Est-ce l'article 1 est adopté?

**Une voix:** Adopté.

**M. Perron:** Sur division, M. le Président.

### Territoire de la MRC de Caniapiscou

**Le Président (M. Saint-Roch):** Sur division, Merci. J'appelle maintenant l'article 2.

M. Bourbeau: M. le Président, cet article prévoit que le territoire de la ville de Schefferville devient, à compter de la date de cessation de l'existence de la ville, un territoire non érigé en municipalité locale, faisant partie de la municipalité

régionale de comté de Caniapiscou. Il est prévu que l'article 36 du Code municipal s'applique à ce territoire ainsi qu'à ses habitants et contribuables. Cette référence à cet article du Code municipal a pour effet de confier l'administration et la réglementation de ce territoire au conseil de la municipalité régionale de comté et à ses officiers. L'article 2 prévoit en outre que les documents de la ville sont, à compter de cette date, déposés au bureau de la municipalité régionale de comté. Cette disposition vise à solutionner un problème d'interprétation causé par l'article 17 de la Loi sur les archives, selon lequel les documents d'un organisme public cessant d'exister sont versés au conservateur des Archives nationales du Québec.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** M. le Président, à la question que j'ai posée tout à l'heure j'ai eu une réponse, mais je ne suis pas sûr que c'était nécessairement la bonne. On a expliqué que le territoire non organisé va faire partie de la MRC, la municipalité régionale de comté de Caniapiscou. Donc il y a un certain nombre de règlements, il y a un schéma d'aménagement et tout cela fait partie de la MRC de Caniapiscou. Le fait que cela devienne un territoire non organisé ce territoire devient sous la responsabilité de la MRC. La question est: Est-ce qu'il y a des évaluations, est-ce qu'il y a des montants d'argent qui vont couvrir les dépenses que la municipalité régionale de comté de Caniapiscou va avoir à faire pour faire respecter sa réglementation? S'il y a des permis qui sont demandés, c'est eux qui vont être responsables. S'il y a des visites à faire sur le territoire, s'il y a de l'évaluation à faire, cela devient ses responsabilités parce que cela devient une municipalité de comté qui a la responsabilité de l'ensemble du territoire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il faut penser que la municipalité régionale de comté de Caniapiscou va s'enrichir de territoires additionnels qui vont avoir une évaluation, une valeur additionnelle. Si jamais il y a des dépenses qui sont occasionnées à la MRC, elles seraient compensées par des revenus de taxes additionnels, prélevées à partir des terrains provenant de l'ex-ville de Schefferville.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** De l'ex-ville de

Schefferville qui est devenue la propriété du gouvernement? Mais quand toutes les dettes de la municipalité vont être éteintes, M. le ministre, quand elle va être fermée, j'imagine que le territoire devient un territoire non organisé, donc à ce moment-là vous le cédez et - c'est ça l'information - vous me dites qu'il va rester assez d'évaluation pour couvrir les dépenses potentielles à l'intérieur de ce territoire?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Il y a certains terrains qui sont présentement sous bail avec le gouvernement. Il y a des bases d'hydravions, par exemple. Ces terrains vont continuer à exister, les immeubles qui sont dessus aussi. Ces évaluations vont profiter à la MRC.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Juste deux questions. On sait que parmi les résidents et les résidentes de Schefferville, il y en a qui sont partis actuellement et qui sont toujours propriétaires de certains chalets qui sont sur le territoire de Schefferville, mais qui ne sont pas taxés actuellement. Le ministre entend-il procéder à la démolition de ces chalets? il y en a peut-être 12 ou 15.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il faudrait que ces terrains soient vraiment la propriété de ces gens-là, parce qu'on me dit qu'il y aurait possibilité qu'il y ait des "squatters" ou des gens qui sont installés sur des terrains qui ne leur appartiennent pas. Si ces gens-là sont propriétaires, ils seront traités comme tous les autres. Les immeubles seront évalués et ils auront une compensation selon les méthodes généralement reconnues.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, en abolissant, comme le prévoit la loi, l'existence juridique de la ville de Schefferville, le territoire qui sera sous la juridiction de la MRC de Caniapiscou sera-t-il un TNO? Est-ce que cela deviendra un TNO?

**M. Bourbeau:** La réponse est oui.

**M. Perron:** Merci,

**Le Président (M. Saint-Roch):** Y a-t-il d'autres interventions sur l'article 2?

**M. Perron:** J'ai une autre question, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Puisqu'on parle de la MRC de Caniapiscou, le ministre a-t-il, oui ou non, discuté avec l'actuel préfet de la MRC, M. Robin Bélanger, maire de la ville de Fermont?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Le ministre n'a pas discuté avec le préfet.

**M. Perron:** Est-ce que des fonctionnaires ont discuté avec le préfet?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** On m'indique que des fonctionnaires de la Direction générale de l'urbanisme ont discuté avec les gens de la MRC.

**M. Perron:** Une dernière question...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** ...M. le Président, d'ordre général se rapportant à la MRC de Caniapiscou. Puisque éventuellement l'entité juridique de la ville de Schefferville va disparaître, que l'entité juridique de la ville de Gagnon va disparaître et que dans la MRC actuelle, il y a trois entités juridiques qui y sont regroupées, soit Gagnon, Fermont et Schefferville, qu'en sera-t-il éventuellement de la MRC elle-même puisqu'il restera seulement une municipalité à l'intérieur du territoire de Caniapiscou?

**Une voix:** C'est comme la ville de Laval.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, ce problème est présentement étudié au ministère. On réalise fort bien que la MRC de Caniapiscou aura été amputée sévèrement par les deux derniers gouvernements et nous avons l'intention de...

**M. Perron:** Cette réponse-là doit venir de M. Arsenault.

**M. Bourbeau:** Non, M. le Président, cette réponse est du cru du ministre.

M. Perron: Du cru.

M. Bourbeau: Nous avons l'intention de rencontrer les gens de la MRC bientôt pour discuter de ce problème et savoir ce qui va advenir de la MRC de Caniapiscou, compte tenu qu'elle aura été réduite d'une façon importante.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Comme dernière question sur l'article 2, en ce qui me concerne, le ministre a-t-il l'intention et peut-il me donner l'assurance et donner l'assurance aux membres de l'Opposition que dans le cas de la MRC de Caniapiscou, il y a des discussions très fermes qui vont se faire entre la Direction générale de l'urbanisme de son ministère et les représentants de la ville de Fermont, qui eux ne sont pas contestés par la population de Fermont?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Je peux assurer le député que des discussions vont avoir lieu bientôt. Il y en a déjà eu, me dit-on, au niveau des fonctionnaires, avec les autorités de la MRC de Caniapiscou pour résoudre le problème dont on parle. J'espère qu'on pourra trouver une solution très rapidement.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Si je comprends bien le ministre, c'est qu'il me garantit actuellement des pourparlers et des négociations avec les représentants de la MRC actuelle et de la ville de Fermont. Ce serait la seule ville qui va demeurer en tant qu'entité juridique à l'intérieur de la MRC de Caniapiscou.

M. Bourbeau: Il va sûrement y avoir des négociations bientôt.

M. Perron: J'inviterais le ministre à faire bien attention dans le cadre de ses décisions se rapportant à la MRC de Caniapiscou et de bien discuter avec les représentants de la municipalité de Fermont parce que je ne suis pas assuré que ces gens-là voudront la disparition de Caniapiscou en tant que MRC. Je ne suis pas assuré non plus que ces représentants municipaux voudront, par exemple, embarquer dans la MRC des Sept-Rivières ou encore dans la MRC de Minganie.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Écoutez, oan va

certainement les consulter. Il y a plusieurs scénarios possibles. Le député en a évoqué quelques-uns et on ne prendra pas de décision avant d'avoir fait une étude exhaustive du dossier.

M. Perron: Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 2? Est-ce que l'article 2 est adopté?

M. Perron: Adopté sur division, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté sur division. J'appelle maintenant l'article 3.

#### Obligations assumées par le ministre

M. Bourbeau: M. le Président, cet article prévoit que c'est le ministre des Affaires municipales qui assume, à compter de la date où la ville cesse d'exister, les droits et obligations de cette dernière. La Commission municipale est chargée d'exercer les droits et d'assumer les obligations conférées au ministre en vertu de cet article. La commission devient partie à toute instance sans reprise d'instance, aux lieu et place de la ville de Schefferville.

M. le Président, j'aimerais apporter une modification à l'article 3 qui se lirait comme suit. L'article 3 du projet de loi 67 est remplacé par le suivant: "Le ministre des Affaires municipales assume, à compter de la date où la ville cesse d'exister, les obligations de celle-ci à l'égard de ses créanciers et ses droits à l'égard de ses débiteurs. La Commission municipale du Québec exerce les droits et assume les obligations conférés au ministre par le présent article et devient partie à toute instance, sans reprise d'instance, aux lieu et place de la ville de Schefferville."

M. le Président, en ce qui concerne la modification, j'aimerais donner les explications suivantes: cette modification vise simplement à clarifier le texte de l'article 3. On y précise que la Commission municipale du Québec, et je cite: "exerce les droits et assume les obligations conférés au ministre par cet article", au lieu d'indiquer qu'elle exerce les pouvoirs dévolus au ministre par cet article.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: M. le Président, j'aurais une question à poser au ministre des Affaires municipales: à compter de la date où la ville cesse d'exister. Comme on adopte la loi et que la date déterminée par le gouvernement, ce n'est pas encore fait, qu'est-ce qui arrive entre le moment où la loi est sanctionnée et

où la loi est adoptée, et la date déterminée par le gouvernement où la ville cesse d'exister? Qui exerce la responsabilité durant ce temps?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, tant que le conseil municipal va être en place, c'est lui qui va continuer à exercer les pouvoirs et, s'il n'y a plus quorum à un moment donné, ce sera un délégué de la Commission municipale. Comme pour les autres villes au Québec, il est prévu actuellement dans les lois municipales que quand un conseil municipal n'est plus en mesure de fonctionner, la Commission municipale intervient et prend la relève.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Non, c'est juste à titre d'explication pour mon collègue de Jonquière. Il y a cinq conseillers municipaux à la ville de Schefferville, mais il y en a juste deux qui décident!

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Cela, c'est l'interprétation du député de Duplessis.

M. Perron: C'est l'interprétation que je donne et c'est la réalité, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît, M. le député de Duplessis

**M. Perron:** J'ai une question à poser au ministre en vertu de l'article 3. Dans l'article, on parle des débiteurs: "à l'égard de ses débiteurs". Est-ce que le ministre peut me dire s'il considérera, à un certain moment, les débiteurs comme étant les gens qui n'ont pas payé leurs taxes foncières municipales au cours des dernières années? (22 heures)

**M. Bourbeau:** M. le Président, les débiteurs sont tous ceux qui doivent de l'argent à la ville de Schefferville.

**M. Perron:** Peu importe.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** C'est ceux qui ont des créances avec la ville?

**M. Bourbeau:** Ceux qui doivent des sommes d'argent à la ville.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le

ministre.

**M. Bourbeau:** Pour l'information du député, et pour être tout à fait transparent, il y a des façons de percevoir les créances...

**M. Perron:** C'est un mot dangereux dans votre cas.

**M. Bourbeau:** ...de la ville. Je laisse au député le soin d'avoir ses propres opinions sur le ministre.

En ce qui concerne les créances que la ville pourrait avoir à l'endroit de certaines personnes, il est bien entendu que, si le gouvernement ou le ministre achète des immeubles et que des taxes sont dues sur ces immeubles, une compensation se fera et on paiera les arrérages de taxes à même les indemnités, bien sûr.

**M. Perron:** D'accord. Si je comprends bien, dans l'hypothèse où une personne, propriétaire résidente recevrait un montant de 20 000 \$ pour sa maison, mais qu'elle doive 10 000 \$ de taxes foncières municipales, elle ne recevra que 10 000 \$. Le ministre ou la municipalité gardera la différence.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** En fait, cela peut revenir à cela. Disons que la personne devra payer ses taxes, à la suite de quoi elle sera indemnisée en totalité.

**M. Perron:** Merci, M. le Président.

**M. Bourbeau:** En totalité, il faut s'entendre. Elle recevra le montant qui lui sera dû.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 3? Est-ce que l'amendement à l'article 3 est adopté?

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Perron:** Sur division.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 3 tel qu'amendé est adopté?

**M. Bourbeau:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté sur division. J'appelle maintenant l'article 4.

#### Acquisition des immeubles

**M. Bourbeau:** M. le Président, cet article confère au ministre des Affaires municipales le pouvoir d'acquiescer, au besoin par

expropriation, tous les immeubles situés sur le territoire de la ville de Schefferville.

M. Dufour: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquières.

M. Dufour: J'aurais un amendement à proposer là-dessus. Je voudrais l'addition, à la fin de l'alinéa, des mots "selon leur valeur inscrite au rôle d'évaluation en vigueur le 1er janvier 1982".

Le Président (M. Saint-Roch): L'amendement est recevable. M. le député de Jonquières. Est-ce que vous aimeriez intervenir?

M. Dufour: En fait, étant donné toutes les informations qu'on a eues en Chambre concernant les valeurs qui pourraient être payées à partir de la date qu'elles seraient payées, de quelle façon cela serait payé, en tout cas, il demeure que ces gens ont subi des pertes définitives quant à leurs biens. Effectivement, il y a eu une fermeture d'industrie. Il y a aussi toute une incertitude qui a plané durant des années et qui a eu pour effet de diminuer la valeur foncière des propriétés.

En tenant compte des premiers éléments dont le ministre nous a fait part en Chambre, je pense qu'il y aurait lieu de protéger d'une façon certaine, au moins pour un minimum, les propriétés qui étaient sur place. Je comprends que cela pourrait être difficile d'application, mais, d'un autre côté, ces gens sont demeurés sur place pendant de nombreuses années et ont investi des montants d'argent importants dans des propriétés qui seront transférées aux Indiens par la suite, selon toute la philosophie qui sous-tend la fermeture de ce village. C'est dans ce sens que cet amendement est proposé.

**Une voix:** ...

M. Dufour: Non. En 1982, elles étaient évaluées à la valeur normale. Il y avait un marché en 1982, il n'y avait pas de fermeture de mine. Pardon?

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Nous avons considéré avec beaucoup d'intérêt l'amendement qui est proposé par l'Opposition. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de l'adopter. Je ne crois que ce serait équitable envers les citoyens de Schefferville d'utiliser un rôle d'évaluation qui n'est plus exact, en ce sens

qu'un nouveau rôle d'évaluation a été confectionné en 1985 et est entré en vigueur le 1er janvier 1986. On sait que, dans le monde municipal, M. le Président, on doit toujours utiliser un rôle qui est, à la valeur marchande, à la valeur réelle, le rôle le plus récent. Ce ne serait pas logique de retourner et d'utiliser un rôle de 1922 alors qu'on en a un de 1986. On nous demanderait d'utiliser un rôle qui était en vigueur il y a quatre ans alors que, depuis cette date, un nouveau rôle a été confectionné, qui est plus récent, plus moderne, plus à jour.

Je vous laisse à penser, M. le Président, si ce serait logique, par exemple, de décider de prendre le rôle de 1982. Il y aurait des individus qui, possiblement, ont abandonné leur maison en 1982; ils ont laissé la maison et ils sont partis. La maison, depuis ce temps, n'a pas été utilisée et elle n'a pas été entretenue. Il y a des maisons qui ont été singulièrement détériorées depuis quatre ans. D'autres personnes sont demeurées dans leur maison depuis quatre ans et l'ont entretenue. Est-ce qu'on devrait payer le même montant à deux personnes, l'une qui a entretenu sa maison continuellement depuis quatre ans et l'autre qui l'a laissée se détériorer, dont la maison a été absolument abandonnée, puis les intempéries s'y sont mises, les murs sont un peu croches, etc.? Je trouve que ce ne serait pas logique. Il y a peut-être de l'eau qui a coulé dans le toit, qui a pénétré dans la maison. Bref, la maison peut être dans un très mauvais état. Je pense que l'on doit, en toute justice, indemniser les gens en fonction de la valeur présente et de l'état réel des immeubles, au moment où l'on se parle, enfin, à la période la plus rapprochée de cela. Cette période, c'est le dernier rôle d'évaluation qui a été confectionné et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1986. En toute justice pour l'ensemble des citoyens de Schefferville, je pense que l'on doit utiliser le rôle le plus récent, soit celui qui est entré en vigueur le 1er janvier 1986.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Donc, si j'ai bien compris le ministre, il va prendre le nouveau rôle de 1986, qui a été préparé à la suite d'une commande de juillet 1985, pour indemniser les propriétaires. Quels propriétaires? Est-ce que ce sont ceux et celles qui sont partis et qui sont toujours propriétaires, ou ceux et celles qui sont restés ou qui vont rester? Est-ce que le ministre est en train de me dire qu'il y aura une différence entre les deux?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Tous ceux qui sont propriétaires d'immeubles à Schefferville, autres que l'Iron Ore, vont être indemnisés. Le rôle d'évaluation qui a été déposé le 1er janvier 1986 va être utilisé comme base, comme document de travail, si je puis dire, pour déterminer le montant de l'indemnité. Cela ne veut pas dire que tous les gens vont recevoir les mêmes montants d'argent. Ils n'ont pas tous la même qualité. Il y a des gens qui occupent leur résidence à titre de propriétaires occupants et d'autres qui ont des résidences qui sont louées. Donc, les propriétaires de maisons louées vont être évalués et indemnisés selon les méthodes qui sont utilisées par le Bureau de révision de l'évaluation foncière dans les cas d'immeubles locatifs. Les maisons qui sont abandonnées vont être traitées selon leur valeur, telle que l'on peut la déterminer selon les méthodes généralement reconnues dans ce métier ou dans cette profession d'évaluateur. Je pense qu'on peut dire, de façon générale, qu'il y aura des montants d'argent de disponibles ou de payés à tout propriétaire, mais, cela ne veut pas dire que deux maisons identiques seront payées le même montant. Cela dépend qui est propriétaire? Est-ce une maison occupée par son propriétaire? Est-elle louée? Est-elle vacante? Est-ce qu'elle a été abandonnée? Dans quel état est-elle? Ce sont tous des facteurs qui vont être pris en considération et qui vont faire en sorte que, éventuellement, une juste indemnité sera offerte à chaque propriétaire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Dans le cas d'une personne qui n'est pas résidente de Schefferville, qui, à cause des événements de 1982-1983, est déménagée ailleurs, mais qui a toujours payé les taxes foncières et municipales selon le rôle d'évaluation qui était en place en 1983, 1984 et 1985, le ministre est en train de me dire que cette personne ne sera pas indemnisée...

**Une voix:** Plus ou moins.

**M. Perron:** ...ou plus ou moins indemnisée; cela va être du cas par cas.

**M. Bourbeau:** Je n'ai pas dit...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** J'ai dit, tout à l'heure, au contraire que tout le monde serait indemnisé...

**M. Perron:** Oui, oui, mais...

**M. Bourbeau:** ...sauf que les montants pourront varier si une personne a abandonné l'immeuble depuis quatre ans, qu'elle ne s'en est pas occupée, que l'immeuble n'est pas loué, qu'il est vacant. On établira la valeur marchande de cet immeuble et on basera l'indemnité sur cette valeur marchande.

**M. Perron:** Est-ce que le ministre...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** ...pourrait me donner une information concernant - je crois que le sous-ministre devrait avoir cela dans sa papperasse - l'évaluation. Quelle est l'évaluation foncière en 1985 de l'hôtel Royal et celle qui apparaît au nouveau rôle de 1986?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, évidemment il est difficile de connaître l'évaluation de chaque immeuble de Schefferville. Mais, si c'est un hôtel...

**M. Perron:** Je n'ai pas demandé l'évaluation de chaque immeuble, mais celle de l'hôtel Royal.

**M. Bourbeau:** Je comprends bien. Mais, vous comprendrez qu'on n'a pas ici tous les registres de la municipalité. Si c'est un hôtel, cela veut dire qu'il y aurait deux types d'évaluation; il y aurait l'évaluation de l'immeuble proprement dit et celle du fonds de commerce. Alors, il est possible que ce soit le même propriétaire pour les deux, mais cela peut être aussi deux propriétaires différents. L'hôtel peut appartenir à un individu, c'est-à-dire la bâtisse, et le fonds de commerce à un autre. Alors, il y a deux évaluations qui devront être faites et deux indemnités qui devront être payées.

**M. Perron:** Est-ce que je peux voir les papiers que le sous-ministre a dans les mains?

**M. Bourbeau:** M. le Président, d'abord, ce n'est pas le sous-ministre mais bien le sous-ministre adjoint, M. le député.

**M- Perron:** Le sous-ministre adjoint!

**M. Bourbeau:** Le sous-ministre adjoint a toutes sortes de documents entre ses mains, cela ne veut pas nécessairement dire que ce sont les documents que souhaiterait voir le député de Duplessis.

**M. Dufour:** M. le ministre...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...vous avez parlé d'évaluation. Nous parlons de 1982. C'est une réponse très élégante que de dire: On va prendre l'évaluation de 1986, la plus moderne, etc. Mais, il demeure que... Pourquoi est-ce que les gens ont déménagé à partir de 1982? Pourquoi ont-ils négligé leur propriété? Pourquoi ne sont-ils pas demeurés là? Il y a des raisons à cela. Ce ne sont pas les gens qui sont responsables de la fermeture de la mine. On a dit, à un moment donné, au mois de novembre 1982, que la mine serait fermée. Ces gens avaient payé leur propriété, on les a dépossédés jusqu'à un certain point. Les gens, pour une raison ou pour une autre, surtout parce que la mine fermait, ont vu qu'ils ne pouvaient pas travailler là, ils ont décidé d'essayer d'aller se trouver de l'emploi ailleurs.

Là, on dit: On va les évaluer trois ou quatre ans après. Pourquoi ces gens subiraient cette dépréciation de leur bâtisse pour les trois ou quatre ans où ils n'étaient pas responsables, en fait, de la décision première? Ces gens étaient propriétaires de leur maison; j'imagine qu'aller jusqu'en 1982, elles étaient bien entretenues. En tout cas, le rôle n'était pas fait en fonction qu'ils partaient à ce moment-là. Ils ont fait un rôle normal. Ces gens sont partis parce qu'ils n'avaient plus de job. On dit: On va les évaluer trois ou quatre ans après. Ne trouvez-vous pas que la perte qu'ils subissent que ce n'est pas un peu "toffe" pour eux? Ils ont déjà eu pas mal de problèmes, ils ont été obligés de partir! À ce moment-là, Us n'étaient pas compensés, ils ont été obligés de prendre leurs petits et de s'en aller à l'extérieur sans espoir de retour, sans savoir exactement ce qui allait leur arriver. Et on leur dit: Pour vous payer votre propriété qui ne vaudra plus cher parce que dans le fond on va l'envoyer sur une réserve.  
(22 h 15)

J'imagine que le prix doit avoir chuté d'une façon inexorable. Je pense que c'est un minimum qu'on prenne une base où les gens pourraient se sentir d'accord. En 1982, les prix étaient ceux de 1982. Les gens qui sont partis disaient que s'ils avaient vendu leur propriété au moment de leur départ, s'ils avaient eu un acheteur, ils l'auraient vendue X. C'est cela qui était supposé être au rôle d'évaluation. Pendant quatre ans, il n'y a pas eu de marché et on leur dit que leur propriété va être évaluée à la valeur actuelle. Comment fait-on pour établir un prix du marché quand il n'y a pas de marché?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau M. le Président, je sympathise beaucoup avec les gens de Schefferville qui ont vu la valeur marchande de leur immeuble baisser. Je dis au député que ce n'est pas la faute du gouvernement du Québec si les propriétés ont perdu leur valeur à Schefferville. Ce n'est pas le gouvernement du Québec qui a fermé la mine de l'Iron Ore. On n'est pas ici dans le cas de Gagnon où c'est le gouvernement du Québec qui avait fermé la mine.. Oans le cas de Schefferville, le gouvernement du Québec n'a rien eu à voir dans la fermeture de la mine. S'il avait eu quelque chose à voir, M. le Président, je dis également que ce n'est pas le présent gouvernement qui était là au moment où la mine a été fermée. C'est l'ancien gouvernement. L'ancien gouvernement n'a rien fait, absolument rien fait pendant quatre ans pour venir en aide aux gens de Schefferville qui ont quitté...

**Une voix:** Passé quatre ans?

M. Bourbeau: ..en 1982. M. le Président, je donne un exemple. Supposons que le député de Jonquière perde son travail à Jonquière, qu'il perde "sa job", comme on dit, et décide de venir à Québec et de se trouver un emploi. Il se trouve un bon emploi bien rémunéré. Sa maison de Jonquière demeure vacante. Il ne trouve pas d'acheteur pour sa maison. Le temps passe. Le député de Jonquière continue de demeurer à Québec et à travailler. Sa maison reste vacante. Est-ce que le député de Jonquière pourrait réclamer du gouvernement le prix de sa maison de Jonquière parce qu'il n'a pas réussi à la vendre?

M. le Président, le gouvernement n'est pas responsable de la situation. Il n'est pas responsable si la mine a été fermée. Il n'est pas responsable si la valeur marchande des immeubles a baissé. Le gouvernement ne fait que constater une situation et essaie, dans la mesure de ses moyens, d'être juste et équitable envers tout le monde. Également, il essaie de respecter les normes généralement reconnues en matière d'évaluation. Le gouvernement a l'intention de payer aux propriétaires et aux locataires et à ceux qui ont droit à des indemnités la juste valeur marchande pour leurs biens, sans exagérer, sans tenter d'abuser de la situation et sans agir d'une façon irresponsable avec les fonds publics. Voilà!

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: J'ai l'impression que le ministre erre un peu dans son exemple. Si je laissais ma propriété sans surveillance, si j'allais à l'extérieur et si je la laissais trois ou quatre ans, je comprends cela. Je ne pense pas que le gouvernement adopterait

une loi qui s'appellerait le projet de loi 99 ou 119 pour Francis Dufour qui demeure à Jonquière et qui a laissé sa maison. Pourquoi sent-on la nécessité d'une loi? À cause d'une situation à mon sens qui représente une certaine urgence. Le fait de fermer une ville au complet, c'est un cataclysme, c'est quelque chose d'important. C'est un acte qui fait qu'à partir d'une décision prise en 1982, on décide que la ville n'est plus viable et qu'elle doit disparaître. Ce n'est pas un individu. C'est un groupe assez important qui est touché. C'est en ce sens qu'on fait une loi. Le gouvernement fait la même chose que pour une municipalité, dans un cas d'urgence comme le cataclysme à Saint-Jean-Vianney. Ce n'est pas tout le village qui a disparu à Saint-Jean-Vianney lorsqu'il y a eu le glissement de terrain. C'est 32 maisons. C'est un cataclysme. D'ailleurs, le sous-ministre qui est là est bien au courant. Il y a un certain nombre de maisons qui ont glissé. Le gouvernement a pgi immédiatement et a décidé qu'il faisait quelque chose dans ce cas-là et il a protégé tout le monde. Il les a protégés. Donc, tout le monde était susceptible de recevoir un montant d'argent. Mais présentement, comme on a pris la décision tout de suite, ce n'est pas la faute de ces gens si on a retardé de quatre ans. Si la décision n'avait tardé que d'un an, elles auraient eu plus de valeur. Mais le fait qu'il y ait eu un retard dans la décision, cela a fait que ces gens vont subir un préjudice par rapport à leur propriété. C'est en ce sens que l'on essaie de trouver un juste milieu pour protéger l'ensemble de ces propriétaires.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Merci, M. le Président. Vous avez dans cet article 4 les gens qui vont être expropriés soit de gré à gré ou par pure expropriation. Dans le premier cas, de gré à gré, le gouvernement n'a aucune règle à offrir, aucune réglementation pour faire une offre aux gens. Deuxièmement, si les gens ne sont pas contents de gré à gré, le gouvernement leur fait, le gouvernement exproprie et encore là il exproprie sans règle. Il faut tout de même être un peu innocent dans l'Opposition pour laisser passer une chose comme cela sans le dire au moins.

Le gouvernement se donne deux règles, c'est-à-dire deux choses où il n'y a pas de règle. Il exproprie de gré à gré, selon la valeur marchande. Le ministre nous dit: Il n'y en a pas de valeur marchande actuellement. Quelqu'un voudrait-il acheter à 10 \$ une maison là-bas? Même pas à 10 \$, il n'y a personne qui en veut. Donc la valeur marchande est inexistante. Parler de valeur marchande dans le contexte actuel c'est de la pure folie. Deuxièmement, on dit: S'il n'y a pas d'entente de gré à gré, le gouverne-

ment fait l'expropriation. L'expropriation, il n'y a pas de règle dans cette loi d'expropriation. Donc, les gens sont là et se battent les flancs au gré de la volonté du gouvernement qui, par une loi, se donne tous les droits sans aucune obligation. On nous dit, pour mettre la cerise sur le gâteau, que la situation dans laquelle se trouvent ces gens-là c'est la faute de l'ancien gouvernement!

On n'a pas inventé la grêle de 1976 à 1985, ni la pluie, ni la neige, mais ce n'est pas nous qui faisons cette loi-là, c'est bien le nouveau gouvernement ayant le droit de le faire. Il a le droit de la mal faire, comme il s'apprête à faire. Cela le regarde, mais il faut au moins que nous disions aux gens qui nous écoutent et aux gens de Schefferville qui sont intéressés: l'article 4 que les gens le lisent. Le ministre des Affaires municipales est autorisé à acquérir, de gré à gré - il n'y a pas de règle. Il parle de la valeur marchande qui est zéro - ou par expropriation, - Encore là, pas de règle - tous les immeubles situés sur le territoire de Schefferville. Le gouvernement se donne le droit d'exproprier sans compensation financière, c'est quasiment synonyme de dire qu'on va s'approprier les maisons et on donnera ce que l'on voudra. La valeur marchande n'existe pas et des règlements pour exproprier, on n'en met pas. Quand on demande des précisions, on dit: C'est l'ancien gouvernement qui est fautif. Je vous dis que l'excuse n'est pas forte.

Voulez-vous que l'on suspende pour quelques minutes? Cela ne me dérange pas. Non, cela va? Vous allez m'écouter? Cela me fait plaisir.

Alors, cet article donne libre cours à n'importe quelle interprétation des rapports du législateur. Alors, le législateur fera ce qu'il veut avec cet article et il n'y a aucun recours pour les gens. Je comprends pourquoi de temps à autre je voyais le député de Duplessis vibrer un peu plus fort que normal, brasser un peu plus sa documentation, élever la voix de façon presque choquante pour l'oreille, mais quand on prend la peine de lire, ce que je vous comprends, monsieur. Vous défendez vos citoyens et noblement. J'aimerais que les orifices à sons de l'autre côté soient aussi des orifices attentifs aux sons émis de ce côté-ci. Ce ne sont pas seulement des sons, c'est une succession de mots qui veulent dire des choses. Cela n'est pas en batifolant et en se promenant la tête autour de notre chaise qu'on va comprendre le raisonnement qu'on essaie de vous faire comprendre. Cet article 4 est tout simplement un chèque en blanc qu'on donne au gouvernement et lui se contentera de donner strictement ce qu'il veut: 1 \$ pour l'hôtel s'il veut ou 5 \$. Il va offrir 10 \$ pour une des plus belles maisons qu'il y a là. Les gens vont dire: On n'est pas d'accord. Il va dire:

D'accord, vous n'êtes pas d'accord. On est d'accord que vous ne soyez pas d'accord. On exproprie. Sous quelles règles? C'est nous qui les faisons. La règle, c'est la valeur marchande. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut de cette maison-là? Personne. Donc, cela vaut 5 \$. Bye bye.

Mais c'est incroyable! C'est traiter le monde comme du bétail. Non, pire que du bétail. Cela n'a aucun sens. Je ne peux pas l'accepter. Si ce n'est pas cela, qu'on nous dépose les règlements d'expropriation qui vont tenir compte de lois, qui vont tenir compte de bases pour discuter avec les gens qu'on déporte. Comment pouvez-vous accepter, au nom de la démocratie, un élément de la sorte? Enlevez votre partisanerie, on n'est pas ici pour quelque chose de partisan. Que les gens soient péquistes ou qu'ils soient libéraux à Schefferville, ils vont être expropriés quand même. Donc, ce n'est pas une chose partisane. C'est une chose qui regarde les droits de l'homme. On brime les droits et les libertés de l'être humain parce qu'on enlève quelqu'un qui demeure sur un territoire et on lui donne une compensation monétaire pour ce faire. On devrait avoir au moins des règles de base pour régir ce déplacement. Si on entendait dire ici, si on lisait dans les journaux qu'en Amérique du Sud, on transporte un village, on ferme un village et qu'il n'y a pas de loi compensatrice claire, on crierait nous-mêmes au scandale, à la brimade des droits et libertés de l'homme. Nous autres, on le fait et on est là tout candidement souriant. Non. Je ne peux pas accepter une expropriation sans règlement.

M. le Président, je vous incite, par cette espèce de détermination que vous avez, à essayer d'influencer, ne fut-ce que par le ton ou votre attitude, votre ministre à nous déposer au moins les règlements qui vont régir l'expropriation s'il n'y a pas d'entente de gré à gré.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le député de Terrebonne. M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, je pense que je peux entièrement satisfaire le député de Terrebonne sur deux points. Premièrement, en ce qui concerne les règlements, tous les règlements sont connus, M. le Président.

M. Blais: Déposez-les.

M. Bourbeau: Ils sont connus et j'aurais pu le faire si le député nous avait donné un préavis de sa question.

M. Blais: On vous l'a donné à l'article 1 et vous avez dit non.

M. Bourbeau: J'aurais pu déposer tous

les règlements. Ils sont connus, M. le Président. Les règles qui prévalent dans les cas d'expropriation sont des règles qui sont connues depuis toujours, qui ont fait l'objet de nombreuses études dans le passé et la jurisprudence est abondante là-dessus. M. le Président, les règles d'expropriation sont connues et ce sont des règles objectives et qui ne sont pas contestées.

Maintenant, si c'est du gré à gré, là évidemment, il ne peut pas y avoir de règles puisque ce sont des négociations d'une partie à l'autre. Je reconnais, M. le Président, que si le propriétaire d'une maison de Schefferville n'est pas satisfait de l'offre que pourrait lui faire le gouvernement, il peut toujours recourir... On recourra d'ailleurs, de toute façon, à l'expropriation et, à ce moment-là, c'est une tierce partie neutre, le Tribunal de l'expropriation, qui verra à rétablir l'indemnité d'une façon tout à fait équitable.

Maintenant, M. le Président, en ce qui a trait à la question de l'indemnité, je peux dire au député que ce n'est pas exact de dire que les gens vont se faire payer 5 \$ pour une propriété. Ce n'est pas la réalité. Les immeubles ont une valeur, qu'on appelle la valeur marchande, qui est la valeur qui est montrée au rôle...

M. Perron: Le rôle 1986.

M. Bourbeau: ...au rôle 1986 et celui-ci va servir de base aux discussions, aux négociations. Il est possible, M. le Président, que les montants qui seront payés ne soient pas exactement les mêmes que le rôle. Il y a peut-être possibilité à un moment donné d'avoir un léger supplément. Cela dépendra de la situation.

Je voudrais poser une question aux députés de l'Opposition. Si on voulait, par exemple, prendre la valeur marchande, le rôle d'évaluation de 1982, prenons le cas inverse où les immeubles auraient subi une hausse d'évaluation appréciable depuis 1982 et que le gouvernement arriverait avec une clause disant: Nous allons baser la valeur des immeubles sur le rôle de 1982, l'Opposition crierait au scandale, M. le Président. Elle dirait que c'est de l'extorsion, que le gouvernement est injuste parce qu'il ne rend pas justice aux citoyens, qu'un rôle récent a été déposé et qu'on doit, en toute justice, prendre le dernier rôle, le plus conforme à la valeur d'aujourd'hui.  
(22 h 30)

L'Opposition aurait raison de le faire, parce que, arbitrairement, on choisirait une valeur qui est celle qui prévalait il y a quatre ans, alors qu'aujourd'hui nous avons une valeur plus actuelle. C'est la même chose. Aujourd'hui, on nous demande de déterminer pour les immeubles une valeur qui est celle qui prévalait il y a quatre ans alors

que nous avons une façon de savoir la valeur d'aujourd'hui, soit le rôle de 1986. Il ne serait pas logique d'utiliser un rôle qui est démodé, qui est périmé même, puisque nous avons aujourd'hui un rôle qui est actuel et qui est le rôle de la valeur d'aujourd'hui. On ne peut pas dans un cas dire qu'on prend un rôle de 1982 parce que cela fait notre affaire et dans l'autre cas dire qu'on prendrait le rôle de 1986 parce que celui de 1982 était moins bon. Je pense qu'il faut, dans tous les cas, n'avoir qu'une seule façon de procéder, la façon honnête, la façon logique, la façon réelle, c'est-à-dire le rôle qui est celui qui prévaut en date d'aujourd'hui, le rôle le plus récent qui donne la valeur la plus actuelle des propriétés.

M. le Président, nous allons donc offrir de payer pour les immeubles la valeur marchande qui n'est pas 1 \$ ou, comme le dit le député, pour des résidences occupées par le propriétaire occupant.

M. Perron: Cela peut être 1 \$ dans certains cas.

M. Bourbeau: Je viens de dire pour des propriétaires occupants.

M. Perron: Cela pourrait être 5 \$ dans d'autre cas.

M. Bourbeau: Dans le cas d'immeubles qui sont la propriété de gens qui les occupent, ces immeubles seront payés la valeur au moins inscrite au rôle. Maintenant, si ce sont des immeubles qui, comme je le disais tout à l'heure, sont abandonnés, non occupés, vacants, à ce moment-là ils seront traités comme tels par les évaluateurs.

Le Président (M. Saint-Roch): Merci, M. le ministre. M. le député de Terrebonne

M. Blais: M. le Président, ici le proposeur parle de 1982. La Loi sur l'expropriation ne joue pas dans le cas des fermetures parce qu'il n'y a plus de valeur marchande. C'est pour cela que le gouvernement doit intervenir aussi comme un être responsable et non pas juste comme un "business man". Vous savez, si vous allez chez Mc Donald - je n'ai jamais été là, combien coûte un hamburger? - vous avez un hamburger de 2,10 \$ dans vos mains. Si vous l'échappez par terre, il ne vaut plus rien. Pourtant, sa valeur marchande il y a une seconde était de 2,10 \$. Quand on décide de fermer une ville, le hamburger tombe par terre! Cela ne vaut plus rien. C'est pour cela que le côté social est perdu par le gouvernement actuel. Ce n'est qu'un "business man", c'est ce qu'il dit. C'est pour cela que de gré à gré, l'expropriation selon la pure loi, dans ce cas-là, cela ne va pas. Pour La Salle, vous aviez raison, le

"business man" donnait une compensation égale. On ferme une ville. Il n'y a personne ici. Une maison qui valait 25 000 \$ en 1982 est évaluée actuellement à 6000 \$. Une maison évaluée à 50 000 \$ en 1982 est évaluée actuellement à 12 000 \$, c'est-à-dire au début de 1986. Aujourd'hui, à 2 \$ pour les accessoires qu'on peut ramener en avion quand on revient. Cela ne vaut rien. Qu'est-ce que les lois sur l'évaluation vont venir faire? Les gens qui ont travaillé, qui se sont dépensés pour mieux faire vivre les gens du sud, de quelle façon va-t-on les compenser? Réveillez-vous, de l'autre côté! Dites à votre ministre qu'une loi comme celle-là est impossible. Il faut qu'il y ait une compensation pour les sacrifices que ces gens-là ont faits. C'est à cela qu'un gouvernement sert de temps en temps. En tout cas, je n'irai pas plus loin, mais cela me choque. Et je vous comprends donc, M. le député de Duplessis, quand je vous voyais en venir rouge tantôt - juste d'apparencel - quand vous défendiez ce dossier. Mais je ne pensais jamais qu'on se rendrait aussi loin et aussi bas. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, cela permettrait peut-être de calmer un peu l'Opposition si je disais qu'il est possible que les maisons qui sont occupées par leurs propriétaires soient évaluées à 5000 \$ ou 6000 \$ actuellement à cause du fait que le rôle a été dévalué et qu'il n'y a pas de marché. Notre intention n'est pas d'offrir ce montant. Nous allons utiliser le rôle comme base, au départ, mais un des principes que nous allons retenir, c'est de faire en sorte que les gens à qui on va offrir des montants d'argent pour leur maison, reçoivent des indemnités qui leur permettront de se remettre ailleurs dans une situation comparable. Dans ces conditions, une somme de 5000 \$ ou 6000 \$ serait manifestement beaucoup trop faible pour permettre de le faire. Nous tiendrons compte du fait que les maisons sont occupées ou non. Si quelqu'un est à Schefferville, propriétaire, dans sa maison, c'est une chose. Si la maison est vacante, abandonnée et que les propriétaires ont fui et se sont relocalisés ailleurs, c'est autre chose. Je pense que cela pourrait peut-être donner un peu d'espoir aux députés de l'Opposition et aux citoyens de Schefferville.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: M. le Président, le ministre nous a parlé tout à l'heure de la réglementation générale concernant l'expropriation. J'ai d'abord une question à poser. Est-ce que le rôle d'évaluation de

1982 était le même que celui de 1985? Première question.

**M. Bourbeau:** Est-ce que le député pourrait reprendre sa question, j'en ai manqué un bout.

**M. Perron:** Est-ce que le rôle d'évaluation de 1982 pour chacune des résidences avec une adresse à Schefferville était le même que le rôle de 1985 et non pas le nouveau rôle applicable en 1986, mais celui de 1985?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Oui, je pensais que le député parlait du rôle de 1986. S'il parle du rôle de 1985, c'était sensiblement le même qu'en 1982, avec des ajustements.

**M. Perron:** Des ajustements minimes comme cela se fait habituellement.

**M. le Président,** dans son énoncé judiciaire à l'Assemblée nationale et suite au telbec qui a été lancé - encore une fois je ne sais pas à quel coût - en date du 12 juin dernier, la députée de Dorion appuyait sans réserve son collègue député ministre des Affaires municipales. À la fin de son communiqué, et d'ailleurs je me rappelle très bien l'avoir entendu directement dans le discours qu'elle a prononcé à l'Assemblée nationale, elle mentionnait à peu près ceci, qu'on retrouve aussi dans le telbec: "...et compte tenu aussi qu'une partie importante de la population souhaite quitter Schefferville - on peut se poser des questions là-dessus - en contrepartie, évidemment, d'une compensation du genre de celle qui a été accordée aux résidents de Gagnon." Comment le ministre peut-il concilier ce qui a été dit par la députée de Dorion et ce qu'il a lui-même dit antérieurement à différents niveaux et de différentes façons à l'Assemblée nationale en réponse aux questions que je lui avais posées et que le député de Jonquière lui avait posées? Comment peut-il concilier tout cela avec le dossier de Gagnon, lorsqu'on sait très bien qu'à Gagnon, on s'est servi du rôle d'évaluation qui n'avait pas bougé depuis quatre ans pour indemniser les gens à la pleine valeur du rôle d'évaluation des résidences, incluant les commerces? Aujourd'hui, le ministre parle de commencer à offrir à des gens des indemnités en fonction du nouveau rôle d'évaluation de 1986. Je vais vous donner l'exemple suivant: Dans un cas, il y a une personne, une dame, qui est résidente de Schefferville et qui est propriétaire de sa maison. Elle lui a coûté 37 000 \$, elle est évaluée à 33 100 \$ en 1985 et cette même personne se retrouve avec à peu près 11 000 \$. Comment peut-on

concilier cela avec ce qui a été dit par la députée de Dorion et par le ministre lui-même en réponse à des questions à l'Assemblée nationale? C'est là que ça n'a pas de bons sens; ça ne se tient plus.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, le député de Duplessis a probablement oublié les dernières paroles que j'ai prononcées tout à l'heure. Je lui ai dit que l'un des principes qui seraient retenus vise à faire en sorte que les gens qui seront expropriés à Schefferville...

**M. Chevrette:** M. le ministre, est-ce que vous permettriez un ajournement de la commission durant deux minutes pour que je puisse parler aux membres de la commission?

**M. Bourbeau:** Oui, mais, avant, peut-être pourriez-vous me laisser terminer ma phrase? C'était très important et le député de Duplessis était très perturbé par...

**M. Chevrette:** Oui.

**M. Bourbeau:** Le député a peut-être oublié ce que je lui ai dit tout à l'heure, à la fin, soit qu'un des principes essentiels des indemnités à être payées visait à faire en sorte que les expropriés recevraient des montants qui seraient jugés suffisants pour leur permettre - selon les mots que j'ai utilisés - de se retrouver dans une situation comparable ailleurs.

**M. Perron:** La valeur de remplacement.

**Une voix:** C'est cela.

**M. Bourbeau:** Les mots veulent dire ce qu'ils veulent dire. On parle d'une situation comparable. C'est bien évident que, si l'évaluation municipale indiquait qu'une maison vaut 6000 \$ et que la valeur comparable ailleurs est plus élevée, le gouvernement va très probablement et sûrement payer beaucoup plus que 6000 \$. C'est dans ce sens-là qu'on peut dire que le gouvernement devra payer des montants selon une méthode semblable à celle utilisée lors du paiement des indemnités par la ville de Gagnon.

**M. Perron:** En attendant, je vais juste poser une question au ministre et je lui demanderais de ne pas y répondre tout de suite.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** Juste une question. Est-ce

que le ministre serait prêt... Vous savez, je suis parfaitement d'accord. Je prends l'engagement du ministre comme quelque chose de positif pour les résidents et les résidentes de Schefferville. Ce qui m'arrive, c'est que je n'ai pas confiance en son gouvernement. Je ne sais pas ce que ce dernier va faire quant au décret et quant aux décisions du ministre ou quant à ses recommandations.

**Une voix:** Un instant!

**M. Perron:** À ce moment-là, M. le Président, est-ce que le ministre peut considérer, par un amendement à l'article 4, de mettre cela à l'intérieur du projet de loi 67?

**Le Président (M. Saint-Roch):** La commission suspend ses travaux pour deux minutes.

(Suspension de la séance à 22 h 42)

(Reprise à 22 h 49)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît!

La commission reprend maintenant ses travaux. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants sur l'amendement?

**M. Perron:** M. le Président, j'avais posé une question au ministre concernant un amendement à l'article 4, dans le sens qu'il avait mentionné, se rapportant à la valeur de remplacement ou encore au rôle d'évaluation.

**M. Bourbeau:** M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Je voudrais bien rassurer le député de Dupiessis, mais la valeur qui est éventuellement accordée lors d'une expropriation, s'il n'y a pas entente de gré à gré, est déterminée par un tribunal. Or, il y a des règles qui sont établies, et l'on ne peut pas venir indiquer au tribunal, dans une loi, comment l'on doit procéder lors d'une expropriation. Je pense qu'il faut se fier au bon jugement du Tribunal de l'expropriation. Si j'ai dit le bureau de révision tantôt, c'était le Tribunal de l'expropriation. Le député me permettra, à cette heure tardive, d'avoir les idées un peu embrouillées. Le Tribunal de l'expropriation viendrait éventuellement établir la valeur que le gouvernement devra payer. Je tiens à dire au député que notre intention n'est pas de procéder par expropriation, mais vraiment de gré à gré. Nous avons l'intention d'agir avec les résidents de Schefferville avec une telle

magnanimité qu'ils ne se sentiront pas obligés d'aller devant le Tribunal de l'expropriation.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Dupiessis.

**M. Perron:** Si je comprends bien, c'est une autre position négative de ce gouvernement-là, M. le Président. Malgré qu'il le dise, il n'est pas prêt à l'écrire dans la loi, et je trouve cela curieux. Je lui ai dit tout à l'heure que je lui faisais confiance, mais non pas à son gouvernement. Là-dessus, je le maintiens. Un instant, M. le Président.

**M. Dufour:** Est-ce que...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** J'aurais peut-être un autre amendement à proposer. On retirerait celui qui est devant vous actuellement, et j'en proposerais un autre qui serait peut-être dans le sens d'essayer de rassurer tout le monde. Est-ce qu'on peut le retirer? Avons-nous le consentement?

**M. Bourbeau:** Consentement.

**M. Dufour:** Consentement? D'accord.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'amendement à l'article 4 est retiré.

**M. Dufour:** Celui que je proposerais, ce serait l'addition, à la fin de l'alinéa, des mots "basé sur le prix d'acquisition ou de la valeur de remplacement". Vous me direz s'il est recevable ou non. Je ne peux pas en discuter avant de...

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'amendement est recevable, M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** M. le ministre, en proposant cet amendement, je l'ai fait en tenant compte de ce que vous avez dit, à savoir que les tribunaux d'expropriation ont des règles du jeu d'établies pour fixer des valeurs. Mais, si dans la loi vous fixez des règles du jeu différentes, qui sont la valeur de remplacement ou le prix d'acquisition - cela est facile à vérifier dans les livres et je pense qu'il n'est pas dans l'intérêt du gouvernement, vous l'avez dit, d'exproprier ou d'enlever quoi que ce soit aux gens - cela trace au départ - je pense que cela éclaircit aussi - les règles du jeu pour la négociation. L'individu sait qu'il peut s'entendre de gré à gré pour régler son cas et celui qui ne veut pas régler sait d'avance que c'est soit la valeur de remplacement ou le prix d'acquisition. Il pourrait arriver que la personne ait

payé un prix assez élevé, mais que, dans le fond, le prix de remplacement, ce n'est pas tout à fait cela; cela ne tient pas compte de la dépréciation de la bâtisse. Il me semble que là on se rejoint et que cela rendrait justice à l'ensemble des citoyens concernés.

**M. Bourbeau:** M. le Président...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** ...comme je l'ai dit au député, nous avons l'intention de nous baser, au départ, sur le rôle d'évaluation, en tout cas comme base de comparaison entre les immeubles. Je ne pense pas que la proposition du député soit de nature à être à l'avantage des citoyens de Schefferville, dans ce sens que si, par exemple, nous prenions le prix d'acquisition... Est-ce que vous pouvez lire l'amendement, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'amendement se lirait comme ceci: Par l'addition, à la fin de l'alinéa, des mots "basés sur le prix d'acquisition ou de la valeur de remplacement".

**M. Bourbeau:** M. le Président, dans le cas du prix d'acquisition, dans le cas des gens qui ont acquis l'immeuble il y a très longtemps à un prix très bas ou qui l'ont acquis pour 1 \$ et qui ont décidé après de l'occuper et qui l'occupent toujours comme leur résidence ou encore, comme je l'ai invoqué, le cas d'une personne qui aurait hérité de l'immeuble à titre gratuit..

**Une voix:** Il n'y en a pas à Schefferville.

**M. Bourbeau:** ...ces gens-là auront droit quand même à des montants d'argent beaucoup plus importants, puisque nous avons l'intention de faire en sorte que le montant qui leur sera payé leur permette de se remettre dans une situation comparable. C'est l'expression que j'ai employée précédemment.

La valeur de remplacement; encore là je crois que ce ne serait pas dans l'intérêt des gens de Schefferville. C'est possible que cela le soit. C'est possible que cela ne le soit pas. Quand on va acheter, on n'achètera pas uniquement un terrain mais on va acheter la bâtisse aussi. La valeur de remplacement du terrain, il est possible que ce soit beaucoup plus cher ailleurs et que dans ces conditions, les gens de Schefferville y perdraient si on ne leur payait que la valeur de remplacement.

Pour ce qui est de l'immeuble, la valeur de remplacement, encore là, il serait possible que ce soit plus cher ailleurs ou le même prix. Je ne sais pas. C'est difficile à

dire mais je pense qu'en utilisant une phrase comme celle-là ou en approuvant l'amendement, on se place dans un carcan qui obligerait le gouvernement à payer des sommes qui ne sont pas nécessairement celles qu'il va payer. Elles peuvent même être inférieures.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Elles pourraient être supérieures aussi. Il n'y a pas de formule parfaite.

**M. Bourbeau:** Cela pourrait être supérieur.

**M. Dufour:** Ce que je cherche à travers cet amendement ce serait de fixer les règles du jeu. Je sais bien ce qui va arriver devant un tribunal d'expropriation. Le juge ne prendra pas nécessairement la valeur la plus basse. Il va prendre la valeur qui va le plus s'approcher de la vérité. Une valeur de remplacement peut être une valeur qui est fixée d'une façon arbitraire mais d'un autre côté, si quelqu'un a une propriété de 1000 pieds carrés à Schefferville et va s'installer en ville, je pense que le juge va être obligé de tenir compte de ce que cela vaut à peu près ailleurs. J'en ai fait beaucoup de ces espèces d'évaluations dans le cas de Saint-Jean-Vianney. J'en parle de temps en temps parce que cela nous a marqués. On a passé pas mal de temps à cela. C'était vraiment bénévole. On a travaillé fort pour essayer de trouver des formules extraordinaires et je pense qu'on en a trouvé. Personne n'a été lésé. Comment les a-t-on trouvées? En fixant des barèmes, des normes tout en protégeant les intérêts de l'un et de l'autre. J'espère que vous y arriverez sans expropriation. J'espère que vous allez vous entendre de gré à gré. Si on était sûr que tout le monde s'entende de gré à gré, il n'y aurait pas besoin de formule. Quand les gens acceptent normalement c'est parce qu'ils sont satisfaits.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** L'intention, c'est de payer des sommes d'argent aux gens de Schefferville qui leur permettraient de s'acheter une maison comparable dans un état comparable, parce qu'il faut tenir compte de la dépréciation, et dans un endroit comparable. Si cela peut donner une indication au député, cela serait une des façons dont on pourrait penser que le gouvernement va réfléchir dans le but d'indemniser les gens de Schefferville.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le

député de Duplessis.

M. Perron: M. le Président, j'ai l'impression que le ministre va avoir énormément de problèmes à définir le mot "comparable" en rapport avec un endroit. Il n'y a pas tellement d'endroits qui sont comparables à Schefferville actuellement. Je lui laisse le soin de le définir. Je ne sais pas si cela sera dans la réglementation ou ailleurs, mais j'ai hâte de voir ce qui sera écrit sur le sujet.

J'ai une question à poser au ministre concernant l'achat des maisons à 1 \$. Ai-je bien compris lorsque le ministre a dit qu'une personne qui aurait acheté une maison à 1 \$ entre le 3 novembre 1982 et aujourd'hui, cette personne serait indemnisée en fonction de l'endroit où elle s'en irait lorsqu'il a parié d'endroit comparable. Cette personne en a acheté seulement une et non douze.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Lorsque j'ai parlé de cela précédemment, j'ai fait la distinction entre des maisons qui auraient été achetées pour 1 \$ et qui étaient occupées ou non occupées.

M. Perron: Je parle d'une maison occupée.

M. Bourbeau: Pour une maison qui est occupée par un individu propriétaire occupant, ce dernier recevrait une indemnité du genre de celle dont je viens de parler précédemment.

M. Perron: D'accord. Voici ma dernière question sur cet article. On avait l'intention d'apporter un sous-amendement mais nous ne le ferons pas. De toute façon, on n'irait pas plus loin qu'on est là, vu ce qu'a dit le ministre tout à l'heure.  
(23 heures)

Dans le cas d'une personne qui a acheté plusieurs logements à 1 \$ l'unité, qui seraient ou ne seraient pas habités, qu'est-ce que le ministre entend faire avec ce type de propriété?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Il faudra faire une distinction entre des maisons habitées et non habitées ou louées et non louées, en ce sens que, s'il s'agit d'une maison louée ou d'un logement loué, les évaluateurs en général évaluent selon la méthode du revenu. C'est un bien qui rapporte un revenu et en ce sens-là l'indemnité payée tient compte du rendement, si je peux dire. Si l'immeuble est vacant et ne rapporte aucun revenu, à ce moment-là l'évaluation selon la méthode du

revenu ne produirait aucune valeur et vraisemblablement les gens obtiendraient le même prix qu'ils ont payé.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: M. le Président, je vais terminer sur cette question en invitant le ministre, lorsqu'il parle de maisons achetées pour 1 \$, où certaines de ces maisons ou de ces unités de logements auraient été louées au cours des dernières années, peu importe si cette personne avait des buts de spéculation ou quoi que ce soit, même si elle les a louées... Le ministre laisse entendre que cette personne-là pourrait avoir plus de 1 \$, plus les coûts de notariat en indemnisation. Est-ce que j'ai bien compris?

M. Bourbeau: M. le Président, si l'immeuble est occupé par un locataire et loué, c'est un bien appartenant à un propriétaire qui l'a loué à un locataire pour un loyer de bonne foi avec un bail signé dans des conditions normales, pas un bail fictif. Vraisemblablement, cet immeuble-là sera évalué par les évaluateurs professionnels selon la méthode du revenu et sera acheté au prix qui serait le prix des biens qui sont évalués de cette façon-là.

M. Perron: Je n'en parlerai pas à cette commission, mais il y a un cas très précis qui est très délicat. Je ne voudrais pas que le ministre se mette les deux pieds dans les plats, même si je ne suis pas trop d'accord avec son gouvernement, en rapport avec un cas spécifique. Je tiens après la commission, soit dans la journée de demain, à parler au ministre de cette question. Même si on ne sera pas à ce moment-là sous immunité parlementaire, je prends sa parole que cela va rester entre nous, parce que cela peut être dangereux pour lui autant que pour d'autres personnes.

M. Bourbeau: M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Le député m'a déjà posé une question en Chambre. Je ne sais pas s'il fait allusion au même cas, mais je peux dire au député que, s'il y a quelqu'un ici qui est intéressé à ce que tout se passe correctement, c'est bien celui qui vous parle. Je n'ai absolument pas l'intention que des gens retirent des sommes d'argent auxquelles ils n'ont pas légalement droit. S'il y a des combines qui ont eu lieu ou tout autre acte ou geste se rapportant à quoi que ce soit d'illégal, je serais reconnaissant au député ou à quiconque de nous en faire part et nous allons certainement étudier tous les cas qui

seront portés à notre attention pour nous assurer que personne dans ce dossier ne va tenter d'obtenir des sommes d'argent auxquelles il n'aurait pas légalement droit.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Y a-t-il d'autres questions sur l'amendement?

**M. Perron:** Non, cela va aller, M. le Présidente

**Le Président (M. Saint-Roch):** Alors, est-ce que l'amendement présenté par M. le député de Jonquière, qui se lirait comme suit: Par l'addition à la fin de l'alinéa des mots "basés sur le prix d'acquisition ou de la valeur de remplacement" est adopté?

**M. Perron:** Vote, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le secrétaire, veuillez procéder.

Le Secrétaire: Oui, M. le Président. M. Perron (Duplessis)?

**M. Perron:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Dufour (Jonquière)?

**M. Dufour:** Pour.

**Le Secrétaire:** M. Middlemiss (Pontiac)?

**M. Middlemiss:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Vaillancourt (Orford)?

**M. Vaillancourt:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Richard (Nicolet)?

**M. Richard:** Contre.

Le Secrétaire: Mme Trépanier (Dorion)?

**Mme Trépanier:** Contre.

**Le Secrétaire:** M. Bourbeau (Laporte)?

**M. Bourbeau:** Contre.

**Le Secrétaire:** Contre: 5; pour: 2.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'amendement est donc rejeté. J'appelle maintenant pour adoption l'article 4.

**Une voix:** Adopté, M. le Président.

#### Cession au ministre des biens meubles et immeubles

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 5.

**Une voix:** Est-ce qu'il y a quelque chose sur l'article 5?

**M. Bourbeau:** M. le Président, la ville de Schefferville étant régie par la Loi sur les cités et villes, le sous-paragraphe 2.1<sup>a</sup> du paragraphe 1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes oblige la ville, si elle veut se départir de ses biens, à les céder à titre onéreux, c'est-à-dire à un prix qui n'équivaut pas à une gratuité. Cet article vise donc à permettre à la ville de Schefferville de céder au ministre tous ses biens autrement qu'à titre onéreux.

**M. Dufour:** Il y a un point que je voudrais souligner au ministre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** On dit: Autrement qu'à titre onéreux et, à l'article 6, on dit que vous devenez propriétaire de tout. Pourquoi? Je sais qu'"autrement qu'à titre onéreux", elle peut vous le donner sur simple résolution et à l'article 6, vous devenez propriétaire ipso facto. Pourquoi a-t-on deux articles qui se recouvrent l'un et l'autre.

**M. Bourbeau:** À l'article 5, c'est le pouvoir habilitant pour la ville de céder ses biens à titre gratuit au ministre, au gouvernement et, à l'article 6, c'est le pouvoir du ministre de devenir propriétaire des biens que la ville lui cédera.

**M. Dufour:** Effectivement, selon la loi, d'une façon ou d'une autre, vous deviendriez propriétaire quand même, même si elle ne voulait pas vous les céder.

**M. Bourbeau:** Mais, c'est-à-dire...

**M. Dufour:** Cette fois-ci, vous laissez deux ouvertures à...

**M. Bourbeau:** Oui, mais ici, à l'article 5, on parle des biens qui appartiennent à la ville. Le gouvernement n'a pas l'intention d'exproprier les biens qui appartiennent à la ville...

**M. Dufour:** Cela va.

**M. Bourbeau:** ...ni de les acheter de gré à gré. Dans le cas des biens qui appartiennent à la ville même, la ville les cédera à titre gratuit au gouvernement alors que, dans le cas des individus, des particuliers, ils les céderont à titre onéreux.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 5?

**M. Dufour:** Ça va. Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 5 est adopté?

**M. Perron:** Sur division, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Sur division. J'appelle maintenant l'article 6.

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 6 dispose...

**Une voix:** Expose.

**M. Bourbeau:** ...expose, M. le Président, ou édicté que le ministre des Affaires municipales devient propriétaire des biens appartenant encore à la ville à la date où la ville cesse d'exister. C'est ce dont on parlait précédemment.

**M. Dufour:** Vous n'avez pas changé d'article. C'est en vertu de l'article 1.

**M. Bourbeau:** Oui.

**M. Dufour:** D'accord, cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 6 est adopté?

**M. Perron:** Sur division.

**M. Bourbeau:** Adopté, M. le Président. J'aimerais...

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'amendement à l'article 6, 6.1.

**M. Bourbeau:** M. le Président, à l'article 6.1, j'aimerais apporter une modification... On l'a déjà. Alors, à l'article 6.1, le projet de loi 67 est modifié par l'insertion après l'article 6 du suivant: "6.1. Le ministre des Affaires municipales peut enregistrer par dépôt une déclaration contenant la désignation, suivant l'article 2168 du Code civil, de l'un ou des immeubles dont il est devenu propriétaire en vertu de l'article 6 et le régistrateur de la division d'enregistrement dans laquelle sont situés ces immeubles est tenu d'enregistrer cette déclaration."

Ce nouvel article est requis si l'on considère que la règle posée par l'article 2098 du Code civil prévoit l'enregistrement de 3 actes qui transfèrent la propriété des immeubles. Cet article est requis si on considère cela. Ainsi, le ministre pourra enregistrer par dépôt une déclaration contenant la désignation, selon l'article 2168 - c'est l'article qui dit qu'on doit décrire les immeubles par les tenants et les aboutissants - des immeubles acquis en vertu de l'article

6. Le régistrateur sera alors tenu d'enregistrer cette déclaration.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a des interventions sur l'article 6.1?

**M. Perron:** Est-ce que cela donne quelque chose là-dedans...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, je pense que cela ne donne pas grand-chose d'intervenir. Adopté sur division.

**M. Bourbeau:** M. le Président, si on veut poser des questions au ministre, c'est un sujet qu'il connaît particulièrement, cela concerne l'ancien notaire. Si on veut parler des descriptions cadastrales, il n'y a aucun problème.

**M. Blais:** ...bien, bien française.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'article 6.1 est adopté sur division?

**M. Perron:** On prend la parole du ministre, mais pas de son gouvernement.

**M. Bourbeau:** Adopté. C'est au moins un des deux.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 6 amendé est adopté? J'appelle maintenant l'article 7.

**M. Bourbeau:** M. le Président, cet article prévoit que le surplus accumulé de la ville, à la date où elle cesse d'exister, est versé au Fonds consolidé du revenu.

**M. Blais:** Surplus prévu, M. le ministre?

**M. Bourbeau:** Surtout accumulé.

**M. Blais:** Est-il prévu qu'il y aura un surplus? Je ne le sais pas, je le demande.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, on m'avise qu'on ne prévoit pas de surplus pour la peine. On prévoit même des déficits, sauf que ces déficits seront comblés par des subventions gouvernementales de sorte qu'il pourrait y avoir un léger surplus.

**M. Blais:** Adopté, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'article 7 est-il adopté?

**M. Perron:** Sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): Sur division. J'appelle maintenant l'article 8.

M. Bourbeau: M. le Président, cet article, par concordance, abroge les différentes lois spéciales qui régissent actuellement la ville de Schefferville.

M. Blais: Sur division.

M. Perron: Adopté sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): Alors, l'article 8 est adopté sur division.

M. Bourbeau: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 9.

M. Bourbeau: M. le Président, il s'agit là d'un article de concordance permettant de prendre sur le fonds consolidé les sommes requises pour l'application de la présente loi.

M. Blais: Quelles sont les prévisions, M. le Président?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Quelles sont les prévisions des fonds requis?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, les montants estimés sont de 6 500 000 \$, dont 4 500 000 \$ au cours de la présente année fiscale et 2 000 000 \$ pour l'année prochaine.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Duplessis.

M. Perron: Est-ce que cela inclut la dette municipale?

M. Bourbeau: La dette municipale?

M. Perron: Est-ce que cela inclut la dette municipale de 3 100 000 \$?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: La dette est de 1 047 000 \$, si j'ai bonne mémoire...

M. Perron: Après le paiement à IOC.

M. Bourbeau: Au 31 décembre.

M. Perron: Après le 31 décembre, il restera 1 000 000 \$, mais, quand je parlais

de 3 100 000 \$, cela incluait ce dont on parlait au sujet d'IOC par rapport à la contestation du rôle d'évaluation. Donc, il y a une entente qui est intervenue entre IOC et le ministère.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: La compagnie Iron Ore s'était engagée à payer 2 500 000 \$ de la dette. Elle a payé 600 000 \$ l'an dernier; cette année, elle paie 1 900 000 \$ et, après ce paiement, il restera un peu plus de 1 000 000 \$ de dette à Schefferville. Ce 1 000 000 \$ est compris dans les 6 500 000 \$.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: J'aimerais cela que le ministre dépose les composantes de ces 6 000 000 \$ prévus. Est-ce possible?

M. Perron: M. le Président, compte tenu de ce qu'a dit le ministre tout à l'heure concernant la façon dont les propriétaires résidentiels et commerciaux sont indemnisés, je présume que ce montant peut être plus ou moins de 6 500 000 \$.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Les 6 500 000 \$, évidemment, c'est un ordre de grandeur. On ne peut pas présumer, dès aujourd'hui, des montants qui seront accordés lors des négociations. Ce ne serait d'ailleurs pas de bonne gestion d'annoncer d'avance les montants qui vont être payés lors des achats de propriétés, mais c'est un ordre de grandeur.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: M. le Président, je sais très bien que le ministre a bien parlé d'une estimation. Une estimation, c'est plus ou moins. Mais j'aimerais tout de même, pour avoir un ordre de grandeur des composantes formant les 6 500 000 \$, que vous "déposassiez" cette feuille, s'il vous plaît! M. le ministre, je sais qu'on va être victime de votre bonté et que vous allez nous dire oui, mais je le demande quand même avec insistance.

(23 h 15)

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Pour être agréable au député de l'Opposition, je pourrais donner un ordre de grandeur des coûts.

**M. Blais** Vous prenez ça en note, M. le député de Duplessis.

**M. Bourbeau:** Les indemnités: immeubles, commerces, locataires totaliseraient environ...

**M. Blais:** Vous donnez les chiffres du document du 17 avril 1986, le mémoire au Conseil des ministres.

**M. Bourbeau:** Vous avez le mémoire au Conseil des ministres?

**M. Blais:** Oui, est-ce ceux-là que vous allez me donner?

**M. Bourbeau:** Je n'ai pas besoin de vous les donner, si vous les avez déjà.

**M. Blais:** Je pensais que vous aviez quelque chose d'un peu plus développé que ça.

**M. Bourbeau:** Non, non. C'est la même chose.

**M. Blais:** Je vous remercie.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Bourbeau:** Je savais que vous aviez le mémoire au Conseil des ministres, alors...

M. Perron: Non, on a juste la partie accessible au public, ça a l'air qu'on fait partie du public, même si on est député.

**M. Bourbeau:** Forcément.

**M. Perron:** L'autre partie, on ne peut pas l'avoir.

**M. Bourbeau:** Nous aussi, nous ferions partie du public, M. le député.

M. Perron: Oui, vous avez l'autre partie, mais nous ne l'avons pas; on est député pourtant.

**M. Bourbeau:** Parce que c'est confidentiel; il y a une partie confidentielle.

**M. Blais:** Ce n'est pas confidentiel ça quand même.

M. Bourbeau: La partie confidentielle, on ne peut pas la remettre, car elle est justement confidentielle.

**M. Blais:** Entre vous, moi et la boîte à bois, ce sont des choses qu'on devrait se dire entre nous quand on est en commission parlementaire et qu'on manifeste de la bonne foi et de la crédibilité.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, pour être tout à fait transparent, le député sait fort bien, ou ne sait peut-être pas, mais je lui dis que, dans la partie confidentielle, il n'y a que les recommandations. Il n'y a aucun chiffre dans la partie confidentielle. Je peux dire que, dans tous les mémoires au Conseil des ministres, la partie confidentielle en général a trois paragraphes, quatre paragraphes, et c'est seulement la recommandation du ministre. Je recommande ceci, ceci, point final. Il n'y a rien d'autre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** Ça soutient vraiment qu'il n'y a pas d'étude détaillée des sommes compensatrices par poste qui a été faite, sinon une estimation globale.

**M. Bourbeau:** M. le Président.

**M. Blais:** Et vous revenez toujours à votre version initiale, soit qu'il n'y a pas de tableau. C'est pour revenir à ça.

**M. Bourbeau:** Je n'ai absolument pas dit ça.

**M. Blais:** Vous m'avez vu venir.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je n'ai jamais dit...

**M. Blais:** Ah, oui!

**M. Bourbeau:** ...qu'il n'y avait pas d'autres estimations. Le député a le sommaire des estimations et c'est ce que je m'apprêtais à lui donner tout à l'heure. Nous n'avons pas apporté ici tous les dossiers du ministère. Il y a sûrement des estimations plus détaillées, mais je ne les ai pas ici avec moi. Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit dans l'intérêt public de rendre officielles et de rendre publiques les estimations détaillées, de sorte que chaque propriétaire de chaque maison puisse avoir déjà présentement les montants que le gouvernement serait disposé à payer.

**M. Blais:** M. le Président, c'est moi qui voudrais que ce soit accéléré. Alors, personnellement, je n'ai plus de questions.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Merci, M. le député de Terrebonne. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 9. Est-ce que l'article 9 est adopté?

**Une voix:** Adopté.

**M. Perron:** Sur division.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Sur division. J'appelle maintenant l'article 10,

**M. Bourbeau:** Cet article 10 précise que c'est le ministre des Affaires municipales qui est responsable de l'application de la loi.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a des interventions?

**M. Blais:** Personnellement, sur division.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 10 est adopté?

**Une voix:** Adopté.

**M. Perron:** Sur division, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 11.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je croyais que le député de Duplessis faisait confiance au ministre des Affaires municipales, il aurait peut-être pu voter en faveur de l'article 10 au moins.

**M. Perron:** Mais, pas à son gouvernement!

**M. Bourbeau:** Oui, mais l'article ne parle que du ministre, M. le Président, et pas du gouvernement.

**M. Perron:** Je tiens à ce bout de phrase, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que le député veut changer son vote sur l'article 10?

**M. Perron:** Non, non.

**M. Bourbeau:** L'article 11, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Il y a un papillon à l'article 11, M. le ministre.

**M. Bourbeau:** En effet.

**M. Blais:** Vous retrouvez la marche des travaux.

**M. Bourbeau:** M. le Président, j'aimerais apporter une modification à l'article 11, qui se lit comme suit: "L'article 11 du projet de loi 67 est remplacé par le suivant: La présente loi entre en vigueur le (indiquer ici la date de la sanction de la présente loi) à l'exception de l'article 8 qui entre en vigueur à la date déterminée en vertu de

l'article 1."

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Duplessis.

**M. Perron:** M. le Président, compte tenu que le ministre a été coulé dans le ciment depuis le début avec ses collègues, membres du gouvernement, on ne voit pas l'utilité d'intervenir sur cette question, surtout relativement à l'article 1 qui a déjà été bousillé pas mal par ce gouvernement. On va l'adopter sur division, M. le Président.

**M. Blais:** Oui, un petit mot juste pour terminer. C'est vrai, comme dit mon confrère de Duplessis, que, depuis le tout début, le ministre nous sert des gros camions de ciment et il coule ses choses dans le ciment, et je n'oserais dire qu'il est cimenteur pour autant.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dois-je conclure que l'article 11 est adopté sur division? Est-ce que l'article 11 amendé est adopté?

**M. Perron:** Adopté sur division.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que le titre du projet de loi est adopté?

**M. Perron:** Sur division, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Pardon?

**M. Perron:** Sur division, également.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'ensemble du projet de loi est adopté?

**M. Perron:** Sur division, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'aurais besoin, à ce moment, d'une motion pour une nouvelle numérotation.

**M. Bourbeau:** Nous la faisons, M. le Président.

**M. Blais:** C'est à l'unanimité.

**Une voix:** Sur division.

**M. Blais:** Non, à l'unanimité, la numérotation.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Le projet de loi est adopté. Adopté et amendé?

**M. Bourbeau:** Ah, merveilleux! Vous devenez constructif maintenant. Il y a collaboration. L'article 97, maintenant.

**M. Blais:** On va suspendre une minute<sup>7</sup>

**Le Président (M. Saint-Roch):** Oui. La commission va suspendre quelques instants.

(Suspension de la séance à 23 h 21)

(Reprise à 23 h 23)

**Le Président (M. Saint-Roch):** À l'ordre, s'il vous plaît!

### Projet de loi 97

La commission de l'aménagement et des équipements reprend maintenant ses travaux pour entamer l'étude du projet de loi 97, Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités.

Est-ce qu'il y a des remarques préliminaires?

**M. Bourbeau:** Non, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Monsieur le critique?

**M. Dufour:** On va y aller par article.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Aucune remarque préliminaire. J'appelle maintenant l'article 1.

**M. Bourbeau:** L'article 1 modifie l'article 6Q de la Loi sur les élections dans certaines municipalités afin de porter de 500 \$ à 750 \$ la valeur maximale des contributions qu'un électeur peut verser au cours d'une même année civile en faveur d'un parti politique ou d'un candidat indépendant détenant une autorisation du Directeur général des élections. Cette contribution peut prendre la forme d'un don d'argent, d'un service rendu ou d'un bien fourni gratuitement à des fins politiques.

M. le Président, j'aimerais souligner que depuis l'adoption de la Loi sur les élections dans certaines municipalités, le plafond que ne peut dépasser un électeur au cours d'une même année civile quant à la valeur de sa contribution est fixé à 500 \$. Il n'a jamais été révisé pour tenir compte de l'inflation dans les coûts qu'engendrent les dépenses nécessaires pour tenir une élection chez les partis politiques et les candidats.

D'ailleurs, ce plafond n'a pas été réajusté en 1985 alors que les plafonds applicables aux dépenses électorales se voyaient révisés à la hausse.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Y a-t-il des interventions?

M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je voudrais demander au ministre si c'est la seule demande qu'il a eue. J'ai l'impression que cet article répond à des représentations de certaines municipalités qui seront en élection à l'automne. Y avait-il des demandes tout aussi importantes ou qui auraient pu être aussi importantes et qui ne sont pas couvertes par la loi?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il y a eu quelques autres demandes de faites. Effectivement, je dirai au député de Jonquière qu'il y a continuellement des demandes qui sont faites au ministère des Affaires municipales pour des modifications à diverses lois.

Dans certains cas, nous pouvons agir plus rapidement que dans d'autres. Celle-ci était une mesure qui faisait l'unanimité dans les municipalités qui sont touchées par la Loi sur les élections dans certaines municipalités et dans certaines municipalités qui allaient en élection au cours de l'année 1986. Nous avons jugé bon de donner suite à ces demandes parce qu'il n'y avait pas de problème et qu'il y avait une certaine unanimité. À l'égard d'autres demandes, nous avons décidé de les étudier avec plus de profondeur. Probablement qu'à l'automne, nous reviendrons avec d'autres modifications.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Y a-t-il d'autres interventions concernant l'article 1? Est-ce que l'article 1 est adopté<sup>9</sup>?

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 2.

**M. Bourbeau:** L'article 2 prévoit que la présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

**M. Dufour:** J'ai une question à poser au ministre...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** ...concernant sa philosophie de la laisser courir pendant trois mois avant qu'elle ne soit appliquée. A-t-il déjà changé? Il me semble qu'elle a été déposée avant. Il me semble que par rapport à cela il y a un élément important: Où il n'y a pas de parti politique c'est certain que le candidat indépendant est obligé de travailler plus fort pour recouvrer son argent. N'est-ce pas de nature - je ne fais que poser la question, je

n'ai pas la réponse - à défavoriser un peu? Le fait par exemple que ce soit nouveau, c'est un montant qui change rapidement, qui a été appliqué, le parti politique, pour lui, pourrait recouvrer 750 \$ à partir de maintenant c'est-à-dire de la sanction de la loi, donc, il va se ramasser des fonds. Le candidat indépendant va être un peu moins avantagé par rapport à cela. C'est une question. Je n'ai pas de réponse, mais avez-vous compris mon explication?

M. Bourbeau: Oui.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, le candidat indépendant a des dépenses aussi importantes que le parti politique, sinon plus. Relativement, il est seul pour payer ses dépenses et il n'a pas le bénéfice des dépenses qui peuvent être mises en commun par un groupe de candidats à l'intérieur d'un parti. On doit agir avec justice et équité autant envers les candidats indépendants qu'envers les partis politiques.

En ce qui concerne l'autre partie de la question, à savoir la date d'entrée en vigueur de la présente loi, le député de Jonquière se souviendra qu'il a fait des représentations au ministre pour faire en sorte que les lois entrent en vigueur au moment de leur sanction. Alors, nous nous sommes rendus au souhait du député de Jonquière et c'est ce que nous faisons dans le projet de loi 97.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Là, par exemple, je trouve que le ministre donne une explication tirée par les cheveux. Je comprends qu'il lui en reste un peu moins.

Le Président (M. Saint-Roch): Y a-t-il d'autres interventions sur l'article 2? L'article 2 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. Le titre du projet de loi, Loi modifiant la Loi sur les élections dans certaines municipalités, est-il adopté?

M. Bourbeau: Adopté.

M. Perron: Sur division. Non, M. le Président. Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. Est-ce que le projet de loi est adopté?

**Des voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. La commission suspend ses travaux pour quelques instants.

(Suspension de la séance à 23 h 29)

(Reprise à 23 h 31)

Le Président (M. Saint-Roch): A l'ordre, s'il vous plaît!

### Projet de loi 36

La commission reprend maintenant ses travaux pour procéder à l'étude du projet de loi 36, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes.

Est-ce qu'il y a des remarques préliminaires?

M. Bourbeau: Non, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Aucune remarque préliminaire. J'appelle maintenant l'article 1.

### Inspection des aliments

M. Bourbeau: M. le Président, l'article 1 abaisse à 75 000 habitants la limite inférieure actuelle de 100 000 habitants à partir de laquelle une municipalité a compétence pour passer une entente avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lui permettant de voir à l'application sur son territoire de dispositions de loi, de règlements, d'ordonnances ou de décrets concernant l'inspection des aliments et lui permettant de procéder à l'implantation et au financement de programmes municipaux en matière d'aliments.

M. Dufour: M. le ministre.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Est-ce que cela - 75 000 habitants - a été demandé par les municipalités?

M. Bourbeau: Oui. Cela a été demandé par la municipalité de Gatineau.

M. Dufour: Si vous me dites oui, je vais prendre votre parole. Est-ce que cela augmente les coûts aux municipalités? Quand vous faites des ententes, est-ce que c'est payé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, par le ministère des Affaires municipales ou si c'est la municipalité qui paie?

**M. Bourbeau:** M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** On m'indique que l'entente prévoit la répartition des coûts entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la municipalité.

**M. Dufour:** Est-ce que cette particularité est obligatoire. S'il n'y a pas d'entente, qu'est-ce qui se passe dans l'inspection des aliments?

**M. Bourbeau:** S'il n'y a pas d'entente, il n'y a pas de délégation de pouvoirs du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation à la municipalité.

**M. Dufour:** Ce n'est pas habilitant.

**M. Bourbeau:** Exactement.

**M. Dufour:** D'accord.

**M. Bourbeau:** En faveur de la municipalité.

**M. Blais:** Est-ce que c'est seulement Gatineau qui a demandé cela ou s'il y a d'autres villes?

**M. Bourbeau:** C'est-à-dire qu'actuellement, il y a des municipalités qui ont ce pouvoir et qui exercent ce pouvoir. Ce sont toutes des municipalités de 100 000 habitants et plus.

**M. Dufour:** Montréal et Québec l'exercent.

**M. Bourbeau:** Actuellement, la municipalité de Gatineau est intéressée à ce pouvoir-là. Nous avons abaissé le seuil à 75 000 habitants. Cela inclura la municipalité de Gatineau.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Bourbeau:** Cela inclura la municipalité de Gatineau et toute autre municipalité.

**M. Blais:** Est-ce que c'est elle qui l'a demandé? Est-ce qu'il y a d'autres municipalités qui l'ont demandé, à part Gatineau. C'est cela que je veux savoir.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Pas à ma connaissance, M. le Président.

**M. Blais:** Cela a été fait pour la ville de Gatineau. Félicitez le chef de l'Opposition.

**M. Bourbeau:** Oui, je...

**M. Blais:** Le leader du gouvernement.

**M. Bourbeau:** J'ajouterais également pour toute autre municipalité qui voudrait dans l'avenir s'en prévaloir.

**M. Blais:** Oui. Il y aurait Montréal-Nord, Saint-Léonard, La Salle et Gatineau. Il y aurait quatre villes qui seraient visées par ce projet de loi. C'est cela?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Mais dans l'état actuel des choses, on n'a des indications que de la ville de Gatineau.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 1?

Est-ce que l'article 1 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 2.

#### Ententes intermunicipales

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 2 introduit une nouvelle disposition qui a pour objet d'habilitier les municipalités à conclure tout type d'entente avec un conseil de bande amérindien comme si ce conseil de bande était une municipalité.

Cette disposition nouvelle diffère de celle introduite en 1985 à l'article 468.01 de la Loi sur les cités et villes par sa portée plus large. En effet, alors que l'article 468.01 ne permet que la conclusion d'une entente régie par les dispositions habilitant les ententes intermunicipales, la nouvelle règle permettra la conclusion d'une entente autrement régie par la loi, comme par exemple, une entente en matière de gestion de déchets.

Je voudrais ajouter, M. le Président, que cette disposition entrera en vigueur le 20 juin 1985, soit la date de l'introduction du pouvoir initial afin de reconnaître la validité d'ententes déjà conclues et qui seraient techniquement illégales. À ce point de vue-là, M. le Président, on pourra référer à l'article 18 du présent projet de loi.

**M. Blais:** Je n'ai pas de question.

**M. Dufour:** En fait...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...c'est lorsque vous parlez qu'il y a une entente de faite avec les Cris et les Naskapis. Il n'y a pas beaucoup d'ententes entre les conseils de bande et les municipalités, que je sache. Je sais qu'il y a une ouverture sur les municipalités régionales de comté. Il n'y a pas d'entente dans cela. Est-ce que vous pourriez nous identifier l'endroit où il y a une entente entre les conseils de bande et une municipalité? Caughnawaga ou...

**Une voix:** Kahnawake.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: On nous dit que des ententes semblables existent déjà actuellement. On ne peut pas dire si cet article provient d'une demande précise d'une bande amérindienne. C'est un article qui a été inséré dans l'entente, à ce que l'on me dit, sur demande du Service des affaires nordiques du ministère qui s'occupe de tous les cas des municipalités nordiques et des problèmes qui surviennent sur ces territoires.

M. Blais: C'est qui depuis le 20 juin, si c'est depuis le 20 juin?

M. Bourbeau: Non.

**Une voix:** On n'a pas le dossier ici.

M. Dufour: Vous n'avez peut-être pas le dossier, mais cela existe certainement. Il est identifié quelque part.

M. Blais: Vous n'êtes pas préparés à faire la loi, là.

M. Bourbeau: Non, M. le Président...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: On est préparé à faire la loi. On pourra peut-être faire parvenir les documents ayant trait à cette entente du 20 juin 1985.

M. Dufour: Vous dites que vous êtes prêt à nous fournir l'information en temps et lieu. Ce n'est pas...

M. Blais: Ce n'est pas une grosse exigence. Vous dites que c'est rétroactif au 20 juin. Donc, cela se rapporte à une des bandes, à une des ententes, mais vous ne pouvez pas dire laquelle. On se fie à vous.

M. Dufour: Tout en tenant pour acquis,

par exemple...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...que les informations que vous vous engagez à nous fournir arrivent assez rapidement. Je pense que, dans l'étude des crédits, il y a des papiers que vous vous étiez engagé à nous remettre que l'on n'a pas encore, si je ne me trompe pas. En tout cas, je voulais juste soulever cela. Ce n'est pas pire que cela.

M. Blais: Oui, adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 2 est adopté?

**Une voix:** Oui.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 3.

#### **Appel dans les cas portant sur la conduite d'un employé**

M. Bourbeau: L'article 3, M. le Président, remplace le quatrième alinéa de l'article 72 de la Loi sur les cités et villes introduit en 1985. Tout d'abord, on étend la règle permettant de porter appel de la résolution du conseil devant la Cour provinciale plutôt que devant la Commission municipale, dans tous les cas où la conduite du fonctionnaire ou de l'employé a été examinée par la commission lors d'une enquête visée au paragraphe 1 de l'article 22 de la Loi sur la Commission municipale et non plus seulement au seul cas où la résolution du conseil faisait suite à une recommandation de la commission. Cette modification vise principalement à faire en sorte que la Commission municipale ne soit pas appelée à entendre un dossier qu'elle a déjà examiné au cours de son enquête. De plus, la modification précise que la requête d'appel doit également être signifiée à la municipalité et non plus seulement à la commission. Enfin, notons que le nouvel alinéa ne reprend plus la dernière phrase de l'ancien alinéa qui ne se justifiait pas, du fait que l'appel porté devant la Cour provinciale n'était pas un appel de la décision de la commission, mais un appel de la résolution du conseil qui destituait, suspendait sans traitement ou réduisait le traitement du fonctionnaire ou de l'employé.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: La question que je suis tenté de vous poser est la suivante. Après que la Cour provinciale s'est prononcée, est-ce que l'employé - c'est toujours l'employé

qui a été mis à pied ou qui trouve qu'il a eu une sanction trop grande - peut aller plus loin dans son appel ou si cela arrête quelque part, cette affaire-là?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, les savants avocats qui m'accompagnent m'indiquent qu'il peut y avoir appel à la Cour d'appel des décisions de la Cour provinciale.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je veux dire que c'est donner comme un pensum. Je ne sais pas si, par exemple, pour l'employé qui est allé devant la Commission municipale, à qui le conseil a imposé une sanction à la suite de l'enquête et qui a le droit d'en appeler à la Cour provinciale, à un moment donné, il ne devrait pas y avoir une fin quelque part. Vous comprenez, par l'expérience que vous avez déjà eue dans le domaine municipal, que des causes qui durent trop longtemps, cela embarrasse les administrateurs. Oui?

**M. Bourbeau:** M. le Président...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** ...j'aimerais corriger la réponse précédente que j'ai faite au député de Jonquière. On m'indique que, contrairement à ce que je lui ai dit précédemment, il n'y a pas d'appel de ces décisions.

**M. Dufour:** J'avais posé la question, mais je n'étais pas sûr. En tout cas, cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 3? Est-ce que l'article 3 est adopté?

**M. Bourbeau:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 4.

**M. Bourbeau:** Un petit instant, M. le Président. L'article 4: La modification qu'apporte cet article ne vise que des fins de concordance avec une disposition adoptée en 1985 et qui visait à faire disparaître de la Loi sur la fiscalité municipale le régime spécial relatif aux boisés.

**M. Dufour:** M. le ministre...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** ...une question d'information. Les inspecteurs agraires, en principe, ne sont pas dans les villes, mais ils sont couverts par les deux parties. Par exemple, les inspecteurs agraires ne sont pas inclus dans la Loi sur les cités et villes; je comprends que, dans une ville comme Jonquière qui a fusionné avec un grand secteur de fermes ou de cultivateurs, il y a des inspecteurs agraires; il y en a dans Jonquière et il n'y en avait pas avant. Donc, cela suppose qu'il y en a dans les villes, aujourd'hui.

**M. Bourbeau:** Mais...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** ...si le conseil municipal d'une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes décide de nommer des inspecteurs agraires pour la partie du territoire qui est rurale...

**M. Dufour:** ...la ville de Laval, qui est la plus grande...

**M. Bourbeau:** Je peux assurer le député qu'il n'y en a pas dans la ville de Saint-Lambert, en tout cas.

**M. Dufour:** Non! C'est bien.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 4 est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

#### Pouvoirs réglementaires

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 5 et j'attire l'attention des membres de la commission sur le fait qu'il y a un papillon. M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Et il est volage. M. le Président, avant d'introduire la modification, j'aimerais donner un commentaire sur l'article lui-même, pour dire que l'article 5 introduit quelques modifications aux pouvoirs réglementaires d'une municipalité que lui reconnaît l'article 412 de la Loi sur les cités et villes.

Le paragraphe 1 introduit un nouveau pouvoir en matière de véhicules d'urgence. En effet, il accorde à une municipalité le pouvoir d'obliger le propriétaire d'un bâtiment public à aménager des voies prioritaires pour véhicules d'urgence autour de ce bâtiment et d'interdire le stationnement de tout autre véhicule le long de ces voies. Ce nouveau pouvoir est assorti d'une discrétion qui permet à la municipalité de déclarer sa réglementation en matière de véhicules d'urgence inapplicable à une

catégorie de bâtiments qu'elle détermine. Le conseil pourra décréter que toute contravention à ce règlement constitue une contravention au règlement relatif au stationnement dans les rues de la municipalité et que les règles relatives au remorquage et au remisage des véhicules nuisant aux travaux de voirie s'appliquent à tout véhicule stationné illégalement.

Le paragraphe 2 étend au bâtiment, qui ne constitue pas un logement et qui n'est pas autrement assujéti à la réglementation provinciale en cette matière, le pouvoir actuel d'une municipalité d'exiger du propriétaire de logements l'installation de certains équipements pour détecter ou combattre les incendies.

Le paragraphe 3 est une disposition de concordance avec la modification apportée par le paragraphe 2.

Le paragraphe 4 permet, également par voie de concordance, à une municipalité d'accorder une subvention au propriétaire du bâtiment auquel s'appliquera l'obligation introduite par le paragraphe 2. Il permet même à la municipalité d'étendre cette subvention aux bâtiments assujétiés à la Loi sur le bâtiment.

Les paragraphes 5 et 6 constituent également des dispositions de concordance avec la modification introduite par le paragraphe 2.

Le paragraphe 7 accorde une nouvelle compétence à la municipalité en matière d'emmagasinage et d'entreposage des matières corrosives, toxiques, radioactives ou autrement dangereuses pour la santé ou la sécurité publiques.

Le paragraphe 8 assujétiit un règlement adopté pour contrôler l'emmagasinage et l'entreposage des matières corrosives, toxiques ou radioactives à l'approbation du ministre de l'Environnement. L'approbation du ministre de l'Environnement est nécessaire pour garantir la coordination des mesures réglementaires dans ce secteur.

M. le Président, j'aimerais introduire la modification suivante: Article 5: L'article 5 du projet de loi 36 est modifié par le remplacement de l'alinéa édicté par le paragraphe 8 par le suivant: Un règlement adopté en vertu du premier alinéa à l'égard de matières corrosives, toxiques ou radioactives requiert l'approbation du ministre de l'Environnement.  
(23 h 45)

M. le Président, cette modification vise à n'assujétiir à l'approbation du ministre de l'Environnement que la partie de la réglementation touchant les matières corrosives, toxiques ou radioactives afin de ne pas altérer la règle actuelle à l'égard des autres matières.

M. Dufour: On va être obligé de les prendre un par un. C'est un gros article.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

M. Dufour: À l'article 5, alinéa 1, Véhicules d'urgence, on lit: "Pour obliger le propriétaire d'un bâtiment assujéti au chapitre III de la Loi sur le bâtiment", j'imagine qu'il s'agit d'une bâtisse publique. Qu'est-ce que cela veut dire au sens de la loi? "Aménager des voies prioritaires pour véhicules d'urgence à proximité d'un tel bâtiment", dans la loi, cela veut dire que le conseil municipal déterminera le véhicule d'urgence? Ou est-ce qu'un véhicule d'urgence est une voiture d'incendie ou une ambulance?

M. Bourbeau: Le règlement identifiera quels sont ces véhicules. En général, ce sont plutôt les camions-incendie ou les ambulances.

**Une voix:** Les autos de police.

M. Dufour: Cela pourrait aussi être des taxis ou des autobus.

M. Bourbeau: Non. Je pense...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

M. Bourbeau: ...qu'on parle surtout de véhicules-incendie, d'ambulances et peut-être de véhicules de police.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Me le député de Jonquière.

M. Dufour: Il faut que je le lise au fur et à mesure. Y a-t-il des choses?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Cela veut dire aussi, M. le ministre, que pour ces bandes de circulation, la police, en tout temps... Est-ce que le règlement déterminera les heures, par exemple où il y a l'exploitation du commerce, ou est-ce en tout temps que cela sera déclaré? C'est presque déclaré comme rue, en fait. C'est un peu ce que cela veut dire, puisque la police aura le droit d'émettre des infractions, de remorquer des véhicules et d'appliquer la loi comme dans les rues de la ville. Est-ce en tout temps ou si le conseil aura à déterminer cela?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

M. Bourbeau: Si un conseil municipal décide de se prévaloir de cette loi, on présume qu'on interdira le stationnement en tout temps, puisqu'un incendie, par exemple,

peut se déclarer en tout temps.

**M. Dufour:** On pourrait ajouter à ce règlement, par exemple, que s'il y a de l'entretien, durant l'hiver, cette voie sera dégagée en premier. On pourrait aller jusque-là.

**M. Bourbeau:** On pourrait.

**M. Dufour:** D'accord.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Vous apportez des changements aussi pour les détecteurs de fumée, les gicleurs ou les boyaux d'incendie par les articles 2, 3 et 4. Est-ce que ce sont des améliorations ou étaient-ce des problèmes que vous rencontriez?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Actuellement, les municipalités ont ces pouvoirs à l'égard des logements et le gouvernement, à l'endroit des édifices publics. Mais, il y a une catégorie d'immeubles qui ne sont pas couverts actuellement. C'est pour boucher ce trou, pour pallier cette carence, que nous introduisons ces articles-ci.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Aux alinéas 7 et 8, c'est le pouvoir de légiférer pour les matières qui sont concernées, qu'elles soient explosives, corrosives, toxiques, radioactives ou autrement, dans la loi sur la santé et la sécurité publique. On a eu des représentations en ce qui concerne les matières explosives. Par exemple, on peut parler des municipalités où il y a des mines, des matières explosives. Vous devez avoir eu les mêmes représentations au ministère, j'imagine. Est-ce que vous pensez que les représentations qui ont été faites sont de nature à empêcher ces gens-là d'exploiter ou...

**M. Bourbeau:** M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

**M. Bourbeau:** En réponse à la question du député, il ne semble pas que nous ayons eu de représentations particulières au sujet des matières explosives au ministère.

**M. Dufour:** Je l'ai, mais, malheureusement, cela doit être à mon bureau. Je ne l'ai pas mis dans le dossier. Il y avait tout de même une question que je considère assez

importante, soit que, dans cette lettre, on demandait si la municipalité avait le pouvoir de réglementer surtout qu'il y avait du transport d'un endroit à un autre? J'avais soulevé cette question lors de la présentation du projet de loi à l'Assemblée nationale, mais pas à partir de cette lettre. Je pense que je ne l'avais pas en main. C'est la question que je me posais, parce qu'en fait, dans la ville de Jonquière, des matières toxiques, il y en a beaucoup à cause des industries qui y sont présentes, et on a parlé beaucoup, en commission, de protection civile. C'est l'élément qu'on avait retenu comme le plus susceptible de déranger la municipalité. Il y a un endroit où il y a un tunnel, et, s'il y avait un renversement de liquide ou quelque chose du genre, cela pourrait causer des problèmes. Donc, nous avons mis beaucoup d'efforts pour étudier ce qui serait bon ou non pour la ville. On en est venu presque à la conclusion que c'était difficile d'être appliqué juste par le provincial, mais que ce serait encore probablement plus difficile par le municipal. Est-ce qu'on pourrait effectivement poser ce règlement sans être contesté par quelqu'un qui ne voudrait pas l'accepter? J'ai l'impression que c'est un pouvoir qui dépasserait peut-être les responsabilités de la municipalité. Je veux simplement le mentionner, mais je n'ai pas de...

**M. Bourbeau:** Le député parle de transport?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

**M. Dufour:** Le transport des matières dangereuses, parce que c'est dans les rues de la ville et les rues de la ville appartiennent à la municipalité.

**M. Bourbeau:** On m'indique que c'est un pouvoir de juridiction provinciale qui est exercé par le ministère de l'Environnement.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Est-ce que le ministre pourrait m'assurer que, s'il y avait des problèmes, il va défendre les municipalités, celles qui s'approprieraient le pouvoir que vous donnez dans ce projet de loi? Parce que effectivement vous donnez un pouvoir auquel les municipalités n'ont pas droit. Des municipalités, je n'en connais pas beaucoup qui ont poursuivi le ministre jusqu'à maintenant. Si vous me donnez l'assurance que tout est bien correct, je veux bien prendre votre parole, mais, d'un autre côté, si je mets en doute que cela peut s'appliquer vraiment et qu'on a vraiment le pouvoir de le faire, est-ce que le ministère des Affaires

municipales va défendre la municipalité s'il y a des problèmes?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, je signale au député que nous n'accordons pas dans ce projet de loi de pouvoir aux municipalités en matière de transport de matières dangereuses.

M. Dufour: Mais vous leur donnez, par exemple, le pouvoir de réglementer. Si vous donnez le pouvoir de réglementer, "réglementer", cela veut dire "comment procéder". La municipalité pourrait dire: Vous ne pouvez pas passer dans cette rue; vous allez passer ailleurs; vous allez vous comporter de telle façon par rapport à telle autre; ce produit-là, on ne veut pas qu'il passe à tel endroit. Je pense qu'il y a...

M. Bourbeau: M. le député.

M. Dufour: Oui.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, le député devrait lire l'article 32 de la loi actuelle qui dit: "Pour réglementer - on ne dit pas transporter - ou défendre l'emmagasinage ou l'usage de poudre, poix sèche, résine, pétrole, benzine, naphte, gazoline, térébenthine, fulmicoton, nitroglycérine, ainsi que d'autres matières combustibles ou explosives dans les limites de la municipalité ou dans un rayon d'un mille en dehors de cette limite." Il n'est pas question de transport.

M. Blais: Corrosives, toxiques, radioactives.

M. Bourbeau: C'est cela. On ajoute les mots "explosives, corrosives, toxiques, radioactives ou autrement dangereuses..."

M. Blais: Avec l'approbation du ministère de l'Environnement. Est-ce que c'est cela?

M. Dufour: M. le ministre...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Qu'arriverait-il dans un cas où une municipalité défendrait carrément... C'est pour réglementer ou défendre, c'est un ou l'autre; on peut faire les deux, mais un ou l'autre: "pour réglementer ou défendre l'emmagasinage". Il y a des industries, même des magasins qui possèdent ces produits dans leurs bâtisses; ils pourraient aussi en avoir

autour. Si la municipalité décidait que, pour une raison ou une autre, il n'y a pas d'emmagasinage, que cela n'a pas de bon sens, elle peut réglementer ou défendre. Si elle défendait, qu'arriverait-il?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, la municipalité a le droit de le faire, sauf qu'elle ne doit pas le faire d'une façon abusive. Si elle le fait d'une façon abusive, elle pourra être poursuivie; ce sont les tribunaux qui décideront s'il y a abus ou non.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Et vous ajoutez "explosives".

M. Bourbeau: Le mot "explosives" était déjà dans la loi, "combustibles ou explosives", à l'article 32 et nous ajoutons les mots "corrosives, toxiques, radioactives ou autrement dangereuses pour la santé ou la sécurité publiques".

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: J'ai l'impression que pour beaucoup de ces éléments, le ministère de l'Environnement pouvait exercer une certaine surveillance concernant la réglementation pour ces matières, même si le pouvoir était là. J'ai l'impression qu'en ajoutant "explosives, corrosives, toxiques, radioactives", ce ne sont pas toutes les municipalités qui sont organisées en conséquence. C'est une espèce d'ajout de pouvoir pour les municipalités. Vous donnez plus de pouvoirs aux municipalités.

M. Bourbeau: C'est un pouvoir habilitant. Les municipalités ne sont pas obligées de l'utiliser, mais si elles veulent le faire, elles le peuvent. Je signale au député que c'est l'article 8 qui édicte qu'on doit avoir l'approbation du ministre de l'Environnement en ce qui concerne la réglementation touchant les matières corrosives, toxiques ou radioactives.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Parlons des BCP, c'est une matière toxique. Avant, le conseil municipal n'était pas obligé de déterminer l'emmagasinage dans la loi. Avec cette loi, il peut l'empêcher complètement. Supposons que demain matin, on découvre du BCP à un endroit - je sais où il y en a dans la région du Saguenay - on défend de l'emmagasiner, il n'y a aucun endroit où l'emmagasiner, il n'y

a aucun endroit où le brûler, le filtrer. Il y a un problème majeur. La municipalité décide qu'elle n'en veut pas. Comment va-t-on régler cela?

**Une voix:** ...

**M. Dufour:** Il y en a qui se présentent...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.  
(minuit)

**M. Bourbeau:** C'est difficile de répondre. On serait porté à penser que si la municipalité a le pouvoir de défendre, elle pourrait ordonner, dans ces cas, l'évacuation des BCP dont parie le député, mais on ne peut quand même pas les faire disparaître comme cela, du jour au lendemain. Si la municipalité ne réussissait pas à obtenir de ceux qui sont responsables des BCP l'évacuation de ces matières de son territoire, elle devrait prendre des procédures judiciaires. Dans un cas comme celui-là, il est possible que les tribunaux fassent plutôt pression pour que les gens responsables des BCP prennent les mesures nécessaires pour contenir ces matières et assurent la protection des citoyens.

**M. Dufour:** Je pense bien que vous pourriez toujours me répondre que cela va se faire avec l'approbation du ministre de l'Environnement et ce dernier n'approuvera peut-être pas ce règlement. Je peux vous dire que, déjà, en l'écrivant, vous ajoutez un pouvoir sur la radioactivité ou autre matière dangereuse pour la santé. Là, cela laisse de la place à pas mal d'interprétations sur ce qui est dangereux pour la santé ou ne l'est pas.

Je vois que la protection qu'il peut y avoir là-dedans, c'est que le ministre de l'Environnement peut dire oui ou non. Je suis convaincu que les BCP sont considérés comme dangereux pour la santé et je sais que plusieurs municipalités en ont, même Hydro-Québec en a dans ses transformateurs. On n'est pas capable de s'en débarrasser actuellement. Il n'y a pas de mesures adéquates et on est pris avec pour je ne sais combien de temps.

Il y a des façons de les entreposer. Mais même si on les entrepose, il y a un danger tellement grand que personne ne veut les avoir. C'est le problème qu'on a. Pour le moment, c'est juste un pouvoir habilitant et on verra ce que cela donnera. Cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'amendement à l'article 5 est adopté?

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** Par rapport à ce que j'ai

lu, je mettrais sur division.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 5 amendé est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** Sur division, pour être cohérent.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 6. Mais avant de commencer l'étude de l'article 6, j'attire l'attention des membres de la commission sur le fait qu'il est maintenant minuit. Alors, j'aurais besoin d'un consentement pour la poursuite de nos travaux.

**M. Blais:** Ah oui!

**Le Président (M. Saint-Roch):** Consentement?

**M. Blais:** Un instant! Il nous reste combien de choses à faire, M. le Président?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Il nous reste à compléter le projet de loi 36 et l'étude du projet de loi 37.

**M. Bourbeau:** Je signale au député...

**M. Blais:** Essayons de finir cela pour minuit trente, M. le Président, si possible.

**M. Bourbeau:** ...de Terrebonne que le projet de loi 37 est une copie carbone du projet de loi 36.

**M. Blais:** Ou 4 heures si le député de Jonquière aime mieux. Cela ne me dérange pas. Minuit trente serait peut-être mieux.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dois-je conclure que j'ai le consentement pour poursuivre nos travaux?

**M. Blais:** Avec plaisir, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 6.

### Régimes de retraite

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 6 modifie le paragraphe 8 de l'article 464 de la Loi sur les cités et villes, en reconnaissant à une municipalité le pouvoir de n'appliquer qu'à un groupe seulement de fonctionnaires ou d'employés un régime de retraite ou d'instituer autant de régimes qu'il y a de groupes déterminés. De plus, la modification introduite par cet article permettra qu'un règlement établissant un

régime de retraite puisse prendre effet rétroactivement à la date où les cotisations à ce régime ont commencé à être versées. Le droit actuel ne reconnaît pas en cette matière la rétroactivité, puisque le règlement qui établit un régime de retraite entre en vigueur, comme tout autre règlement du conseil, le jour de sa publication.

J'aimerais souligner que l'article 20 de ce projet de loi prescrit que l'article 6 prend effet depuis le 1er janvier 1983. Cet effet rétroactif vise à valider certains régimes de retraite municipaux entrés en vigueur à compter de cette date et qui sont, depuis lors, dans cette illégalité technique.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a des interventions? M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Je crois que, sur les régimes de retraite, on va essayer d'éclaircir comme il faut l'article, pour être sûr que cela va quelque part. Quand on dit: "Un règlement adopté en vertu du présent paragraphe peut établir des catégories de fonctionnaires ou d'employés", cela veut dire que les fonctionnaires ne sont pas nécessairement tous classés sur un même pied. Cela veut dire également qu'il y a des différences de l'un à l'autre. "Prévoir que le régime de retraite ne vise qu'une catégorie ou prévoir, selon les catégories, des régimes de retraite différents", si je comprends bien, cela voudrait dire qu'il pourrait y avoir plusieurs régimes de retraite pour une municipalité.

M. Bourbeau: C'est cela.

M. Dufour: Est-ce que c'est à la demande des municipalités ou si c'est pour vous conformer à des arbitrages qui ont donné certaines faveurs ou certaines améliorations de régimes de retraite à un groupe par rapport à un autre?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Ce sont les deux. Pardon?

M. Blais: C'est une loi omnibus.

M. Bourbeau: C'est à la demande de certaines municipalités et c'est également parce qu'à l'intérieur de certaines conventions il y a plusieurs catégories et il peut arriver à l'occasion que...

M. Dufour: Est-ce que vous pouvez me dire que ce sont des municipalités d'une certaine grosseur ou si ce sont toutes? Ou si, les municipalités, on pouvait les prendre partout. Ce n'est pas une prise, je vais vous poser la question, je vais vous donner une

partie de la réponse que j'entends. Par exemple, mettons qu'une municipalité de 25 000, 35 000 habitants ou 15 000 habitants, avec cette disposition, pouvait se ramasser avec deux ou trois régimes de fonds de retraite. Assez souvent, on donne aux gens des fonds de retraite et les gens ont leur propre conseil d'administration avec un comité paritaire. Savez-vous que cette disposition, d'abord, est de nature à ouvrir la porte à un paquet de négociations qui feraient que tantôt on pourrait avoir des régimes plus élevés et que cela va être la course à celui qui aura le meilleur régime? C'est par escaliers, toujours en fonction du plus haut. Si on fait de l'administration par rapport aux employés, on va se ramasser avec des comités, tantôt avec les comités de la CSST et les comités des régimes de rentes. Savez-vous que nos employés ne travailleront plus? C'est vrai qu'on va faire du "faire faire", à mon point de vue. Les municipalités ne seront plus capables, jamais, de s'en sortir. Elles vont passer leur temps à faire de l'administration et de l'application des règlements qu'elles ont. Cela va venir compliqué...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Je m'excuse. Voulez-vous reprendre la question, l'essentiel de la question?

M. Dufour: L'essentiel de la question, c'est qu'en introduisant cet article dans les municipalités, indépendamment du nom - ce n'est pas marqué pour quelle catégorie - on pourrait se ramasser... Par exemple, il y a les policiers, il peut y avoir les policiers-pompiers, il peut y avoir les cols bleus, les cols blancs et les cadres. Cela veut dire cinq catégories qu'on peut identifier. Il peut y en avoir plus que cela, mais j'en ai identifié cinq. Il pourrait y avoir les professionnels, cela en ferait six. On pourrait se ramasser avec six fonds de retraite. Comme on a décidé, à un moment donné, en arbitrage, que c'était négociable, cela veut dire que cela ouvre la porte... Parce que, si on peut établir six fonds de retraite dans une municipalité, cela veut dire que l'escalier va commencer par celui qui aura le meilleur régime de retraite. De plus, comme dans les municipalités on a tendance à faire de l'administration des fonds de retraite de façon paritaire, un groupe par rapport à un autre, si on a quatre, cinq ou six fonds de retraite dans la municipalité, la municipalité va passer son temps à travailler. Je sais ce que c'est qu'administrer un fonds de retraite, c'est du travail et il y a des coûts. La minute que le fonds commence à grossir, cela prend des experts. Alors, ou on ouvre la porte pour que les gens ne soient plus

capables de l'administrer ou on prend tellement de temps que cela augmente les coûts de l'administration d'une municipalité. Là, c'est vrai que cela va être du "faire faire" partout. Il n'y a plus de municipalités qui vont vouloir les tenir et je vous passe un papier que l'ouverture qui est faite par les arbitrages, les municipalités n'y échapperont pas. Cela, c'est vrai que ce va être le cobra de mon collègue d'à côté. Les municipalités vont se faire étouffer à la longue. Je pense que cet article qui est introduit... Je me demande si, d'abord, s'il y a urgence extrême pour l'adopter immédiatement. Je trouve que, quand on touche aux fonds de retraite, il y a des montants extraordinaires là-dedans et il me semble que l'ouverture qui est faite ici va causer plus de problèmes que de solutions. Je le vois comme cela. Je peux bien me tromper, mais imaginez-vous que la petite municipalité qui a 12 000 habitants ou 10 000 habitants qui va se ramasser avec trois ou quatre fonds de retraite, je ne sais pas comment elle va faire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, si le député a des appréhensions, j'espère que ses appréhensions ne se matérialiseront pas. Je peux lui dire que ces demandes proviennent du milieu municipal, qu'elles ont été acceptées à la table de concertation Québec-municipalités et que ce sont les unions qui nous ont demandé de procéder de cette façon. Elles sont parfaitement d'accord avec cet article et elles ne semblent pas voir les problèmes que voit le député de l'Opposition.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je comprends que le ministre puisse s'appuyer sur la table Québec-municipalités. Je vous dis carrément que je vois des problèmes là-dedans. Quand les premiers arbitrages ont accordé aux policiers des systèmes différents de l'ensemble... Ils ont des conditions de travail de l'ensemble, et regardez où cela nous mène. Même si les unions l'avaient accepté, je conteste, par l'expérience que j'ai vécue dans le domaine municipal, que c'est une décision qui répond à des vœux parce que, en partant de là, c'est facile à déceler d'avance. Je fais appel à ceux, autour de vous, qui sont dans le domaine municipal. Parmi vos collègues, je suis convaincu que... Ce n'est pas de la mauvaise volonté de ma part. Je vous dis honnêtement que je ne suis pas capable de concourir à un article qui va être de nature à créer un paquet de problèmes. Et on va les avoir rapidement.

Je ne sais pas pourquoi les unions ont pu l'accepter comme cela sans discuter

autrement, mais je vous dis qu'il y a plus. Il y a un danger dans cela, et, le danger, ce n'est même pas un danger. Je vous affirme d'avance qu'on va avoir un paquet de problèmes. On va se ramasser avec un paquet de fonds de retraite qui vont être pratiquement à l'infini. Il va y avoir presque autant de fonds de retraite qu'il va y avoir de personnes et qu'il y a de municipalités parce que dès que vous commencez à ouvrir là-dedans... On a fait une fusion chez nous. Vous savez, on a fini par raser et établir les salaires mais on n'a pas été égalisé par le bas, par le haut. Puis, dans les fonds de retraite, tous nos gens se sont établis par le haut, non par le bas.

Si on regarde cette ouverture, on va arriver avec un nombre de fonds de retraite. Ensuite, on se demandera pourquoi cela coûte plus cher à administrer au municipal. C'est parce qu'il y a des lois qui sont trop grandes qui permettent trop de choses. Et ce qui est vrai pour le fonds de retraite l'est aussi dans d'autres domaines au point de vue municipal.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Je voudrais simplement signaler au député qu'à la ville de Montréal, par exemple, on m'indique qu'il y a une dizaine de fonds de retraite et que cela ne semble pas être une calamité.

**M. Dufour:** Combien y en a-t-il de Montréal dans le Québec? Si vous me disiez que la ville de 100 000 habitants et plus peut recourir à cela, cela la regarde si elle le veut. Moi, cela ne me fait rien. Us vivront avec leurs problèmes. Mais, moi, je vous dis, au nom des petites municipalités ou des municipalités de 60 000 habitants, 75 000 habitants et moins, essayons donc. Je vais parler en leur nom. Les autres, en haut, s'ils veulent vivre avec cela, ils s'arrangeront. Je ne suis pas sûr que la ville de Laval est heureuse de cela, ni la ville de Montréal. Donnez donc la chance, par exemple, à ces municipalités d'avoir un ou deux régimes au lieu d'en avoir trois ou quatre ou cinq. Peut-être qu'ils nous donneraient une réponse sur ce que serait leur choix.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, tout ce que je peux dire c'est que le député de Jonquière ne semble pas du même avis que le parti gouvernemental à ce sujet.

**M. Dufour:** C'est votre choix, M. le ministre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce

qu'il y a d'autres interventions?

**Une voix:** Non.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 6 est adopté?

M. Dufour: C'est correct. On ne peut pas faire plus que cela. Sur division.

**Une voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. J'appelle maintenant l'article 7.

M. Bourbeau: M. le Président, l'article 7 introduit une disposition qui va permettre à un fonctionnaire ou employé municipal qui passe à l'emploi d'une personne dont les employés participent à un régime de rentes assujéti à la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes de faire transférer dans ce régime auquel il devient admissible les fonds qu'il a accumulés dans le régime municipal.

M. Dufour: Je ne peux manifester...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: ...rien contre l'article mais je vous passe un papier que transférer un régime de rentes à un autre, cela demande du travail sur un moyen temps. Cela ne se fait pas vite. On a des employés pour qui cela prend trois et quatre ans. Ce sont des expériences qu'on a vécues. Même pour un de nos employés qui était à la commission municipale, cela a pris quatre ans. C'est un dossier ça d'épais. Cela ne me fait rien qu'on adopte la loi. On le faisait pareil. Cela va.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 7 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 8.

M. Bourbeau: L'article B constitue une disposition corollaire à l'article 2. Je signale que, comme l'article 2, l'article 8 prend effet à compter du 20 juin 1985.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 8 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 9.

#### **Pouvoir d'enquête de la CMQ**

M. Bourbeau: M. le Président, l'article 9 vise à réintroduire le pouvoir d'enquête

que possédait la Commission municipale du Québec à l'égard d'une régie intermunicipale. J'aimerais signaler que ce pouvoir de la Commission municipale est disparu techniquement le 1er janvier 1985, d'où la nécessité de faire remonter l'amendement à cette date. On a échappé ce pouvoir lors d'un amendement à la loi.  
(0 h 15)

M. Blais: Par inadvertance.

M. Bourbeau: Oui, par inadvertance.

M. Dufour: Est-ce que vous pourriez répéter exactement ce que cela fait de plus?

M. Bourbeau: Sous l'ancien gouvernement, évidemment, lors d'un amendement à la loi, on avait...

M. Dufour: Quand vous ne l'aurez plus, vous allez être mal pris. Vous allez manquer de vocabulaire.

M. Bourbeau: ...laissé tomber ce pouvoir, par inadvertance, et aujourd'hui on le ramasse et on le remet dans la loi.

L'article 9 vise à réintroduire le pouvoir d'enquête que possédait la Commission municipale du Québec à l'égard d'une régie intermunicipale. Ce pouvoir est disparu techniquement depuis le 1er janvier 1985, d'où la nécessité de faire remonter l'amendement à cette date. Vous vous référerez à l'article 21 du projet de loi.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 9 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté, J'appelle maintenant l'article 10.

M. Bourbeau: M. le Président, l'article 10 n'introduit qu'une disposition de concordance, au même titre que celle introduite par l'article 4 du projet de loi.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 10 est adopté?

**Des voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. J'appelle l'article 11.

#### **Programme de revitalisation**

M. Bourbeau: L'article 11 modifie l'article 542.1 de la Loi sur les cités et villes de façon à permettre à une municipalité de décréter, sans aucune limite, les éléments de son programme de

revitalisation de tout ou partie de son territoire ainsi que les travaux qu'elle désire subventionner.

Dans l'état actuel du droit, une municipalité peut accorder des réductions de taxes ou contribuer au paiement des travaux privés, dans la mesure où les travaux sont de ceux inclus dans un programme de revitalisation adopté par la municipalité. Actuellement, la loi énumère les travaux qui peuvent faire partie d'un programme de revitalisation, de sorte que cette énumération limite, par sa formule, le champ d'intervention de la municipalité,

À l'expérience, on constate que la liste des travaux, déjà longue, est néanmoins insuffisante pour couvrir toutes les activités qui méritent d'être encouragées en vue d'un objectif de revitalisation, d'où l'avantage de laisser aux municipalités plus d'autonomie en cette matière en leur permettant d'inclure ce qu'elles veulent dans leur programme de revitalisation.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Cela n'enlève pas le PPU?

**M. Bourbeau:** Le PPU?

**M. Dufour:** Oui, le programme particulier d'urbanisme. Non?

**M. Bourbeau:** Cela n'a rien à voir.

**M. Dufour:** Ah bon!

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 11 est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Adopté. J'appelle l'article 12.

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 12 a également pour objet de faire disparaître la liste limitative des travaux qui peuvent faire l'objet d'une subvention municipale dans la partie de son territoire désigné comme son centre-ville en vertu d'un programme particulier d'urbanisme. Les travaux admissibles à une subvention devront être conformes à ceux prévus dans un programme de revitalisation.

**M. Dufour:** Je voudrais poser une question au ministre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Le montant de la subvention ne peut excéder le coût réel des travaux. Il n'y a pas beaucoup d'endroits...

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 12 est adopté?

**Une voix:** Il va vite celui-là.

**M. Blais:** J'ai tendance à dire oui.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 12 est adopté.

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Adopté. J'appelle l'article 13.

#### Référendum sur emprunt

**M. Bourbeau:** À l'article 13, on modifie la règle actuelle de votation en matière de référendum portant sur un emprunt. Dans l'état actuel du droit, un groupe de contribuables qui défraie 75 % et plus du coût de l'emprunt n'aura l'exclusivité du vote que si le solde de 25 % ou moins est à la charge de l'ensemble des contribuables de la municipalité. Si le solde de 25 % ou moins est réparti entre l'ensemble des contribuables et un autre groupe, cette règle d'exclusivité du vote ne s'applique plus. C'est cette situation que la modification proposée veut corriger, de sorte que l'exclusivité du vote soit automatique, dès qu'un groupe défraie au moins 75 % du coût de l'emprunt.

M. le Président, j'aimerais apporter un amendement à l'article 13, comme suit. "L'article 13 du projet de loi 36 est modifié par l'addition, à la fin de l'alinéa édicté, de la phrase suivante... C'est quoi l'alinéa édicté?"

**Une voix:** ...

**M. Bourbeau:** De la phrase suivante, et je cite: "Aux fins du présent alinéa, la partie de la municipalité ne consiste dans la combinaison..."

**M. Dufour:** Est-ce que c'est un amendement que vous proposez?

**M. Bourbeau:** M. le Président, je retire ce que je viens de dire. Je vais recommencer.

M. le Président, la phrase suivante: "Aux fins du présent alinéa, la partie de la municipalité ne consiste dans la combinaison de plusieurs parties distinctes prévues au règlement que si les propriétaires d'immeubles d'aucune de celles-ci n'ont à leur charge une proportion de 75 % ou plus de l'emprunt remboursé; l'ensemble des immeubles des bénéficiaires des travaux constitue une telle partie distincte."

Ce n'est pas un chef-d'oeuvre de...

**M. Dufour:** Pourriez-vous mettre cela

en langue française?

**M. Bourbeau:** M. le Président, la modification introduite par le présent amendement au texte du projet de loi vise à permettre qu'une partie de la municipalité puisse comprendre le cumul de plusieurs parties distinctes prévues par le règlement qui décrète le partage du remboursement de l'emprunt lorsque aucune de ces parties n'a à sa charge 75 % ou plus de l'emprunt à rembourser. Exemple: si on avait un partage du coût de l'emprunt: partie 1, 30 %; partie 2, 25 %; partie 3, 20 %; ensemble de la municipalité, 25 %; dans ce cas, les parties 1, 2 et 3 auront l'exclusivité du vote,

**M. Dufour:** Cela va avoir bien du bon sens.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Je ne comprends rien. Je vous avoue humblement que j'aurais de la difficulté à donner une explication savante, même avec un tableau.

**M. Bourbeau:** Moi aussi.

**M. Dufour:** Le ministre dit qu'il ne comprend pas. Il dit qu'il aurait de la difficulté aussi. En tout cas, on peut dire au moins qu'on est honnête tous les deux. Ce n'est pas nous autres qui l'avons écrit.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dois-je en conclure que l'amendement à l'article 13 est adopté?

**M. Dufour:** On va être sûrs qu'on taxe.

**M. Bourbeau:** Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 13 amendé est adopté?

**M. Dufour:** Cela n'a pas de bon sens.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** ...

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que j'ai compris "adopté", M. le député de Jonquière? Oui? C'est correct?  
J'appelle maintenant l'article 14.

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 14 introduit une nouvelle règle en matière d'emprunt qui permettra à une municipalité de changer par simple résolution un emprunt décrété par règlement, même si ce changement de mode implique une augmentation de la charge des contribuables dans la mesure où cette augmentation est reliée à des

dépenses d'administration du nouveau mode d'emprunt. Par exemple, il pourrait être dorénavant possible de changer par simple résolution l'emprunt par billet décrété par règlement pour un emprunt par émission d'obligations même si les dépenses reliées à la mise en marché des obligations impliquent une augmentation de la charge des contribuables.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Des emprunts municipaux sont pratiquement toujours... Je ne sais pas s'il y en a. Il n'y a pas d'emprunt qui dépasse beaucoup trois ans, cinq ans, renouvelable. On appelle cela avoir des ballons. C'est cela? C'est un ballon. Avec cet article, est-ce que cela pourra introduire la possibilité, quand l'emprunt est terminé, que la municipalité choisisse d'aller sur un autre emprunt? Est-ce qu'elle pourrait aller jusqu'à additionner des emprunts différents dans un même emprunt? Est-ce que cela va si loin que cela ou est-ce simplement pour un emprunt, tel numéro, par exemple, l'emprunt no 20?

**M. Bourbeau:** L'article 564 dit bien que le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution. Il faudrait qu'il y ait...

**M. Dufour:** Il ne sera pas question d'additionner.

**M. Bourbeau:** Non. C'est un seul règlement à la fois.

**M. Dufour:** Mais, au bout de trois ans ou cinq ans, il pourrait changer le règlement d'emprunt. Il pourrait procéder différemment. Mais il pourrait le faire aussi en fonction d'un règlement. Quand cela arrive, on le fait par règlement. Ce n'est pas là que cela s'appliquerait.

**M. Bourbeau:** Un conseil pourrait adopter une résolution, un règlement plutôt, à savoir qu'on va emprunter, disons, par obligation, mais au moment où on vient pour faire l'émission d'obligations, s'il y a un autre mode qui est plus économique, on pourrait procéder par billet plutôt que par obligation.

**M. Dufour:** Si j'ai bien compris, vous avez dit "par règlement", mais cela peut être par résolution. Est-ce que c'est nécessaire que ce soit par règlement?

**M. Bourbeau:** Évidemment, l'emprunt est décrété par règlement, mais pour changer d'un mode à l'autre, on peut le faire par une résolution.

**M. Dufour:** Ils n'ont pas besoin d'être approuvés.

**M. Bourbeau:** Une fois que le règlement autorisant l'emprunt est adopté, le conseil municipal peut décider de modifier, de changer le mode d'emprunt, de passer à une émission d'obligations, ou l'inverse. On me dit qu'il n'y a pas obligation de demander l'autorisation du ministre.

**M. Dufour:** Cela pourrait se faire par résolution.

**M. Bourbeau:** Le changement de mode par résolution, mais pas l'emprunt lui-même. L'emprunt, c'est par règlement.

**M. Dufour:** D'accord.

**M. Bourbeau:** Cela prend un règlement d'emprunt, au départ. Une fois que le règlement est voté, le conseil pourrait décider de modifier la façon d'emprunter par une résolution.

**M. Dufour:** C'est bien.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 14 est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 15.

**M. Bourbeau:** L'article 15 a pour objet de permettre à une municipalité de confier à un tiers l'exploitation seule d'un de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées. Ce contrat sera octroyé suivant les règles normales d'octroi de contrats.

**M. Dufour:** Cela va. Adopté.

**M. Bourbeau:** M. le Président...

**M. Blais:** Nous l'avons compris, adopté.

**M. Bourbeau:** J'avais d'autres explications à vous donner. De confier à un tiers l'exploitation seule... Une municipalité ne peut confier à un tiers autre que la Société québécoise d'assainissement des eaux, communément appelée la SQAE, la seule exploitation d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées. L'autre possibilité pour une municipalité de confier l'exploitation d'un tel ouvrage est de le faire à l'intérieur d'un contrat clés en main.

**M. Blais:** Cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 15 est adopté?

**M. Blais:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 16.

**M. Bourbeau:** L'article 16 constitue une disposition transitoire qui a pour effet de conserver la validité d'un règlement qui a force de loi la veille de l'entrée en vigueur de la loi et qui a été adopté en vertu d'une disposition remplacée ou abrogée par la présente loi.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Il me semble que cela ne suit pas notre règlement qui est de l'adopter au moment de sa sanction. Vous m'écoutez mais pas tout le temps.

**M. Bourbeau:** C'est parce qu'on tente de suivre les conseils du député de Jonquière et de s'adapter à sa philosophie.

**M. Dufour:** Le 31 août 1986, le règlement sera adopté avant cela.

**M. Bourbeau:** Le député trouvait que quand on avait mis la date du 1er septembre, c'était trop loin; alors là, on met le 31 août, c'est plus rapproché.

**M. Dufour:** Il n'y a pas moyen. Est-ce qu'il y a une raison particulière pour laquelle ce règlement n'est pas adopté au moment de sa sanction?

**M. Bourbeau:** Il est prévu à l'article 22 que la présente loi entre en vigueur le 1er septembre 1986.

**M. Dufour:** Ce sont seulement des articles de concordance parce que vous avez retardé la date d'entrée en vigueur de la loi. Si la loi avait été adoptée lors de sa sanction, l'article 16 aurait "pété au frette".

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Dans une telle hypothèse, nous aurions maintenant l'article 16, sauf que la date du 31 août aurait été remplacée par "la veille de la sanction de la présente loi".

**M. Dufour:** Du point de vue législatif, est-ce que ce serait possible, en disant que toute disposition d'un règlement entre en vigueur le 31 août 1986, que cela donne des ouvertures? Est-ce qu'il y a des éventualités qui pourraient permettre un positionnement ou une ouverture plus grande d'une municipalité par rapport à ce qu'on adopte?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le

ministre.

**M. Bourbeau:** Est-ce que le député pourrait préciser sa question?  
(0 h 30)

**M. Dufour:** Vous dites que le règlement sera en vigueur le 31 août 1986 et on est rendu au 17 juin. Entre le 17 juin et le 31 août, est-ce qu'il pourrait se produire des événements, dans une municipalité, qui feraient que cela pourrait aller loin ou en prévision d'une loi qui va être adoptée subséquemment. Il n'y a pas de problème, il n'y a pas de problème, mais je pose la question.

**M. Bourbeau:** Si les municipalités adoptaient le règlement à partir de maintenant jusqu'au 31 août, le règlement devrait être adopté en vertu des lois qui vont exister à partir de maintenant.

**M. Dufour:** J'ai l'impression qu'on est en train de créer du droit nouveau.

**M. Bourbeau:** Du droit nouveau? Bien...

**M. Dufour:** Bien oui, parce que vous donnez une possibilité à quelqu'un, à partir d'une sanction de loi qui n'est pas en vigueur, d'adopter un règlement jusqu'au 31 août en sachant qu'il va avoir la solution à l'autre bout. Non? Je ne comprends pas pareil.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** La présente loi va devenir en vigueur le 1er septembre 1986. Donc, jusqu'à cette date, c'est la loi actuelle qui va continuer de s'appliquer, jusqu'au 1er septembre 1986. Donc, si une municipalité adopte des règlements jusqu'au 1er septembre 1986, ils vont être sujets à la loi telle qu'elle existe présentement. Si une municipalité essayait d'adopter un règlement en vertu de la nouvelle loi, hé bien! ce règlement serait illégal puisque la loi ne serait pas en vigueur!

**M. Dufour:** Ceci revient à dire que si vous m'avez... J'accepte les explications que vous me donnez, mais vous ne me convainquez pas qu'on sanctionne une loi et qu'on la met en vigueur trois mois après.

**M. Bourbeau:** Mais cela se fait fréquemment.

**M. Dufour:** Cela étant dit, je fais juste être cohérent avec ce que j'ai dit avant.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Cela va. Est-ce que l'article 16 est adopté?

**M. Bourbeau:** M. le député, si vous le demandez au député de Terrebonne qui est votre voisin, il va vous dire que cela se fait très fréquemment dans les lois.

**M. Dufour:** En tout cas, dans le municipal, cela ne s'est pas fait souvent jusqu'à maintenant.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 16 est adopté?

**M. Dufour:** Je m'inscris en faux là-dedans.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Blais:** Mon confrère de Jonquière a raison, quand même.

**M. Bourbeau:** L'article 17, je pense.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 16 est adopté?

**Une voix:** Oui.

**M. Dufour:** C'est parce que je trouve que le mot est tellement... L'article 16? Oui, oui, il est adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Alors, j'appelle l'article 17.

**M. Bourbeau:** L'article 17 constitue également une disposition transitoire visant à reconnaître la validité des effets découlant d'un acte accompli avant l'entrée en vigueur de la présente loi en vertu d'une disposition abrogée ou remplacée.

**M. Blais:** Qu'est-ce qu'il fait là, cet article? Hein? Qu'est-ce que cet article fait là?

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** Non, non. Je n'ai pas de questions à poser.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Ah! Est-ce qu'il y a des interventions sur l'article 17?

**M. Dufour:** ...je n'avais pas d'explications.

**M. Bourbeau:** C'est clair.

**M. Dufour:** C'est clair.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Blais:** C'est clair, mais pourquoi...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Terrebonne.

M. Blais: J'en ai, une question, si mon confrère n'en a pas à poser. Je peux vous répondre que je ne comprends pas, mais c'est ce que je veux savoir, si je comprends ou non.

"Tout acte accompli avant le 31 août 1986 en vertu d'une disposition abrogée ou remplacée par la présente loi conserve ses effets s'ils sont encore utiles." Puis, elle entre en vigueur le 1er septembre 1986. Vous avez dit avant que c'est la loi actuelle avant le 1er septembre 1986 qui a force de loi. Qu'est-ce que l'article 17 fait là?

M. Bourbeau: Cet article va venir en vigueur...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: L'article 17 doit venir en vigueur en même temps que la loi, le 1er septembre 1986. À cette époque, quand la nouvelle loi viendra en vigueur, les actes qui auraient été posés avant le 1er septembre 1986 en vertu de dispositions qui auraient été abrogées ou remplacées par la loi qui viendra en vigueur à cette date...

M. Blais: Conserveront leurs effets.

M. Bourbeau: Ils conserveront leurs effets.

M. Blais: Cela ne fait pas partie intrinsèque de la situation dans laquelle on vit? Pourquoi faut-il le dire?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Blais: C'est cela que je trouve. N'est-ce pas redondant?

M. Bourbeau: Ah! C'est selon.

M. Blais: Est-ce que c'est redondant? Non?

M. Bourbeau: C'est parce que, s'il y avait une loi d'interprétation, un statut d'interprétation, on n'aurait pas besoin d'un article comme celui-là. C'est pour interpréter la loi: Les actes qui auraient été accomplis avant la date d'entrée en vigueur de la loi, comme on dit en latin "res ipsa loquitur" ou en anglais "res ipsa loquitur".

M. Blais: Comment me dites-vous cela? Vous êtes en train de me jouer un tour. Oisons que je me fie à votre parole, M. le ministre. Le 31 août, c'est vraiment la veille du 1er septembre 1986, vous avez raison.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur l'article 17? Est-ce que l'article 17 est adopté?

M. Blais: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté. J'appelle maintenant l'article 18.

M. Bourbeau: L'article 18 prescrit que les articles 2 et 8 de la présente loi ont un effet rétroactif, remontant au 20 juin 1985: C'est la date, M. le Président, de l'introduction du pouvoir initial en matière d'entente avec un conseil de bande amérindien.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a des interventions sur l'article 18? Est-ce que l'article 18 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 19.

M. Bourbeau: L'article 19 a pour objet de prescrire que, pour fins de renvoi, le paragraphe 1° de l'article 2 et le chapitre III de la Loi sur le bâtiment entrent en vigueur le 1er septembre 1986. C'est la date d'entrée en vigueur du présent projet de loi. Cette technique législative est utilisée aux fins du paragraphe 21.1° de l'article 412 de la Loi sur les cités et villes et du paragraphe 23.1° de cet article 412...

M. Blais: Modifié par l'article 5.

M. Bourbeau: C'est d'une limpidité!

M. Blais: Ça, c'est facile à comprendre. Il n'y a pas de problème. Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 19 est adopté?

M. Bourbeau: Adopté, M. le Président.

M. Dufour: L'article 19 le sera sur division, parce que ça touche les régimes de retraite.

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté sur division.

M. Dufour: C'est plutôt l'article 20 qu'on adopte sur division.

M. Bourbeau: M. le Président.

M. Dufour: L'article 19 est correct.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 19 est adopté.

M. Bourbeau: Comme cela ne touche pas les fonds de retraite, M. le Président, je présume que c'est adopté sans division.

M. Dufour: C'est le 20 qu'on adopte sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 19 est adopté. J'appelle maintenant l'article 20.

M. Bourbeau: L'article 20 fait remonter au 1er janvier 1983 la date de prise d'effet de l'article 6 du présent projet de loi. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il s'agit de la date à laquelle remontent certains régimes de retraite en faveur de fonctionnaires et d'employés municipaux, régimes qui empruntent actuellement une formule techniquement illégale.

M. Dufour: Si c'est juste pour la rétroactivité des fonds qui ne peuvent pas être rétroactifs au moment de la cotisation, cela ne me dérangerait pas trop, mais, comme c'est un sujet assez complexe, je pense qu'on aurait eu intérêt à regarder tout ce système différemment avec un peu plus de temps, un peu plus de recul, pour savoir exactement ce qui en est. Je pense qu'il n'y a pas trop de risques en disant: adopté sur division. Je ne peux pas concourir à ça.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 20 est adopté sur division. J'appelle l'article 21.

M. Bourbeau: L'article 21 a pour effet de faire rétroagir au 1er janvier 1985 l'amendement qu'apporte l'article 9 du présent projet de loi. Cette date est celle à laquelle prenait effet une modification législative dont les conséquences non souhaitées faisaient disparaître le pouvoir d'enquête de la commission municipale sur les régies intermunicipales. C'est là, M. le Président, qu'on avait échappé sous l'ancien gouvernement, je le répète, un pouvoir de la Commission municipale.

Le Président (M. Saint-Roch); M. le député de Terrebonne.

M. Blais: Ce n'est pas une volonté gouvernementale, c'était juste une coquille technique.

M. Bourbeau; Je ne dis pas que c'était volontaire, M. le Président; c'était un oubli.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 21 est adopté?

M. Bourbeau: Adopté.

M. Dufour: Sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 21 est adopté. J'appelle maintenant l'article 22.

M. Bourbeau: L'article 22 prévoit que la présente loi entre en vigueur le 1er septembre 1986. Cette date est proposée afin d'accorder aux municipalités un délai raisonnable pour prendre connaissance des nouvelles dispositions qui leur seront applicables.

**Une voix:** Adopté.

M. Dufour: Sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que le titre du projet de loi 36, Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'ensemble du projet de loi 36 est adopté?

**Une voix:** Adopté.

M. Dufour: Sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): Nous allons suspendre quelques instants avant de poursuivre l'étude du projet de loi 37.

(Suspension de la séance à 0 h 35)

(Reprise à 0 h 45)

#### Projet de loi 37

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! La commission de l'aménagement et des équipements reprend maintenant ses travaux pour faire l'étude du projet de loi 37, Loi modifiant le Code municipal du Québec. Est-ce qu'il y a des remarques préliminaires?

M. Blais: Non, M. le Président.

M. Bourbeau: J'aurais des remarques préliminaires à faire, à la demande du député de Terrebonne. M. le Président, étant donné que le projet de loi 37 ressemble étrangement, comme une soeur jumelle, à la loi 36, je me dispenserai de lire les notes explicatives à chaque article. Disons que les notes que j'ai lues tout à l'heure à l'égard du projet de loi 36 s'appliqueront mutatis mutandis au projet de loi 37, sauf, évidemment, dans les cas où il aurait des modifications au projet de loi 37.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le

député de Jonquière, est-ce que vous avez des remarques préliminaires?

M. Dufour: Je suis en train de les regarder article par article. C'est vrai que ce sont peut-être des soeurs jumelles, mais de 100 000 et 75 000 habitants, il n'y en a pas beaucoup dans le Code municipal. Je dois me contenter, comme d'habitude, de les regarder article par article. On se prononcera au fur et à mesure.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 1.

M. Bourbeau: C'est l'équivalent de ce que l'on a adopté dans la loi 36.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 1 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 2.

M. Bourbeau: Même remarque, M. le Président.

M. Blais: C'est pour les poursuites des gens qui ont fait une infraction. Il n'y a pas d'appel.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 2 est adopté?

M. Dufour: Cela va.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 3.

M. Bourbeau; M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Je vous fais remarquer qu'il y a un papillon à l'article 3.

M. Bourbeau: Il y a une modification à l'article 3 de la Loi modifiant le Code municipal du Québec. L'article 3 du projet de loi 37 est modifié par l'insertion, dans la septième ligne du paragraphe 7.1 de l'article 555 du Code municipal du Québec édicté par le paragraphe 6<sup>u</sup> et après le mot "paragraphe", des mots "à l'égard de matières corrosives, toxiques ou radioactives". Cette modification vise à n'assujettir à l'approbation du ministre de l'Environnement que la partie de la réglementation touchant les matières corrosives, toxiques ou radioactives, afin de ne pas altérer la règle actuelle à l'égard des autres matières.

M. le Président, il s'agit d'un amendement qui est semblable à celui que nous avons introduit au projet de loi 36.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a des interventions sur l'amendement?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'amendement est adopté?

M. Blais: Adopté "froma causa". Comment on dit cela, pour la forme, en latin?

M. Bourbeau: Pro forma.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 3 amendé est adopté?

M. Bourbeau: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 4.

M. Bourbeau: M. le Président, c'est la même remarque que précédemment. C'est une disposition semblable à celle introduite dans la loi 36.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a des interventions sur l'article 4?

M. Dufour: Nous allons le regarder tranquillement pour ne pas s'en faire passer une petite vite; on n'est pas si pressé que cela. Il me semble que je n'ai pas vu cela dans l'autre projet de loi.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: Est-ce que cela m'a échappé, l'alinéa 3<sup>o</sup>? "Pour décréter que toute contravention à l'interdiction de stationner décrétée en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> est assimilée à une contravention..." C'est la même chose, ce n'est pas marquée "ambulance". Ils n'ont pas beaucoup de centres commerciaux dans ce coin-là. C'est une municipalité qui est moins...

M. Bourbeau: C'est la même mesure...

M. Dufour: C'est juste la même loi, cela va.

M. Bourbeau: ...que dans la loi 36, tout à l'heure. C'est l'article 5, paragraphe c...

M. Dufour: Cela va.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 4 est adopté?

M. Bourbeau: Adopté.

M. Dufour: Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 5.

**M. Bourbeau:** Même remarque, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 5 est adopté?

**Une voix:** Adopté.

**M. Dufour:** Cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 6.

**M. Bourbeau:** Même remarque, M. le Président. Il s'agit du pouvoir de la Commission municipale qui avait été échappé par erreur.

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Alors, l'article 6 est adopté. J'appelle l'article 7.

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 7 vise à introduire une formule de répartition des dépenses d'une municipalité régionale de comté en matière de jumelage qui tient compte de l'évaluation uniformisée de tous les immeubles et non seulement des immeubles imposables. C'est d'ailleurs cette formule de répartition des dépenses basée sur le véritable potentiel fiscal qu'on retrouve habituellement lorsque des dépenses sont réparties entre municipalités. Naturellement, cette répartition des dépenses continuera à ne se faire qu'entre les municipalités favorables au jumelage.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a des commentaires?

**M. Dufour:** Est-ce que cet article-là, M. le ministre...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** ...c'est pour permettre... Le but que cela atteint, effectivement, c'est que les petites municipalités sont favorisées par l'introduction de cet article, puisque cela a pour effet d'augmenter l'évaluation globale d'une plus grosse municipalité ou qui a plus d'édifices gouvernementaux à l'intérieur de ses limites. C'est cela?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article...

**M. Dufour:** Non, non, je veux juste qu'il me le dise.

**M. Bourbeau:** M. le Président, on me

signale que dans la loi il y a une possibilité pour une plus grosse municipalité qui ne voudrait pas participer au jumelage de se retirer.

**M. Dufour:** Ah! C'est pour...

**Une voix:** Le jumelage des MRC.

**M. Dufour:** Ah! tabarouette? Avec les paya "étranges" d'un peu partout?

**Une voix:** C'est cela.

**M. Dufour:** Cela avait été demandé par l'UMRCQ dans le temps de M. Asselin. Bateau! Vous avez développé cela? Les unions sont d'accord là-dessus?

**M. Blais:** Qu'est-ce qu'il dit? Elles ne sont pas obligées de fusionner?

**M. Dufour:** Non, non. S'il y en a une qui veut fusionner, par exemple, la municipalité...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** Cette loi a été adoptée l'an dernier, en 1985, sous l'ancien gouvernement. Nous, on ne fait qu'apporter une modification, c'est-à-dire une formule de répartition des dépenses.

**M. Dufour:** Attendez un peu, on va regarder cela de nouveau.

**M. Bourbeau:** L'article 7...

**M. Dufour:** Cela n'est pas une copie.

**M. Bourbeau:** ...vise à introduire une formule de répartition des dépenses d'une MRC en matière de jumelage. Elle tient compte de l'évaluation uniformisée et non seulement de la valeur des immeubles imposables.

**M. Dufour:** Une MRC qui voudrait se jumeler ou qui se jumelle avec un organisme de l'extérieur, canadien ou...

**M. Blais:** Étranger ou autres.

**M. Dufour:** ...étranger purement et simplement - on parle toujours d'étranger, en fait, dans nos mots - et qu'il y aurait des municipalités qui ne voudraient pas participer... Il faut comprendre que, dans des MRC, il peut y avoir huit municipalités régies par le Code municipal. Sur les huit, s'il y en a deux... On pourrait l'imposer aux huit, si c'est vraiment la règle, mais, les deux qui ne le voudraient pas, je pense qu'elles ont le droit de se retirer, n'est-ce

pas? Cela ferait une MRC amputés.

**M. Bourbeau:** M. le Président, je crois...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** ...que le député a sa réponse dans l'article 678.1, en haut. On dit: "Une municipalité, régie ou non par le présent code, qui ne donne pas un vote favorable à la conclusion de l'entente, ne participe pas aux dépenses relatives au jumelage." Alors, si la municipalité ne vote pas pour le jumelage, elle ne participe pas aux dépenses.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 7 est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 8.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'article 8 est adopté. J'appelle l'article 9.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** Attendez un peu là!

**M. Blais:** Il ne faut pas que vous le disiez avant nous.

**M. Dufour:** J'aimerais cela que vous nous donniez une explication, M. le ministre. C'est clair.

**Des voix:** Ha! Ha!

**M. Bourbeau:** M. le Président, on appelle cela une mesure incitative.

**M. Dufour:** Pourriez-vous nous faire part de vos notes?

**M. Bourbeau:** M. le Président, l'article 9 introduit une disposition de concordance avec le chapitre 37 des lois de 1985 qui abrogeait le chapitre 244 des Lois refondues du Québec, de 1941, auquel se réfère l'article 687 du Code municipal.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** Ce que j'aimerais avoir comme explication, c'est concernant les voitures d'hiver en usage dans certains comtés. Cela veut dire quoi?

Je suis un peu moins familier avec le Code municipal. Je pense que vous devez comprendre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, c'est une vieille loi qui a été abrogée. Dans le Code municipal, on continuait à faire référence à cette loi qui n'existait plus. On corrige l'anachronisme.

C'est assez spécial qu'on se réfère dans le Code municipal à une loi qui n'existe plus. On enlève la référence.

C'est comme si une étoile était disparue et qu'on continuait à la regarder.

**M. Blais:** On parlait de la comète après qu'elle fut passée? C'est cela?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que l'article 9 est adopté?

**M. Dufour:** Pas la Halley.  
Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle l'article 10.

**M. Bourbeau:** C'est une disposition identique à celle que nous avons eue dans le projet de loi 36.

**M. Dufour:** Je pense que le Code municipal s'adresse à de petites municipalités. Je persiste à dire que cet article va causer des problèmes aux municipalités. On peut difficilement, en plus, quand on regarde la grosseur des municipalités auxquelles on s'adresse... Je me demande pourquoi - même si c'est dans le but d'uniformiser les lois - on introduit cela aux petites municipalités. Il n'y a pas beaucoup de ces municipalités qui ont un certain nombre de corps publics. S'il faut qu'elles se mettent à négocier toutes ces choses, elles ne s'en sortiront plus. M. le ministre, je vous le dis. Je vous inviterais même, avant que le projet de loi soit déposé en troisième lecture, à réexaminer cela comme il faut. J'ai l'impression que cela...

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, il y a des municipalités régies par le Code municipal qui sont plus grosses que des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes. Exemple: Saint-Louis-de-Terrebonne, où la population est de 14 000 habitants, pourrait techniquement avoir plus qu'un fonds de retraite.

**M. Dufour:** Je les plains.

**M. Bourbeau:** Certaines villes qui n'ont que trois ou quatre résidents...

M. Dufour: Je sais cela. Vous ne m'apprenez rien en me disant cela. Je suis d'accord. Je suis conscient de ce que vous me dites.

M. Bourbeau: Ce n'était pas pour le député de Jonquière que je disais cela. C'est pour le député de Terrebonne que je disais cela.

M. Dufour: Quand on parle du conseil municipal, normalement, ce sont de petites municipalités. Normalement.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 10 est adopté?

M. Dufour: Sur division.

Le Président (M. Saint-Roch): Sur division. J'appelle maintenant l'article 11.

M. Bourbeau: Cela existe-il? Sommes-nous rendu à l'article 12 ou à l'article 11?

M. Dufour: Sommes-nous en train de brûler les rouges?

M. Bourbeau: L'article 11. C'est une mesure identique à celle qu'on a retrouvée à la loi 36.

M. Dufour: On est en train de brûler les rouges.

Le Président (M. Saint-Roch): À l'ordre s'il vous plaît!

Une voix: Cela va plus vite que les violons.

M. Dufour: On va trop vite.

M. Bourbeau: À l'article 11 cela est identique à ce qu'on a vu dans la loi 36.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Dufour: C'est juste à partir de l'adoption du règlement, M. le ministre?

M. Bourbeau: Pardon?

M. Dufour: C'est seulement à partir de la date où cela sera adopté?

Cet article: ce règlement peut entrer en vigueur à la date où les cotisations commencent à être versées. Est-ce qu'il y a un article qui prévoit cela ailleurs?

Non?

M. Blais: Article 25. "Les articles 10 et 11 ont effet depuis le 1er janvier 1983."

M. Dufour: D'accord.

Donc, cela couvre des cas qu'on ne connaît pas mais qui existent.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: On me dit que oui, cela couvre des cas.

M. Dufour: Est-ce qu'on pourrait les savoir à un moment donné?

Pourriez-vous les déposer?

Ce serait le "fun" de savoir cela.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: On va tenter de faire un relevé des cas qui ont pu être portés à l'attention du ministère. Je ferai parvenir cela au député de Jonquière.

M. Dufour: Parfait. Merci.

M. Bourbeau: On en prend note.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 11 est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 12.

M. Bourbeau: L'article 12 introduit une disposition qui va permettre à un fonctionnaire ou à un employé municipal qui passe à l'emploi d'une personne dont les employés participent à un régime de rentes assujéti à la Loi sur les régimes supplémentaires de rentes de faire transférer dans ce régime auquel il devient admissible les fonds qu'il a accumulés dans le régime municipal.

M. le Président, c'est la même disposition que nous avons dans la loi 36.

M. Dufour: Oui. Ce ne pas applicable...mais c'est de l'ouvrage en tabarouette.  
Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 12 est adopté?

M. Dufour: Oui, oui, oui.  
(1 heure)

Le Président (M. Saint-Roch): Adopté.  
J'appelle l'article 13.

M. Bourbeau: C'est une disposition de concordance, M. le Président, au même effet que l'article 9.

M. Blais: On voit des choses ici qu'on ne verra pas au ciel, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Je suis d'accord avec vous, M. le député de Terrebonne.

M. Dufour: 793, c'est quel article?

M. Blais: C'est juste entre 92 et 94.

M. Dufour: Il traite de quoi?

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: Vous l'avez à... L'article 793: "Tout intéressé peut, dans les trois mois, interjeter appel à l'Office du drainage - qui n'existe plus, incidemment - de toute décision d'un conseil municipal ou d'un bureau de délégués concernant un cours d'eau, ou du refus ou de la négligence d'un conseil municipal ou d'un bureau de délégués de rendre une décision sur une demande relative à un cours d'eau.

"Une requête exposant les griefs et conclusions est adressée à l'office et sur cette requête, ce dernier procède comme sur une opposition faite en vertu de la loi du drainage.

"L'appel à l'office suspend l'exécution de la décision et la sentence de l'office est exécutoire comme une décision du conseil municipal et soumise aux mêmes recours."

Comme l'office du drainage n'existe plus, M. le Président, on fait sauter une disposition qui se réfère à un office qui n'existe plus. C'est un peu comme la comète de Halley dont parlait tout à l'heure le député de Terrebonne.

M. Dufour: Pour le faire remplacer par quoi?

M. Bourbeau: L'office du drainage?

M. Dufour: Non, pas l'office du drainage, mais le pouvoir de l'individu ou de quelqu'un de protester ou de se plaindre du cours d'eau qui fait des ravages.

Le Président (M. Saint-Roch): M. le ministre.

M. Bourbeau: M. le Président, c'est le conseil municipal qui décide. Le député sait qu'il n'y a pas d'appel des décisions d'un conseil municipal.

M. Dufour: Mais avant, l'individu avait un pouvoir de contestation auprès du conseil municipal.

M. Bourbeau: À l'office du drainage. Autrefois, il pouvait interjeter appel à l'office du drainage des décisions d'un conseil municipal. Maintenant, comme il n'y a plus d'office de drainage, il n'y a plus d'appel de

la décision du conseil municipal.

On me dit que cet office a été aboli il y a très longtemps. En quelle année était-ce?

M. Blais: En 1946, je crois.

M. Dufour: Oui, mais cela enlève quand même un pouvoir à l'individu.

M. Bourbeau: On vous le dira après.

M. Blais: D'accord.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 13 est adopté?

M. le député de Jonquière, est-ce que l'article 13 est adopté?

M. Dufour: Oui.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle l'article 14.

M. Bourbeau: Mêmes remarques, M. le Président.

M. Dufour: Cela va. Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 14 est adopté? Adopté. J'appelle l'article 15.

M. Bourbeau: Mêmes remarques.

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 15 est adopté. J'appelle l'article 16.

M. Bourbeau: Pour l'article 16, c'est la même chose que lors du projet de loi 36, M. le Président.

M. Dufour: Là, par exemple, malheureusement, je n'ai pas le Code municipal à côté de moi. J'ai celui des cités et villes.

M. Bourbeau: Est-ce que vous voulez que je vous lise l'article 1008?

M. Dufour: C'est le centre-ville.

M. Bourbeau: L'article 1008 dit qu'une corporation locale peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser la construction. C'est la même chose que tout à l'heure, lors du projet de loi 36.

M. Dufour: Cela va.

Le Président (M. Saint-Roch): L'article 16 est-il adopté?

M. Bourbeau: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle l'article 17.

M. Bourbeau: C'est la même chose. Cela a trait au secteur central, concernant le PPU, le Programme particulier d'urbanisme.

M. Blais; Adopté.

M. Dufour: Est-ce que c'est la même définition que pour l'autre loi? On parle de secteur central aussi?

M. Bourbeau: L'article 17 a également pour objet de faire disparaître la liste limitative des travaux qui peuvent faire l'objet d'une subvention municipale dans la partie de son territoire désignée comme son secteur central.

M. Dufour: Je pense qu'il y a un mot de changé. C'est parce que je n'ai pas...

M. Bourbeau: La seule différence, c'est que dans la Loi sur les cités et villes, on parle du centre-ville alors que, dans le Code municipal, on parle du secteur central. Mais c'est la même chose.

M. Dufour: J'avais bien compris.

M. Bourbeau: Dans la loi actuelle, il y avait toute une énumération de pouvoirs, une description plutôt des travaux d'urbanisme, une subvention pour la construction, pour la reconstruction, la rénovation, etc., alors que maintenant on remplace cela par une expression qui est plus globale et on parle des travaux conformes à un programme de revitalisation.

M. Dufour: En fait, ce qui m'avait frappé, c'étaient les mots "secteur central". Je me demandais si c'était la même chose, parce qu'on introduit des mots qui sont nouveaux pour moi. Je suis resté un peu accroché dessus. Cela va.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 17 est adapté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle l'article 18.

M. Bourbeau: M. le Président, c'est la même mesure que celle que nous avons adoptée à l'égard des cités et villes dans le projet de loi 36.

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): Alors, l'article 18 est adopté. J'appelle l'article 19.

M. Bourbeau: Même chose que dans le projet de loi 36, la votation sur les règlements d'emprunt.

**Une voix:** Il y a un papillon également, le même papillon que tout à l'heure...

M. Dufour: C'est sûr qu'elle ne s'appliquera pas beaucoup. Vous allez nous donner encore votre amendement...

Le Président (M. Saint-Roch): M. le député de Jonquière.

M. Bourbeau: Oui, exactement, je voudrais introduire le...

M. Dufour: Expliquez-le-nous donc en mots simples.

M. Bourbeau: C'est le même papillon qui était d'une limpidité totale et que tout le monde a compris d'emblée.

**Une voix:** Très mal écrit, par exemple.

M. Dufour: On va vous donner cela à nous expliquer.

M. Bourbeau: Est-ce que je dois le lire, M. le Président, ou si vous me faites grâce de la lecture?

M. Dufour: Non, c'est le même que vous avez proposé pour l'autre?

Le Président (M. Saint-Roch): Oui.

M. Dufour: C'est adopté, avec une grande confiance.

Le Président (M. Saint-Roch): L'amendement à l'article 19 est-il adopté?

M. Bourbeau: Adopté, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce que l'article 19, amendé, est adopté?

M. Dufour: Adopté.

Le Président (M. Saint-Roch): J'appelle maintenant l'article 20.

M. Bourbeau: L'article 20, c'est la même chose que dans le projet de loi précédent, M. le Président.

Le Président (M. Saint-Roch): Est-ce qu'il y a des interventions? Est-ce que l'article 20 est adopté?

M. Dufour: Adopté. C'est toujours avec

les mêmes remarques qu'on devrait adopter.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle l'article 21.

**M. Bourbeau:** L'article 21 est similaire à ce qu'on a vu dans le projet de loi précédent.

**M. Blais:** Oui, le 31 août 1986, c'est la veille du 1er septembre 1986. C'est la même chose que dans l'autre.

**M. Bourbeau:** Exactement. Le député de Terrebonne a bien appris sa leçon.

**M. Dufour:** C'est la veille du 1er septembre.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Adopté. Dois-je conclure que l'article 21 est adopté?

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Adopté. J'appelle l'article 22.

**M. Bourbeau:** Une remarque, M. le Président.

**M. Dufour:** Mais il y en a plus. Les articles 1 et 5... D'accord, adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'article 22 est adopté. J'appelle l'article 23.

**M. Bourbeau:** Dispositions identiques ou similaires à celles qu'on a adoptées au sujet du projet de loi 36.

**M. Blais:** Identiques, similaires, mais pas isochrones.

**M. Bourbeau:** Ah! c'est une très subtile distinction de la part du député de Terrebonne!

**Le Président (M. Saint-Roch):** Dois-je conclure que l'article 23 est adopté?

**M. Blais:** L'équipollence, oui.

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle l'article 24.

**M. Bourbeau:** Même remarque, M. le Président.

**M. Dufour:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** L'article 24 est adopté. J'appelle l'article 25.

**M. Bourbeau:** Même remarque, M. le Président.

**M. Dufour:** L'article 25, c'est sur division, M. le Président.

**M. Blais:** À cause du régime de retraite.

**M. Dufour:** Voilà. Je suis bien réveillé encore.

**M. Bourbeau:** C'est "synagogue".

**Une voix:** De toute façon, on va aller veiller de l'autre bord.

**M. Dufour:** On va aller de l'autre bord. Cela va être plus ennuyant, par exemple.

**M. Blais:** "La présente loi entre en vigueur le 1er septembre 1986", article 26. Est-ce qu'il a été adopté, M. le Président?

**Le Président (M. Saint-Roch):** J'appelle maintenant l'article 26.

**M. Blais:** Adopté.

**M. Dufour:** Sur division.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**M. Dufour:** Le projet de loi 37. Je pense que je fais la remarque pour tous les projets de loi qu'on met en vigueur trois mois après la sanction. On va prendre la décision de voter sur division là-dessus, question de principe, parce que je ne pense pas que les municipalités apprennent mieux les lois parce qu'on retarde l'adoption du projet de loi.

**M. Blais:** Sur cela, mon cher confrère, je vous donne entièrement raison.

**M. Dufour:** Merci, mon collègue.

**M. Blais:** Entièrement raison. Je vous trouve cohérent, d'ailleurs. Vous avez bien défendu vos projets de loi. Vous avez posé des questions pertinentes. Vous avez apporté de l'argumentation qui a enrichi le ministre et surtout ses fonctionnaires autour de lui qui vont donner des éclairages nouveaux aux projets de loi futurs. Je vous remercie. Je suis fier d'avoir assisté à cette commission parlementaire à vos côtés.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne, est-ce que le titre du projet de loi 37, Loi modifiant le code municipal du Québec, est adopté?

**M. Blais:** Sur division, M. le Président.

**M. Dufour:** Quoi?

**Le Président (M. Saint-Roch):** Le titre?

**M. Blais:** Ah, le titre? Ah oui, c'est correct, cela va.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce que le projet de loi 37 est adopté?

**M. Blais:** Sur division.

**M. Bourbeau:** Adopté.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Est-ce qu'il y a des remarques finales?

**M. Blais:** On pourrait se souhaiter... J'aimerais cela, si M. le ministre avait une remarque à faire.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** M. le Président, tout ce que je pourrais dire, c'est qu'il est 1 h 10. Nous venons de terminer l'étude article par article de treize projets de loi qui provenaient du ministère des Affaires municipales. Je dois remercier tous les membres de la commission, des deux partis, pour leur excellente collaboration. Je dois dire qu'à certaines périodes cela a bien fonctionné. À d'autres, l'Opposition s'est hâtée lentement. Mais, finalement, ce qui compte, c'est que nous ayons terminé à temps pour pouvoir retourner en Chambre pour voter sur la loi qui est présentement à l'étude» Je remercie l'Opposition pour son excellente collaboration.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Jonquière.

**M. Dufour:** On était bien conscient que M. le ministre a été inquiet presque sans raison, parce qu'on avait un travail à faire. On l'a fait au meilleur de notre connaissance. Je pense qu'on a essayé de convaincre le ministre et ses collègues du bien-fondé de notre argumentation. Effectivement, même si des fois l'Opposition semble embarrassante, je pense qu'elle est utile. On ne l'a pas fait par mauvaise volonté, surtout pas contre le ministère des Affaires municipales. Je pense que, de ce côté-là, c'est le même engagement que je vais essayer de maintenir toujours. On va toujours essayer de bonifier les lois. De les améliorer et ce, sans arrière pensée.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le ministre.

**M. Bourbeau:** C'est une question d'alternance. Je vous dirais, M. le Président, que c'est peut-être utile comme dit le député de Jonquière, mais pas nécessairement toujours agréable.

**Le Président (M. Saint-Roch):** M. le député de Terrebonne.

**M. Blais:** Moi, je tiens à dire que jeudi, vendredi et lundi, trois jours ensemble, nous avons voté sur treize lois, article par article. Si on vient nous dire après ça que treize lois en trois jours, il y a du "folie buster", je pense que c'est avoir une mauvaise impression de l'Opposition - c'est une Opposition constructive. Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Saint-Roch):** Je pense que les membres de la commission et surtout, M. le député de Terrebonne va me permettre d'utiliser de ses expressions... Je tiendrais à remercier tous les membres de la commission pour le panache qu'ils ont démontré durant l'étude de ces projets de loi. La commission de l'aménagement et des équipements ajourne maintenant ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 1 h 12)